ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1987-1988

Volume publié sous l'autorité du ministre des Finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

90-02785/

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-19040-8
Dépôt légal — 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Gérard D. Levesque

Québec, février 1989

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Commerce extérieur et Développement technologique	1988-03-31	7
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1987-12-31	15
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie et Commerce	1988-03-31	26
Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur	Enseignement supérieur et Science	1988-03-31	33
Centre québécois de valorisation de la biomasse	Enseignement supérieur et Science	1988-03-31	39
Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP)	Enseignement supérieur et Science	1988-03-31	44
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration	1987-12-31	48
Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	Justice	1988-03-31	75
Commission de la construction du Québec	Travail	1987-12-31	78
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1987-12-31	108
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1988-03-31	124
Commission des services juridiques	Justice	1988-03-31	130
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	1988-03-31	140
Curateur public (Le)	Justice	1987-12-31	151
Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat	Loisir, Chasse et Pêche	1988-03-31	161
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1988-03-31	165
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1988-03-31	169
Fonds de la recherche en santé du Québec	Santé et Services sociaux	1988-03-31	174
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Enseignement supérieur et Science	1988-05-31	178
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1987-12-31	182
Institut de recherche et d'information sur la rémunération	Travail	1988-03-31	198
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1988-03-31	201
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1988-03-31	208
Loto-Québec	Finances	1988-03-31	212
Musée d'Art contemporain de Montréal	Affaires culturelles	1988-03-31	219

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Musée de la Civilisation	Affaires culturelles	1988-03-31	223
Musée du Québec	Affaires culturelles	1988-03-31	228
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1988-06-30	234
Office des autoroutes du Québec	Transports	1988-03-31	237
Office du crédit agricole du Québec			
Financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1988-03-31	241
Financement forestier	Énergie et Ressources	1988-03-31	247
Radio-Québec	Communications	1988-03-31	253
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1987-12-31	266
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1987-12-31	275
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Santé et Services sociaux	1988-03-31	281
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1988-03-31	286
Régie des installations olympiques	Approvissionnements et Services	1987-10-31	294
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre et sécurité du revenu	1988-03-31	305
Sidbec	Industrie et Commerce	1987-12-31	313
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1988-03-31	327
Société de développement de la Baie James	Affaires municipales	1987-12-31	340
Société de développement des coopératives	Industrie et Commerce	1988-03-31	348
Société de développement industriel du Québec	Industrie et Commerce	1988-03-31	357
Société de la Maison des sciences et des techniques	Enseignement supérieur et Science	1988-03-31	374
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1987-09-02	377
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR	Énergie et Ressources	1988-03-31	383
Société des alcools du Québec	Industrie et Commerce	1988-03-26	394
Société des établissements de plein air du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1988-05-31	401
Société des Traversiers du Québec	Transports	1988-03-31	413
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec - SEREQ	Commerce extérieur et Développement technologique	1988-01-31	422
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales	1987-12-31	427
Société d'Investissement Jeunesse	Conseil exécutif	1988-03-31	440

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1987-08-31	445
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	1988-03-31	454
Société du parc des expositions agro-alimentaires	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1987-12-31	461
Société du parc industriel du Centre du Québec	Industrie et Commerce	1988-03-31	465
Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel	Industrie et Commerce	1988-03-31	473
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive	Transports	1987-12-31	477
Société générale de financement du Québec	Industrie et Commerce	1987-12-31	481
Société générale des industries culturelles - SOGIC	Affaires culturelles	1988-03-31	491
Société générale du cinéma du Québec	Affaires culturelles	1988-03-29	500
Société immobilière du Québec	Approvisionnements et Services	1988-03-31	506
Société Inter-Port de Québec	Industrie et Commerce	1988-03-31	517
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1988-03-31	524
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1988-03-31	537
Société québécoise des transports	Transports	1987-12-31	546
Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM	Énergie et Ressources	1988-03-31	554
Société québécoise d'information juridique - SOQUIJ	Justice	1988-03-31	563
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires - SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1988-03-31	568
Société québécoise d'initiatives pétrolières - SOQUIP	Énergie et Ressources	1988-03-31	578
SODIC Québec Inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1988-03-31	588
2332-7190 Québec Inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1987-12-31	597

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE
L.R.Q., c. A-7.1

REVENUS DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
FONDS DES OPÉRATIONS		
DÉPENSES (note 6)		
Traitements	553 778 $	607 613 $
Communications	65 994	61 532
Services	134 691	97 238
Autres	162 821	153 883
	917 284	920 266
REVENUS		
Intérêts sur dépôts et autres revenus	5 204	19 134
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	912 080	901 132
Subvention de gestion du gouvernement du Québec	800 000	725 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	112 080	176 132
EXCÉDENT AU DÉBUT	191 310	367 442
EXCÉDENT À LA FIN	79 230 $	191 310 $
FONDS DES SUBSIDES		
REVENUS		
Redevances gagnées sur l'aide financière aux promoteurs:		
redevances encaissées	653 322 $	7 570 $
Moins remise sur l'aide versée:		
en acompte sur le capital de l'aide versée	449 486	2 993
en règlement des intérêts	93 836	4 577
	110 000	
Intérêts sur prêts avec redevances -- projets commercialisés	311 884	26 411
	421 884	26 411
Intérêts:		
sur dépôts	622 813	891 666
sur prêts temporaires aux promoteurs	14 967	14 525
	637 780	906 191
	1 059 664	932 602
DÉPENSES		
Radiation d'aide financière aux promoteurs	2 332 578	685 739
Exécution de garanties d'emprunt des promoteurs	17 938	
Autres	220	150
	2 350 736	685 889
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 291 072	(246 713)
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 313 348	3 066 635
EXCÉDENT À LA FIN	2 022 276 $	3 313 348 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
FONDS DES OPÉRATIONS		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus	(112 080)$	(176 132)$
Élément sans incidence sur les liquidités: amortissement des immobilisations	28 464	35 550
	(83 616)	(140 582)
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(110 837)	(139 035)
Fonds absorbés par les activités d'exploitation	(194 453)	(279 617)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds absorbés: acquisitions d'immobilisations	(5 483)	(46 694)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(199 936)	(326 311)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 079	327 390
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(198 857)$	1 079 $

L'insuffisance des liquidités comprend l'emprunt bancaire et les chèques en circulation moins l'encaisse.

FONDS DES SUBSIDES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 291 072)$	246 713 $
Éléments sans incidence sur les liquidités: intérêts capitalisés	(43 896)	(4 463)
radiation d'aide financière aux promoteurs	2 332 578	685 679
	997 610	927 929
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(185 011)	108 073
Fonds générés par les activités d'exploitation	812 599	1 036 002
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide financière versée aux promoteurs	(5 857 626)	(7 728 301)
Aide financière remboursée par les promoteurs	449 486	2 993
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(5 408 140)	(7 725 308)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds générés: avances du gouvernement du Québec	10 000 000	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	5 404 459	(6 689 306)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	6 781 872	13 471 178
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	12 186 331 $	6 781 872 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
FONDS DES OPÉRATIONS		
ACTIF		
Encaisse		1 079 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	250 000 $	205 000
Dû par le fonds des subsides	2 000	
Frais payés d'avance	6 326	10 395
	258 326	216 474
Immobilisations (note 3)	85 929	108 910
	344 255 $	325 384 $
PASSIF		
Chèques en circulation, moins encaisse	18 857 $	
Emprunt bancaire	180 000	
Fournisseurs et frais courus	66 168	106 413 $
Dû au fonds des subsides		27 661
	265 025	134 074
EXCÉDENT	79 230	191 310
	344 255 $	325 384 $
FONDS DES SUBSIDES		
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (note 8)	12 186 331 $	6 781 872 $
Prêts temporaires aux promoteurs	114 742	121 201
Débiteurs et intérêts courus	282 768	61 637
Dû par le fonds des opérations		27 661
	12 583 841	6 992 371
Aide financière aux promoteurs (note 4)	15 440 435	12 320 977
	28 024 276 $	19 313 348 $
PASSIF		
Dû au fonds des opérations	2 000 $	
Avances du gouvernement du Québec (note 5)	26 000 000	16 000 000 $
	26 002 000	16 000 000
EXCÉDENT	2 022 276	3 313 348
	28 024 276 $	19 313 348 $

ENGAGEMENTS (note 7)
ÉVENTUALITÉS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Gilles Bergeron
Réal V. L'Archevêque

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est une corporation constituée par une loi spéciale. L'Agence a pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence peut accorder son aide financière au moyen de subventions, de prêts, d'avances avec ou sans intérêt, de garanties ou de participations à des sociétés en commandite. Elle peut, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Matériel informatique	30%	Solde dégressif
Automobile	30%	Solde dégressif
Améliorations locatives	20%	Linéaire

Aide financière aux promoteurs

L'aide financière offerte aux promoteurs est comptabilisée comme actif au fonds des subsides et couvre les dépenses admissibles déterminées par règlement. Elle ne porte aucun intérêt pour la période de recherche et de développement.

Lorsqu'un projet résulte en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé, l'aide financière est majorée d'un montant égal à l'intérêt composé annuellement au taux variable prévu par règlement et est remboursable au complet à l'Agence par une redevance sur le montant des ventes brutes des biens, des services ou procédés résultant du projet.

Aucune provision pour pertes n'est inscrite pour les projets de recherche et développement et pour les projets commercialisés même s'il est admis que certains de ces projets ne résulteront pas en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui sera commercialisé et rentabilisé. Cependant, lorsque l'Agence acquiert la certitude qu'une partie d'une aide financière est non récupérable, celle-ci est radiée et est présentée aux dépenses du fonds des subsides.

Redevances

Les redevances provenant de l'aide financière aux promoteurs sont comptabilisées lors de leur encaissement.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

3. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	103 257 $	61 437 $	41 820 $	49 774 $
Matériel informatique	77 765	55 019	22 746	29 513
Automobile	24 422	12 455	11 967	17 095
Améliorations locatives	15 660	6 264	9 396	12 528
	221 104 $	135 175 $	85 929 $	108 910 $

4. Aide financière aux promoteurs

Évolution de l'aide financière aux promoteurs au cours de l'exercice	1988	1987
Solde au début	12 320 977 $	5 276 885 $
Redevances appliquées en acompte sur le capital de l'aide versée	(449 486)	(2 993)
Aide financière versée	5 857 626	7 728 301
Intérêts capitalisés	43 896	4 463
Aide financière radiée	(2 332 578)	(685 679)
Solde à la fin	15 440 435 $	12 320 977 $
Le solde se répartit comme suit:		
Projets commercialisés:		
prêts avec redevances	7 714 117 $	781 394 $
Projets de recherche et de développement:		
prêts avec redevances	7 614 899	11 138 129
subventions avec redevances	62 419	62 454
participations dans des sociétés en commandite	49 000	339 000
	15 440 435 $	12 320 977 $

5. Avances du gouvernement du Québec

Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables annuellement selon les disponibilités des revenus provenant du fonds des subsides et à la demande du gouvernement.

6. Dépenses

	1988	1987
TRAITEMENTS		
Salaires et avantages sociaux	476 038 $	509 303 $
Prêts de services	77 740	98 310
	553 778 $	607 613 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

---

6. Dépenses (suite)

COMMUNICATIONS		
Déplacements et représentation	27 645 $	27 954 $
Déménagements		4 696
Postes-messageries	7 435	6 381
Téléphone	14 784	15 068
Publicité	16 130	7 433
	65 994 $	61 532 $
SERVICES		
Analyse de projets	83 563 $	68 884 $
Comptabilité		5 160
Contentieux	8 005	7 034
Promotion et expositions	38 537	13 752
Frais d'assemblées du conseil d'administration	2 728	1 690
Autres	1 858	718
	134 691 $	97 238 $
AUTRES		
Loyer et aménagements	86 783 $	60 622 $
Location d'équipement	5 689	5 046
Entretien	4 746	2 630
Fournitures de bureau	14 110	17 829
Amortissement -- mobilier et équipement	10 455	12 444
Amortissement -- matériel informatique	9 748	12 648
Amortissement -- automobile	5 129	7 326
Amortissement -- améliorations locatives	3 132	3 132
Autres	23 029	32 206
	162 821 $	153 883 $

7. Engagements

En sus de l'aide financière versée aux promoteurs au 31 mars 1988, il existe des ententes signées avec les promoteurs totalisant 12 113 745 $ (1987: 11 292 847 $) relativement à de l'aide à verser sur des projets approuvés à cette date par le conseil d'administration.

8. Éventualités

Au 31 mars 1988, l'Agence garantit des emprunts bancaires et des lettres de crédit au montant de 1 859 425 $ (1987: 1 814 318 $) en faveur de certains promoteurs. Aucune provision pour pertes éventuelles n'est inscrite concernant ces garanties bancaires. Un dépôt à terme au montant de 2 000 000 $ est affecté à l'exécution éventuelle de ces garanties.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1988 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent et les états de l'évolution de la situation financière de ces fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

RÉSULTATS CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1987
(en millions de dollars)

	1987	1986
REVENUS		
REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts sur obligations	1 619	1 513
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	277	238
Intérêts sur financements hypothécaires	169	152
Revenus d'investissements immobiliers	30	25
Intérêts sur valeurs à court terme -- net	176	261
	2 271	2 189
GAINS ET PERTES À LA VENTE DE PLACEMENTS		
Obligations	(98)	284
Actions et valeurs convertibles	703	498
Financements hypothécaires		1
Investissements immobiliers	7	4
Valeurs à court terme	1	3
	613	790
AUTRES REVENUS	1	1
	2 885	2 980
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 7)	17	15
REVENU NET DES DÉPOSANTS	2 868	2 965
Intérêts sur dépôts à vue et à terme -- net	16	13
REVENU NET ATTRIBUÉ AUX DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	2 852	2 952

VARIATIONS DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'année terminée le 31 décembre 1987
(en millions de dollars)

	1987	1986
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'ANNÉE	24 941	22 391
Revenu net des déposants	2 868	2 965
Retrait net des déposants	(465)	(415)
Augmentation de l'actif net de l'année *	2 403	2 550
ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE	27 344	24 941
* Augmentation de l'actif net de l'année		
Variation nette des placements		
Obligations	903	1 021
Actions et valeurs convertibles	1 415	1 517
Financements hypothécaires	247	209
Investissements immobiliers	37	136
Valeur à court terme	(232)	(395)
	2 370	2 488
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	33	62
	2 403	2 550

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

BILAN CUMULÉ
au 31 décembre 1987
(en millions de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
PLACEMENTS (notes 3 et 4)		
Obligations	15 627	14 724
Actions et valeurs convertibles	7 957	6 543
Financements hypothécaires	1 714	1 467
Investissements immobiliers (note 5)	491	454
Valeurs à court terme	1 173	1 405
	26 962	24 593
REVENUS DE PLACEMENTS COURUS ET À RECEVOIR	477	445
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	20	35
	27 459	25 073
PASSIF		
Emprunts hypothécaires	70	70
Autres éléments de passif	45	62
	115	132
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 6)		
Fonds général	16 774	15 643
Fonds particuliers	10 570	9 298
	27 344	24 941
	27 459	25 073

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités

La Caisse de dépôt et placement du Québec, corporation au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2 et modification). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'actif net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	1987		1986	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec	16 188 153	77,1	15 404 074	78,0
Régie de l'assurance automobile du Québec	4 779 102	22,8	4 338 023	21,9
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	12 871	0,1	12 871	0,1
	20 980 126	100,0	19 754 968	100,0

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers ont chacun un seul déposant qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics -- niveau syndicable -- administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publis -- niveau non syndicable -- administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 303

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 304

À l'usage du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- participants actifs -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- participants retraités -- administré par la Commission de la construction du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités (suite)

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- contributions complémentaires -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Tous les fonds peuvent souscrire des unités de participation dans des portefeuilles spécialisés qui constituent des caisses communes où sont regroupés des placements d'une même catégorie. Aux 31 décembre 1986 et 1987, seul un portefeuille spécialisé d'immeubles était opérationnel. L'avoir net et le revenu net de ce portefeuille au 31 décembre se partageaient comme suit:

	1987		1986	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Fonds général	310 703	62,6	252 970	63,5
Fonds particulier 301	88 402	17,8	67 897	17,1
Fonds particulier 302	21 154	4,3	16 697	4,2
Fonds particulier 303	255	0,1		
Fonds particulier 304	178			
Fonds particulier 311	22 910	4,6	18 637	4,7
Fonds particulier 312	9 859	2,0	7 921	2,0
Fonds particulier 313	1 201	0,2	945	0,2
Fonds particulier 330	41 435	8,4	33 066	8,3
	496 097	100,0	398 133	100,0

2. Conventions comptables

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse comprennent les comptes du fonds général et des fonds particuliers dont les états financiers sommaires sont présentés sous forme de renseignements complémentaires. Ils comprennent également les comptes du portefeuille spécialisé d'immeubles.

Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de placements sont comptabilisées en date de règlement.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en millions de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Intérêts sur valeurs à court terme -- net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme, les frais d'intérêt sur les emprunts et les gains et pertes de change sur les devises étrangères.

Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et bureautique, qui sont capitalisés depuis le 1er janvier 1984 et amortis selon leur durée de vie utile. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis selon la durée du bail.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le biais du fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de la valeur de réalisation de l'actif pondéré de chacun.

3. Placements -- valeur de réalisation

	1987	1986
Obligations	15 760	15 704
Actions et valeurs convertibles	9 187	8 474
Financements hypothécaires	1 699	1 486
Investissements immobiliers	598	531
Valeurs à court terme	1 173	1 405
	28 417	27 600

4. Placements -- Titres étrangers

	1987		1986	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	1 516	1 541	1 412	1 423
Actions	1 220	1 228	904	1 022
Valeurs à court terme	1	1	2	2
	2 737	2 770	2 318	2 447

La position de change relative aux placements en obligations et en valeurs à court terme est couverte par des contrats à terme dont la valeur nette à l'échéance s'élevait à 1 579 au 31 décembre 1987 (1986, 1 458).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en millions de dollars)

5. Investissements immobiliers

	1987	1986
Terrains et bâtiments détenus directement par les fonds	8	9
Terrains et bâtiments détenus par le biais du portefeuille spécialisé d'immeubles *	483	445
	491	454

* Les fonds souscrivent des unités de participation au portefeuille et participent à l'avoir net et au revenu net de celui-ci proportionnellement au nombre d'unités détenues.

6. Avoir des déposants

Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse et portent intérêt.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de l'exercice trimestriel d'un fonds, le revenu net est attribué aux détenteurs de dépôts à participation. Au début du trimestre qui suit, ce revenu net est versé aux comptes de dépôts à vue des déposants.

	1987	1986
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	95	38
Intérêts sur dépôts à vue	1	1
Revenu net à verser	637	643
	733	682
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation	26 611	24 259
	27 344	24 941

7. Frais d'administration

	1987	1986
Traitements et avantages sociaux	9,0	8,2
Déplacements	0,5	0,4
Services professionnels	2,0	1,1
Assurances	0,3	0,3
Locaux	2,0	1,5
Matériel et équipement	0,8	0,7
Papeterie et fournitures de bureau	0,2	0,1
Documentation et information	0,5	0,5
Communications	0,9	0,7
Amortissement des immobilisations	1,2	1,1
	17,4	14,6

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DES FONDS
BILAN
au 31 décembre 1987
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL	
	1987	1986
ACTIF		
Placements		
Obligations	10 745,5	10 430,8
Actions et valeurs convertibles	4 131,5	3 305,5
Financements hypothécaires	647,0	532,1
Investissements immobiliers	259,7	200,1
Valeurs à court terme	736,5	944,9
Dépôts à vue au fonds général		
	16 520,2	15 413,4
Revenus de placements courus à recevoir	323,0	304,7
Autres éléments d'actif	4,0	21,2
	16 847,2	15 739,3
PASSIF		
Dépôts à vue	149,5	124,1
Revenus à verser aux déposants	406,0	412,6
Autres éléments de passif	18,3	9,9
	573,8	546,6
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	16 273,4	15 192,7
	16 847,2	15 739,3

RÉSULTATS
de l'année terminée le 31 décembre 1987
(en millions de dollars)

REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 124,7	1 059,3
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	143,4	118,2
Intérêts sur financements hypothécaires	60,4	52,1
Revenus d'investissements immobiliers	18,2	21,2
Intérêts sur valeurs à court terme -- net	118,9	186,6
Intérêts sur dépôts au fonds général		
	1 465,6	1 437,4
Gains et pertes à la vente de placements	306,0	486,5
Autres revenus	0,5	0,4
Total des revenus	1 772,1	1 924,3
DÉPENSES		
Frais d'administration	10,3	8,8
Intérêts sur dépôts à vue et à terme -- net	20,2	22,9
REVENU NET	1 741,6	1 892,6

FONDS PARTICULIERS

301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1987	Total 1986
2 610,2	604,2	15,8	11,0	346,7	162,0	21,2	1 057,8	4 828,9	4 293,6
2 045,2	463,9	10,5	7,6	412,9	157,4	15,2	698,5	3 811,2	3 236,3
290,2	62,4	1,0	0,6	456,6	163,4	25,0	121,2	1 120,4	973,8
89,7	21,4	0,2	0,2	23,3	11,7	1,2	42,0	189,7	147,7
49,4	19,4	0,2		148,0	13,1	12,2	191,3	433,6	456,4
7,1	3,1			13,6	0,9	1,2	5,8	31,7	52,1
5 091,8	1 174,4	27,7	19,4	1 401,1	508,5	76,0	2 116,6	10 415,5	9 159,9
84,0	19,3	0,5	0,3	17,7	6,8	1,0	33,8	163,4	144,8
									2,6
5 175,8	1 193,7	28,2	19,7	1 418,8	515,3	77,0	2 150,4	10 578,9	9 307,3
110,4	26,6	0,6	0,4	31,3	12,5	1,7	49,1	232,6	231,6
3,9	0,6	0,2		2,2	0,9	0,4	0,7	8,9	9,6
114,3	27,2	0,8	0,4	33,5	13,4	2,1	49,8	241,5	241,2
5 061,5	1 166,5	27,4	19,3	1 385,3	501,9	74,9	2 100,6	10 337,4	9 066,1
5 175,8	1 193,7	28,2	19,7	1 418,8	515,3	77,0	2 150,4	10 578,9	9 307,3
262,9	58,5	1,6	1,3	36,1	16,5	2,0	114,2	493,1	450,8
72,3	16,2	0,4	0,2	14,3	5,7	0,4	24,0	133,5	120,2
28,2	6,5			45,1	17,5	2,5	12,8	112,6	101,8
4,9	1,2			1,3	0,6		2,3	10,3	7,4
18,5	5,4	0,2	0,1	12,0	3,1	1,2	17,0	57,5	74,4
1,7	0,6			0,6	0,2	0,1	0,8	4,0	6,0
388,5	88,4	2,2	1,6	109,4	43,6	6,2	171,1	811,0	760,6
172,2	40,6	1,1	0,1	25,9	12,6	0,3	53,6	306,4	304,0
0,3				0,3	0,1			0,7	0,3
561,0	129,0	3,3	1,7	135,6	56,3	6,5	224,7	1 118,1	1 064,9
3,6	0,8			1,0	0,4		1,3	7,1	5,8
557,4	128,2	3,3	1,7	134,6	55,9	6,5	223,4	1 111,0	1 059,1

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS
au 31 décembre 1987
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL	
	1987	1986
Obligations	10 792,6	11 059,1
Actions et valeurs convertibles	4 820,9	4 391,9
Financements hypothécaires	632,4	525,5
Investissements immobiliers	355,2	274,6
Valeurs à court terme	736,8	945,0
Dépôts à vue au fonds général		
	17 337,9	17 196,1

FONDS PARTICULIERS									
301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1987	Total 1986
2 672,1	615,2	16,1	11,3	352,6	161,6	21,8	1 063,5	4 914,2	4 645,0
2 367,1	519,2	10,7	7,1	472,9	179,8	14,2	774,1	4 345,1	4 077,3
288,7	62,3	1,0	0,6	457,1	163,8	25,1	121,1	1 119,7	998,7
99,0	23,7	0,3	0,2	25,6	12,3	1,3	46,4	208,8	155,0
49,4	19,4	0,2		148,1	13,1	12,2	191,5	433,9	456,6
7,1	3,1			13,6	0,9	1,2	5,8	31,7	52,1
5 483,4	1 242,9	28,3	19,2	1 469,9	531,5	75,8	2 202,4	11 053,4	10 384,7

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des résultats cumulés et l'état des variations de l'actif net cumulé de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de leurs opérations et l'évolution de leur actif net de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 février 1988

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-8

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Travaux facturés	11 523 410 $	10 368 818 $
Intérêts sur dépôts bancaires	479 230	257 360
Autres	85 147	28 970
	12 087 787	10 655 148
DÉPENSES (note 6)		
Direction générale	161 018	136 551
Secrétariat et affaires juridiques	406 677	222 974
Contrôle et finances	1 329 139	893 656
Valorisation et affaires internationales	434 081	457 861
Ressources humaines et communications	1 555 756	1 208 533
Développement corporatif et marketing	2 417 950	2 015 134
Information industrielle et technologique	3 104 188	2 698 057
Vice-présidence -- opérations Québec	9 339 898	8 758 095
Vice-présidence -- opérations Montréal	7 413 930	6 707 375
Intérêts sur emprunt bancaire	2 761	22 317
	26 165 398	23 120 553
Amortissement des immobilisations	2 351 861	2 205 050
Perte sur aliénations d'immobilisations	45 928	142 706
	28 563 187	25 468 309
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	16 475 400	14 813 161
Contribution du gouvernement du Québec (note 7)	18 750 000	17 800 000
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	2 274 600	2 986 839
AVOIR AU DÉBUT	24 800 553	21 813 714
AVOIR À LA FIN	27 075 153 $	24 800 553 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus et de la contribution sur les dépenses	2 274 600 $	2 986 839 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 351 861	2 205 050
Perte sur aliénations d'immobilisations	45 928	142 706
Fonds générés par les opérations	4 672 389	5 334 595
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	278 825	(2 079 525)
Fonds générés par les activités d'exploitation	4 951 214	3 255 070
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Projet d'acquisition d'équipements	(1 325 460)	
Acquisitions d'immobilisations	(2 761 699)	(2 807 496)
Prêts aux employés	88 400	60 533
Frais reportés	(690 361)	(80 790)
Produits d'aliénations d'immobilisatons	158 154	117 974
Fonds absorbés par les activités d'investissements	(4 530 966)	(2 709 779)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	420 248	545 291
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	(221 285)	(766 576)
ENCAISSE (ENDETTEMENT BANCAIRE) À LA FIN	198 963 $	(221 285)$

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	198 963 $	
Dépôts à terme		529 822 $
Débiteurs	1 944 251	1 977 682
Versements sur prêts aux employés à recevoir en deçà d'un an (note 3)	45 598	88 400
Travaux en cours	1 893 271	2 123 729
Frais payés d'avance	437 877	536 215
Contribution à recevoir d'un partenaire (note 4)	662 765	
	5 182 725	5 255 848
Prêts aux employés (note 3)		45 598
Dépôt sur acquisition d'équipements (note 4)	662 695	
Immobilisations (note 5)	22 503 463	22 297 707
Frais reportés	1 095 363	405 002
	29 444 246 $	28 004 155 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		251 107 $
Emprunt bancaire		500 000
Créditeurs et frais courus	2 113 861 $	2 061 480
Dépôts et avances:		
Travaux en cours	208 117	334 300
Autres	47 115	56 715
	2 369 093	3 203 602
AVOIR	27 075 153	24 800 553
	29 444 246 $	28 004 155 $

ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS (note 8)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

Denis Poussart
Guy Goupil

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

Le Centre, constitué par loi spéciale, est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collecte et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

les travaux en cours sont constitués des services rendus non facturés à la fin de l'exercice et sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des montants récupérables en vertu des contrats.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5% et 8%
Mobilier et équipement	15% et 20%
Matériel roulant	30%
Aménagements des terrains	8%
Équipements informatiques et logiciels	25% et 30%
Stands	40%

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des coûts récupérables de certains services rendus et sont imputés aux opérations en fonction des redevances basées sur les ventes du client. Les frais non récupérés à la fin du contrat sont virés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses et de l'avoir.

3. Prêts aux employés

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986, le Centre a instauré un programme d'incitation à l'achat de micro-ordinateurs à l'intention de ses employés. Ce programme prévoit un prêt sans intérêt d'un maximum de 4 000 $, remboursable par retenue sur le salaire, avec échéance n'excédant pas le 31 décembre 1988.

	1988	1987
Prêts	45 598 $	133 998 $
Versements à recevoir en deçà d'un an	45 598	88 400
		45 598 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Dépôt sur acquisition d'équipements

En janvier 1987, le Centre a conclu une entente avec l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) afin de procéder conjointement à l'acquisition d'équipements pour implanter dans les locaux du Centre un laboratoire de développement et de démonstration de production assistée par ordinateur. Selon cette entente, le Centre verse toutes les sommes nécessaires à l'acquisition des équipements. D'autre part, l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) s'est engagée à verser sans délai au Centre la subvention de 1 000 000 $ qu'elle percevra à titre d'aide financière gouvernementale à cet égard. De plus, cette entente prévoit également que les équipements seront la propriété indivise des deux partenaires jusqu'au 31 mars 1990 et par la suite, deviendront la propriété exclusive du Centre.

Le coût total prévu pour ces équipements est d'environ 2 375 000 $. Au 31 mars 1988, aucun équipement n'avait été reçu et à cette date, les transactions relatives à ce projet d'acquisition d'équipements se résumaient comme suit:

Montant total du dépôt par le Centre	1 325 460 $
Contribution à recevoir du partenaire dans ce projet	(662 765)
Dépôt sur acquisition d'équipements	662 695 $

5. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	1 400 929 $		1 400 929 $	1 400 929 $
Bâtiments	17 559 640	4 020 978 $	13 538 662	14 085 904
Équipement téléphonique	878 153	199 090	679 063	697 916
Mobilier de bureau	850 451	467 557	382 894	381 550
Mobilier de laboratoire	255 752	139 909	115 843	125 587
Équipement audio-visuel	350 296	149 727	200 569	116 415
Matériel roulant	67 480	32 611	34 869	32 408
Équipement de laboratoire	9 143 547	5 433 306	3 710 241	3 507 828
Équipement informatique	4 765 153	2 324 760	2 440 393	1 949 170
	35 271 401 $	12 767 938 $	22 503 463 $	22 297 707 $

6. Dépenses par nature

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	17 342 922 $	15 517 228 $
Autres frais du personnel	417 805	336 640
Frais de déplacement	935 792	730 941
Fournitures	3 528 166	3 135 794
Location de services	1 250 245	1 193 299
Énergie, taxes et autres	1 749 516	1 826 113
Entretien des bâtiments	425 486	243 752
Intérêts sur emprunt	2 761	22 317
Mauvaises créances	512 705	114 469
	26 165 398 $	23 120 553 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

7. Contribution du gouvernement du Québec

Le Ministre des Finances est autorisé à verser au Centre une somme de 105 000 000 $ au cours de la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1990, somme qui sera payée en plusieurs versements dont le montant et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Le total de ces versements, pour l'exercice 1988-1989, a été fixé à 17 500 000 $. Pour les exercices subséquents, il ne pourra être inférieur à 17 500 000 $. Au 31 mars 1988, le solde autorisé pouvant être versé par le Minsitre des Finances s'élève à 50 950 000 $.

8. Engagement et éventualités

Engagement

Le Centre a conclu une entente avec le CEGEP de Victoriaville, l'Association des fabricants de meubles du Québec inc. et l'Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec inc., pour la formation du Centre de recherche industrielle du meuble et du bois ouvré inc. (CRIMBO). En vertu de cette entente, le Centre s'est engagé à fournir au cours des trois premières années d'opération de CRIMBO à compter d'octobre 1986 sous forme d'assistance technique, à même ses ressources humaines, des services techniques, administratifs ou de marketing pour un montant équivalent à 304 000 $. Au 31 mars 1988, les services fournis par le CRIQ à cet effet s'élevaient à 145 521 $ (au 31 mars 1987: 22 800 $).

Éventualités

Une action en justice de 2 800 000 $ pour des dommages et intérêts a été intentée contre le Centre. En plus, des réclamations totalisant environ 400 000 $ sont aussi en cours à la date de préparation des états financiers. Selon l'opinion des dirigeants du Centre et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces éventualités. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'a été inscrite aux états financiers concernant cette réclamation.

9. Événement postérieur à la date du bilan

Le 9 mai 1988, le Centre a procédé à une émission d'obligations d'une valeur nominale de 5 000 000 $, garanties par le gouvernement du Québec. Ces obligations viendront à échéance à raison de 1 000 000 $ par année, à compter de 1989.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mai 1988

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR
L.R.Q., c. D-9.1

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Revenus de subvention -- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	2 331 221 $	1 488 868 $
Revenus d'intérêts	12 002	10 564
Autres revenus	5 511	12 600
	2 348 734	1 512 032
DÉPENSES -- Annexe		
Traitements réguliers et occasionnels	823 890	305 611
Services de transport et de communication	64 059	42 796
Services professionnels et administratifs	287 615	193 646
Loyer et location d'équipement	213 532	212 122
Fournitures et approvisionnements	48 459	20 856
Amortissement des immobilisations	97 163	65 127
Entretien et réparations	10 254	6 767
Intérêts sur emprunt bancaire	2 343	17 703
Autres dépenses		821
Recherche externe -- contrats	988 926	185 694
	2 536 241	1 051 143
EXCÉDENT DES (DÉPENSES SUR LES REVENUS) REVENUS SUR LES DÉPENSES	(187 507)	460 889
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	455 759	(5 130)
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	268 252 $	455 759 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds provenant de l'exploitation		
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	(187 507)$	460 889 $
Amortissement	97 163	65 127
	(90 344)	526 016
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Frais payés d'avance	(7 357)	4 932
Créditeurs et frais courus	21 595	9 567
	14 238	14 499
Encaisse (utilisée pour) provenant de l'exploitation	(76 106)	540 515
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations	(117 695)	(219 490)
Encaisse utilisée pour l'investissement	(117 695)	(219 490)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'un emprunt bancaire		(100 000)
Encaisse utilisée pour le financement		(100 000)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(193 801)	221 025
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	223 389	2 364
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	29 588 $	223 389 $
L'encaisse se compose des postes suivants:		
Encaisse	29 588 $	
Certificats de dépôt		340 000 $
Découvert de banque		(116 611)
	29 588 $	223 389 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	29 588 $	
Certificats de dépôt		340 000 $
Frais payés d'avance	36 542	29 185
	66 130	369 185
IMMOBILISATIONS (note 3)	273 269	252 737
	339 399 $	621 922 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert de banque		116 611 $
Créditeurs et frais courus	71 147 $	49 552
	71 147	166 163
SURPLUS	268 252	455 759
	339 399 $	621 922 $

Au nom du Conseil,

Pierre Bordeleau, administrateur

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

---

1. Nature de la Société

Le Centre Québécois de Recherche sur les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur (A.P.O. Québec) est une corporation sans but lucratif, constituée par lettres patentes le 8 mai 1985 et relève du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le Centre a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des applications pédagogiques de l'ordinateur: le logiciel et le matériel éducatif, la conception d'environnement pédagogique et la mesure des impacts de l'ordinateur comme outil d'enseignement et d'apprentissage.

Le Centre a débuté ses opérations le 4 septembre 1985. À défaut d'une décision du gouvernement de les prolonger, les lettres patentes seront annulées le 31 mars 1991 et son mandat sera alors terminé.

Tel qu'approuvé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, l'enveloppe budgétaire globale du Centre n'excédera pas 14 000 000 $.

2. Principale convention comptable

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent la convention suivante:

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Immobilisations

	1988			1987	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
Équipement et ameublement de bureau	259 790 $	80 520 $	179 270 $	182 474 $	20%
Matériel et logiciel informatique	185 809	91 810	93 999	70 263	30%
	445 599 $	172 330 $	273 269 $	252 737 $	

L'amortissement de l'exercice s'élève à 97 163 $ (65 127 $ en 1987).

4. Engagements contractuels

Le Centre exerce ses activités dans des locaux loués jusqu'en février 1991. Le loyer minimum annuel moyen est d'environ 200 000 $.

De plus, le Centre s'est engagé conjointement avec le gouvernement du Québec envers l'Université de Montréal à rembourser le salaire annuel de son Président et Directeur général pour une période de trois ans jusqu'au 3 septembre 1988.

Le Centre s'est également engagé avec des particuliers, des organismes et des entreprises pour l'exécution de mandats de recherche. Des dépenses additionnelles de 1 532 634 $ demeurent à encourir selon ces ententes.

5. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes avec la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

ANNEXE -- TABLEAU DES DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ADMINISTRATION		
Traitements réguliers et occasionnels	74 224 $	102 284 $
Services de transport et de communications	21 366	23 049
Services professionnels et administratifs	146 561	116 873
Entretien et réparations	3 946	6 420
Loyer et location d'équipement	206 968	212 122
Fournitures et approvisionnements	15 360	13 707
Amortissement des immobilisations	58 345	45 301
Intérêts sur emprunt bancaire	2 343	17 703
Autres dépenses		821
	529 113	538 280
COMMUNICATION		
Traitements réguliers et occasionnels	107 865	33 257
Services de transport et de communications	17 471	5 925
Services professionnels et administratifs	45 860	17 167
Location d'équipement	5 414	
Fournitures et approvisionnements	12 783	4 709
Amortissement des immobilisations	9 689	5 842
	199 082	66 900
RECHERCHE INTERNE		
Traitements réguliers et occasionnels	641 801	170 070
Services de transport et de communications	25 222	13 822
Services professionnels et administratifs	95 194	59 606
Location d'équipement	1 150	
Entretien et réparations	6 308	347
Fournitures et approvisionnements	20 316	2 440
Amortissement des immobilisations	29 129	13 984
	819 120	260 269
RECHERCHE EXTERNE -- CONTRATS	988 926	185 694
	2 536 241 $	1 051 143 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'Administration du
Centre Québécois de Recherche sur
les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur

Nous avons examiné le bilan du Centre Québécois de Recherche sur les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur au 31 mars 1988 ainsi que l'état des résultats et du surplus de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres du Centre, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires du Centre au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte, Haskins & Sells
Comptables agréés

Le 5 mai 1988

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE
L.R.Q., c. D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	2 125 000 $	1 750 000 $
Intérêts	32 757	27 021
Disposition d'immobilisations		4 320
Contributions externes (note 4)	12 818	3 887
	2 170 575	1 785 228
DÉPENSES		
Projet de recherche et développement: (renseignements complémentaires 1)		
Information	268 956	69 540
Financement	768 963	443 510
Recherche	142 515	2 113
Développement	168 841	250 720
Achats d'immobilisations	95 000	258 657
Administration	358 838	381 676
	1 803 113	1 406 216
Administration générale (renseignements complémentaires 2)	510 681	432 969
	2 313 794	1 839 185
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(143 219)	(53 957)
SURPLUS AU DÉBUT	216 870	270 827
SURPLUS À LA FIN	73 651 $	216 870 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 982 $	11 942 $
Dépôts à terme et intérêts courus	498 894	501 283
Débiteurs	6 701	7 273
Avance à un laboratoire associé	62 500	
Frais imputables au prochain exercice	5 278	16 569
	578 355 $	537 067 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	504 704 $	320 197 $
SURPLUS	73 651	216 870
	578 355 $	537 067 $

ACTIFS IMMOBILISÉS
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
IMMOBILISATIONS, au coût		
Matériel informatique	100 177 $	95 526 $
Améliorations locatives	5 680	21 905
Mobilier et matériel	61 825	43 895
Équipement et matériel de recherche	58 657	58 657
	226 339 $	219 983 $
CAPITAL IMMOBILISÉ		
SOLDE AU DÉBUT	219 983 $	143 677 $
ACHATS D'IMMOBILISATIONS		
À même les revenus	28 261	23 936
À même les projets de recherche et de développement		58 657
	28 261	82 593
	248 244	226 270
DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS		6 287
RADIATION D'IMMOBILISATIONS	21 905	
SOLDE À LA FIN	226 339 $	219 983 $

Au nom du Conseil d'administration,

Joël de la Noüe, administrateur
Marcel Risi, administrateur

CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA VALORISATION DE LA BIOMASSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Existence juridique et type d'activités

Le Centre québécois de valorisation de la biomasse est un organisme paragouvernemental constitué en vertu de l'article 12 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chap. D-9.1). Le Centre a pour objectif de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation de la biomasse.

2. Principes comptables utilisés

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus, en tenant compte de la particularité suivante, soit l'inscription des achats d'immobilisations aux dépenses de l'exercice et l'accumulation de leur coût à l'état des actifs immobilisés sans inscription d'amortissement. L'état des actifs immobilisés ne contient pas les contributions à des laboratoires associés pour l'achat d'équipement, celui-ci demeurant la propriété des associés selon les termes des ententes.

3. Contributions du gouvernement du Québec

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est autorisé à verser une somme de 17 500 000 $ au cours de la période du 8 mars 1985 au 31 mars 1991, somme qui sera versée en plusieurs versements et dont les montants et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Au 31 mars 1988, le solde à verser par le ministre est de 12 725 000 $.

4. Contributions externes

L'article 27 du décret 864-85 constituant le Centre québécois de valorisation de la biomasse prévoit que l'ensemble des contributions aux activités du Centre provenant de l'extérieur doivent atteindre un minimum de 15% de la subvention gouvernementale annuelle à compter du troisième exercice complet du Centre. Les versements des contributions par les partenaires externes ne se font pas nécessairement au même rythme et au même moment que les dépenses assumées par le Centre.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1988, les contributions externes ont été de 1 429 485 $ (1987, 166 218 $), soit 67,30% (1987, 9,50%) de la subvention gouvernementale et sont composées de:

	1988	1987
Contributions externes	12 818 $	3 887 $
Contributions de partenaires aux projets de recherche et développement (relevé 6)	1 416 667	162 331
	1 429 485 $	166 218 $

5. Engagements

À même ses budgets, le Centre s'est engagé à verser des sommes pour la réalisation de différents travaux de recherche et de développement. Les montants engagés et payables au cours des prochains exercices financiers s'élèvent à 833 112 $ au 31 mars 1988. De plus, le Centre a signé 4 protocoles avec des laboratoires associés et s'est engagé à verser au cours des trois prochains exercices de l'entente un montant de 3 936 541 $. Selon les protocoles, les contributions du Centre se feront en contrepartie de contributions équivalentes de partenaires extérieurs.

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation d'un immeuble échéant le 28 février 1991 totalisent 113 330 $ et se répartissent comme suit: 1989, 38 856 $; 1990, 38 856$ et 1991, 35 618 $. De plus, le Centre doit verser mensuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations encourues par le bailleur.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

1. Projet de recherche et de développement

	1988			1987
	Montant de la dépense	Contribution des partenaires (note 4)	Montant total d'activités générées	Montant total d'activités générées
Information				
Services professionnels	268 956 $	311 997 $	580 953 $	112 963 $
Financement				
Services professionnels	768 963	724 338	1 493 301	544 512
Recherche				
Services professionnels	142 515	120 356	262 871	3 019
Développement				
Services professionnels	168 841	5 000	173 841	267 720
Achats d'immobilisations				
Équipement et matériel de recherche				58 657
Contribution à un laboratoire associé pour l'achat d'équipement	95 000	254 976	349 976	200 000
	95 000	254 976	349 976	258 657
	1 444 275	1 416 667	2 860 942	1 186 871
Administration				
Salaires et avantages sociaux	335 441		335 441	348 398
Transport et communication	19 689		19 689	26 430
Services professionnels	3 708		3 708	6 848
	358 838		358 838	381 676
	1 803 113 $	1 416 667 $	3 219 780 $	1 568 547 $

2. Administration générale

	1988	1987
Salaires	309 983 $	260 684 $
Transport et communication	72 174	54 076
Services professionnels	19 904	19 916
Autres:		
Loyer	27 597	33 910
Papeterie et dépenses de bureau	37 826	23 324
Téléphone	12 741	15 005
Assurances	1 583	1 395
Intérêts et frais bancaires	612	723
Immobilisations à même les revenus	28 261	23 936
	510 681 $	432 969 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de Centre québécois de valorisation de la biomasse

Nous avons vérifié le bilan et l'état des actifs immobilisés de Centre québécois de valorisation de la biomasse au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et surplus pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2 appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés

Sainte-Foy, le 5 mai 1988

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)
L.R.Q., c. D-9.1

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Subventions	2 459 882 $	4 581 198 $
Intérêts	117 584	294 515
Autres	18 632	
	2 596 098	4 875 713
DÉPENSES		
Administration (annexe)	970 708	860 448
Communications, représentations et déplacements	97 710	79 057
Mobilier et matériel de bureau (note 2)	2 192	93 730
Colloques et congrès (incluant matériel audio-visuel)	104 183	155 002
Laboratoires -- matériel informatique (note 2)	1 355 700	3 654 444
	2 530 493	4 842 681
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	65 605 $	33 032 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
FONDS D'EXPLOITATION		
Surplus au début de l'exercice	59 482 $	26 450 $
Excédent des revenus sur les dépenses	65 605	33 032
Surplus à la fin de l'exercice	125 087 $	59 482 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Capital au début de l'exercice	4 379 926 $	627 353 $
Achats d'immobilisations	1 360 518	3 752 573
Capital à la fin de l'exercice	5 740 444 $	4 379 926 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
À COURT TERME		
Encaisse	258 997 $	245 907 $
Dépôts à terme	450 000	3 550 000
Subventions gouvernementales à recevoir		499 000
Intérêts courus et autres sommes à recouvrer	16 234	21 247
	725 231 $	4 316 154 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS (note 2)		
IMMOBILISATIONS, au coût		
Mobilier et matériel de bureau	169 542 $	167 350 $
Système téléphonique	20 190	20 190
Améliorations locatives	11 403	11 403
Matériel audio-visuel et kiosque	17 802	15 175
Matériel informatique -- laboratoires	5 521 507	4 165 808
	5 740 444 $	4 379 926 $
PASSIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	122 995 $	903 577 $
Engagements à payer	285 173	1 701 236
Revenus reportés	191 976	1 651 859
	600 144	4 256 672
SURPLUS	125 087	59 482
	725 231 $	4 316 154 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
CAPITAL	5 740 444 $	4 379 926 $

Au nom du Conseil,

Roland A. Dugré, administrateur
Clifford Baronet, administrateur

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution

La société est un organisme sans but lucratif et a été constituée le 6 juin 1984 en vertu de l'article 12 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec.

Les lettres patentes émises à la société ont été prorogées par le gouvernement du Québec jusqu'au 31 mars 1991.

2. Conventions comptables particulières

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées en entier aux dépenses de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

Toutefois, afin d'assurer une continuité et un contrôle sur les acquisitions, ces mêmes immobilisations sont comptabilisées dans un fonds d'immobilisations.

Le coût du matériel informatique -- laboratoires comprend les coûts du matériel, des logiciels ainsi que de l'entretien et support jusqu'au 31 mars 1989.

Engagements à payer

La société comptabilise toutes les sommes engagées pour affectations aux laboratoires de matériel informatique et pour lesquelles des subventions ont été reçues.

Revenus reportés

Les subventions reçues pour des projets spécifiques tels que "Colloques et congrès" et "Laboratoires" font l'objet de reports fondés sur les dépenses prévues et non engagées.

3. Engagement

La société s'est engagée, en vertu d'un bail expirant le 31 mars 1989, à verser un loyer minimal annuel de 74 156 $.

4. Éventualité

Au 31 mars 1988, le matériel informatique -- laboratoires n'était pas couvert par une assurance en cas de perte ou dommage. Un projet de décret a été préparé en vertu duquel le gouvernement du Québec s'engage à indemniser la société à l'égard de toute perte ou tout dommage de plus de 10 000 $.

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

ANNEXE -- DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Administration		
Salaires et avantages sociaux	648 912 $	629 053 $
Loyer	78 224	77 196
Fournitures	21 575	47 753
Autres	9 891	29 457
Conseils en gestion et vérification	55 079	26 362
Informatique	23 100	24 500
Entretien	26 993	10 818
Perfectionnement	12 373	7 797
Préparation de séminaires	8 487	6 482
Intérêts et frais de banque	904	1 030
Information et communication	85 170	
	970 708 $	860 448 $

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Président et au conseil d'administration
Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP)

Nous avons vérifié le bilan du Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP) au 31 mars 1988 ainsi que les états de l'évolution des fonds et des résultats de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Montréal (Québec), le 7 juin 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987		1986	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (incluant transferts et achats de service)		401 568		311 448
Participation du gouvernement du Québec				
Contributions d'employeurs	383 802		289 222	
Intérêts	776 438		617 966	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	21 465	1 181 705	19 403	926 591
Contributions des employeurs autonomes		20 748		20 316
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		686 712		606 157
Autres revenus d'intérêts		1 842		628
Transferts de fonds de certains régimes supplémentaires de rentes pour l'obtention de crédits de rente				(98)
		2 292 575		1 865 042
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		78 124		63 779
Remboursements de cotisations		77 842		70 533
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		27 409		72 012
Régimes supplémentaires de rentes intégrés				
Rentes viagères		3 460		2 862
Remboursements de cotisations		522		388
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		116		98
		187 473		209 672
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 105 102		1 655 370
ACTIF NET -- AU DÉBUT		11 761 966		10 106 596
ACTIF NET -- À LA FIN		13 867 068		11 761 966

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	6 374 449	5 454 726
Encaisse	1 086	1 332
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	653	892
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	7 496 410	6 366 113
Cotisations d'employés et contributions d'employeurs à recevoir des organismes (note 5)	40 080	33 695
Sommes à recevoir -- transferts et achats de service	6 158	5 010
	13 918 836	11 861 768
PASSIF		
Frais de gestion, pensions, remboursements de cotisations et transferts à payer	19 202	15 074
Cotisations perçues en trop à rembourser (note 5)	13 721	14 561
Dû au gouvernement du Québec -- compte courant	18 845	70 167
	51 768	99 802
ACTIF NET (note 6)	13 867 068	11 761 966

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations partiellement déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé également entre les employés d'une part et le gouvernement du Québec et les autres employeurs d'autre part.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés reflétait un niveau de participation égal aux 5/12 du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des 7/12 de ce coût.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Ces états financiers du Régime résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

-- Fonds des cotisations des employés;
-- Fonds des contributions des employeurs;
-- Fonds des régimes supplémentaires de rentes.

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1987				1986
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R. **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers -- au coût * (Valeur de réalisation 1987, 6 688 115 $; 1986, 6 147 715 $)	5 966 197	97 210	164 500	6 227 907	5 316 502
Dépôts à vue au fonds général	9 361			9 361	8 487
Intérêts courus	89	2		91	78
Revenus à recevoir des fonds particuliers	130 902	2 424	3 764	137 090	129 659
	6 106 549	99 636	168 264	6 374 449	5 454 726
* Nombre d'unités				6 227 907	5 316 502

** Régimes supplémentaires de rentes.

4. Dû par le gouvernement du Québec

Le montant de 7 496 410 000 $ au 31 décembre 1987 (6 366 113 000 $ au 31 décembre 1986) représente les engagements du gouvernement du Québec envers le régime. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. À ces engagements, il faut aussi ajouter les obligations auxquelles réfère la note 6, soit 1 257 311 000 $.

Évolution du montant dû par le gouvernement du Québec
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Solde au début	6 366 113	5 475 417
À ajouter:		
Participation à titre d'employeur	383 802	289 222
Intérêts sur solde dû *	776 438	617 966
Cotisations d'employés bénéficiant d'une retraite anticipée	135	1 022
À déduire:		
Paiements reçus	30 078	17 514
Solde à la fin	7 496 410	6 366 113

* Les intérêts sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

5. Politique concernant les réclamations et les remboursements

La Commission applique, depuis avril 1985, une norme à l'effet de ne pas réclamer les cotisations ni les contributions insuffisantes et de ne pas rembourser les cotisations perçues en trop lorsque ces montants sont inférieurs à 50 $. Ainsi, toute cotisation versée pour une année par le participant et se situant à l'intérieur de cette norme est présumée être sa cotisation régulière et est établie sur réception du rapport annuel de l'employeur au cours de l'exercice subséquent. La créance à recevoir ou à payer en résultant n'est pas inscrite à l'état de l'actif net. Des modifications à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, votées par le Parlement au cours de l'exercice 1987, autorisent maintenant la Commission d'appliquer cette norme pour les années de service postérieurs à l'année 1986.

6. Obligations du régime envers les employés participants

Une évaluation actuarielle du régime a été complétée par le Service de l'actuariat de la Commission en 1986. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels du régime, excluant ceux des régimes supplémentaires de rentes, s'établissaient au 31 décembre 1984 à 8 405 544 000 $, calculés selon la méthode de "capitalisation à prime nivelée" ou "nivellement des cotisations". Le Service de l'actuariat a estimé ces engagements actuariels à 13 750 592 000 $ au 31 décembre 1987. Le déficit actuariel des obligations actuarielles sur l'actif net du régime en résultant est de 52 246 000 $ au 31 décembre 1987. La répartition de ce déficit actuariel entre le fonds des employés et celui des employeurs n'est pas disponible, selon les registres comptables de la Commission.

À ces engagements, il faut ajouter les obligations suivantes qui sont à la charge du gouvernement du Québec:

a. les obligations reliées aux années de service transférées au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires;

b. les obligations à l'égard des crédits de rente octroyés à certains retraités du secteur des Affaires sociales.

6. Obligations du régime envers les employés participants (suite)

Selon les évaluations actuarielles produites en 1986 par le Service de l'actuariat de la Commission, les engagements actuariels, au 31 décembre 1984, des éléments a. et b. totalisaient 929 718 000 $. Le Service de l'actuariat a estimé ces engagements actuariels à 1 257 311 000 $ au 31 décembre 1987.

De l'avis du Service de l'actuariat, les estimations au 31 décembre 1987 pourraient constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises. Ces estimations ont été établies sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

Régimes supplémentaires de rentes

Aux 31 décembre 1986 et 1987, il était prévu selon les estimations actuarielles, un excédent actuariel des obligations découlant du transfert de certains régimes supplémentaires de rentes. Le montant de l'excédent actuariel des régimes supplémentaires de rentes, au 31 décembre 1987, n'était pas disponible, vu l'absence d'une évaluation actuarielle à cette fin.

7. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1987				1986
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R. *	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers **	654 560	12 682	18 359	685 601	604 908
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 024	65	22	1 111	1 249
	655 584	12 747	18 381	686 712	606 157

* Régimes supplémentaires de rentes.

** Ces revenus incluent les gains et les pertes de placements de 212 753 567 $ en 1987 et de 177 128 000 $ en 1986.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état de l'évolution de l'actif net de 1986 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relative aux engagements du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

En juin 1986, le Service de l'actuariat de la Commission a terminé l'évaluation actuarielle de ce régime sur les données au 31 décembre 1984.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révèle des engagements de 8 405 544 000 $ à cette date dont 126 202 000 $ se rapportent à des crédits de rente pour du service racheté. Le montant des engagements actuariels du RREGOP décrit au premier paragraphe de la note 6 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 2 mai 1988

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1987 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1987 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 mai 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 des régimes suivants (note 4)

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1987	1986	1987	1986	1987	1986
Régime de retraite des enseignants	102 263 822 $	98 095 423 $	449 666 $	443 223 $	102 713 488 $	98 538 646 $
Régime de retraite des fonctionnaires	35 457 132	34 649 615	22 143 502	22 677 622	57 600 634	57 327 237
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	11 842 456	11 184 197			11 842 456	11 184 197
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	644 543	612 220			644 543	612 220
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 351 302	1 737 906			1 351 302	1 737 906
Régime de protection à la retraite de certains enseignants (note 5)	69 462 202	608			69 462 202	608
	221 021 457 $	146 279 969 $	22 593 168 $	23 120 845 $	243 614 625 $	169 400 814 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1987	1986	1987	1986	1987	1986
Régime de retraite des enseignants	273 498 800 $	251 133 662 $	6 167 815 $	5 753 312 $	279 666 615 $	256 886 974 $
Régime de retraite des fonctionnaires	185 574 991	173 845 092	2 124 452	2 114 172	187 699 443	175 959 264
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	17 315 716	15 136 883	166 507	190 777	17 482 223	15 327 660
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	5 449 255	4 448 460	4 502	107 515	5 453 757	4 555 975
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	3 309 248	3 017 424	29 502	49 407	3 338 750	3 066 831
Régime de retraite des juges et coroners	2 373 958	2 417 804			2 373 958	2 417 804
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	73 831	96 570			73 831	96 570
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	20 866 057	8 944 350	15 708	3 140	20 881 765	8 947 490
Pensions spéciales	72 437	66 086			72 437	66 086
	508 534 293 $	459 106 331 $	8 508 486 $	8 218 323 $	517 042 779 $	467 324 654 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Généralités et financement des régimes

Généralités

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants:

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11 et modifications)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12 et modifications)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre P-13)
- Loi sur la législature (L.R.Q., chapitre L-1 et modifications)
- Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1 et modifications)
- Régime de retraite et de pension des juges prévu aux articles 225 à 246 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications)
- Régime de pension des juges prévu aux articles 100 à 108.2 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., chapitre V-1)
- Régime de protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications)
- Pensions spéciales (L.R.Q., chapitre P-32 et modifications, Lois du Québec, 1970 chapitre 6, Lois du Québec, 1978 chapitre 18 et A.C. 1967-71 et 378-73)

En général, ces régimes sont à prestations partiellement déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Financement

Le Régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec et les Pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 10% du traitement admissible des employés.

2. Conventions comptables

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent ces régimes de retraite, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce fonds.

3. Obligations des différents régimes envers les participants et obligations du gouvernement du Québec envers ces régimes

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1984, les obligations du gouvernement du Québec à cette date envers les bénéficiaires des régimes de retraite du présent état s'établissaient à 12 376 135 000 $ calculées selon la méthode "capitalisation à prime nivelée" ou "nivellement des cotisations".

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

3. Obligations des différents régimes envers les participants et obligations du gouvernement du Québec envers ces régimes (suite)

Le service de l'actuariat de la Commission a cependant estimé que les engagements actuariels de ces régimes au 31 décembre 1987 pourraient être de l'ordre de 17 399 612 000 $, répartis comme suit:

	(en milliers de dollars)
Régime de retraite des enseignants	10 382 050
Régime de retraite des fonctionnaires	4 691 369*
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	1 612 219
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	110 741
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978)	144 852
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	458 381
	17 399 612

* Ce montant ne tient pas compte de la créance suivante du gouvernement du Québec due par trois organismes du gouvernement. En date du 31 décembre 1987, 58 195 269 $ avaient été versés par ces organismes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Commission sur une somme à recevoir de 196 476 000 $ au 31 décembre 1977 relativement au coût du service antérieur au 31 décembre 1975. Le solde sera acquitté par versements annuels incluant les intérêts sur une période ne dépassant pas l'an 2000.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1987, sur la base des faits connus au moment de la préparation du présent état financier.

4. Politique concernant les réclamations et les remboursements

La Commission applique, depuis avril 1985, une norme à l'effet de ne pas réclamer les cotisations ni les contributions insuffisantes et de ne pas rembourser les cotisations perçues en trop lorsque ces montants sont inférieurs à 50 $. Ainsi, toute cotisation versée pour une année par le participant et se situant à l'intérieur de cette norme est présumée être sa cotisation régulière et est établie sur réception du rapport annuel de l'employeur au cours de l'exercice subséquent. Cette politique a une incidence sur les recettes et les déboursés des régimes rapportés à cet état financier. Des modifications à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, votées par le Parlement au cours de l'exercice 1987, autorisent maintenant la Commission d'appliquer cette norme pour les années de service postérieures à l'année 1986.

5. Recettes -- régime de protection à la retraite de certains enseignants

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1), en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu, en déduisant toutefois le montant de toute prestation payée ou payable, eu égard aux sommes ainsi transférées.

Au cours de l'exercice 1987, un montant de 69 462 202 $ a été transféré à cette fin au Fonds consolidé du revenu.

6. Autres renseignements

Des participants de ces régimes de retraite se sont engagés à acheter du service antérieur. Le solde non acquitté de ces engagements au 31 décembre 1987 est d'environ 1 220 309 $ au Régime de retraite des enseignants, de 528 506 $ au Régime de retraite des fonctionnaires, de 689 $ aux Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et de 257 181 $ au Régime de retraite et de pension des juges (1978).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relative aux engagements du

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite de membres de l'Assemblée nationale
Régime de retraite des juges et coroners
Régime de retraite et de pension des juges (1978)
Régime de retaite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de protection à la retraite de certains enseignants

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué les évaluations actuarielles de ces régimes sur les données au 31 décembre 1984.

Ces évaluations avaient pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elles révèlent des engagements de 12 376 135 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ces régimes décrits au premier paragraphe de la note 3 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 2 mai 1988

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 des régimes suivants:

- Régime de retraite des enseignants
- Régime de retraite des fonctionnaires
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
- Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- Régime de retraite des juges et coroners
- Régime de retraite et de pension des juges (1978)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
- Régime de protection à la retraite de certains enseignants
- Pensions spéciales

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 mai 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987		1986	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	588 908 $		562 422 $	
Rachats et transferts de service antérieur	5 982	594 890 $	6 157	568 579 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	845 200		780 339	
Rachats et transferts de service antérieur	8 121	853 321	8 644	788 983
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		1 692 405		2 013 755
Autres revenus d'intérêts		1 616		593
		3 142 232		3 371 910
DIMINUTIONS				
Pensions	522 507		313 738	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	351 271	873 778	246 740	560 478
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 268 454		2 811 432
ACTIF NET -- AU DÉBUT		17 596 891		14 785 459
ACTIF NET -- À LA FIN		19 865 345 $		17 596 891 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ACTIF NET
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	19 792 801 $	17 565 814 $
Encaisse	2 288	19 288
Cotisations et contributions à recevoir (note 4)	146 053	106 081
	19 941 142	17 691 183
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et de contributions à payer (note 4)	75 797	94 292
ACTIF NET (note 5)	19 865 345 $	17 596 891 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite à prestations indéterminées des maires et des conseillers des municipalités est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 5,5% de son traitement admissible. En outre, le participant peut verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élève à 8% du traitement de chaque participant.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1987	1986
Dépôts à participation au fonds particulier au coût * (Valeur de réalisation 1987, 19 119 950 $; 1986, 18 401 133 $)	19 307 000 $	16 933 000 $
Dépôts à vue au fonds général	87 087	46 080
Revenus à recevoir du fonds particulier	398 714	586 734
	19 792 801 $	17 565 814 $
* Nombre d'unités	19 307	16 933

4. Politique concernant les réclamations et les remboursements

La Commission applique, depuis avril 1985, une norme à l'effet de ne pas réclamer les cotisations ni les contributions insuffisantes et de ne pas rembourser les cotisations perçues en trop lorsque ces montants sont inférieurs à 50 $. Ainsi, toute cotisation versée pour une année par le participant et se situant à l'intérieur de cette norme est présumée être sa cotisation régulière et est établie sur réception du rapport annuel de l'employeur au cours de l'exercice subséquent. La créance à recevoir ou à payer en résultant n'est pas inscrite à l'état de l'actif net. Des modifications à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, votées par le Parlement au cours de l'exercice 1987, autorisent maintenant la Commission d'appliquer cette norme pour les années de service postérieures à l'année 1986.

5. Obligations du régime envers les participants

Ce régime de retraite étant un régime à prestations indéterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net du régime.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

6. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1987	1986
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	1 686 620 $	2 009 376 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	5 785	4 379
	1 692 405 $	2 013 755 $

* Ces revenus incluent les gains et les pertes à la vente de placements de 78 275 $ en 1987 et de 432 000 $ en 1986.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1987 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1987 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 mai 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987		1986	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	279 669 $		262 774 $	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	9 281	288 950 $	15 845	278 619 $
Contributions des organismes				
Contributions pour service courant		460 235		465 541
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		3 336 680		2 710 553
Autres revenus d'intérêts		1 110		576
		4 086 975		3 455 289
DIMINUTIONS				
Pensions	675 083		537 943	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	94 735	769 818	52 564	590 507
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		3 317 157		2 864 782
ACTIF NET -- AU DÉBUT		25 032 247		22 167 465
ACTIF NET -- À LA FIN		28 349 404 $		25 032 247 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	28 095 068 $	24 767 087 $
Encaisse	7 058	2 153
Cotisations et contributions à recevoir (note 4)	267 083	308 762
	28 369 209	25 078 002
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et intérêts à payer (note 4)	19 805	45 755
ACTIF NET (notes 5 et 6)	28 349 404 $	25 032 247 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Description sommaire des régimes

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 6 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent sont à prestations partiellement déterminées et les autres régimes sont à prestations déterminées.

2. Conventions comptables

Les états financiers des régimes de retraite particuliers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1987	1986
Dépôts à participation au fonds particulier -- au coût * (Valeur de réalisation 1987, 27 993 387 $; 1986, 26 566 927 $)	27 391 000 $	23 948 000 $
Dépôts à vue au fonds général	79 087	35 759
Revenus à recevoir du fonds particulier	624 981	783 328
	28 095 068 $	24 767 087 $
* Nombre d'unités.	27 391	23 948

4. Politique concernant les réclamations et les remboursements

La Commission applique, depuis avril 1985, une norme à l'effet de ne pas réclamer les cotisations ni les contributions insuffisantes et de ne pas rembourser les cotisations perçues en trop lorsque ces montants sont inférieurs à 50 $. Ainsi, toute cotisation versée pour une année par le participant et se situant à l'intérieur de cette norme est présumée être sa cotisation régulière et est établie sur réception du rapport annuel de l'employeur au cours de l'exercice subséquent. La créance à recevoir ou à payer en résultant n'est pas inscrite à l'état de l'actif net. Des modifications à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, votées par le Parlement au cours de l'exercice 1987, autorisent maintenant la Commission d'appliquer cette norme pour les années de service postérieures à l'année 1986.

5. Obligations d'un régime particulier envers ses participants

Une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été complétée par le Service de l'actuariat de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient, au 31 décembre 1983, à 15 744 000 $, calculés selon la méthode "capitalisation à prime nivelée" ou "nivellement des cotisations".

Le Service de l'actuariat a également estimé que les engagements actuariels de ce même régime, au 31 décembre 1987, pourraient être de l'ordre de 26 668 975 $.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1987, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

6. Actif net des régimes de retraite particuliers

	1987	1986
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	135 380 $	186 964 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	266 885	231 426
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	409 554	354 044
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-76)	65 431	57 679
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	70 335	67 544
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	111 171	111 602
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	26 668 975	23 484 012
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (Décret 842-82)	423 815	420 517
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (Décret 2174-84)	197 858	118 459
	28 349 404 $	25 032 247 $

7. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1987	1986
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	3 332 191 $	2 705 996 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	4 489	4 557
	3 336 680 $	2 710 553 $

* Ces revenus incluent les gains et les pertes à la vente de placements de 1 162 000 $ en 1987 et de 715 000 $ en 1986.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relative aux engagements du Régime de retraite des employés en fonction
au Centre hospitalier Côtes-des-Neiges

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué l'évaluation actuarielle de ce régime sur les données au 31 décembre 1983.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révèle des engagements de 15 744 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ce régime décrit au premier paragraphe de la note 5 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 2 mai 1988

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1987 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1987 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 mai 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
RECETTES		
Régime de base -- contributions d'organismes à titre d'employeur	122 184 $	120 851 $
Régime excédentaire -- primes d'employés et contributions d'organismes à titre d'employeur	74 982	68 845
Recettes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	197 166 $	189 696 $
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès versées		
Régime de base	4 105 600 $	4 210 200 $
Régime excédentaire	54 400	113 000
Prestations remboursées par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	4 160 000 $	4 323 200 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Description sommaire des régimes d'assurance-vie

Le régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2. Convention comptable

Ces deux régimes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Prestations au décès à payer -- au 31 décembre 1987

Les prestations au décès à payer au 31 décembre 1987 s'élèvent respectivement à environ 777 600 $ (1 086 000 $ au 31 décembre 1986) pour le régime d'assurance-vie de base et à 15 000 $ (9 000 $ au 31 décembre 1986) pour le régime d'assurance-vie excédentaire.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 mai 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC
MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME -- AU DÉBUT	110 513 $	103 658 $
Intérêts perçus	9 430	6 855
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME -- À LA FIN	119 943 $	110 513 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1987

Constitution et objet

Le fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce Syndicat.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonctances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1987.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 mars 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
Primes	13 915 904 $	7 872 544 $
Ristournes	4 077 548	2 986 766
Coût net des primes (note 2)	9 838 356	4 885 778
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	559 084	515 507
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	9 279 272 $	4 370 271 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Convention comptable

Le coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic est inscrit selon la méthode de la comptabilité de caisse.

2. Coût afférent aux rentes de survivants

Le gouvernement du Québec défraie, depuis le 1er janvier 1978, les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic. Chacune des primes est déterminée principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

Les primes pour rentes de survivants dues à l'assureur au 31 décembre 1987 sont estimées à 6 620 204 $ (1 097 753 $) au 31 décembre 1986) et la ristourne de 1987 à recevoir de l'assureur à cette même date est estimée à 927 000 $ (2 240 371 $ au 31 décembre 1986). Ce montant comprend 185 000 $ retenus par l'assureur à titre de fonds de stabilisation.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 selon la convention comptable énoncée à la note 1, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 mai 1988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

DÉPENSES D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	11 503 830 $	10 064 772 $
Services de transport et de communication	408 945	265 338
Services professionnels, administratifs et autres	1 287 484	896 688
Entretien et réparations	80 345	113 779
Loyers	1 338 800	1 221 536
Fournitures et approvisionnements	393 679	359 551
Matériel et équipement	494 996	473 406
Intérêts sur les cotisations déduites en trop, autres intérêts et diverses dépenses	329 060	348 761
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	15 837 139 $	13 743 831 $

Le président de la Commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Objet

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurances dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration. Les dépenses d'administration de la Commission sont assumées par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

L'état des dépenses d'administration a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les acquisitions de matériel et d'équipement ainsi que des dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, les services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes, ne sont pas présentés au présent état financier.

3. Intérêts sur les cotisations déduites en trop

Au 31 décembre 1987, les intérêts à payer sur les sommes dues aux bénéficiaires des régimes de retraite relatives aux cotisations déduites en trop sont évaluées à environ 2 364 000 $. Ces intérêts sont payables à même les crédits permanents. Le remboursement de ces cotisations déduites en trop se fait sur plusieurs années.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des dépenses d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Ma vérification a été effetuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les dépenses d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 mars 1988

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES
L.R.Q., c. A-3.001

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 256 201 $	2 454 379 $
Transport et communication	543 136	367 151
Services professionnels	366 526	372 704
Loyers et entretien	620 103	427 244
Fournitures	142 639	109 886
Matériel et équipement	128 540	138 511
Autres dépenses	8 982	6 874
	5 066 127	3 876 749
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	33 275	39 934
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	5 032 852	3 836 815
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	5 452 415	3 660 800
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	419 563 $	(176 015)$

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Solde au début	21 943 $	197 958 $
Excédent des revenus et de la contribution sur les dépenses	419 563	(176 015)
Solde à la fin	441 506 $	21 943 $

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	681 600 $	299 474 $
Créance à recevoir	17 525	1 039
Intérêts courus à recevoir	7 668	2 707
Avances pour frais de déplacement	13 500	14 000
	720 293 $	317 220 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	278 787 $	295 277 $
SOLDE DU FONDS	441 506	21 943
	720 293 $	317 220 $

ÉVENTUALITÉ (note 3)

Pour la Commission d'appel,

J.A. Vaillant, présidente

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles est un organisme institué par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La Commission d'appel a juridiction exclusive pour entendre tout appel interjeté en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que tout appel interjeté en vertu des articles 37.3 et 193 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission d'appel sont prises sur le fonds de la Commission d'appel constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

Ces états financiers présentent les opérations du fonds de la Commission d'appel institué par l'article 394 de sa loi constitutive ainsi que les opérations de la Commission d'appel.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission d'appel ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Éventualité

En vertu d'une entente d'occupation conclue avec la Société immobilière du Québec, la Commission d'appel s'est engagée, si elle met fin à cette entente avant 1992, à rembourser immédiatement la Société du coût non amorti des améliorations locatives effectuées par cette dernière. Au 31 mars 1988, ce montant est de 428 333 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission d'appel au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 mai 1988

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-20
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
REVENUS		
Prélèvements	19 903	16 532
Amendes et pénalités	2 192	2 175
Revenus de placements	547	530
Autres revenus	79	147
Subvention du gouvernement du Québec		3 230
	22 721	22 614
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	23 128	20 214
Dépenses administratives	7 579	6 402
Occupation des locaux	1 757	1 547
Amortissement des immobilisations	491	472
Relations publiques et publicité	124	22
Développement professionnel	103	54
Réclamations irrécouvrables	5	44
	33 187	28 755
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	10 466	6 141
Dépenses imputées aux comptes du régime supplémentaire de rentes	6 020	4 741
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 882	2 550
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 8 et 9)	616	98
	9 518	7 389
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(948)	1 248
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	5 429	4 181
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 481	5 429

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
		(note 15)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(948)	1 248
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	491	472
Perte sur disposition d'immobilisations	2	
Fonds (absorbés) générés par les opérations	(455)	1 720
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	909	(227)
Fonds générés par les activités d'exploitation	454	1 493
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 110	183
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(459)	(157)
Fonds générés par les activités de financement	651	26
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 574)	(462)
Produit d'aliénation d'immobilisations	6	3
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(1 568)	(459)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(463)	1 060
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(1 721)	(2 781)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(2 184)	(1 721)

L'insuffisance des liquidités de la Commission comprend l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués de l'emprunt bancaire et des montants dus aux fonds en fidéicommis.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	76	
Placements et intérêts courus (note 3)	9 112	7 087
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 321	1 165
Débiteurs (note 4)	2 088	1 811
Dû par les fonds en fidéicommis	868	933
Frais payés d'avance	323	270
Subvention à recevoir		1 300
	13 788	12 566
IMMOBILISATIONS (note 5)	5 140	4 065
	18 928	16 631
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		66
Emprunt bancaire (note 6)	2 900	2 900
Dû aux fonds en fidéicommis	8 472	5 842
Créditeurs et frais courus	1 818	1 790
Dépôts et montants perçus en trop	220	295
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	234	157
	13 644	11 050
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	803	152
	14 447	11 202
SOLDE DU FONDS	4 481	5 429
	18 928	16 631

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	183 547	152 614
Revenus de placements	11 594	11 051
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	(357)	281
	194 784	163 946
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	158 172	151 844
Intérêts sur indemnités	8 060	8 541
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 882	2 550
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 8)	397	48
	169 511	162 983
AUGMENTATION DE L'ACTIF	25 273	963
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	107 649	106 686
ACTIF DU FONDS À LA FIN	132 922	107 649

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
		(note 15)
ACTIF		
Encaisse	77	
Placements et intérêts courus (note 3)	132 681	107 522
Débiteurs	73	80
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	91	28
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes		19
	132 922	107 649
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		431
Dû au compte général du régime supplémentaire de rentes	121	
Dû au fonds général d'administration	254	457
Créditeurs	241	168
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	132 170	106 215
Indemnités perçues à payer aux salariés non identifiées ou non réclamées (note 8)	136	378
	132 922	107 649

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉCLAMATIONS DE SALAIRES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	180	270
PASSIF		
Réclamations à payer aux salariés	107	211
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 9)	73	59
	180	270

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues	2 097	1 967
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	1 968	1 878
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 9)	219	50
	2 187	1 928
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(90)	39
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	270	231
ACTIF DU FONDS À LA FIN	180	270

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS PATRONALES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 804	1 643
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 804	1 643

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	5 952	5 354
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	5 791	4 910
AUGMENTATION DE L'ACTIF	161	444
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 643	1 199
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 804	1 643

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS SYNDICALES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	2 862	1 484
PASSIF		
Cotisations à remettre	2 862	1 484

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	25 272	21 347
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	23 874	21 076
Diminution (augmentation) des cotisations non identifiées et sans allégeance	20	(112)
	23 894	20 964
AUGMENTATION DE L'ACTIF	1 378	383
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 484	1 101
ACTIF DU FONDS À LA FIN	2 862	1 484

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME "CORVÉE-HABITATION"
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	92	195
PASSIF		
Contributions à remettre au programme "Corvée-Habitation"	92	195

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions perçues des employeurs	11	112
Cotisations perçues des salariés	24	155
Remboursement par "Corvée-Habitation" des contributions excédentaires des salariés		2 652
	35	2 919
UTILISATION DES FONDS		
Remises de contributions	138	2 694
Virement au compte général du régime supplémentaire de rentes du remboursement des contributions excédentaires des salariés		2 652
	138	5 346
DIMINUTION DE L'ACTIF	103	2 427
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	195	2 622
ACTIF DU FONDS À LA FIN	92	195

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

SPÉCIAL D'INDEMNISATION
BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	3 523	2 237
PASSIF		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	46	278
AVOIR NET	3 477	1 959
	3 523	2 237

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	2 093	1 792
Recouvrements d'indemnités	680	616
	2 773	2 408
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	1 219	2 054
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	36	11
	1 255	2 065
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	1 518	343
ACTIF NET DU FONDS AU DÉBUT	1 959	1 616
ACTIF NET DU FONDS À LA FIN	3 477	1 959

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	144 476	63 888
Revenus de placements	1 999	499
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	134 733	138 799
Programme "Corvée-Habitation" -- virement du remboursement des contributions excédentaires des salariés		2 652
	281 208	205 838
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	10 200	8 011
Intérêts sur remboursements de cotisations	635	485
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	5 842	4 587
Transfert au compte des retraités	49 061	55 153
	65 738	68 236
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	215 470	137 602
AVOIR NET AU DÉBUT	1 212 904	1 075 302
AVOIR NET À LA FIN	1 428 374	1 212 904

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	47	88
Placements et intérêts courus (note 3)	11 995	17 416
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	1 417 212	1 193 479
Dû par le fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	121	
Dû par le compte des retraités		2 568
Dû par le compte complémentaire		72
	1 429 375	1 213 623
PASSIF		
Créditeurs	112	100
Dû au fonds général d'administration	609	476
Dû au régime d'assurance de base	114	124
Dû au compte complémentaire	163	
Dû au compte des retraités	3	
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés		19
	1 001	719
AVOIR NET	1 428 374	1 212 904
	1 429 375	1 213 623

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	56 007	59 064
Revenus de placements	279	219
Transfert du compte général	49 061	55 153
Transfert du compte complémentaire	506	431
	105 853	114 867
UTILISATION DES FONDS		
Prestations de rentes de retraite	82 301	71 131
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	609	365
	82 910	71 496
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	22 943	43 371
AVOIR NET AU DÉBUT	498 181	454 810
AVOIR NET À LA FIN	521 124	498 181

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	6 608	15 326
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	514 502	485 594
Dû par le fonds général d'administration	11	13
Dû par le compte général	3	
	521 124	500 933
PASSIF		
Dû au compte général		2 568
Dû au compte complémentaire		184
		2 752
AVOIR NET	521 124	498 181
	521 124	500 933

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	7 249	9 389
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	6 517	5 793
Revenus de placements	8	1
	13 774	15 183
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	1 199	1 103
Transfert au compte des retraités	506	431
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	178	154
	1 883	1 688
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	11 891	13 495
AVOIR NET AU DÉBUT	63 809	50 314
AVOIR NET À LA FIN	75 700	63 809

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	1 614	1 882
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	76 633	63 916
Dû par le compte général	163	
Dû par le compte des retraités		184
	78 410	65 982
PASSIF		
Dû au régime supplémentaire d'assurance	2 619	2 073
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	91	28
Dû au compte général		72
	2 710	2 173
AVOIR NET	75 700	63 809
	78 410	65 982

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

ÉVOLUTION DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
		(note 15)
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	37 009	30 296
Cotisations volontaires des salariés	1 163	1 008
Revenus de placements	4 684	3 893
	42 856	35 197
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	28 259	25 836
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 498	
Frais de gestion de réclamations et primes	1 322	1 167
Augmentation des réserves actuarielles	12 461	4 957
	43 540	31 960
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	(684)	3 237
AVOIR NET (DÉFICIT) AU DÉBUT	150	(3 087)
(DÉFICIT) AVOIR NET À LA FIN	(534)	150

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	58 457	44 597
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	114	124
	58 571	44 721
PASSIF		
Dû au fonds général d'administration	5	
Créditeurs	1 516	922
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 498	
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	265	289
Réserves actuarielles (note 11)	55 821	43 360
	59 105	44 571
(DÉFICIT) AVOIR NET	(534)	150
	58 571	44 721

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	2 619	2 073
PASSIF		
Réserves actuarielles (note 11)	593	6
AVOIR NET	2 026	2 067
	2 619	2 073

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	370	289
Revenus de placements	211	175
	581	464
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	31	
Frais de gestion de réclamations	4	
Augmentation des réserves actuarielles	587	
	622	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	(41)	464
AVOIR NET AU DÉBUT	2 067	1 603
AVOIR NET À LA FIN	2 026	2 067

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20 et modifications) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

2. Conventions comptables (suite)

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes alors qu'aucun frais d'administration n'est imputé au régime supplémentaire d'assurance.

Les dépenses d'administration des autres fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. Placements et intérêts courus
(en milliers de dollars)

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	1987	1986
Encaisse	280	504
Dépôts à terme	103 386	99 677
Obligations (valeur de réalisation: 111 579 936 $ en 1987 et 92 993 740 $ en 1986)	112 743	90 590
Intérêts courus	4 058	3 059
	220 467	193 830

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1987	1986
Fonds général d'administration	9 112	7 087
Fonds en fidéicommis		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	132 681	107 522
Régime supplémentaire de rentes -- compte général	11 995	17 416
Régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités	6 608	15 326
Régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire	1 614	1 882
Régimes d'assurance de base	58 457	44 597
	220 467	193 830

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

4. Débiteurs
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés		543
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés		104
		647
Provision pour mauvaises créances		647
Salariés -- soldes débiteurs	528	521
Provision pour mauvaises créances	462	469
	66	52
Employeurs -- créances établies à la réception des rapports mensuels	1 606	1 374
Autres débiteurs	416	385
	2 088	1 811

5. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1987			1986
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	230		230	230
Bâtiments	5 099	2 332	2 767	2 823
Mobilier et équipement	1 769	1 229	540	337
Équipement informatique	418	193	225	162
Logiciel informatique	631	348	283	163
	8 147	4 102	4 045	3 715
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	637	35	602	107
Équipement informatique	710	217	493	243
	1 347	252	1 095	350
	9 494	4 354	5 140	4 065

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

6. Emprunt bancaire
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Emprunt bancaire, payable à demande, au taux d'intérêt préférentiel - à même une marge de crédit de 6,5 millions $ échéant le 30 avril 1988	2 900	2 900

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9% à 16%, échéant jusqu'en 1992	1 037	309
Versements échéant en deçà d'un an	234	157
	803	152

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1988	331
1989	346
1990	254
1991	206
1992	144
Total des paiements minimums exigibles	1 281
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(244)
	1 037

8. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1987 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 136 000 $ comprend pour les années 1984, 1985, 1986, 1987, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1987 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1986 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1987 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

9. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1984 mais non identifiées au 31 décembre 1987, ont été virées au cours de l'exercice 1987 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

10. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1987		1986	
	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation
Compte général				
Dépôts à vue *	606	606	2 457	2 457
Dépôts à participation **	1 416 606	1 485 418	1 191 022	1 313 366
	1 417 212	1 486 024	1 193 479	1 315 823
Compte des retraités				
Dépôts à vue *	100	100	641	641
Dépôts à participation **	514 402	537 419	484 953	532 347
	514 502	537 519	485 594	532 988
Compte complémentaire				
Dépôts à vue *	3	3	1	1
Dépôts à participation **	76 630	76 316	63 915	66 028
	76 633	76 319	63 916	66 029
TOTAL	2 008 347	2 099 862	1 742 989	1 914 840

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

11. Réserves actuarielles
(en milliers de dollars)

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

11. Réserves actuarielles (suite)
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 1987, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1987		1986	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
Réserves (1)	37 431		29 513	
Passif de crédits d'assurance (2)	18 390	593	13 847	6
Réserves actuarielles (3)	55 821	593	43 360	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité.
(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1987.
(3) Les réserves maximales s'élèvent à 72 893 321 $ et 773 912 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

12. Engagements

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 concernant ces locaux administratifs s'élève à 565 125 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1988	560 262 $
1989	504 720
1990	348 270
1991	182 565
1992	67 920

13. Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission de la construction du Québec

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées, il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 695 497 $ (1 384 640 $ en 1986). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de novembre 1987 montrait un surplus actuariel de 7 375 241 $ au 1er janvier 1987.

14. Événement postérieur à la date du bilan

La Commission a acquis un immeuble administratif en février 1988 au coût de 530 000 $. Cette acquisition du fonds général d'administration comportant un versement comptable de 130 000 $, est financée par un emprunt hypothécaire de 400 000 $ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1986 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1987.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel du 25 septembre 1987

Le régime a été évalué au 31 décembre 1987 sur la base de données fournies au 1er janvier 1987, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis, selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par le décret 708-87, paru le 20 mai 1987, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1987 et

a) le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 150 195 000 $;
b) le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 28 130 000 $.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.
Dolorès Page, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 25 septembre 1987

OPINION ACTUARIELLE
relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 3 mars 1988

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1987 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 55 287 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1987, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1987 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 534 282 $ à l'actif net des régimes;
b) le taux actuel de cotisation de 0,35$/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1988.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Claude Boily, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 3 mars 1988

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés électriciens de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 3 mars 1988

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1987 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 2 619 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1987, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1987 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 2 026 343 $ à l'actif net des régimes;
b) la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,03$/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1988.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Claude Boily, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 3 mars 1988

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme "Corvée-Habitation"

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme "Corvée-Habitation" conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de la Commission de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme "Corvée-Habitation" à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS (suite)

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens, des peintres et des calorifugeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurances

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que les états de l'évolution de leur actif, de leur avoir net ou de leur déficit au cours de l'exercice terminé à cette date:

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Fonds de réclamations de salaires
Fonds de cotisations patronales
Fonds de cotisations syndicales
Fonds de contributions au programme "Corvée-Habitation"
Fonds spécial d'indemnisation
Fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte général
Fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités
Fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire
Fonds des régimes d'assurance de base
Fonds du régime supplémentaire d'assurance

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 mai 1988

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
L.R.Q., c. S-2.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 1)	1 186 237	945 695
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	247 076	235 908
Autres revenus	2 573	3 287
TOTAL DES REVENUS	1 435 886	1 184 890
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 10)		
Prestations versées	898 736	861 712
Augmentation des réserves actuarielles	290 478	390 759
	1 189 214	1 252 471
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite		
Prestations versées	37 842	33 455
Diminution des réserves actuarielles	501	1 230
	37 341	32 225
Programmes de prévention (note 11)	64 626	60 526
Frais d'administration (note 12)	114 863	119 454
Autres frais (note 13)	16 862	20 531
	196 351	200 511
TOTAL DES DÉPENSES	1 422 906	1 485 207
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTES EXCEPTIONNELS	12 980	(300 317)
Programmes de réparation (note 10)		
Modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul des réserves actuarielles	93 458	57 050
Radiation des frais de développement de systèmes informatiques (note 3)	10 172	
	103 630	57 050
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	90 650	357 367
Représenté par:		
Dépenses non financées selon le mode de financement prévu dans la loi (L.R.Q., chapitre A-3.001, art. 284) (notes 1 et 10)	292 839	239 261
Solde de l'excédent des dépenses sur les revenus	(202 189)	118 106
	90 650	357 367

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(90 650)	(357 367)
Éléments n'entraînant pas de sortie de fonds		
Augmentation des réserves actuarielles	383 435	446 579
Radiation des frais de développement des systèmes informatiques	10 172	
Amortissement -- Immobilisations	6 534	7 073
Amortissement -- Frais de développement de systèmes informatiques		7 110
Redressements -- Revenus des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	26 491	45 202
Perte sur aliénations d'immobilisations	100	204
Fonds générés par les opérations	336 082	148 801
Variation des actifs et passifs hors liquidités liés à l'exploitation	(26 764)	(44 815)
Rentrées nettes liées à l'exploitation	309 318	103 986
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissements -- Soldes de prix de vente	509	473
Remboursements		
-- Solde dû sur acquisitions d'équipement	(3 089)	(2 769)
-- Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires	(1 587)	
Sorties nettes liées au financement	(4 167)	(2 296)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(80 381)	(99 600)
Acquisitions d'immobilisations	(2 362)	(3 004)
Produit des aliénations d'immobilisations	176	1 154
Frais de développement de systèmes informatiques capitalisés		(4 612)
Sorties nettes liées aux investissements	(82 567)	(106 062)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	222 584	(4 372)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(2 602)	1 770
LIQUIDITÉS À LA FIN	219 982	(2 602)

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme diminués des chèques en circulation.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	240 757	14 444
Cotisations à recevoir et autres créances (note 4)	188 858	166 259
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	2 052 613	1 998 723
Soldes de prix de vente (note 6)	17 416	17 925
Immobilisations (note 7)	21 990	26 438
Frais de développement de systèmes informatiques (note 3)		10 172
	2 521 634	2 233 961
PASSIF		
Chèques en circulation	20 775	17 046
Comptes-fournisseurs et frais courus	18 263	20 370
Solde dû sur acquisitions d'équipement (note 8)	2 549	5 638
Cotisations perçues d'avance	2 372	9 346
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	25 326	20 410
Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (note 14)	40 010	
Réserves actuarielles (note 9)	4 772 719	4 389 284
	4 882 014	4 462 094
DETTE NON PROVISIONNÉE	2 360 380	2 228 133
	2 521 634	2 233 961

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 15)
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Dufour
Louis Laberge

DETTE NON PROVISIONNÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
DETTE NON PROVISIONNÉE AU DÉBUT	2 228 133	1 870 766
Inscription au passif au 1er janvier 1987 du solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires pour services antérieurs au 31 décembre 1975 (note 14)	41 597	
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	90 650	357 367
DETTE NON PROVISIONNÉE À LA FIN	2 360 380	2 228 133

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980. Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui sont remboursables par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de cotiser annuellement les employeurs, en fonction de son mode de financement et après expertise actuarielle.

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses au fur et à mesure de leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour les lésions professionnelles survenues auparavant.

Cependant pour les années 1984 à 1988, en vertu de l'article 284 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Commission perçoit une somme égale à 90% de la somme suffisante pour permettre le paiement des prestations auxquelles ont droit les bénéficiaires pour les lésions professionnelles survenues au cours de chacune de ces années respectivement, puis à 2% de plus par année pour chacune des cinq années subséquentes.

Pour les années 1986 à 1993, la Commission ne peut augmenter le taux de cotisation en raison du déficit actuariel (dette non provisionnée) relatif aux lésions professionnelles survenues avant le 1er janvier 1986, ni en raison de celui qui résulte de l'application du paragraphe précédent. En conséquence, la cotisation comprend la proportion mentionnée ci-dessus du coût prévu des lésions professionnelles survenues après le 1er janvier 1986, la totalité des sommes allouées à la prévention, au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite et aux dépenses budgétisées par la Commission pour pourvoir à son administration.

De ce fait, la dette non provisionnée s'accroîtra chaque année jusqu'à 1993 inclusivement et le pourcentage de capitalisation des réserves actuarielles et autres passifs inscrits au bilan devrait diminuer d'année en année jusqu'à 1993 inclusivement. Selon l'article 284 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Commission devra statuer concernant le déficit actuariel relatif aux lésions professionnelles survenues avant le 1er janvier 1994. Si, à cette époque, aucune décision n'était prise relativement à la récupération de ce déficit, celui-ci continuerait de s'accroître, ce qui aurait pour effet de réduire de façon significative au cours des années ultérieures le pourcentage de capitalisation. La Commission a demandé une étude sur son mode de financement. Ce rapport comporte plusieurs recommandations qu'elle entend implanter dont un objectif de financement à long terme visant à maintenir le pourcentage de capitalisation à un niveau équivalent à celui obtenu au terme de l'année 1987.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux assujettis à la cotisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

2. Énoncé des principales conventions comptables (suite)

b) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à la valeur ajustée.

Cette valeur ajustée est constituée des éléments suivants:

- le coût des unités de dépôts à participation moins les gains et pertes réalisés à la vente de placements depuis 1981 plus,
- l'amortissement accumulé de ces gains et pertes réalisés à la vente de placements et,
- l'amortissement accumulé de la différence entre la valeur de réalisation des placements en actions et leur coût.

La valeur attribuée à la partie des dépôts à participation représentés par des placements en actions est axée sur leur valeur de réalisation.

Les gains et pertes réalisés à la vente de placements sont reportés et amortis. La différence au 31 décembre entre la valeur de réalisation des actions et leur coût est amortie. Ces amortissements, portés aux revenus de placements de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement sur une période de dix ans.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Édifices	2½%
Ameublement et équipement	10%
Matériel roulant	25%
Équipement informatique	20%
Système de télécommunications	20%

Les améliorations locatives sont amorties selon la durée du bail.

d) Réserve actuarielle

Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

Cette réserve comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués en regard des lésions professionnelles et des retraits préventifs des travailleuses enceintes ou qui allaitent survenus au cours de la présente année financière et au cours des années antérieures à celle-ci, chez les employeurs tenus de cotiser.

Cette réserve inclut des provisions pour les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une demande de prestations et pour les victimes dont la demande parviendra à la Commission au-delà de la fin de la présente année financière. Cette réserve inclut aussi des provisions pour les victimes qui sont présentement indemnisées et celles qui le seront éventuellement suite à une rechute, récidive ou aggravation.

De plus, cette réserve tient compte de la fluctuation du taux de rendement réel.

e) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des prestations versées.

3. Modifications de conventions comptables
(en milliers de dollars)

Frais de développement de systèmes informatiques

À compter du présent exercice, les frais de développement de systèmes informatiques sont inscrits aux frais d'administration de l'exercice au cours duquel ils sont encourus alors qu'auparavant ces frais étaient capitalisés et amortis à compter de leur mise en opération. Ce changement de comptabilisation, compte tenu de la radiation des frais non amortis au 31 décembre 1986 de 10 172 267 $ présentée comme poste exceptionnel aux résultats, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers du présent exercice:

	1987
Actif -- Frais de développement de systèmes informatiques	(7 959)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	7 959
Dette non provisionnée	7 959

Réserve pour fonds spécial de désastre

À compter du présent exercice, la Commission ne maintient plus de réserve distincte pour fonds spécial de désastre. Les coûts des lésions professionnelles jugés par la Commission comme étant excessifs à l'égard de certains employeurs seront imputés à l'ensemble des employeurs directement à la valeur présente estimative des paiements futurs.

Cette modification a pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers du présent exercice:

	1987
Passif -- Réserves actuarielles	6 653
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	6 653
Dette non provisionnée	6 653

4. Cotisations à recevoir et autres créances
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Cotisations à recevoir	95 795	80 779
Estimation des revenus courus de cotisations	34 963	57 642
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection*	55 047	31 629
Surpayés de la réparation à recevoir	20 108	15 916
Autres créances	7 745	7 393
	213 658	193 359
Moins:		
Provision pour créances irrécouvrables	24 800	27 100
	188 858	166 259

* En vertu de l'article 249 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail toute somme requise pour l'application de cette loi et des règlements relativement à l'inspection est prise à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.

Le gouvernement du Québec a versé en 1988 sur cette créance la somme de 30 000 000 $ à même les crédits de 1987-1988. Les prévisions des dépenses 1988-1989 du gouvernement déposées devant l'Assemblée nationale le 24 mars 1988 indiquent des crédits au montant de 45 000 000 $ pour le programme 7 du ministère du Travail. Ces derniers crédits couvrent le solde de cette créance au 31 décembre 1987 ainsi que les dépenses d'inspection qui seront encourues jusqu'au 31 mars 1989.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

5. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Fonds particulier		
Dépôts à participation à la valeur ajustée (Valeur de réalisation en milliers de $ 1987: 2 186 435 $; 1986: 2 231 719 $, nombre d'unités 1987: 2 100 639; 1986: 2 014 034)	2 003 292	1 943 178
Revenus à recevoir	49 071	55 316
	2 052 363	1 998 494
Fonds général		
Dépôts à vue	250	229
	2 052 613	1 998 723

Les soldes non amortis des gains et pertes réalisés à la vente de placements depuis 1981 et de la différence entre la valeur de réalisation des placements en actions et leur coût s'établissent respectivement à 155 489 536 $ (1986: 121 433 657 $) et à 17 502 752 $ (1986: 93 206 442 $).

Répartition du portefeuille selon le coût	(en %) 1987	(en %) 1986
Obligations	49,19	53,39
Actions et valeurs convertibles	32,48	27,59
Financements hypothécaires	5,63	5,28
Investissements immobiliers	1,96	1,61
Valeurs à court terme	8,90	10,08
Dépôt à vue	0,27	0,32
Autres éléments d'actif	1,57	1,73

6. Soldes de prix de vente
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Garanti par hypothèque de premier rang à 7 ½%, remboursable par annuités de 403 085 $ échéant le 31 décembre 1998	2 928	3 095
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $ échéant le 31 décembre 2006, taux 7 ½%	14 488	14 830
	17 416	17 925

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

7. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1987			1986
	Coût	Amortissement	Net	Net
Terrains	719		719	719
Édifices	9 793	3 488	6 305	6 443
Ameublement et équipement	13 361	8 407	4 954	6 113
Matériel roulant	262	235	27	22
Améliorations locatives	2 809	2 049	760	1 068
Équipement informatique	25 809	16 861	8 948	11 624
Système de télécommunications	1 153	876	277	449
	53 906	31 916	21 990	26 438

8. Solde dû sur acquisitions d'équipement
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Financement d'ordinateurs; emprunt de 10 691 810 $ remboursable en 44 versements mensuels de 296 382 $ (capital et intérêts), au taux annuel de 11%, échéant en 1988	2 549	5 638

9. Réserves actuarielles
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent	4 772 719	4 382 631
Réserve pour fonds spécial de désastre		6 653
	4 772 719	4 389 284

Cette réserve inclut, entre autres, un passif au montant de 163 059 000 $ (1986: 176 999 000 $) pour les coûts futurs afférents aux programmes de stabilisation économique et de stabilisation sociale pour les lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985 (note 15). Cette réserve inclut également un passif au montant de 204 119 000 $ (1986: 140 084 000 $) relatif au paiement d'indemnités forfaitaires pour dommages corporels résultant de lésions survenues depuis le 19 août 1985, date de l'entrée en vigueur de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

En outre, la réserve actuarielle inclut une provision pour fluctuation du taux de rendement réel de 235 290 000 $ (1986: 129 188 000 $). La variation de l'exercice de 106 102 000 $ comprend un montant de 35 515 000 $ résultant d'un changement du taux de référence utilisé pour le calcul de cette provision.

Pourcentage de capitalisation

Le pourcentage de capitalisation des réserves actuarielles et autres passifs inscrits aux livres au 31 décembre 1987 est de 51,65% comparativement à 50,07% au 31 décembre 1986. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

9. Réserves actuarielles (suite)
(en milliers de dollars)

Continuité des réserves acturielles

	1987	1986
Solde au début	4 389 284	3 942 705
Augmentation imputée aux dépenses		
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent		
-- montant établi avant poste exceptionnel	289 977	388 520
Plus: augmentation de la réserve pour fonds spécial de désastre		1 009
	289 977	389 529
-- modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul des réserves actuarielles	100 111	57 050
Moins: radiation de la réserve pour fonds spécial de désastre	(6 653)	
	93 458	57 050
	383 435	446 579
Solde à la fin	4 772 719	4 389 284

10. Programmes de réparation
(en milliers de dollars)

Coût des programmes de réparation avant poste exceptionnel

	1987	1986
Coût des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	246 376	252 327
Augmentation des réserves actuarielles	590 769	566 590
	837 145	818 917
Coût des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	652 360	609 385
Diminution des réserves actuarielles	300 291	175 831
	352 069	433 554
	1 189 214	1 252 471
Poste exceptionnel		
Modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul des réserves actuarielles	93 458	57 050
Coût global des programmes de réparation	1 282 672	1 309 521

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

10. Programmes de réparation (suite)
(en milliers de dollars)

Le coût des programmes de réparation, excluant le poste exceptionnel, se répartit comme suit:

	1987	1986
Pensions versées		
Assistance médicale	146 184	139 685
Incapacité temporaire	87 340	132 727
Remplacement du revenu	362 664	307 923
Incapacité permanente	212 992	217 017
Décès	89 556	64 360
	898 736	861 712
Augmentation des réserves actuarielles	290 478	390 759
	1 189 214	1 252 471

La portion non financée du coût de ces programmes est la suivante:

	1987	1986
Prestations versées		
Assistance médicale	6 464	6 032
Remplacement du revenu	18 083	19 100
Décès	91	101
	24 638	25 233
Augmentation des réserves actuarielles	59 077	56 659
Manque à gagner en revenus de placements dû à la dette provisionnée	209 124	157 369
	292 839	239 261

Cette portion non financée des programmes de réparation comprend:

-- les prestations versées au cours de l'exercice 1987 pour des lésions professionnelles survenues au cours de cet exercice multipliées par le pourcentage de non financement, soit 10%;
-- l'augmentation des réserves actuarielles pour des lésions survenues au cours de 1987, multipliée par le pourcentage de non financement, soit 10%;
-- le manque à gagner en revenus de placements dû à la dette non provisionnée résultant de l'application du mode de financement. Pour 1987 l'utilisation d'un nouveau taux de référence pour le calcul de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel résulte en une augmentation de 23 781 000 $ de ce poste.

11. Programmes de prévention
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Paiements pour les services de santé au travail et autres	36 811	36 667
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	13 215	11 869
Subvention pour la formation et l'information	14 600	11 990
	64 626	60 526

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

12. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Traitements et avantages sociaux	97 320	89 635
Formation et perfectionnement	285	225
Frais de déplacement	3 776	3 740
Postes, messageries et télécommunications	5 458	5 452
Communications et information	1 848	1 335
Services professionnels -- Informatique	2 463	2 068
Services professionnels -- Administration	7 081	7 289
Entretien et réparations -- Équipement informatique	3 020	3 367
Entretien et réparations -- Immobilisations et autres	1 410	1 519
Matériel et fournitures	3 315	3 308
Location d'espaces	9 494	9 398
Location d'équipement -- Informatique	1 839	2 243
Location d'équipement -- Autres	647	617
Assurances, taxes, énergie	1 854	3 350
Autres frais et services	672	766
Amortissement -- Immobilisations	6 534	7 073
Amortissement -- Frais de développement de systèmes informatiques		7 110
	147 016	148 495
Moins:		
-- Frais de développement de systèmes informatiques capitalisés		4 612
	147 016	143 883
Frais imputés		
Gouvernement du Québec		
-- pour l'inspection	23 418	20 089
-- pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	2 293	1 967
Gouvernement du Canada et ses organismes pour l'administration de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État	1 956	(1 330)
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	3 981	3 231
Autres frais imputés	505	472
	32 153	24 429
	114 863	119 454

13. Autres frais
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Créances irrécouvrables	8 521	12 863
Frais d'administration de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	5 005	2 745
Régime de retraite des fonctionnaires		
-- Intérêts sur solde dû	3 336	3 510
-- Contribution annuelle -- Capital		1 413
	16 862	20 531

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

14. Solde dû pour le régime de retraite des fonctionnaires

Une évaluation actuarielle a établi à 49 787 000 $ le passif résultant des services antérieurs des employés de la Commission au 31 décembre 1975 du Régime de retraite des fonctionnaires imputable à la Commission. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $ incluant le capital et les intérêts.

Les remboursements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont respectivement:

1988	1 762 200 $
1989	1 947 400
1990	2 138 800
1991	2 340 400
1992	2 549 200

Au 1er janvier 1987, le solde dû de 41 596 600 $ à l'égard du Régime de retraite des fonctionnaires a été inscrit au passif alors qu'auparavant, ce solde dû était mentionné seulement dans une note et le versement annuel de 4 923 000 $ (capital et intérêts) était imputé aux dépenses de l'exercice.

15. Engagements et éventualités

Engagements

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 48 344 962 $ au 31 décembre 1987 (1986: 51 595 892 $) dont les versements des 12 prochains mois totalisent 9 665 903 $. Ces baux s'échelonnent sur une période de un à dix ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Éventualités

Entreprises de juridiction fédérale

Une décision de la Cour suprême du Canada est attendue sous peu à l'égard de l'assujettissement des entreprises de juridiction fédérale à certaines dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) à l'égard des programmes de prévention et de retrait préventif.

Si la Cour suprême devait conclure que certaines dispositions de cette loi ne s'appliquent pas à ces entreprises, certains employeurs pourraient réclamer la portion des cotisations qu'ils ont dû verser pour en financer l'application.

Recours collectif

Une requête pour l'exercice d'un recours collectif a été présentée en novembre 1986 pour réclamer à la Commission des intérêts sur des sommes dues par celle-ci en vertu de décisions finales d'un bureau de révision de la Commission et de la Commission des affaires sociales concernant l'application de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3). Cette requête a été rejetée en juin 1987 par la Cour supérieure du Québec. Le jugement de la Cour supérieure a cependant été porté en appel.

Programmes de recherche d'emploi, de stabilisation économique et de stabilisation sociale

Certains employeurs allèguent devant les tribunaux l'illégalité des programmes de recherche d'emploi, de stabilisation économique et de stabilisation sociale à l'égard des victimes de lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985. Trois jugements de la Cour supérieure rendus les 12 avril et 17 juillet 1985 et le 4 novembre 1986 confirment ces allégations. Ces jugements ont été portés en appel.

D'autre part, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles a confirmé la position de la Commission à l'effet que l'article 570 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles lui accordait le droit de poursuivre le paiement des indemnités dont il est ici question, après le 19 août 1985, dans la mesure prévue par cet article.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

15. Engagements et éventualités (suite)

Interprétation de l'article 556 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

En juillet 1987, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision statuant que l'article 556 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.A.T.M.P.) était contraire à la Charte canadienne des droits et libertés.

Ce jugement, qui a été porté en appel, aurait comme conséquence d'assurer aux accidentés du travail qui ont été indemnisés en vertu de la Loi sur les accidents du travail et qui sont victimes d'une récidive, d'une rechute ou d'une aggravation après le 19 août 1985, une indemnité de remplacement du revenu supérieure à celle prévue à l'article 556 de la L.A.T.M.P. Cette indemnité serait alors calculée en fonction de l'article 70 de la L.A.T.M.P. sans que soient prises en considération les rentes viagères déjà accordées à titre de compensation pour la diminution de capacité de travail.

En rapport avec les éventualités mentionnées précédemment, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement les montants en cause. Tout remboursement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé par un redressement aux exercices antérieurs.

16. Autres mandats de la Commission
(en milliers de dollars)

La Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Ces employeurs remboursent la Commission par la suite.

La Commission a également la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur les victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission pour les prestations versées.

De plus, la Commission a la responsabilité d'indemniser les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission pour les prestations versées.

Ces déboursés de prestations effectués par la Commission se répartissent comme suit:

	1987	1986
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	30 967	22 954
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	16 125	14 255
Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État	10 039	10 078
	57 131	47 287

Compte tenu qu'ils sont remboursés intégralement, ces déboursés de prestations et leurs remboursements ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses de la Commission.

17. Événements postérieurs à la date du bilan

Le règlement sur le système de cotisation basé sur le mérite ou le démérite des employeurs (décret 1628-86, 29 octobre 1986) prévoit un système général (classes régulières) appliqué à l'ensemble des employeurs et un système particulier applicable à des catégories d'employeurs définies (classes A, B, C, D et E).

En date du 11 avril 1988, la Commission a adopté une nouvelle politique de recalcul des cotisations des employeurs visés par ce règlement en ce qui a trait aux imputations de coûts effectués en vertu des articles 99,3 et 99,5 de la Loi sur les accidents du travail. Sa mise en application rétroactive nécessitera le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs les paiements en trop qui ont été évalués selon l'expérience la plus récente à environ 36 milions de $. Cette évaluation ne tient pas compte d'un volume accru de demandes qui pourraient être soumises.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

17. Événements postérieurs à la date du bilan (suite)

De plus, la Commission a décidé d'appliquer rétroactivement une décision du comité de direction rendue en mai 1984 à l'effet de ne pas imputer au dossier d'employeur, conformément à l'article 111,7 de la Loi sur les accidents du travail, le coût des maladies professionnelles. Cette application rétroactive nécessitera le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs visés par cette décision les paiements en trop et aura une incidence budgétaire d'environ 83 millions de $.

En regard de ce qui précède, la récupération des remboursements effectués se fera auprès de chaque catégorie d'employeurs (classes régulières et classes A, B, C, D et E) dans le même temps et durant la même échéance que les sommes versées. Cette situation n'a aucun effet sur la dette non provisionnée au 31 décembre 1987 et sur les résultats des opérations des années subséquentes. Ces révisions de cotisations seront comptabilisées de façon prospective à compter de l'année 1988.

18. Contributions aux régimes de retraite à titre d'employeur

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 068 849 $ (1986: 3 586 261 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CERTIFICAT ACTUARIEL
relatif aux engagements de la Commission de la santé
et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1987

Nous, soussignés, déclarons que la réserve actuarielle au montant de 4 772 719 000 $ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et les paiements futurs des prestations aux travailleuses enceintes ou qui allaitent en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail; la réserve actuarielle couvre les engagements survenus chez les employeurs tenus de cotiser avant le 31 décembre 1987 et inclut une provision pour fluctuation du taux de rendement réel qui s'élève à 235 290 000 $.

La réserve actuarielle a été évaluée sur la base des politiques adoptées à la Commission.

L'augmentation de la réserve actuarielle en date du 31 décembre 1987 avant postes exceptionnels, soit 290 478 000 $ pour les programmes de réparation et la diminution de 501 000 $ pour le programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, a été débitée à l'état des revenus et dépenses de 1987.

Des changements apportés à la méthodologie et aux hypothèses augmentent la réserve actuarielle de 93 458 000 $.

Le montant de 93 458 000 $ comprend, d'une part, une somme de 43 458 000 $ relative à des changements effectués en date du 1er janvier 1987. De ces changements, signalons le renforcement d'un montant de 34 000 000 $ de la réserve pour les déboursés en assistance médicale qui s'effectueront plus de 10 ans après l'année d'accident, et la radiation de la réserve pour fonds spécial de désastre de 6 653 000 $.

Le montant de 93 458 000 $ comprend, d'autre part, une provision de 50 000 000 $ ajoutée au 31 décembre 1987. Suite à une analyse de l'expérience de la mortalité pour les années 1984 à 1986, en effet, une provision de 50 000 000 $ a été ajoutée à la réserve actuarielle pour tenir compte de l'amélioration de la mortalité des rentiers invalides; de nouvelles tables de mortalité seront construites au cours de 1988.

À notre avis, le montant de la réserve actuarielle a été établi en utilisant des données dignes de foi, des hypothèses adéquates et appropriées et des méthodes conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

Robert Langlois, f.s.a., f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pierre Hébert, f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Le 25 mars 1988

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la dette non provisionnée et l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, à l'exception du changement dans la comptabilisation des frais de développement de systèmes informatiques et de l'abandon de la réserve actuarielle pour fonds spécial de désastre dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 avril 1988

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L.R.Q., C. N-1.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987 (note 10)
REVENUS		
Prélèvements (note 9)	24 778 457 $	27 367 054 $
Intérêts sur dépôts et placements	927 818	6 505 756
Autres	268 458	203 124
	25 974 733	34 075 934
DÉPENSES		
Traitements	12 912 228	11 464 086
Avantages sociaux	2 074 954	1 698 654
Honoraires professionnels	1 068 968	1 487 396
Location	1 940 256	1 774 265
Entretien	406 845	176 426
Frais de déplacement	801 580	718 292
Communications	958 349	1 092 260
Publicité et information	325 223	464 572
Fournitures	526 225	390 911
Mauvaises créances	135 784	45 680
Intérêts sur la dette à long terme	1 155 525	1 216 500
Amortissement des immobilisations	989 959	792 234
Perte sur aliénations d'immobilisations	547	30 547
Autres	40 758	33 908
	23 337 201	21 385 731
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 637 532 $	12 690 203 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987 (note 10)
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	5 824 679 $	61 547 433 $
Redressement		
Modification de la méthode d'amortissement des équipements informatiques (note 3)	(1 137 863)	(1 050 820)
Solde redressé	4 686 816	60 496 613
Excédent des revenus sur les dépenses	2 637 532	12 690 203
Versement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec		(68 500 000)
EXCÉDENT À LA FIN	7 324 348 $	4 686 816 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 10)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	2 637 532 $	12 690 203 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	989 959	792 234
Perte sur aliénations d'immobilisations	547	30 547
Amortissement de l'escompte sur obligations	(703)	(867)
Fonds générés par les opérations	3 627 335	13 512 117
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	558 547	3 374 271
Fonds générés par les activités d'exploitation	4 185 882	16 886 388
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds absorbés par les activités de financement:		
Diminution de la dette à long terme	(617 600)	(556 100)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 026 874)	(1 216 963)
Produit d'aliénations d'immobilisations	2 317	25 850
Placements en obligations	64 993	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(959 564)	(1 191 113)
VERSEMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		(68 500 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2 608 718	(53 360 825)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	17 269 368	70 630 193
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	19 878 086 $	17 269 368 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 10)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	19 878 086 $	17 269 368 $
Prélèvements à percevoir des employeurs	1 103 684	1 211 470
Intérêts courus	168 196	111 516
Autres créances	76 837	111 100
Placements en obligations (note 6)	64 993	
	21 291 796	18 703 454
PLACEMENTS EN OBLIGATIONS (note 6)	1 098 409	1 162 699
IMMOBILISATIONS (note 7)	1 661 890	1 627 839
	24 052 095 $	21 493 992 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	2 317 349 $	1 842 813 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	89 448	71 938
Intérêts courus sur la dette à long terme	277 350	292 725
Versement de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	617 600	556 100
	3 301 747	2 763 576
DETTE À LONG TERME (note 8)	13 426 000	14 043 600
EXCÉDENT	7 324 348	4 686 816
	24 052 095 $	21 493 992 $

Pour la Commission,

Paul-Émile Bergeron
Gérald A. Ponton

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail, est une corporation au sens du Code civil et elles est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation. Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes:

	Taux	Méthode
Équipements	20%	Amortissement décroissant
Mobilier	10%	Amortissement décroissant
Matériel roulant	30%	Amortissement décroissant
Améliorations locatives	20%	Amortissement linéaire
Équipements informatiques	33 1/3%	Amortissement linéaire

Prélèvements

Les revenus de prélèvements de la dernière année civile écoulée sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports d'employeurs et/ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs. Les revenus de prélèvements déterminés après le 30 avril afférents aux exercices antérieurs sont enregistrés aux revenus de l'exercice suivant.

3. Modification d'une convention comptable

La Commission en informatisant une grande partie de ses opérations au cours des dernières années, a investi des sommes importantes. Elle a donc modifié sa convention comptable relative à l'amortissement des équipements informatiques.

À compter du présent exercice, les équipements informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans, alors qu'auparavant ils étaient amortis selon la méthode de l'amortissement décroissant au taux de 20%. Cette modification appliquée rétroactivement a eu pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers:

	1988	1987
Immobilisations	1 395 372 $	1 137 863 $
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	257 509	87 043
Excédent	1 395 372	1 137 863

4. Révision d'estimation comptable

Suite à une décision gouvernementale la Commission cédait, le 1er mai 1987, la gestion de ses baux à la Société immobilière du Québec. Les locaux occupés par la Commission font l'objet d'une entente d'occupation avec cette dernière société, renouvelable annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Révision d'estimation comptable (suite)

À compter de cette date, les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans, alors qu'auparavant elles étaient amorties en fonction de la durée du bail. Cette révision d'estimation comptable a pour effet de réduire de 44 137 $ l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice et réduira d'autant l'excédent des revenus sur les dépenses des quatre prochains exercices.

5. Régimes de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 621 274 $ (1987: 521 675 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

6. Placements en obligations

Les placements en obligations de la province de Québec, d'une valeur nominale de 1 165 000 $, sont présentés au coût amorti et ont une valeur de réalisation de 1 102 325 $ (1987: 1 098 869 $).

7. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipements	667 282 $	441 225 $	226 057 $	224 605 $
Mobilier	821 279	441 800	379 479	374 315
Matériel roulant	11 812	6 024	5 788	8 267
Améliorations locatives	966 029	611 090	354 939	22 108
Équipements informatiques	3 915 515	3 219 888	695 627	998 544
	6 381 917 $	4 720 027 $	1 661 890 $	1 627 839 $

8. Dette à long terme

Solde dû au régime de retraite des fonctionnaires

	1988	1987
Passif résultant de la contribution à titre d'employeur non versée pour des services antérieurs au 31 décembre 1975, remboursable par versements annuels de 1 727 000 $, et un dernier de 1 751 700 $, incluant le capital et les intérêts, échéant en l'an 2000	14 043 600 $	14 599 700 $
Versement échéant au cours du prochain exercice	617 600	556 100
	13 426 000 $	14 043 600 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

8. Dette à long terme (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

Années	
1989	617 600 $
1990	682 500
1991	749 600
1992	820 300
1993	893 400

9. Prélèvements

Les prélèvements de l'exercice 1988 incluent un montant de 2 232 477 $ afférent à des exercices antérieurs (1987: 2 763 783 $).

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 ont été redressés pour refléter la modification d'une convention comptable mentionnée à la note 3 et ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la méthode d'amortissement des équipements informatiques dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 mai 1988

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1988

	Opérations		Pratique privée (article 52)			
	1988	1987	1988	1987	1988	1987
REVENUS						
Octroi, Gouvernement du Québec	50 017 781 $	40 964 800 $	26 912 912 $	21 757 900 $	76 930 693 $	62 722 700 $
Octroi perçu d'avance au début				100 000		100 000
Octroi perçu d'avance à la fin			(459)		(459)	
	50 017 781	40 964 800	26 912 453	21 857 900	76 930 234	62 822 700
DÉPENSES	51 101 551	41 794 359	26 912 453	21 861 123	78 014 004	63 655 482
	(1 083 770)	(829 559)		(3 223)	(1 083 770)	(832 782)
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	111 266	93 337			111 266	93 337
Mémoires de frais	181 620	187 511			181 620	187 511
Intérêts	370 020	466 624			370 020	466 624
Autres revenus	176 296	18 432			176 296	18 432
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	21 800	30 478			21 800	30 478
	861 002	796 382			861 002	796 382
	(222 768)	(33 177)		(3 223)	(222 768)	(36 400)
Virement des opérations à la pratique privée (article 52)		(3 223)		3 223		
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(222 768)$	(36 400)$			(222 768)$	(36 400)$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1988

LIQUIDITÉS AU DÉBUT			1 276 833 $
RECETTES			
Octroi, Gouvernement du Québec	76 930 693 $		
Moins, débiteur, Gouvernement du Québec	216 781	76 713 912 $	
Intérêts	370 020		
Augmentation des intérêts courus	(414)	369 606	
Mémoires de frais		181 620	
Autres revenus		176 296	
Revenus des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol		21 800	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		111 266	
Diminution des autres débiteurs		7 135	77 581 635
			78 858 468
DÉBOURSÉS			
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		80	
Augmentation des avances		1 945	
Augmentation des frais imputables au prochain exercice		30 489	
Opérations et pratique privée (article 52) (voir page 134)		77 730 621	77 763 135
ENCAISSE À LA FIN			1 095 333 $

	1988	1987
LIQUIDITÉS		
Encaisse	1 095 333 $	1 755 833 $
Emprunt bancaire		(479 000)
	1 095 333 $	1 276 833 $

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	187 976 $	240 229 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés	4 203	5 000
Utilisation de la réserve	127 976	57 253
	(123 773)	(52 253)
SOLDE À LA FIN	64 203 $	187 976 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1988

	1988	1987
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 095 333 $	1 755 833 $
Intérêts courus	14 239	13 825
Débiteur, Gouvernement du Québec	216 781	
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	13 870	13 629
Débiteur, fonds incendie et vol	4 161	4 322
Autres débiteurs	35 153	42 288
Avances	6 235	4 290
Frais imputables au prochain exercice	85 185	54 696
	1 470 957 $	1 888 883 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	20 $	649 $
Intérêts courus	13 850	12 980
	13 870	13 629
PLACEMENTS (note 2)	250 000	250 000
	263 870 $	263 629 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	6 $	210 $
Intérêts courus	4 155	4 112
	4 161	4 322
PLACEMENTS (note 2)	75 000	75 000
	79 161 $	79 322 $

Au nom de la Commission des services juridiques,

Yves Lafontaine, président
Denis Bouchard, vice-président

	1988	1987
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire		479 000 $
Créditeurs et frais courus	1 479 979 $	1 196 596
Octroi perçu d'avance (article 52)	459	
	1 480 438	1 675 596
AVOIR NÉGATIF		
Revenus accumulés (déficit)	(73 684)	25 311
Réserve, projets spéciaux	64 203	187 976
	(9 481)	213 287
	1 470 957 $	1 888 883 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	13 870 $	13 629 $
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000
	263 870 $	263 629 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	4 161 $	4 322 $
AVOIR		
Réserve	75 000	75 000
	79 161 $	79 322 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1988

	Déboursés	Moins: créditeurs et frais courus au 1er avril 1987	Plus: créditeurs et frais courus au 31 mars 1988	Dépenses
OPÉRATIONS				
Réunion des administrateurs	79 030 $	1 222 $	820 $	78 628 $
Loyers, taxes et permis	3 836 221	416 461	486 728	3 906 488
Téléphone	891 888	43 024	60 978	909 842
Électricité	53 823	11 138	13 333	56 018
Frais de poste	358 985	9 012	5 923	355 896
Fournitures et papeterie	705 595	102 020	52 040	655 615
Autres frais administratifs	430 222	26 716	11 540	415 046
Honoraires professionnels	431 974	44 660	43 856	431 170
Entretien et réparations	274 032	20 433	15 315	268 914
Ameublement et équipement de bureau	783 537	282 750	364 896	865 683
Frais de déplacements	792 100	28 118	29 693	793 675
Bibliothèque	302 850	14 590	13 520	301 780
Formation professionnelle	254 158	7 489	20 387	267 056
Trésorerie et traitement des données	148 558	10 256	1 247	139 549
Comité de révision	73 303	623	2 078	74 758
Information et éducation	434 243	2 256	1 091	433 078
Recherche	102 533	3 899	11 730	110 364
Approbation des comptes	3 225	22	470	3 673
Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	462 828	2 631	89 537	549 734
	10 419 105	1 027 320	1 225 182	10 616 967
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	24 553 784	1 780	79 521	24 631 525
Autres	13 641 942	29 177	13 242	13 626 007
	38 195 726	30 957	92 763	38 257 532
Déboursés judiciaires				
Civils	1 820 501	119 911	116 264	1 816 854
Criminels	382 836	18 408	45 770	410 198
	2 203 337	138 319	162 034	2 227 052
	50 818 168	1 196 596	1 479 979	51 101 551
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires				
Civils	13 805 937			13 805 937
Criminels	8 652 021			8 652 021
Notaires	1 064 313			1 064 313
	23 522 271			23 522 271
Déboursés judiciaires				
Civils	2 528 688			2 528 688
Criminels	743 261			743 261
Notaires	33 364			33 364
	3 305 313			3 305 313
Intérêts	52 982			52 982
Honoraires professionnels	31 887			31 887
	84 869			84 869
	26 912 453			26 912 453
	77 730 621 $	1 196 596 $	1 479 979 $	78 014 004 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉFICIT CONSOLIDÉ
exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	25 311 $	9 458 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(222 768)	(36 400)
	(197 457)	(26 942)
Régularisation de la réserve consolidée, projets spéciaux	123 773	52 253
SOLDE À LA FIN	(73 684)$	25 311 $

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT		
DÛ au fonds d'administration	13 629 $	16 012 $
Réserve	250 000	250 000
	263 629	266 012
Revenus d'intérêts	28 549	30 748
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	(10 909)	(8 374)
	17 640	22 374
Transfert au fonds d'administration	17 399	24 757
	241	(2 383)
SOLDE À LA FIN	263 870 $	263 629 $
DÛ au fonds d'administration	13 870 $	13 629 $
Réserve	250 000	250 000
	263 870 $	263 629 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS INCENDIE ET VOL

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	4 322 $	4 380 $
Réserve	75 000	75 000
	79 322	79 380
Revenus d'intérêts	8 605	8 637
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	(4 445)	(533)
	4 160	8 104
Transfert au fonds d'administration	4 321	8 162
	(161)	(58)
SOLDE À LA FIN	79 161 $	79 322 $
Dû au fonds d'administration	4 161 $	4 322 $
Réserve	75 000	75 000
	79 161 $	79 322 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1988

---

1. Principales pratiques comptables

Principes de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante:
  Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêts payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgetées en conséquence.

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 75 000 $. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

2. Placements

	1988	1987
Fonds de responsabilité professionnelle		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	250 000 $	250 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1988

2. Placements (suite)

Fonds incendie et vol

	1988	1987
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	75 000 $	75 000 $

3. Engagements

Honoraires, Déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 1988, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 21 000 000 $ et se répartissent comme suit:

Année	Montant estimé des mandats			Montant total
	Civils	Criminels	Notaires	
1973 - 1984	500 000 $	100 000 $	20 000 $	620 000 $
1984 - 1985	500 000	100 000	20 000	620 000
1985 - 1986	1 890 000	550 000	30 000	2 470 000
1986 - 1987	2 800 000	1 430 000	60 000	4 290 000
1987 - 1988	8 000 000	4 500 000	500 000	13 000 000
	13 690 000 $	6 680 000 $	630 000 $	21 000 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1988 et le 30 avril 1993, la Commission des services juridiques et les corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 11 216 956 $ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit: 1989, 2 821 910 $; 1990, 2 577 930 $; 1991, 2 407 544 $, 1992, 2 040 541 $ et 1993, 1 369 031 $.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1988:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé le 31 mars 1988:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Déficit, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve,
  fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locale au 31 mars 1988, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 1, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal, le 6 mai 1988

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATION ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		
Coût		
Intérêts:		
Sur la dette à long terme (note 9)	41 691 497 $	34 810 965 $
Sur financement temporaire	4 785 459	
	46 476 956	34 810 965
Financement		
Subvention du gouvernement du Québec	42 070 328	29 366 842
Subvention du gouvernement du Canada (note 11)	4 406 628	5 444 123
	46 476 956	34 810 965
AUTRES OPÉRATIONS (note 12)		
Coût	191 667	386 860
Financement et revenus	366 451	386 860
REVENU NET DE L'EXERCICE	174 784	
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 257 702	3 257 702
EXCÉDENT À LA FIN	3 432 486 $	3 257 702 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net de l'exercice	174 784 $	
Variation nette des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(722 955)	2 669 153 $
Fonds (absorbés) générés par les activités d'exploitation	(548 171)	2 669 153
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	306 427 430	142 710 610
Remboursements de la dette à long terme	(63 820 636)	(83 276 032)
Capital d'apport	4 044 860	2 251 020
Financement temporaire	23 687 000	
Fonds générés par les activités de financement	270 338 654	61 685 598
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(33 156 554)	(48 334 099)
Produit d'aliénation d'immobilisations	90 780	164 300
Travaux imputés au gouvernement du Québec:		
Projets de construction et de réfection et d'équipements:		
Conseils régionaux de la santé et des service sociaux	(191 049 235)	
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(21 585 677)	(18 597 462)
Acquisitions de mobilier et d'équipement imputées aux Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	(2 044 491)	(505 598)
Financement temporaire des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(22 950 000)	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(270 695 177)	(67 272 859)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(904 694)	(2 918 108)
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(597 210)	2 320 898
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(1 501 904)$	(597 210)$

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques en circulation moins l'encaisse.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	Solde au 31 mars 1987	Transactions de l'exercice 1988	Solde au 31 mars 1988
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	21 370 914 $		21 370 914 $
Acquisitions d'immeubles	6 514 083	177 962 $	6 692 045
Remboursement de la dette à long terme -- capital	16 259 775	1 410 027	17 669 802
Intérêts sur obligations -- partie capitalisée aux bâtisses	1 187 118		1 187 118
Autres apports	2 103 494		2 103 494
	47 435 384	1 587 989	49 023 373
Société canadienne d'hypothèques et de logement: Exonération de 10% des prêts consentis	6 942 270		6 942 270
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	25 996 560	2 532 405	28 528 965
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(19 547 210)	(75 534)	(19 622 744)
Autres apports	563 288		563 288
	61 390 292	4 044 860	65 435 152
Virement au déficit	(11 270 787)		(11 270 787)
	50 119 505 $	4 044 860 $	54 164 365 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	15 049 527 $	10 884 081 $
Débiteurs	689 444	1 348 984
Dû par le gouvernement du Québec		152 877
	15 738 971	12 385 942
CRÉANCES (note 5)	258 093 160	20 463 757
IMMOBILISATIONS (note 6)	453 257 151	420 191 377
	727 089 282 $	453 041 076 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	1 501 904 $	597 210 $
Créditeurs et retenues sur contrats	10 785 895	11 725 687
Intérêts courus	14 530 630	10 960 764
Dette à long terme (note 8)	2 638 576	2 585 027
	29 457 005	25 868 688
FINANCEMENT TEMPORAIRE (note 7)	23 687 000	
DETTE À LONG TERME (note 8)	616 348 426	373 795 181
	669 492 431	399 663 869
AVOIR		
Capital d'apport	54 164 365	50 119 505
Excédent	3 432 486	3 257 702
	57 596 851	53 377 207
	727 089 282 $	453 041 076 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

John Gauvreau
André V. Bergeron

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution, objets et opérations

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

Le rôle de la Corporation consiste essentiellement à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, des projets confiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de voir au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assurer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles dans le cadre du programme de désintéressement du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à intégrer les établissements privés.

2. Financement et modalités d'opération

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des projets de construction et de réfection de la corporation est assuré par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion de l'escompte et des frais d'émission sur les obligations émises lors d'un premier financement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Suite à une décision du gouvernement du Québec en date du 8 juillet 1987, les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux doivent assumer le coût du mobilier et de l'équipement des établissements du réseau et ce, à compter du 1er avril 1985 pour les établissements du secteur de la santé et à compter du 1er avril 1986 pour les établissements du secteur des services sociaux.

Pour les projets autorisés avant ces dates, le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux établissements le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses ne sont pas présentées dans les états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et divers autres ministères et organismes du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

2. Financement et modalités d'opération (suite)

Frais d'administration capitalisés aux projets de construction et de réfection

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice comportent une perte nette, la Corporation capitalise des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

Emprunts temporaires des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)

La Corporation contracte depuis le 8 juillet 1987 les emprunts à long terme relatifs à la consolidation des emprunts temporaires des CRSSS pour certaines dépenses en immobilisatons et équipements. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser ces emprunts de même que pour acquitter les frais d'escompte et d'émission d'obligations.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont capitalisés et imputés au ministère jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont comptabilisés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital de la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que toutes les autres subventions le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

4. Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec

	1988	1987
Subventions relatives au remboursement de:		
Intérêts courus sur la dette à long terme	13 932 652 $	10 830 366 $
Intérêts courus et à recevoir sur financement temporaire	1 108 355	
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	8 520	
Coût des projets non matérialisés		53 715
	15 049 527 $	10 884 081 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Créances

	1988	1987
Gouvernement du Québec:		
Projets de construction et de réfection et équipements:		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	41 543 836 $	19 958 159 $
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	191 049 235	
	232 593 071	19 958 159
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux - financement temporaire	22 950 000	
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux - mobilier et équipement	2 550 089	505 598
	258 093 160 $	20 463 757 $

6. Immobilisations

	1988	1987
Terrains	20 573 488 $	19 446 184 $
Bâtisses	361 443 312	343 890 541
Projets en cours de construction et de réfection	71 240 351	56 854 652
	453 257 151 $	420 191 377 $

7. Financement temporaire

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux a été confié à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, la Corporation a contracté des emprunts bancaires au montant de 23 687 000 $.

8. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations*		
Garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 9,25% à 18% l'an, échéant de 1989 à 2007	332 130 000 $	213 275 000 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Emprunts remboursables par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 8% l'an, échéant de 2028 à 2032	61 544 385	61 710 221
Société d'habitation du Québec		
Emprunts hypothécaires remboursables par anticipation sans dédommagement, 6 7/8% et 8% l'an, échéant de 2019 à 2029	18 808 835	18 876 944
Billets et soldes de prix de vente 4% à 12% l'an, échéant de 1989 à 2006, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	19 369 826	20 378 446
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11¼% l'an, échéant en l'an 2005	886 526	903 987
Emprunts bancaires	186 247 430	61 235 610
Montants à reporter	618 987 002	376 380 208

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

	1988	1987
8. Dette à long terme (suite)		
Montants reportés	618 987 002 $	376 380 208 $
Versements échéant en deçà d'un an	2 638 576	2 585 027
	616 348 426 $	373 795 181 $

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1988-1989	2 638 576 $
1989-1990	45 118 949
1990-1991	30 403 144
1991-1992	9 991 834
1992-1993	84 035 379

Les emprunts bancaires relatifs au financement d'immeubles sont considérés comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

* Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 7 819 000 $ au 31 mars 1988 (31 mars 1987: 3 866 000 $). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

Des obligations pour un montant de 53 500 000 $ peuvent, à la demande de leurs détenteurs, être remboursées avant les échéances prévues.

9. Intérêts sur dette à long terme

	1988	1987
Obligations	29 177 761 $	25 936 314 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 025 496	5 038 765
Société d'habitation du Québec	1 513 623	1 517 832
Billets et soldes de prix de vente	1 653 010	1 740 239
Emprunts bancaires	12 269 638	4 081 109
	49 639 528	38 314 259
Moins: Intérêts sur emprunts bancaires capitalisés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux (note 10)	7 948 031	3 503 294
	41 691 497 $	34 810 965 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

10. Frais capitalisés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les frais capitalisés se répartissent comme suit:

	1988	1987
Intérêts capitalisés provisoirement au cours de l'exercice au taux préférentiel moyen mensuel bancaire:		
Corporation	5 817 289 $	4 457 630 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2 509 311	560 395
	8 326 600	5 018 025
Redressement des intérêts capitalisés	378 569	1 514 731
Intérêts capitalisés au coût réel *	7 948 031	3 503 294
Frais d'administration capitalisés aux projets de construction et de réfection (note 2):		
Corporation		115 537
Ministère de la Santé et des Services sociaux		14 461
		129 998
Total des frais capitalisés de l'exercice	7 948 031 $	3 633 292 $

* Les frais de financement à court terme sont capitalisés provisoirement au coût des projets de l'exercice sur la base du taux préférentiel moyen mensuel bancaire. Ces frais sont redressés en fin d'exercice en fonction des intérêts payés aux institutions financières.

11. Subventions du gouvernement du Canada

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût des projets d'habitation à loyer. À cet égard, 23 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions. Les subventions reçues servent à acquitter une partie du coût des intérêts sur les emprunts de la Corporation.

La Corporation recevra annuellement au cours de huit prochains exercices une contribution à cette fin d'environ 4,5 M$, lequel montant décroîtra par la suite.

12. Autres opérations

	1988	1987
Coût		
Coût des projets non matérialisés	9 417 $	192 874 $
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	93 288	184 924
Autres frais	88 962	139 060
	191 667	516 858
Frais d'administration capitalisés aux projets de construction et de réfection (notes 2 et 10)		129 998
	191 667 $	386 860 $

12. Autres opérations (suite)

	1988	1987
Financement et revenus		
Subventions du gouvernement du Québec pour:		
Projets non matérialisés	9 417 $	192 874 $
Frais d'escompte et d'émission d'obligations pour fins de refinancement	6 851	102 020
	16 268	294 894
Revenu net de l'exploitation d'un immeuble (note 13)	294 930	81 895
Autres revenus	55 253	10 071
	366 451 $	386 860 $

13. Exploitation d'un immeuble

La Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1988	1987
Revenus		
Loyers	492 332 $	102 509 $
Contribution des locataires	486 300	378 198
Stationnement	136 356	103 110
Subventions du gouvernement du Québec		343 985
Autres revenus	28 062	24 828
	1 143 050	952 630
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	235 351	202 316
Chauffage	135 577	116 866
Électricité	108 255	111 834
Entretien et réparations	139 049	187 482
Assurances	24 179	21 573
Sécurité	132 889	196 980
Stationnement	27 454	28 454
Divers	45 366	5 230
	848 120	870 735
Revenu net de l'exploitation d'un immeuble	294 930 $	81 895 $

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, la Corporation prévoit réaliser des travaux de réfection de l'ordre de 365 000 $. Ces travaux doivent s'autofinancer à même les revenus de loyers de l'immeuble de l'exercice 1987-1988.

14. Engagements et éventualité

a. Projets en cours de construction et de réfection

Au 31 mars 1988, le coût estimatif des contrats de construction reliés à des projets en cours de construction et de réfection s'élève à 60,3 M$ dont 5M$ ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

14. Engagements et éventualité (suite)

b. Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles; la perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988. Les reclassements comprennent, entre autres, à l'état des opérations et de l'excédent, la présentation distincte de la subvention du gouvernement du Canada relative à certains projets d'habitation à loyer ainsi qu'à l'actif du bilan, la présentation distincte des créances à recevoir des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux pour le mobilier et l'équipement acquis par la Corporation pour le compte de certains établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 juillet 1988.

CURATEUR PUBLIC (LE)
L.R.Q., c. C-80
FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
REVENUS		
Honoraires d'administration des biens	5 705 753 $	4 612 201 $
Moins:		
Honoraires non exigés	1 060 797	683 061
	4 644 956	3 929 140
Honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles	61 932	66 362
Intérêts sur fonds général (page 153)	66 549	
Frais d'enquêtes et autres revenus	327 721	330 706
	5 101 158	4 326 208
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 540 961	4 889 201
Formation et perfectionnement	33 311	19 881
Frais de déplacement	73 970	109 235
Services professionnels -- administration	285 866	449 123
Services professionnels -- informatique	55 841	155 671
Charges locatives, taxes, assurances, énergie et entretien	1 245 945	1 239 891
Aménagement des locaux	27 881	8 033
Télécommunications, frais de poste et de messagerie	208 140	194 923
Papeterie et fournitures de bureau	119 468	108 782
Publications et publicité	171 931	405 286
Location et entretien du matériel et de l'équipement	109 640	113 760
Matériel et équipement	86 986	128 989
Autres dépenses	27 488	8 740
	7 987 428	7 831 515
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS IMPUTÉ AU FONDS RÉSERVÉ CONSTITUÉ DES REVENUS DE PLACEMENTS PROVENANT DES COMPTES INACTIFS (page 152)	2 886 270 $	3 505 307 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS GÉNÉRAL

VARIATION DU FONDS RÉSERVÉ CONSTITUÉ DES REVENUS DE PLACEMENTS PROVENANT DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	2 766 234 $	1 912 683 $
Revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds sous administration collective (page 153)	3 421 427	4 358 858
Intérêts sur fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 153)	309 432	
	6 497 093	6 271 541
Virement de l'excédent des dépenses sur les revenus (page 151)	2 886 270	3 505 307
SOLDE À LA FIN	3 610 823 $	2 766 234 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS GÉNÉRAL

BILAN
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
Avance au fonds sous administration collective (page 156)	4 123 903 $	3 360 422 $
Autres éléments d'actif, au coût	72 925	72 878
	4 196 828 $	3 433 300 $
PASSIF		
Créditeurs	332 347 $	413 408 $
Dû au gouvernement du Québec -- solde des honoraires de l'exercice 1982	253 658	253 658
	586 005	667 066
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs	3 610 823	2 766 234
	4 196 828 $	3 433 300 $

Lucienne Robillard, Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

REVENUS DE PLACEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
REVENUS		
Intérêts sur obligations et dépôts à court terme	19 550 250 $	17 952 175 $
Amortissement de l'escompte sur obligations	270 511	321 869
Gain sur la cession d'obligations	39 502	830 267
	19 860 263	19 104 311
DÉPENSES		
Commissions et frais de garde de valeurs	70 609	62 171
Honoraires d'administration -- fonds général	990 605	770 048
	1 061 214	832 219
REVENU NET DE PLACEMENTS	18 799 049 $	18 272 092 $
RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS		
Comptes sous administration		
Curatelles (page 154)	12 052 060 $	10 804 306 $
Successions vacantes et autres juridictions (page 155)	913 722	963 414
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (page 155)	2 035 859	2 145 514
	15 001 641	13 913 234
Comptes inactifs		
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 152)	3 421 427	4 358 858
Fonds général		
Revenus de placements relatifs aux sommes dues au fonds général, dont 309 432 $ se rapportant au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 152) et 66 549 $ à l'état des revenus et dépenses (page 151)	375 981	
	18 799 049 $	18 272 092 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES CURATELLES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	107 377 924 $	89 929 137 $
Revenus de placements (page 153)	12 052 060	10 804 306
	119 429 984	100 733 443
Recettes	80 555 508	68 042 453
Débours	53 830 924	46 791 860
	26 724 584	21 250 593
	146 154 568	121 984 036
Remises de biens et transfert aux comptes inactifs	(20 131 721)	(14 606 112)
SOLDE À LA FIN (page 156)	126 022 847 $	107 377 924 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES SUCCESSIONS VACANTES ET AUTRES JURIDICTIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	9 972 906 $	8 500 881 $
Revenus de placements (page 153)	913 722	963 414
	10 886 628	9 464 295
Recettes	2 797 709	1 992 306
Débours	1 006 360	752 260
	1 791 349	1 240 046
	12 677 977	10 704 341
Remises de biens et transfert aux comptes inactifs	(2 322 283)	(731 435)
SOLDE À LA FIN (page 156)	10 355 694 $	9 972 906 $

VARIATION DES INTÉRÊTS À DISTRIBUER AUX COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	16 222 709 $	14 077 195 $
Revenus de placements (page 153)	2 035 859	2 145 514
SOLDE À LA FIN (page 156)	18 258 568 $	16 222 709 $

VARIATION DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	30 473 550 $	30 015 231 $
Transfert des curatelles, successions vacantes et autres juridictions	2 805 202	458 319
SOLDE À LA FIN (page 156)	33 278 752 $	30 473 550 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

BILAN
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	8 734 637 $	8 412 287 $
Intérêts courus sur obligations et dépôts à court terme	4 358 232	4 044 991
Obligations, au coût non amorti (valeur du marché 179 086 490 $ en 1987; 167 997 497 $ en 1986)	179 281 370	155 170 907
	192 374 239 $	167 628 185 $
PASSIF		
Créditeurs	13 184 $	10 941 $
Dépôts sur offres d'achat de biens sous administration nominative	321 291	209 733
Dû au fonds général (page 152)	4 123 903	3 360 422
	4 458 378	3 581 096
Comptes sous administration		
Curatelles (page 154)	126 022 847	107 377 924
Successions vacantes et autres juridictions (page 155)	10 355 694	9 972 906
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (page 155)	18 258 568	16 222 709
Comptes inactifs (note 3 page 159 et page 155)	33 278 752	30 473 550
	187 915 861	164 047 089
	192 374 239 $	167 628 185 $

Lucienne Robillard, Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION NOMINATIVE

BILAN
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse et certificats de dépôt	4 563 678 $	4 029 103 $
Obligations, à la valeur nominale	4 626 000	3 712 250
Billets et autres créances à recevoir	1 275 373	1 239 156
Prêts hypothécaires, au coût	728 236	476 502
Actions, à la valeur du marché	3 571 884	3 648 210
Immeubles, à la valeur d'évaluation foncière pondérée après déduction des emprunts hypothécaires de 1 706 722 $ en 1987; 854 829 $ en 1986	24 298 965	19 877 635
Objets de valeur et biens en entrepôt, à la valeur estimative de réalisation nette	407 751	427 159
Véhicules automobiles, à la valeur estimative de réalisation nette	375 467	485 237
	39 847 354 $	33 895 252 $
PASSIF		
Créditeurs et avoir propre des biens sous administration (note 4 page 159)	39 847 354 $	33 895 252 $

Lucienne Robillard, Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1987

---

1. Statut et nature des activités

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80). Cette loi a été amendée par la Loi modifiant la Loi sur la Curatelle publique (1982, chapitre 46), sanctionnée et entrée en vigueur le 16 décembre 1982. Les modifications apportées à la loi en 1982 visaient notamment à permettre au Curateur public d'autofinancer ses activités et à lui assurer une plus grande autonomie de fonctionnement.

Les fonctions, droits et obligations du Curateur public sont principalement:

- De protéger les droits de la personne incapable placée sous sa curatelle;
- D'administrer et de protéger les biens de cette personne;
- De liquider les successions vacantes;
- D'administrer certaines successions non vacantes, les biens sans maitre, en déshérence ou confisqués, les biens appartenant à des propriétaires inconnus ou introuvables et les biens délaissés par des corporations dissoutes;
- De surveiller l'administration des curateurs privés et des tuteurs.

Les dépenses de fonctionnement du Curateur sont assumées par ce dernier à même les honoraires d'administration des biens et les honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles. Tout excédent des dépenses sur les revenus est imputé en diminution du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs. Le cas échéant, s'il y avait un excédent des revenus sur les dépenses, cet excédent serait versé au Fonds consolidé du revenu du Québec.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Conformément aux dispositions de la Loi sur la curatelle publique et aux usages de la comptabilité par fonds, le Curateur public utilise un fonds général pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à son administration et des fonds sous administration collective et nominative pour comptabiliser les opérations relatives aux biens des administrés.

Fonds général

Les états financiers du fonds général du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour les dépenses et selon la convention comptable qui suit concernant les revenus d'honoraires.

Honoraires

Les honoraires exigés pour l'administration des biens sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les honoraires sur les comptes inactifs sont comptabilisés lors de leur reddition. De plus, lors de la reddition des comptes des administrés, certains ajustements entrainant une augmentation ou une diminution des revenus d'honoraires peuvent s'avérer nécessaires à la suite de l'analyse des honoraires exigés sur les transactions relatives aux biens des administrés.

Les honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs

Les revenus de placements provenant des comptes inactifs sont comptabllisés au fonds sous administration collective et virés au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds général. Tout excédent des dépenses sur les revenus du fonds général est imputé en diminution de ce fonds.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement et les dépenses engagées pour l'aménagement des locaux sont portées aux dépenses de l'exercice.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1987

---

2. Conventions comptables (suite)

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien et la contribution à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont donc pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Fonds sous administration collective

Les états financiers du fonds sous administration collective du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des intérêts sur les revenus de placements qui sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Répartition du revenu net de placements du fonds sous administration collective

Les revenus nets de placements ont été crédités trimestriellement aux comptes de curatelles, de successions vacantes et autres juridictions, au compte d'intérêts à distribuer aux administrés et au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs selon leur solde en capital au début de l'exercice. Par la suite, les revenus de placements sont crédités aux différents comptes des administrés selon le solde quotidien moyen de chaque administré.

De plus, à compter du présent exercice, la répartition du revenu net de placements s'applique aussi aux sommes dues au fonds général en fonction du solde au début de l'exercice.

Fonds sous administration nominative

Les biens du fonds sous administration nominative sont inscrits aux livres lors de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leurs existence. Les revenus provenant de ces biens sont crédités aux administrés lors de l'encaissement au fonds sous administration collective.

3. Comptes inactifs

Les comptes inactifs représentent les comptes pour lesquels les propriétaires sont inconnus et introuvables. Les sommes d'argent provenant de ces comptes sont remises au ministre des Finances 10 ans après la fin de leur administration tel que défini par le règlement d'application de la Loi sur la curatelle publique.

4. Créditeurs

Les créditeurs inscrits au bilan du fonds sous administration nominative seront remboursés à même les éléments d'actif de chacun des administrés concernés si ceux-ci sont suffisants. Dans le cas où les éléments d'actif des administrés ne seraient pas suffisants pour couvrir leurs dettes, les créances de ces administrés seront remboursées jusqu'à la valeur de leurs éléments d'actif.

5. Engagements

Le Curateur public s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant jusqu'en 1994 à verser un montant de 5 752 000 $ pour des locaux et des équipements.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 171 218 $ en 1988, 1 130 401 $ en 1989, 757 189 $ en 1990 et 410 258 $ en 1991 et 408 644 $ en 1992.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre de la Justice
Hôtel du gouvernement du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1987 et les états des revenus de placements et de la variation des curatelles, des successions vacantes et autres juridictions, des intérêts à distribuer aux comptes sous administration et des comptes inactifs du fonds sous administration collective de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1987, ainsi que les résultats des opérations du fonds sous administration collective pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 24 mai 1988

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général du Curateur public du Québec au 31 décembre 1987, ainsi que l'état de la variation du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds général au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 juin 1988

FONDATION POUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET DE SON HABITAT
L.R.Q., c. C-61.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Contributions perçues sur les permis de chasse ou de piégeage (note 4)	823 490 $	
Subvention du gouvernement du Québec	24 000	87 000 $
Intérêts sur dépôts bancaires	17 819	2 454
Remboursement de traitements par les partenaires	11 093	
Autres	1 291	
	877 693	89 454
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	158 837	132 787
Frais de déplacement et de représentation	15 357	16 447
Honoraires professionnels	2 937	7 500
Publicité et promotion	11 706	147
Frais d'informatique et de comptabilité	6 369	5 043
Impression et frais de bureau	4 229	2 682
Matériel et équipement		2 992
Intérêts et frais bancaires	724	384
	200 159	167 982
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	677 534	(78 528)
EXCÉDENT AU DÉBUT	19 892	98 420
EXCÉDENT À LA FIN	697 426 $	19 892 $

FONDATION POUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET DE SON HABITAT

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse (note 3)	399 421 $	3 273 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	618 221	10 036
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		12 000
Débiteurs	12 603	250
Frais payés d'avance	827	780
	1 031 072 $	26 339 $
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	23 646 $	6 447 $
Fonds en fidéicommis (note 3)	310 000	
	333 646	6 447
EXCÉDENT	697 426	19 892
	1 031 072 $	26 339 $

Pour le Conseil d'administration,

Michel Damphousse
George Arsenault

FONDATION POUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET DE SON HABITAT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

La Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, corporation instituée par une loi spéciale, a pour fonctions:

1° De recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions et d'informer la population sur les avantages qui y sont reliés;
2° De louer ou d'acquérir, pour et au nom du gouvernement, des immeubles ou de conclure des ententes avec des personnes, des organismes ou des associations aux fins de l'aménagement et de la mise en valeur de la faune et de son habitat;
3° De promouvoir ou d'aider financièrement des programmes de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de la faune et de son habitat sur des immeubles qui font l'objet d'ententes avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou acquis par ce dernier, conformément au plan de ses activités.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Acquisition de matériel et d'équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Contributions perçues sur les permis de chasse ou de piégeage

Les contributions perçues par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur les permis de chasse ou de piégeage sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues par la Fondation.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien défrayés à même les crédits d'un ministère n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Fonds en fidéicommis

Au cours de l'exercice, la Fondation a signé avec d'autres partenaires une entente cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques.

La Fondation s'est engagée à placer en fidéicommis les sommes reçues en vertu de cette entente. Le 21 mars 1988, un montant de 310 000 $ a été reçu des partenaires. Ce montant a été déposé en fidéicommis dans un compte bancaire distinct le 12 avril 1988.

4. Contributions perçues sur les permis de chasse ou de piégeage

La loi sur le financement de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, sanctionnée le 18 juin 1987 et entrée en vigueur le 17 juillet 1987, a modifié la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour permettre un nouveau mode de financement de la Fondation. Cette loi prévoit la perception d'une contribution lors de la délivrance d'un permis de chasse ou de piégeage.

FONDATION POUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET DE SON HABITAT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 mai 1988

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
L.R.Q., c. R-2.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	266 800 $	178 000 $
Frais du conseil d'administration		
Traitements et honoraires	35 693	19 040
Communications et frais de déplacement	7 936	6 830
	43 629	25 870
Frais de la permanence du Fonds		
Salaires et avantages sociaux	175 328	168 883
Communication et frais de déplacement	3 452	3 200
Frais de bureau	6 495	5 708
Services professionnels	3 861	1 261
Publicité	5 422	3 593
Équipement de bureau	392	2 306
	194 950	184 951
	505 379	388 821
REVENUS		
Subrogations	5 731	4 953
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	1 413	1 500
Reliquats		1 630
	7 144	8 083
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	498 235	380 738
Subvention du gouvernement du Québec	477 800	368 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	20 435	12 738
EXCÉDENT AU DÉBUT	31 172	43 910
EXCÉDENT À LA FIN	10 737 $	31 172 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	88 905 $	60 852 $
Intérêts courus	695	696
	89 600 $	61 548 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	38 863 $	22 863 $
Dû au gouvernement du Québec	40 000	7 513
	78 863	30 376
EXCÉDENT	10 737	31 172
	89 600 $	61 548 $

ENGAGEMENTS (note 3)

Pour le Conseil d'administration,

Allan Zilbert, président
Danièle DesChênes, administratrice

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif, a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Aide aux bénéficiaires et autres dépenses

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé tandis que toutes les autres dépenses le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les achats d'équipement de bureau sont imputés aux dépenses.

Revenus

Le reliquat découlant d'un recouvrement collectif de réclamations est comptabilisé comme revenu au moment où il est attribué au Fonds par jugement. Quant aux revenus de subrogations, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes, n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses.

3. Engagements

En sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et déjà versée au 31 mars 1988, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 490 700 $ pris par les administrateurs du Fonds.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Autorisation des engagements du Fonds

En vertu de sa loi constitutive, le Fonds peut prendre des engagements financiers autres qu'un emprunt jusqu'à concurrence du montant déterminé par le ministre de la Justice au moment de l'approbation du budget du Fonds.

Pour l'exercice 1987-1988, le ministre de la Justice n'a pas déterminé le montant des engagements financiers à cet égard. Comme le mentionne la note 3, en sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et déjà versée au 31 mars 1988, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 490 700 $ pris par les administrateurs du Fonds.

Les engagements financiers pris par les administrateurs du Fonds ne sont donc pas en conformité avec sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1988

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
L.R.Q., c. A-29.1

ÉVOLUTION DE L'AVOIR DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
AVOIR DU FONDS AU DÉBUT	10 000 000 $	10 000 000 $
Droits d'assurance	204 808	192 581
Recouvrements de pertes	69 486	82 426
Revenus de dépôts (note 6)	1 087 740	1 246 197
Gains lors de retraits d'unités de dépôts à participation		60 917
Contribution du gouvernement du Québec	20 680 464	18 735 140
	32 042 498	30 317 261
Remboursements des pertes aux prêteurs	22 042 498	20 317 261
AVOIR DU FONDS À LA FIN	10 000 000 $	10 000 000 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	11 897 $	16 450 $
Revenus de dépôts à recevoir	91 761	286 909
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	4 932	5 467
Dépôts à participation (note 3)	10 006 956	10 006 956
	10 011 888	10 012 423
	10 115 546 $	10 315 782 $
PASSIF		
Créditeurs	1 334 $	1 105 $
Avance du gouvernement du Québec	114 212	314 677
	115 546	315 782
AVOIR DU FONDS (note 4)	10 000 000	10 000 000
	10 115 546 $	10 315 782 $

PRÊTS ASSURÉS (note 5)

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

J. Claude Simoneau
Gilles Lebel

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comtpables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de dépôts

Les revenus de dépôts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont comptabilisés lors du déboursé.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes. Ces dépenses ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds.

3. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général.

Aux 31 mars 1987 et 1988, le Fonds détenait 12 871 unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont le coût s'établissait à 10 006 956 $. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation, la valeur des dépôts à participation détenus au 31 mars 1988 est de 10 695 519 $ (11 662 360 $ au 31 mars 1987).

4. Avoir du Fonds

Selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la dotation de 10 millions $ constituée par le gouvernement du Québec en faveur du Fonds, les droits d'assurance et les recouvrements de pertes font partie du capital du Fonds. Le paiement des obligations du Fonds envers les prêteurs doit s'effectuer à même les revenus du Fonds et, s'ils sont insuffisants, à même toute partie du capital qui excède 10 millions $.

Lorsque les revenus sont insuffisants pour exécuter le paiement des obligations du Fonds et que ledit excédent ne peut y suffire, en tout ou en partie, le gouvernement est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour parfaire tel paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Prêts assurés

Les soldes en principal des prêts au 31 mars, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	1 303 358 000 $	1 270 214 000 $
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	17 488 000	19 457 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	249 912 000	235 333 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	42 659 000	59 655 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	22 693 000	26 165 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	43 145 000	28 142 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	1 767 000	2 994 000
	1 681 022 000 $	1 641 960 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé 22 millions $ des 90 milions $ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1987. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1988 en défaut depuis un an, le montant estimé des pertes que le Fonds pourrait être appelé à rembourser aux prêteurs est 83 millions $. Le déboursement de ce montant s'étalera sur les prochains exercices financiers.

6. Revenus de dépôts

	1988	1987
Revenus des dépôts à participation au fonds général	1 070 857 $	1 215 674 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	10 236	17 871
Intérêts sur dépôts bancaires	6 649	12 652
	1 087 740 $	1 246 197 $

Des gains et des pertes à la vente de placements au montant de 176 049 $ (274 465 $ au 31 mars 1987) sont inclus aux revenus des dépôts à participation au fonds général.

7. Loi modifiant la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers

La Loi modifiant la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (1988, chapitre 3) a été sanctionnée le 31 mars 1988. Cette loi, qui n'était pas en vigueur à la date de préparation des états financiers, consiste principalement:

- à conférer au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers un pouvoir d'emprunt;
- à convertir la dotation de dix millions de dollars qui a été constituée en faveur du Fonds en une avance de pareil montant par le ministre des Finances;
- à prévoir l'imposition d'un droit d'assurance, payable selon des échéances déterminées par règlement, à l'égard de tout prêt qui sera consenti ou assumé à la suite d'une demande de prêt ou de prise en charge d'un prêt soumise à l'Office du crédit agricole du Québec;
- à rendre obligatoire une révision, au moins une fois à tous les quatre ans, des taux de ce droit d'assurance;
- à permettre au gouvernement, à la suite d'une analyse actuarielle lui démontrant que le montant du capital du Fonds excède le montant requis pour assurer son autosuffisance, de prévoir par règlement une répartition de tout ou partie de cet excédent, une réduction des taux du droit d'assurance ou en même temps une telle répartition et une telle réduction;

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

7. Loi modifiant la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (suite)

- à autoriser le ministre des Finances à pourvoir jusqu'au 1er avril 1992, à même le Fonds consolidé du revenu, au paiement des obligations du Fonds de manière à permettre à ce dernier, au moyen de ses revenus alors accumulés et des droits d'assurance qu'il percevra par la suite, de suffire entièrement à ses obligations.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1988 ainsi que l'état de l'évolution de l'avoir du Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1988 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juillet 1988

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
L.R.Q., c. D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Subsides (note 4)	33 562 149 $	28 898 000 $
Intérêts et autres (note 5)	1 579 689	1 334 426
	35 141 838	30 232 426
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 6)	33 965 025	29 728 033
	1 176 813	504 393
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Traitements et avantages sociaux	669 692	602 933
Honoraires professionnels	28 300	9 924
Frais de déplacement et de séjour	62 150	72 953
Locaux	190 989	178 656
Frais de bureau	203 865	154 320
Mobilier, équipement et entretien	117 879	143 367
	1 272 875	1 162 153
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	(96 062)	(657 760)
EXCÉDENT AU DÉBUT	37 662	695 422
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(58 400)$	37 662 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Dépôts à court terme et intérêts courus	7 231 128 $	6 022 793 $
Subsides à recevoir	149 713	118 364
Débiteurs	238	3 591
Frais payés d'avance	14 483	48 252
	7 395 562 $	6 193 000 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	7 164 $	269 650 $
Bourses et subventions à payer	6 989 650	5 808 079
Fournisseurs et frais courus	57 148	77 609
Subside reporté (note 3)	400 000	
	7 453 962	6 155 338
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(58 400)	37 662
	7 395 562 $	6 193 000 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Yvon Poirier
Serge Carrière

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec. Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont octroyées, sans égard aux conditions qui s'y rattachent et à leurs périodes de versement, en tenant compte des subsides accordés par le Gouvernement du Québec et ses organismes pour l'exercice en cours.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Subside reporté

Le Fonds a reçu à la fin de l'exercice un subside de 400 000 $ du ministère de la Santé et des Services sociaux pour des subventions qui seront accordées au cours de l'exercice 1988-1989.

4. Subsides

	1988	1987
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Bourses et subventions à la recherche	25 805 900 $	22 657 900 $
Bourses et subventions - Santé communautaires	542 730	250 000
Bourses et subventions - FRSQ-MSSS	103 900	
Frais de fonctionnement du Fonds	1 248 600	935 700
	27 701 130	23 843 600
Régie de l'assurance-maladie du Québec	5 424 000	5 054 400
Régie de l'assurance automobile du Québec	212 019	
	33 337 149	28 898 000
Autres	225 000	
	33 562 149 $	28 898 000 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Intérêts et autres

Intérêts sur dépôts à court terme	1 134 401 $	1 056 533 $
Annulations et remboursements de bourses et subventions	430 837	259 608
Autres	14 451	18 285
	1 579 689 $	1 334 426 $

6. Bourses et subventions accordées

Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau des services de la santé et des services sociaux	19 046 403 $	18 136 248 $
Chercheurs-boursiers du Fonds (RAMQ)	5 475 586	5 256 595
Autres bourses et subventions	9 443 036	6 335 190
	33 965 025 $	29 728 033 $

7. Engagements

Bourses et subventions

Au 31 mars 1988, les engagements du Fonds à l'égard des bourses et subventions imputables à l'exercice se terminant le 31 mars 1989 sont de 25,7 millions $. L'octroi de ces subventions et bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

Baux

Les engagements du Fonds en vertu des baux à long terme pour des espaces et de l'équipement de bureau, imputables à l'exercice se terminant le 31 mars 1989, sont de 179 045 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstantes.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1988

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE
L.R.Q., c. D-9.1

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1988

	1988	1987
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subventions à la recherche	19 983 763 $	19 168 724 $
Bourses	10 890 700	10 628 900
Frais de fonctionnement du Fonds	2 326 263	2 182 674
	33 200 726	31 980 298
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	257 051	353 064
	33 457 777	32 333 362
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	20 419 111	19 244 761
Bourses	11 131 264	11 565 764
	31 550 375	30 810 525
	1 907 402	1 522 837
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 4)	2 262 894	2 286 350
DÉFICIT DE L'EXERCICE	355 492	763 513
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 716 533	2 480 046
EXCÉDENT À LA FIN	1 361 041 $	1 716 533 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mai 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	620 364 $	49 682 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	1 337 872	2 421 046
Subventions et bourses à recouvrer et autres débiteurs	5 045	11 930
Frais payés d'avance	30 044	
	1 993 325 $	2 482 658 $
PASSIF		
Bourses et subventions (note 3)	400 458 $	512 554 $
Fournisseurs et frais courus	231 826	253 571
	632 284	766 125
EXCÉDENT	1 361 041	1 716 533
	1 993 325 $	2 482 658 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Christiane Querido
Claude Lajeunesse

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1988

---

1. Constitution et fonctions

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses, la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comtpabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les subventions accordées en vertu du programme d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques sont comptabilisées au moment du déboursé, sur réception des exemplaires des ouvrages publiés. Les autres bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Bourses et subventions

Ce poste comprend, entre autres, des bourses à payer au 31 mai 1988 au montant de 186 510 $ (188 499 $ en 1987) qui n'étaient pas encore réclamées dont certaines au montant de 97 838 $ (188 499 $ en 1987) ont été annulées après le 31 mai 1988.

4. Frais de fonctionnement du Fonds

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	1 426 298 $	1 371 700 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	157 119	119 740
Services de transport et de communication	238 542	216 058
Services professionnels, administratifs et autres	79 895	167 982
Loyers	257 184	266 423
Entretien et réparations	33 149	54 443
Frais de bureau	31 491	32 717
Mobilier et équipement	39 216	57 287
	2 262 894 $	2 286 350 $

5. Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime contributif à cotisations déterminées. Les obligations de l'employeur sont limitées aux cotisations échues selon les dispositions du régime. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1988

---

5. Régime de retraite (suite)

Les coûts du régime de l'année civile 1987 s'élèvent à 46 721 $ (47 347 $ en 1986) et représentent le coût des services courants.

6. Engagements

a. Subventions et bourses

Au 31 mai 1988, les engagements du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 mai 1989 à l'égard des subventions et des bourses sont de 32,9 M$ (1988: 33,5 M$). L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

b. Baux à long terme

Le Fonds est engagé en vertu de baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en août 1992 pour des espaces et de l'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1989	273 168 $
1990	241 643
1991	232 995
1992	99 917
1993	3 279

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1988 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mai 1988 ainsi que l'utilisation des subventions de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 août 1988

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1987	1986
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 2)	5 040	4 673
Autres revenus d'exploitation	55	61
	5 095	4 734
CHARGES		
Exploitation	1 246	1 129
Achats d'électricité	110	118
Amortissement des immobilisations	500	464
Taxes (note 3)	289	272
	2 145	1 983
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET PERTE DE CHANGE	2 950	2 751
Intérêts (note 4)	2 170	2 259
Perte de change	272	189
	2 442	2 448
BÉNÉFICE NET	508	303

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1987	1986
Solde au début	2 649	2 346
Bénéfice net	508	303
Solde à la fin	3 157	2 649

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1987	1986
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net	508	303
Amortissement des immobilisations	500	464
Amortissement des frais reportés	383	364
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(73)	(75)
Perte nette sur rachat de dette à long terme	5	5
	1 323	1 061
Diminution (augmentation) du fonds de roulement (note 12)	64	(254)
	1 387	807
FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT EXTERNE		
Émission de dette à long terme	1 842	1 259
Émission de dette à perpétuité		550
Rachat de dette à long terme	(1 541)	(1 050)
	301	759
FONDS DISPONIBLES POUR INVESTISSEMENT	1 688	1 566
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	1 581	1 470
Subventions aux programmes de vente	88	67
Autres	19	29
	1 688	1 566

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 5)		
En exploitation	28 862	27 957
Moins amortissement cumulé	3 937	3 509
	24 925	24 448
Construction en cours	2 565	1 948
	27 490	26 396
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	162	74
Débiteurs	1 087	1 047
Matériaux, combustibles et fournitures	223	214
	1 472	1 335
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 6)	124	127
Frais reportés (note 7)	2 573	2 730
	2 697	2 857
	31 659	30 588

Le président du Comité de vérification,

Pierre Leblanc

Le président du Conseil d'administration
et président-directeur général,

Guy Coulombe

Montréal (Canada), le 16 février 1988

	1987	1986
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME (note 8)	21 198	20 349
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	594	475
Billets à payer	94	9
Intérêts courus	786	789
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 8)	904	1 391
	2 378	2 664
DETTE À PERPÉTUITÉ (note 9)	552	552
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100$ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	3 157	2 649
	7 531	7 023
	31 659	30 588

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Principales conventions comptables

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales.

b) Tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement de ses immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et approuvés par le gouvernement du Québec.

c) Ventes d'électricité

Les produits provenant des ventes d'électricité sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport et de distribution, les immeubles administratifs et de service ainsi que les équipements de construction, d'exploitation et de recherche, sont comptabilisés au coût. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux d'ingénierie et d'administration applicables au programme de construction. Il comprend également l'intérêt imputé au poste Construction en cours expliqué en f) ci-après. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux comptes de résultats. Au moment de la vente ou du retrait d'éléments d'actif, les coûts et les amortissements cumulés correspondants, moins la valeur de réalisation, sont portés à un compte distinct; le montant net qui en résulte est amorti sur dix ans selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3%.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Les immobilisations autres que l'équipement de construction, d'exploitation et de recherche sont amorties selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3% et sur les vies utiles prévues ci-dessous:

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier, conducteurs des lignes de transport et immeubles administratifs et de service	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

L'équipement de construction, d'exploitation et de recherche est amorti sur la vie utile prévue selon la méthode linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Intérêt imputé au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré d'un intérêt dont le taux est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les titres d'emprunt émis par Hydro-Québec pour financer ces travaux et tient compte de la perte de change sur le capital de ces titres d'emprunt. Ce taux s'est établi à 12,84% en 1987 et à 14,20% en 1986.

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude engagés dans un projet avant l'obtention de l'autorisation de construire sont imputés aux charges d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou relatifs à de nouvelles sources d'énergie.

h) Matériaux, combustibles et fournitures

Hydro-Québec évalue ses stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures au coût moyen.

i) Placements

Tous les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements temporaires, le coût correspond de près à la valeur du marché.

j) Frais reportés

Subventions aux programmes de vente

Dans le cadre de son plan d'élargissement du marché québécois, Hydro-Québec a mis en oeuvre des programmes d'aide à la commercialisation de l'électricité. Les subventions relatives à ces programmes sont amorties selon la méthode linéaire sur les cinq ans suivant l'année de leur attribution.

Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt

L'escompte et les frais d'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du titre auquel ils se rapportent.

Projet Delaney

La réalisation du projet Delaney étant reportée pour une période indéterminée, les frais engagés dans ce projet sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans.

Autres

Les autres frais reportés comprennent divers montants déboursés en prévision des exercices futurs et sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes n'excédant pas 40 ans.

k) Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Toutefois, les éléments monétaires qui font l'objet d'une couverture monétaire contre les risques de change sont convertis aux cours établis selon les conditions de la couverture.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les résultats; ceux qui sont rattachés au capital de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt, à l'exception de ceux qui sont couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis, lesquels sont reportés jusqu'à la date de remboursement des titres concernés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

1. Principales conventions comptables (suite)

l) Fonds d'amortissement

Hydro-Québec constitue la presque totalité de ses fonds d'amortissement en rachetant ses propres obligations. Ces fonds sont déduits de la dette à long terme et comptabilisés à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit qui en résulte, déduction faite du solde non amorti de l'escompte et des autres frais, est inclus dans le poste Intérêts (voir note 4).

m) Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite est imputée annuellement aux résultats et correspond à la somme des éléments suivants:

. Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service, et

. L'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés et selon la méthode des cotisations annuelles nivelées, (i) des redressements découlant de modifications au régime et aux hypothèses, (ii) des gains ou pertes actuariels et (iii) du surplus du régime déterminé au moment de l'adoption des recommandations de 1986 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au poste Frais reportés.

2. Ventes d'électricité

Les ventes d'électricité comprennent des ventes aux États-Unis de 446 millions de dollars (378 millions de dollars en 1986).

3. Taxes

(en millions de dollars)	1987	1986
Taxe sur le capital	145	137
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	120	112
Taxes foncières	24	23
	289	272

4. Intérêts

(en millions de dollars)	1987	1986
Intérêts sur titres d'emprunt	2 392	2 388
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de titres d'emprunt	21	24
Perte nette sur rachat de dette à long terme	5	5
	2 418	2 417
Moins		
Intérêt imputé au poste Construction en cours	192	128
Revenu net de placements	56	30
	248	158
	2 170	2 259

5. Propriétés et outillage
(en millions de dollars)

	1987			1986		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	13 491	1 588	1 376	13 492	1 422	1 129
Nucléaire	1 455	127	13	1 453	95	10
Autres	359	137	20	351	124	9
	15 305	1 852	1 409	15 296	1 641	1 148
Transport						
Postes	2 960	353	393	2 875	309	231
Lignes	4 096	482	258	4 044	436	112
	7 056	835	651	6 919	745	34
Distribution						
Postes	983	164	134	920	153	107
Lignes	3 496	505	245	3 080	449	240
	4 479	669	379	4 000	602	347
Autres						
Immeubles administratifs et de service	686	60	61	521	50	62
Équipement	688	372		597	322	
Divers	648	149	65	624	149	48
	2 022	581	126	1 742	521	110
Total	28 862	3 937	2 565	27 957	3 509	1 948

6. Placements
(en millions de dollars)

	1987	1986
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 13)		
Obligations, hypothèque générale, 7¼%, échéant entre 1988 et 2010 (valeur nominale de 85 millions de dollars et de 88 millions de dollars respectivement)	77	79
Actions ordinaires	34	34
	111	113
Placements divers	13	14
	124	127

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

7. Frais reportés
(en millions de dollars)

Les frais reportés comprennent les soldes non amortis des éléments suivants:

	1987	1986
Perte de change non réalisée	1 890	2 116
Subventions aux programmes de vente	246	223
Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt	193	188
Charge de retraite	148	75
Projet Delaney	15	29
Autres	81	99
	2 573	2 730

8. Dette à long terme

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception d'un montant de 189 millions de dollars (448 millions de dollars en 1986).

Les échéances des obligations et des autres dettes à long terme ainsi que les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens, sont présentées dans le tableau suivant:

	1987		1986	
Années d'échéance	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré
1987			1 391	
1988	904		1 036	
1989	1 118		1 187	
1990	1 414		1 324	
1991	1 664		2 007	
1992	1 751			
1 -- 5 ans	6 851	11,04%	6 945	11 57%
6 -- 10 ans	6 308	9,88%	6 189	10,73%
11 -- 15 ans	1 973	8,97%	1 918	9,54%
16 -- 20 ans	4 165	10,58%	4 315	10,20%
21 -- 25 ans	1 608	11,15%	1 250	11,13%
26 -- 30 ans	382	12,40%	613	12,20%
31 -- 35 ans				
36 -- 40 ans	815	8,44%	510	8,56%
	22 102	10,39%	21 740	10,82%
Moins Tranche à moins d'un an	904		1 391	
	21 198		20 349	

8. Dette à long terme (suite)

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en monnaies étrangères, ainsi que leur équivalent en dollars canadiens, sont présentés ci-dessous:

	(en millions d'unités)			1987 Total (en millions de dollars)	1986 Total (en millions de dollars)
	1988 à 1992	1993 à 2027	Total	1988 à 2027	1987 à 2026
Dollars canadiens	1 969	7 038	9 007	9 007	8 850
Aux cours établis selon les conditions de la couverture monétaire					
Dollars des États-Unis	1 037	433	1 470	1 979	1 572
Deutsche marks	150	200	350	179	179
Francs suisses	100	250	350	195	195
Yens		35 450	35 450	312	69
				11 672	10 865
Aux cours en vigueur à la date du bilan					
Dollars des États-Unis	1 115	4 352	5 467*	7 104	8 052
Deutsche marks	624	494	1 118	926	828
Francs suisses	937	456	1 393	1 425	1 181
Yens	19 116	12 884	32 000	344	279
Livres sterling		150	150	368	308
Écus	90		90	153	132
Florins	75	75	150	110	95
				10 430	10 875
				22 102	21 740

*Une proportion de 98% (97% en 1986) est couverte par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis.

Hydro-Québec détient un crédit de soutien rotatif non utilisé de 750 millions de dollars des États-Unis échéant en 1994. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire moyen de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

9. Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, sont présentés en dollars canadiens au taux de change en vigueur à l'émission (520 millions de dollars au taux de change en vigueur à la date du bilan). Ces billets, portant intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR) établi semestriellement, sont garantis par la province de Québec et ne sont rachetables qu'au gré d'Hydro-Québec et seulement à compter de 1991.

10. Restrictions concernant les dividendes

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit: 75% du bénéfice avant intérêts et perte de change et du revenu net de placements pour l'exercice, moins les intérêts sur les titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt de l'entreprise. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25% le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de la dette à long terme, les billets à payer, la dette à perpétuité et l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

10. Restrictions concernant les dividendes (suite)

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

11. Régime de retraite

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Les prestations sont garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1987, 19 017 employés (18 571 employés en 1986) cotisaient au régime. Une évaluation actuarielle a été effectuée en 1987 afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite constituées, en fonction de la rémunération de base prévue des employés jusqu'à leur retraite. L'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur du marché.

Au 31 décembre 1987, date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite affichait un surplus établi comme suit:

	(en millions de dollars)
Actif de la caisse de retraite	2 665
Valeur actualisée des prestations constituées	(2 147)
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec	(47)
Surplus	471

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987, la charge de retraite s'élève à 12 millions de dollars (9 millions de dollars en 1986).

12. Diminution (augmentation) du fonds de roulement
(en millions de dollars)

	1987	1986
Diminution (augmentation) des éléments d'actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	(88)	(58)
Débiteurs	(40)	(106)
Matériaux, combustibles et fournitures	(9)	12
	(137)	(152)
Augmentation (diminution) des éléments de passif à court terme		
Créditeurs	119	(80)
Billets à payer	85	(59)
Intérêts courus	(3)	37
	201	(102)
	64	(254)

13. Engagements, éventualités et investissement en immobilisations

Les chutes Churchill

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter virtuellement toute l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 225 000 kilowatts, pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, sous réserve des quantités qui peuvent être reprises par CFLCo et dont la limite est fixée à 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

13. Engagements, éventualités et investissement en immobilisations (suite)

En vertu de ce contrat, Hydro-Québec s'est engagée à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non, sous réserve de certaines limites et compensations, et à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale, ainsi qu'une partie des pertes de change provenant du service de la dette en dollars des États-Unis. Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

Deux procédures judiciaires sont actuellement pendantes devant les tribunaux relativement aux droits à l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls:

. En 1976, le Procureur général de Terre-Neuve a poursuivi Hydro-Québec et CFLCo afin d'obtenir la livraison à Terre-Neuve de 800 000 kilowatts de la puissance produite à même les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill.

. En 1977, Hydro-Québec a engagé des procédures judiciaires au Québec afin de faire confirmer ses droits relativement à l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls.

Les tribunaux de première instance et d'appel, tant à Terre-Neuve qu'au Québec, ont donné raison à Hydro-Québec. Toutefois, en mai 1986, la Cour suprême du Canada a autorisé le Procureur général de Terre-Neuve à en appeler de la décision rendue par la Cour d'appel de Terre-Neuvre d'une part, et CFLCo à en appeler de la décision rendue par la Cour d'appel du Québec d'autre part.

Investissement en immobilisations

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 2 168 millions de dollars pour l'année 1988.

14. Reclassement

Certains chiffres comparatifs de 1986 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1987.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1987 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Mawey
Touche Ross
Comptables agréés

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal (Canada),
le 29 janvier 1988

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	2 165	1 893
AUGMENTATION		
Cotisations courantes		
Employés	35	34
Hydro-Québec	70	68
	105	102
Cotisation d'Hydro-Québec (note 3)	16	18
Revenus de placements	219	238
	340	358
	2 505	2 251
DIMINUTION		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 3)	5	15
Prestations versées	75	71
	80	86
SOLDE À LA FIN	2 425	2 165

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

ACTIF NET
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1987	1986
PLACEMENTS (note 2)		
Obligations		
émises ou garanties par le gouvernement du Canada	219	198
émises ou garanties par la province de Québec	244	247
d'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	481	517
émises ou garanties par d'autres provinces	48	52
de municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	221	188
de compagnies ou de sociétés commerciales	234	227
	1 447	1 429
Actions ordinaires	443	259
Placements à escompte considérable garantis par le gouvernement du Canada ou par des provinces	208	210
Autres placements	17	5
Encaisse et placements à court terme	310	276
	2 425	2 179
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	42	42
DÉBITEURS	5	3
	2 472	2 224
MOINS		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 3)	47	59
	2 425	2 165

Le président du Comité de vérification,

Pierre Leblanc

Le président du Conseil d'administration
et président-directeur général,

Guy Coulombe

Montréal (Canada), le 16 février 1988

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1987

---

1. Principales conventions comptables

a) Ces états financiers ne montrent que l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

b) Les obligations et les placements à escompte considérable sont présentés au coût amorti, tandis que les autres placements sont présentés au coût.

c) Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2. Valeur du marché des placements
(en millions de dollars)

	1987	1986
Obligations (valeur nominale de 1 446 millions de dollars en 1987 et 1 420 millions de dollars en 1986)	1 441	1 526
Actions ordinaires	446	276
Placements à escompte considérable	218	247
Autres placements	17	5
Encaisse et placements à court terme	310	276
	2 432	2 330

3. Expertises actuarielles

Une évaluation actuarielle indépendante a été effectuée en 1987 aux fins du financement de la caisse de retraite. Elle a révélé une situation de surplus net pour l'ensemble du régime en date du 31 décembre 1986. Le fonds constituant le régime de base de la caisse de retraite montre un surplus de 250 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 120 millions de dollars. En vertu des règlements régissant le régime de retraite, Hydro-Québec doit assumer l'amortissement annuel de ce déficit sur une période maximale de 15 ans.

Les études actuarielles antérieures faisaient état de cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec au cours des exercices 1982 à 1984. Ces cotisations et l'intérêt s'y rapportant sont comptabilisés en diminution de l'actif de la caisse de retraite au poste Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec.

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1987 et l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal (Canada),
le 29 janvier 1988

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION
L.R.Q., c. R-8.2

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	973 766 $	893 428 $
Conseillers en rémunération	142 256	6 200
Honoraires professionnels	4 793	13 493
Représentation et déplacement	42 951	35 245
Loyer	184 008	181 715
Mobilier, équipement et améliorations locatives	31 845	122 665
Communications	20 279	17 574
Abonnements, cotisations et congrès	28 025	31 256
Impression	64 473	35 685
Fournitures et frais de bureau	81 596	45 440
Intérêts et frais bancaires	5 123	1 737
	1 579 115	1 384 438
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	14 783	24 037
Vente de rapports	3 325	2 185
	18 108	26 222
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 561 007	1 358 216
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 532 700	1 485 100
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	(28 307)	126 884
EXCÉDENT AU DÉBUT	191 849	64 965
EXCÉDENT À LA FIN	163 542 $	191 849 $

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	280 885 $	284 423 $
Frais payés d'avance	34 388	33 757
Débiteurs	2 463	2 606
	317 736 $	320 786 $
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	154 194 $	128 937 $
EXCÉDENT	163 542	191 849
	317 736 $	320 786 $

ENGAGEMENT (note 3)

Pour le conseil d'administration,

Jean-Louis Hérivault
Hélène Wavroch

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public. Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comtpables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent les montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les améliorations locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est asumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Engagement

Les versements annuels relatifs à un contrat de location-exploitation de locaux administratifs échéant le 31 mars 1991 totalisent 154 135 $.

4. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 mai 1988

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
L.R.Q., c. I-13.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	2 082 314 $	1 996 200 $
Subvention pour la recherche		
Gouvernement du Canada et autres	290 172	316 075
Intérêts sur dépôts à terme	13 227	53 614
Ventes de publications	70 562	79 457
Autres	20 847	12 641
	2 477 122	2 457 987
DÉPENSES (note 6)		
Recherche	2 132 336	2 337 000
Administration	275 620	264 767
	2 407 956	2 601 767
REVENU NET (PERTE NETTE)	69 166 $	(143 780)$

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	354 386 $	498 166 $
Revenu net (perte nette)	69 166	(143 780)
SOLDE À LA FIN	423 552 $	354 386 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net (perte nette)	69 166 $	(143 780)$
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	30 244	27 882
Fonds générés (absorbés) par les opérations	99 410	(115 898)
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(62 335)	25 355
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	37 075	(90 543)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Fonds absorbés		
Acquisitions d'immobilisations	(23 625)	(27 431)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Fonds absorbés		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(914)	(5 842)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	12 536	(123 816)
ENCAISSE AU DÉBUT	81 248	205 064
ENCAISSE À LA FIN	93 784 $	81 248 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	93 784 $	81 248 $
Débiteurs	24 211	17 750
Subventions à recevoir	100 525	8 694
Stocks	180 254	201 203
Travaux en cours	24 911	14 920
Frais imputables au prochain exercice	6 600	5 319
	430 285	329 134
IMMOBILISATIONS (note 3)	143 074	149 693
	573 359 $	478 827 $
FONDS DE DOTATION (note 4)	318 070 $	292 460 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	102 022 $	87 629 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	14 666	16 275
Revenus reportés	23 181	9 685
	139 869	113 589
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	9 938	10 852
AVOIR	423 552	354 386
	573 359 $	478 827 $
FONDS DE DOTATION - SOLDE DU FONDS (note 4)	318 070 $	292 460 $

Pour l'Institut,

Georges Lamy
Nicole Laflamme

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objets, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a créé un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement, ses ministères ou organismes. Ces sommes doivent servir au développement de l'Institut et à défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Seuls les bénéfices du fonds peuvent être utilisés aux fins de l'Institut.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, les honoraires et les autres frais indirects de production. Ils sont évalués au moindre de ces coûts ou de la valeur de réalisation nette.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 20% par année.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires, les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Vie utile anticipée	Taux
Équipement, ameublement et enseigne	10 ans	10%
Bibliothèque	20 ans	5%

Contrat de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de l'Institut, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux opérations.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

3. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	112 575 $	72 716 $	39 859 $	48 186 $
Bibliothèque	9 466	3 688	5 778	6 252
Enseigne	937	563	374	467
Équipement	101 623	55 704	45 919	44 877
	224 601	132 671	91 930	99 782
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	82 590	31 446	51 144	49 911
	307 191 $	164 117 $	143 074	149 693

4. Fonds de dotation

	1988	1987
Revenus		
Intérêts sur dépôts à terme	24 615 $	20 281 $
Dons	1 000	31 060
	25 615	51 341
Dépenses	5	15
Excédent des revenus sur les dépenses	25 610	51 326
Solde du fonds au début	292 460	241 134
Solde du fonds à la fin *	318 070 $	292 460 $
*Représenté par:		
Encaisse	9 532 $	8 537 $
Dépôts à terme	307 007	282 888
Intérêts courus à recevoir	1 531	1 035
	318 070 $	292 460 $

L'état des revenus et dépenses de l'Institut ne comprend pas les opérations du fonds de dotation.

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1988	1987
Obligations découlant de contrats de location-acquisition de 16% à 22% échéant jusqu'en 1990	24 604 $	27 127 $
Versements échéant au cours du prochain exercice	(14 666)	(16 275)
	9 938 $	10 852 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

Exercice	
1989	17 901 $
1990	8 138
1991	3 178
Total des montants minimums exigibles	29 217
Moins: Montant représentant les intérêts	4 613
	24 604 $

6. Dépenses

	1988			1987
	Recherche	Administration	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 453 938 $	177 464 $	1 631 402 $	1 748 990 $
Honoraires de recherche	83 947		83 947	173 629
Activités culturelles	21 046		21 046	41 962
Frais de voyage et de représentation	45 543	24 616	70 159	66 639
Fournitures et approvisionnements	60 503	6 304	66 807	60 982
Publicité	36 637		36 637	42 443
Entretien et réparations	14 578	2 573	17 151	17 513
Loyers	164 624	28 845	193 469	182 363
Électricité et chauffage	2 487	439	2 926	2 902
Téléphone	35 564	5 934	41 498	39 246
Taxes et assurances	54 623	9 639	64 262	4 757
Honoraires professionnels		1 262	1 262	8 566
Frais de publication	83 250		83 250	161 811
Divers	28 752	554	29 306	7 923
Intérêts et frais bancaires		13 453	13 453	5 503
Mauvaises créances	188		188	3 055
Dévaluation des stocks	20 949		20 949	5 601
Amortissement des immobilisations	25 707	4 537	30 244	27 882
	2 132 336 $	275 620 $	2 407 956 $	2 601 767 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 7 juillet 1988

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	104 105 $	97 769 $
Voyages et représentation	12 332	21 442
Frais relatifs à la Fête du cinéma	10 573	
Déplacements et autres frais des membres	6 070	5 016
Honoraires professionnels	10 066	1 916
Communication et publicité	20 112	15 212
Loyers, entretien et assurances	30 211	30 322
Taxes et permis	3 898	4 120
Location de mobilier et d'équipement	5 783	7 900
Fournitures et approvisionnements	10 497	8 214
Amortissements des immobilisations	6 957	10 080
Perte sur aliénation d'immobilisations	1 208	
Intérêts et frais bancaires	730	1 298
Étude de faisabilité		9 800
Allocations de présence des membres		9 730
	222 542	222 819
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	15 619	5 290
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	206 923	217 529
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	230 000	216 188
EXCÉDENT DES REVENUS ET DES SUBVENTIONS SUR LES DÉPENSES	23 077	(1 341)
EXCÉDENT AU DÉBUT	16 524	17 865
EXCÉDENT À LA FIN	39 601 $	16 524 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	47 355 $	21 284 $
Débiteurs	1 516	207
Frais payés d'avance	8 416	1 644
	57 287	23 135
IMMOBILISATIONS (note 3)	31 748	22 553
	89 035 $	45 688 $
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire		556 $
Créditeurs et frais courus	24 177 $	13 674
Subventions reportées (note 4)	25 257	14 934
	49 434	29 164
EXCÉDENT	39 601	16 524
	89 035 $	45 688 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour l'Institut,

Jean Colbert
Marc F. Gélinas

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

1. Constitution et fonctions

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma.

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20%
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3%
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail

3. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	30 480 $	13 859 $	16 621 $	12 930 $
Équipement informatique	21 955	7 289	14 666	8 559
Améliorations locatives	9 660	9 199	461	1 064
	62 095 $	30 347 $	31 748 $	22 553 $

4. Subventions reportées

L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985 une subvention de 20 000 $ du gouvernement du Québec pour une tournée d'information sur la Loi sur le cinéma et de consultation en vue de l'établissement d'un profil de l'activité cinématographique en régions. Au 31 mars 1988, le solde non utilisé de cette subvention s'élève à 10 257 $.

La partie de cette subvention, couvrant les frais encourus pour cette tournée durant l'exercice 1987-1988 au montant de 4 677 $, (1 188 $ en 1986-1987) a été virée aux opérations.

De plus, l'Institut a reçu au cours de l'exercice, une subvention de 15 000 $ du gouvernement du Québec afférente à la recherche sur l'économie du cinéma. Au 31 mars 1988, aucun frais n'avait été encouru relativement à cette recherche.

5. Subventions du gouvernement du Québec

	1988	1987
Fonctionnement	220 000 $	211 188 $
Fête du cinéma	10 000	
Étude de faisabilité		5 000
	230 000 $	216 188 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

6. Engagements

Baux

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant en 1991 pour des espaces et de l'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux sont de 32 555 $.

Contrats de service

Au cours de l'exercice, l'Institut s'est engagé en vertu de contrats de service à effectuer des études et des recherches pour un montant maximum de 9 750 $. Au 31 mars 1988, aucun frais n'avait été encouru relativement à ces contrats.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 juillet 1988

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
VENTES -- Billets de loterie	1 036 491	998 040
COÛTS DES VENTES		
Lots attribués	477 784	460 311
Escomptes aux détaillants	54 777	53 047
Impression des billets	21 338	19 423
	553 899	532 781
BÉNÉFICE BRUT	482 592	465 259
FRAIS D'OPÉRATION		
Publicité et communication	19 826	17 650
Distribution et vente	16 807	16 649
Informatique et systèmes	22 754	23 646
Administration	16 508	17 475
Recherche et développement	1 589	1 209
Amortissement des immobilisations	9 919	10 564
	87 403	87 193
Revenus d'intérêts -- net (note 9)	2 382	2 831
	85 021	84 362
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	397 571	380 897
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 10)	17 069	19 030
Contribution spéciale		1 000
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 11)	452	492
	17 521	20 522
BÉNÉFICE NET	380 050	360 375

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	20 976	5 601
Bénéfice net	380 050	360 375
Dividende au ministre des Finances	(390 000)	(345 000)
SOLDE À LA FIN	11 026	20 976

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	380 050	360 375
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	9 919	10 564
Fonds générés par les opérations	389 969	370 939
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(52 059)	13 023
Fonds générés par les activités d'exploitation	337 910	383 962
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende au ministre des Finances	(390 000)	(345 000)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition -- net	(926)	(1 760)
Fonds utilisés par les activités de financement	(390 926)	(346 760)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 322)	(5 283)
Acquisitions de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition		(63)
Produit d'aliénations de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	93	270
Fonds utilisés par les activités d'investissement	(3 229)	(5 076)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(56 245)	32 126
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	53 511	21 385
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(2 734)	53 511

L'insuffisance des liquidités de Loto-Québec comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse et des dépôts à terme.

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	712	53 511
Avance -- filiale Lotim Inc. (note 3)	700	951
Débiteurs (note 4)	20 628	13 531
Frais payés d'avance	8 982	4 377
	31 022	72 370
PLACEMENT (note 5)		
Filiale en propriété exclusive		
IMMOBILISATIONS (note 6)	37 762	44 452
	68 784	116 822
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	3 446	
Lots aux gagnants	7 310	4 029
Dividende à payer au ministre des Finances		41 000
Créditeurs et frais courus	18 865	26 538
Lots non réclamés (note 7)	2 342	5 626
Revenu reporté -- billets de loterie	24 837	16 769
	56 800	93 962
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	788	1 714
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé:		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	11 026	20 976
	11 196	21 146
	68 784	116 822

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

David Clark
Francine Harel Giasson

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonction

La Société des loteries et courses du Québec désignée sous le nom de Loto-Québec est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie et, si elle y est autorisée par le gouvernement, de tenir des courses. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en oeuvre dans les domaines de sa compétence.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées ci-dessous dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de Lotim Inc., filiale en propriété exclusive, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 1987.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiment	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	33 1/3% et 20%
Améliorations locatives et aménagements	20% et 10%
Matériel roulant	30%

Contrats de location

Les actifs et obligations découlant de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Ces actifs sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loteries est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu relatif aux loteries instantanées qui est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loteries vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Lots attribués

En plus des lots payables en argent, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titres de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

3. Avance -- filiale Lotim Inc.

Avance à la filiale en propriété exclusive du 1er janvier 1988 au 31 mars 1988 (1987: du 1er janvier 1987 au 31 mars 1987).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Débiteurs
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Détaillants	3 639	4 312
Grossistes	12 094	3 256
Société de la Loterie Interprovinciale Inc.	4 312	5 069
Divers	583	894
	20 628	13 531

5. Placement

Au 31 mars 1987, Loto-Québec détenait tout le capital-actions de S.O.D.I.C. Québec Inc., soit une action de 10 $. En août 1987, cette action a été vendue à sa valeur nominale de 10 $ au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

6. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	3 103		3 103	2 709
Bâtiment	18 274	1 427	16 847	17 172
Améliorations locatives et aménagements	11 702	4 337	7 365	6 832
Équipement	51 955	45 318	6 637	12 184
Mobilier de bureau et matériel roulant	4 991	2 524	2 467	2 801
	90 025	53 606	36 419	41 698
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Équipement informatique	6 312	4 969	1 343	2 754
	96 337	58 575	37 762	44 452

7. Lots non réclamés

Les lots de Mini-Loto, d'Inter-Loto et de Sélect 42 non réclamés sont portés à une provision pour être distribués subséquemment à titre de lots bonis.

À la suite de l'abolition du 6/36, au cours de l'exercice, les lots non réclamés inscrits à la provision ont été virés aux résultats. Toute réclamation ultérieure sera comptabilisée au coût des ventes lors de son paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, taux variant de 14% à 22%, échéant jusqu'en 1991	1 638	3 312
Versements échéant en deçà d'un an (inclus au poste créditeurs et frais courus)	850	1 598
	788	1 714

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1989	1 046
1990	813
1991	44
Total des paiements minimums exigibles	1 903
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	265
	1 638

9. Revenus d'intérêts -- Net
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Intérêts sur placements à court terme	2 767	3 524
Moins: Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	385	693
	2 382	2 831

10. Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 millions $ en dollars de 1979. De plus, en vertu d'une seconde entente, les provinces remettent au gouvernement fédéral depuis 1985 une somme additionnelle de 100 millions $ répartis sur les trois années subséquentes. Cette seconde entente a pris fin le 31 décembre 1987.

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 11 millions $ à titre de contribution pour l'exercice 1988-1989.

11. Commissions spéciales aux associations sans but lucratif

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loteries par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

12. Engagements

Bail

La Société est engagée, en vertu d'un bail échéant en 2003, à verser un montant total minimum de 54 419 724 $ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec Immeubles Cadimont Inc.

Le loyer versé pour l'exercice terminé le 31 mars 1988 est de 3 637 378 $ (3 401 233 $ en 1987). La dépense consolidée de loyer est de 1 818 689 $.

Le loyer annuel minimum pour chacun des cinq prochains exercices s'établit à 3 401 233 $.

Réseau de loterie en direct

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Québec a autorisé Loto-Québec à renouveler ses équipements informatiques de loteries en direct et à se doter d'un site informatique de relève pour un montant total de 50 600 000 $. Au 31 mars 1988, la Société était engagée pour un montant de 26 560 814 $ concernant ce projet.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.C.A.

Québec, le 13 mai 1988

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES (note 3)		
Direction de la conservation	1 410 474 $	1 206 506 $
Direction des communications	489 781	485 729
Administration	1 691 850	1 433 825
	3 592 105	3 126 060
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	305 181	181 300
Intérêts et autres	153 010	140 983
	458 191	322 283
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 133 914	2 803 777
Subvention du gouvernement du Québec	2 965 804	2 807 600
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION DE L'EXERCICE	168 110	(3 823)
AVOIR AU DÉBUT	471 838	468 015
AVOIR À LA FIN	303 728 $	471 838 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Acceptations bancaires	489 635 $	792 281 $
Subventions à recevoir	143 704	15 650
Débiteurs	62 395	14 207
Frais payés d'avance	56 228	7 115
	751 962 $	829 253 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	57 567 $	29 596 $
Créditeurs et frais courus	378 292	320 319
Revenus reportés	12 375	7 500
	448 234	357 415
AVOIR (note 6)	303 728	471 838
	751 962 $	829 253 $

Pour le Conseil d'administration,

J.V. Raymond Cyr
Monique Parent-Dufour

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

1. Constitution

Le Musée d'art contemporain de Montréal, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations.

La collection permanente du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation n'est pas présentée au bilan.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Dépenses par catégorie

	Direction de la conservation	Direction des communications	Administration	Total 1988	Total 1987
Traitements et autres rémunérations	673 351 $	159 102 $	541 288 $	1 373 741 $	1 076 553 $
Services professionnels, administratifs et autres	204 176	66 846	581 912	852 934	787 337
Services de transport et communication	201 290	157 975	126 708	485 973	370 044
Fournitures et approvisionnements	85 516	105 858	148 180	339 554	326 608
Locations	46 250		122 702	168 952	117 764
Entretien et réparations			106 460	106 460	59 439
Matériel et équipement			64 600	64 600	16 976
Acquisitions d'oeuvres d'art	199 891			199 891	371 339
	1 410 474 $	489 781 $	1 691 850 $	3 592 105 $	3 126 060 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Oeuvres d'art

Le Musée a reçu par donation, au cours de l'exercice, des oeuvres d'art d'une valeur de 324 783 $ (1987: 268 991 $), déterminée, lorsque requis, par expertise et sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. La valeur des oeuvres d'art ajoutées à la collection permanente du Musée au cours de l'exercice se détaille comme suit:

	1988	1987
Acquises par donation	324 783 $	268 991 $
Acquisitions assumées par le Musée	199 891	371 339
	524 674 $	640 330 $

5. Acquisitions d'immeuble en cours

Le 7 novembre 1985, le Musée a été autorisé par le gouvernement du Québec à acquérir au prix de 1 $ l'immeuble dans lequel il exerce ses activités. À la date de préparation des états financiers, le contrat d'acquisition de cet immeuble n'avait pas été exécuté, les plans étant en voie d'acceptation auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

6. Avoir affecté à l'exercice subséquent

Une partie de l'avoir de 303 728 $ au 31 mars 1988 a été affectée par le Conseil d'administration à sa séance du 30 mars 1988 à la poursuite de la mise en place du plan d'informatisation et à l'acquisition d'oeuvres d'art.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 juin 1988

MUSÉE DE LA CIVILISATION
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Traitements et autres rémunérations	2 790 417 $	1 165 437 $
Services de transport et de communication	581 655	203 747
Services professionnels, administratifs et autres	2 290 027	962 271
Entretien et réparations	302 206	56 088
Taxes municipales et scolaires	728 669	22 173
Loyers	260 456	186 560
Fournitures et approvisionnements	1 249 035	113 931
Acquisitions de matériel et d'équipement	77 607	861 408
Acquisitions de pièces de collections	272 117	13 517
Autres dépenses	9 736	7 798
	8 561 925	3 592 930
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	42 200	139 700
Intérêts et autres	136 886	110 016
	179 086	249 716
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	8 382 839	3 343 214
Subvention du gouvernement du Québec	8 849 400	1 764 900
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES	466 561	(1 578 314)
EXCÉDENT AU DÉBUT	170 270	1 748 584
EXCÉDENT À LA FIN	636 831 $	170 270 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	516 829 $	359 495 $
Valeurs négociables	1 965 090	748 013
Débiteurs	1 946	
Subventions à recevoir (note 4)	40 000	932 200
Intérêts courus	21 226	2 876
Frais payés d'avance	11 040	5 094
	2 556 131	2 047 678
IMMEUBLES (note 5)	1 687 027	488 000
	4 243 158 $	2 535 678 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	3 078 327 $	945 208 $
Subventions reportées	40 000	932 200
	3 118 327	1 877 408
AVOIR		
Excédent	636 831	170 270
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	488 000	488 000
	1 124 831	658 270
	4 243 158 $	2 535 678 $

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Roger Décary
Paul Naud

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur attribuée s'ils sont reçus à titre gratuit et ne sont pas amortis. Les frais reliés au premier aménagement et aux travaux d'agrandissement et de réparations majeures comprenant le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux sont capitalisés aux immeubles.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, excluant celles reliées au premier aménagement, sont imputées aux opérations.

Pièces de collections

Les acquisitions de pièces de collections sont imputées aux opérations.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, les immeubles reçus à titre gratuit sont comptabilisés à la valeur attribuée lors de la cession alors qu'auparavant, ils étaient imputés aux opérations à leur valeur nominale.

Cette modification, appliquée rétroactivement, qui n'a aucun effet sur les résultats des opérations de l'exercice terminé le 31 mars 1987, a augmenté les postes suivants du bilan au 31 mars 1987:

Immeubles	488 000 $
Apport du gouvernement du Québec	488 000 $

4. Subventions à recevoir

	1988	1987
Subventions fédérales pour projets spécifiques	40 000 $	82 200 $
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec pour 1987-1988		850 000
	40 000 $	932 200 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Immeubles

	1988	1987
Maison Chevalier située dans la ville de Québec, classée bien culturel		
Terrain et bâtiment -- à la valeur attribuée	488 000 $	488 000 $
Réparations majeures	298 288	
	786 288	488 000
Musée de la civilisation (note 8)		
Frais de premier aménagement	900 739	
	1 687 027 $	488 000 $

6. Apport du gouvernement du Québec

Cet apport représente la cession le 22 octobre 1986 à titre gratuit de la Maison Chevalier pour la valeur nominale de 1 $. La valeur attribuée à cet immeuble, soit 488 000 $, correspond à l'évaluation municipale à la date de la cession.

7. Engagements

Le Musée a contracté des engagements pour couvrir les frais de certaines expositions. Au 31 mars 1988, ces engagements non imputés aux opérations s'élèvent à 2 044 000 $.

De plus, à cette même date, le Musée était engagé pour des sommes totalisant 287 000 $ relativement à des contrats de services professionnels portant sur l'aménagement intérieur.

8. Événement postérieur à la date du bilan

En avril 1988, le Musée a acquis de la société immobilière du Québec l'immeuble situé dans la ville de Québec connu sous le nom de "Musée de la civilisation", pour la somme de 40 103 685 $. Cette acquisition est financée par un emprunt à long terme garanti par le gouvernement du Québec.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la comptabilisation des immeubles reçus à titre gratuit dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 juin 1988

MUSÉE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES (note 3)		
Administration	2 581 334 $	2 191 407 $
Direction de la conservation	2 410 995	2 645 746
Direction de l'éducation et des communications	1 145 604	1 678 517
Direction de la planification et du développement	163 049	12 678
Service de sécurité	811 323	823 952
	7 112 305	7 352 300
REVENUS		
Librairie	161 509	717 676
Droits d'entrée	109 638	548 057
Subventions fédérales pour projets spécifiques	92 100	236 668
Intérêts et autres	297 679	361 365
	660 926	1 863 766
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	6 451 379	5 488 534
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	5 784 432	5 057 800
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	666 947	430 734
EXCÉDENT AU DÉBUT	938 680	1 369 414
EXCÉDENT À LA FIN	271 733 $	938 680 $

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	312 675 $	1 675 446 $
Débiteurs	58 151	54 021
Subventions à recevoir	349 617	53 300
Frais payés d'avance	124 479	
Escompte et frais d'émission d'obligations -- coût amorti	24 206	30 682
	869 128	1 813 449
IMMEUBLES -- AU COÛT	4 617 187	3 811 260
	5 486 315 $	5 624 709 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	799 253 $	836 029 $
Versement de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	200 000	200 000
	999 253	1 036 029
DETTE À LONG TERME (note 6)	4 015 329	3 650 000
	5 014 582	4 686 029
AVOIR		
Excédent	271 733	938 680
Apport du gouvernement du Québec (note 7)	200 000	
	471 733	938 680
	5 486 315 $	5 624 709 $

ENGAGEMENT (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Roy
André Barnard

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée du Québec, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais reliés aux travaux d'agrandissement et de réparations majeures comprenant le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du déboursé.

Escompte et frais d'émission d'obligations

L'escompte et les frais d'émission d'obligations sont amortis sur la durée de la dette.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

3. Dépenses par catégorie

	Administration	Direction de la conservation	Direction de l'éducation et des communications	Direction de la planification et du développement	Service de sécurité	Total 1988	Total 1987
Traitements et autres rémunérations	561 428 $	1 144 381 $	476 179 $	103 171 $	597 616 $	2 882 775 $	2 640 656 $
Services professionnels, administratifs et autres	637 027	326 980	155 311	44 236	207 692	1 371 246	1 478 267
Services de transport et de communication	94 853	389 364	401 219	9 629	466	895 531	1 329 120
Fournitures et approvisionnements	188 534	79 973	108 530	6 013	619	383 669	447 423
Location de matériel et d'équipement	177 230	9 290	3 895		4 093	194 508	162 703
Acquisitions de matériel et d'équipement	319 663	301	404			320 368	72 836
Oeuvres d'art							
Collection permanente		238 472				238 472	785 078
Collection prêt		221 354				221 354	142 097
Entretien et réparations	217 123	880	66		837	218 906	294 120
Intérêts sur la dette à long terme et amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	385 476					385 476	
	2 581 334 $	2 410 995 $	1 145 604 $	163 049 $	811 323 $	7 112 305 $	7 352 300 $

4. Oeuvres d'art

Les coûts cumulatifs des oeuvres d'art acquises sont imputées aux opérations et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Collection permanente	1 241 550 $	1 003 078 $
Collection prêt	819 108	597 754
	2 060 658 $	1 600 832 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Subventions du gouvernement du Québec

	1988	1987
Opérations courantes		
Frais de fonctionnement	5 057 800 $	5 057 800 $
Coûts des nouvelles ententes salariales	339 417	
Projets spécifiques	8 215	
	5 405 432	5 057 800
Intérêts sur obligations -- Dette à long terme servant à financer les coûts des réparations majeures des immeubles	379 000	
	5 784 432 $	5 057 800 $

6. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations, 9,25% et 10% (taux effectif de 9,55% à 10,19%), garanties par le gouvernement du Québec, échéant jusqu'en décembre 1991	3 650 000 $	3 850 000 $
Emprunt bancaire au taux préférentiel, remboursable à demande*	565 329	
	4 215 329	3 850 000
Versement échéant au cours du prochain exercice	200 000	200 000
	4 015 329 $	3 650 000 $

* Cet emprunt bancaire est considéré comme dette à long terme vu qu'il sera substitué par un emprunt à long terme.

7. Apport du gouvernement du Québec

Cet apport de 200 000 $ du gouvernement du Québec représente sa contribution au remboursement en capital des obligations de la dette à long terme servant à financer les coûts des réparations majeures des immeubles.

8. Engagement

Selon des contrats de services professionnels relatifs à l'agrandissement du Musée, la Société immobilière du Québec s'est engagée pour le compte du Musée du Québec pour des montants totalisant 2 231 291 $ au 31 mars 1988. Le coût total de ce projet d'agrandissement est estimé à 21,6 M$ et sera financé par des emprunts à long terme subventionnés par le gouvernement.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 de l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

MUSÉE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée du Québec au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 mai 1988

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
L.R.Q., c. S-3.2

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	11 732 970 $	11 652 801 $
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	556 324	494 681
Déplacements	45 246	33 495
Loyers	45 009	43 859
Honoraires	667	11 469
Fournitures et équipement	16 988	34 920
Téléphone et communications	3 117	2 307
Divers	4 032	8 500
	671 383	629 231
Déduire:		
Intérêts sur dépôts bancaires	4 664	4 178
	666 719	625 053
	12 399 689	12 277 854
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	12 389 556	12 210 562
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	10 133	67 292
EXCÉDENT AU DÉBUT	48 785	116 077
EXCÉDENT À LA FIN	38 652 $	48 785 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	30 058 $	70 987 $
Dépôts à terme	45 000	
Prestations versées en trop	77 624	94 095
Débiteurs	3 233	3 891
	155 915 $	168 973 $
PASSIF		
Créditeurs	39 639 $	26 093
Dû au gouvernement du Québec	77 624	94 095
	117 263	120 188
EXCÉDENT	38 652	48 785
	155 915 $	168 973 $

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Johnny Jolly
Roger Grenier

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1988

---

1. Constitution, fonction et financement

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Conventioon de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, du temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumé par divers ministères et organismes n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1988 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 30 juin 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 septembre 1988

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-34

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Remboursements de la dette obligataire	1 250 000 $	1 250 000 $
Intérêts sur obligations	1 607 656	1 674 294
Frais de gestion	2 605	2 599
	2 860 261 $	2 926 893 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Remboursements de la dette obligataire à même le Fonds d'amortissement (note 5)	1 250 000 $	1 250 000 $
Frais assumés par le gouvernement du Québec:		
Intérêts sur billet	1 607 656	1 674 294
Frais de gestion	2 605	2 599
	2 860 261 $	2 926 893 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Billet -- gouvernement du Québec (note 3)	1 278 909 $	5 058 293 $
Intérêts courus	330 151	339 683
	1 609 060 $	5 397 976 $
PASSIF		
Intérêts courus	330 151 $	339 683 $
Dette obligataire (note 4)		
Obligations série "H", 5 3/4%, échéant le 15 juillet 1989	27 500 000	28 750 000
Moins: Fonds d'amortissement (note 5)	26 221 091	23 691 707
	1 278 909	5 058 293
	1 609 060 $	5 397 976 $

Pour l'Office,

Pierre Michaud
Gilles Sanche

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes, a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comtpables énoncées ci-dessous:

Obligations de la dette obligataire

Les obligations de la dette obligataire sont inscrites à leur valeur nominale.

Obligations du Fonds d'amortissement

Les obligations du Fonds d'amortissement sont inscrites à leur valeur nominale. Celles en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan.

3. Billet - Gouvernement du Québec

Le ministre des Finances a souscrit en faveur de l'Office, un billet au montant de la dette obligataire de l'Office et des intérêts courus au 1er avril 1982, diminué de son Fonds d'amortissement accumulé à cette date.

Ce billet comporte les termes, le taux d'intérêt et les autres conditions compatibles avec la complète exécution des obligations de l'Office en ce qui concerne le remboursement de sa dette obligataire.

	1988	1987
Évolution du billet au cours de l'exercice		
Solde au début	5 058 293 $	9 245 196 $
Moins:		
Revenu net du Fonds d'amortissement (note 5)	3 779 384	4 186 903
Solde à la fin	1 278 909 $	5 058 293 $

4. Dette obligataire

Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec. Ces obligations sont remboursables comme suit:

15 juillet 1988	1 250 000 $
15 juillet 1989	26 250 000
	27 500 000 $

5. Fonds d'amortissement

Les actifs du Fonds d'amortissement de l'Office des autoroutes du Québec et de celui du gouvernement du Québec sont gérés dans un fonds commun par le ministre des Finances. En fin d'exercice, le revenu net généré par les actifs de ce Fonds commun est attribué à chaque fonds au prorata de leurs actifs respectifs.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Fonds d'amortissement (suite)

	1988	1987
Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice		
Solde au début	23 691 707 $	20 754 804 $
Revenu net de l'exercice:		
Intérêts sur encaisse et obligations	2 213 642	2 054 253
Contribution du gouvernement du Québec	1 250 000	1 250 000
Escomptes et primes sur achats et ventes d'obligations	332 013	891 266
	3 795 655	4 195 519
Gain (perte) sur change non réalisé au 31 mars	(16 271)	(8 616)
	3 779 384 *	4 186 903 *
Remboursement de la dette obligataire	1 250 000	1 250 000
Solde du Fonds à la fin	26 221 091 $	23 691 707 $

* Ce revenu net est appliqué en déduction du billet à recevoir du gouvernement du Québec.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1988 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 août 1988

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. C-75

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Subventions (note 6)	69 189 501 $	60 635 517 $
Pertes sur garantis de prêts consentis par des institutions financières	236 054	198 818
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 7)	157 257	193 534
Intérêts sur emprunts	11 090 674	12 088 894
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	8 117	11 645
Administration (note 8)	14 754 583	13 065 570
	95 436 186	86 193 978
REVENUS		
Intérêts sur prêts	6 910 501	7 580 273
Intérêts sur dépôts bancaires	202 636	286 141
Recouvrement de dépenses		
Ventes et locations d'immobilisations - programme de réaménagement foncier	333 143	300 806
Autres	548 669	274 139
	7 994 949	8 441 359
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 9)	87 441 237 $	77 752 619 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	2 743 885 $	2 599 867 $
Débiteurs	770 203	468 174
Dû par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	267 840	292 728
Intérêts courus et échus	2 490 980	2 695 822
Prêts (notes 3 et 4)	117 436 550	128 653 734
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	2 987 452	4 571 900
	126 696 910 $	139 282 225 $
PASSIF		
Créditeurs	1 286 $	3 540 $
Intérêts courus	262 820	124 814
Dépôts des emprunteurs	197 163	240 098
Revenus perçus d'avance	72 126	79 002
Dû aux institutions prêteuses	2 138 768	3 459 779
Emprunts à long terme (note 4)	118 600 000	129 709 283
Dû au gouvernement du Québec (note 5)	5 424 747	5 665 709
	126 696 910 $	139 282 225 $

ÉVENTUALITÉS (note 10)

LOI SUR LE FINANCEMENT AGRICOLE (note 11)

Pour l'Office,

J. Claude Simoneau
Gilles Lebel

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, de la Loi sur le crédit aquacole, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les profits ou les pertes résultant de la disposition de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu; les profits, s'il y a lieu, sont également remis au Fonds consolidé. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les profits lui sont remis.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Le coût du matériel et de l'équipement est porté aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, sans égard au moment de leur utilisation.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1988, des versements échus en capital de 566 531 $ (687 625 $ au 31 mars 1987).

4. Emprunts à long terme

Au 31 mars, L'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1988	1987
Total des emprunts	141 000 000 $	154 400 000 $
Portion afférent au financement forestier	22 400 000	24 690 717
	118 600 000 $	129 709 283 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

5. Dû au gouvernement du Québec

	1988	1987
Avance pour fonds de roulement - sans intérêt	500 000 $	500 000 $
Excédent accumulé des revenus sur les dépenses au 31 mars 1985	1 632 453	1 632 453
Intérêts sur emprunts - solde des exercices antérieurs	2 586 483	3 095 340
Intérêts sur dépôts bancaires - net	194 519	274 496
Recouvrements de dépenses à remettre	665 588	355 793
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(154 296)	(192 373)
	5 424 747 $	5 665 709 $

6. Subventions

	1988	1987
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	35 589 463 $	43 681 605 $
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	5 601 527	5 178 904
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 435 048	4 329 158
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	472	3 699
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	2 566 161	2 827 163
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	20 992 608	4 606 851
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	4 222	8 137
	69 189 501 $	60 635 517 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

7. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1988	1987
Perte totale	624 039 $	1 154 217 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	466 782	960 683
Perte nette	157 257 $	193 534 $

8. Administration

	1988	1987
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	12 035 791 $	10 990 039 $
Services de transport et de communication	572 312	511 614
Services professionnels, administratifs et autres	417 813	81 812
Entretien et réparations	38 459	33 263
Loyers	1 256 623	1 052 527
Fournitures et approvisionnements	251 733	200 478
Matériel et équipement	181 852	195 837
	14 754 583 $	13 065 570 $

9. Excédent des dépenses sur les revenus assumés par le gouvernement du Québec

	1988	1987
Subventions	69 189 501 $	60 635 517 $
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	4 180 173	4 508 621
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	236 054	198 818
Pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	157 257	193 534
Administration	14 754 583	13 065 570
	88 517 568	78 602 060
Moins:		
Intérêts sur dépôts bancaires - net	194 519	274 496
Recouvrements de dépenses	881 812	574 945
	1 076 331	849 441
	87 441 237 $	77 752 619 $

10. Éventualités

L'Office a été appelé à titre de défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 8 137 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

11. Loi sur le financement agricole

La loi sur le financement agricole (1987, chapitre 86) a été sanctionnée le 18 décembre 1987. Cette loi, qui n'était pas en vigueur à la date de préparation des états financiers, prévoit la refonte du cadre législatif actuel du régime québécois de financement agricole et vise une simplification et une plus grande rationalisation de ce régime, tant du point de vue de son fonctionnement que de celui de son contenu.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juillet 1988

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
DÉPENSES		
Subventions (note 6)	1 766 980 $	1 322 177 $
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 7)	288	2 236
Intérêts sur emprunts	2 096 760	2 350 701
Administration (note 8)	1 249 312	1 106 729
	5 113 340	4 781 843
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 186 155	1 661 023
Intérêts sur dépôts bancaires	23 756	54 752
Recouvrements de dépenses	1 400	3 117
	1 211 311	1 718 892
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 9)	3 902 029 $	3 062 951 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	353 530 $	457 208 $
Débiteurs	8 952	8 294
Dû par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers		59 513
Intérêts courus et échus	322 533	369 204
Prêts (notes 3 et 4)	21 979 623	24 232 099
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	108 301	144 916
	22 772 939 $	25 271 234 $
PASSIF		
Intérêts courus	49 606 $	23 759 $
Dépôts des emprunteurs	617	694
Emprunts à long terme (note 4)	22 400 000	24 690 717
Dû au gouvernement du Québec (note 5)	322 716	556 064
	22 772 939 $	25 271 234 $

Pour l'Office,

J. Claude Simoneau
Gilles Lebel

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les profits ou les pertes résultant de la disposition de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu; les profits, s'il y a lieu, sont également remis au Fonds consolidé. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les profits lui sont remis.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Acquisition de matériel et d'équipement

Le coût du matériel et de l'équipement est porté aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, sans égard au moment de leur utilisation.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1988, des versements échus en capital de 110 873 $ (104 186 $ au 31 mars 1987).

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

4. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1988	1987
Total des emprunts	141 000 000 $	154 400 000 $
Portion afférente au financement agricole	118 600 000	129 709 283
	22 400 000 $	24 690 717 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

5. Dû au gouvernement du Québec

	1988	1987
Avance pour fonds de roulement - sans intérêt	50 000 $	50 000 $
Intérêts sur emprunts - solde des exercices antérieurs	244 518	446 319
Intérêts sur dépôts bancaires	23 756	54 752
Recouvrements de dépenses à remettre	4 442	4 993
	322 716 $	556 064 $

6. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalent à 5% des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1988	1987
Loi favorisant le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	288 517 $	444 945 $
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	1 478 463	877 232
	1 766 980 $	1 322 177 $

7. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1988	1987
Perte totale	51 195 $	116 377 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	50 907	114 141
Perte nette	288 $	2 236 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

8. Administration

	1988	1987
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 067 563 $	957 604 $
Services de transport et de communication	70 242	89 559
Services professionnels, administratifs et autres	8 398	4 870
Entretien et réparations	10 501	4 134
Loyers	58 778	703
Fournitures et approvisionnements	24 907	26 699
Matériel et équipement	8 923	23 160
	1 249 312 $	1 106 729 $

9. Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec

	1988	1987
Subventions	1 766 980 $	1 322 177 $
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	910 605	689 678
Pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	288	2 236
Administration	1 249 312	1 106 729
	3 927 185	3 120 820
Moins:		
Intérêts sur dépôts bancaires	23 756	54 752
Recouvrements de dépenses	1 400	3 117
	25 156	57 869
	3 902 029 $	3 062 951 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juillet 1988

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 (12 mois)	1987 (7 mois) (note 3)
DÉPENSES (note 9)		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées (note 10)	33 504 844 $	17 825 940 $
Acquisitions et coproductions	12 593 079	5 891 522
	46 097 923	23 717 462
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau	9 790 029	6 497 173
Services à la programmation	6 726 466	2 467 451
	16 516 495	8 964 624
Coût des émissions diffusées et de distribution	62 614 418	32 682 086
Administration	7 047 313	4 334 495
Frais financiers (note 11)	2 266 499	1 493 621
	71 928 230	38 510 202
REVENUS (note 12)	10 958 302	5 560 230
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	60 969 928	32 949 972
Poste extraordinaire (note 13)	798 955	1 293 308
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	61 768 883	34 243 280
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	61 579 500	34 579 741
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION DE L'EXERCICE	189 383 $	(336 461)$

RADIO-QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 (12 mois)	1987 (7 mois) (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	9 502 687 $	6 727 681 $
Redressements affectés à l'exercice antérieur (note 3)	1 670 449	
Solde redressé	7 832 238	6 727 681
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention de l'exercice	(189 383)	336 461
Excédent des actifs nets acquis du Fonds renouvelable des moyens d'enseignement du gouvernement du Québec sur le prix d'acquisition (note 14)		768 096
SOLDE À LA FIN	7 642 855 $	7 832 238 $

RADIO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 (12 mois)	1987 (7 mois) (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention de l'exercice	(189 383)$	336 461 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	3 087 274	1 667 279
Revenus reportés	(21 937)	(15 884)
Gain sur aliénations d'immobilisations		(198 444)
Fonds générés par les opérations	2 875 954	1 789 412
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	1 922 204	(14 324 612)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	4 798 158	(12 535 200)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(760 978)	(560 716)
Acquisitions de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	(1 875 443)	(880 985)
Produits d'aliénations d'immobilisations		287 087
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(2 636 421)	(1 154 614)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	958 328	3 086 249
Encaissement de créances garanties	208 662	99 231
Remboursement de la dette à long terme	(1 720 315)	(696 640)
Avance du gouvernement du Québec		1 800 000
Apport du gouvernement du Québec		768 096
Fonds (absorbés) générés par les activités de financement	(553 325)	5 056 936
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	1 608 412	(8 632 878)
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	17 676 841	9 043 963
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	16 068 429 $	17 676 841 $

L'endettement bancaire comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et les emprunts auprès d'institutions financières.

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	3 259 688 $	2 279 236 $
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec à recevoir	1 061 900	
Émission réalisées et en cours de production	6 540 826	8 142 414
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	8 102 766	7 101 276
Fournitures techniques et de production	517 338	539 011
Frais payés d'avance	437 693	566 391
Versements sur prêt hypothécaire et solde de prix de vente échéant en deçà d'un an (note 4)	261 055	191 916
	20 181 266	18 820 244
CRÉANCES GARANTIES (note 4)	2 808 203	3 086 005
IMMOBILISATIONS (note 5)	25 282 746	25 733 599
	48 272 215 $	47 639 848 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circualtion moins encaisse	591 819 $	211 779 $
Emprunts auprès d'institutions financières	15 476 610	17 465 062
Créditeurs et frais courus	5 816 724	4 249 461
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	3 480 498	2 083 674
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 6)	1 854 854	1 695 598
Revenus reportés (note 8)	256 956	21 938
	27 477 461	25 727 512
DETTE À LONG TERME (note 6)	11 017 604	11 938 847
AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 7)	1 800 000	1 800 000
REVENUS REPORTÉS (note 8)	334 295	341 251
	40 629 360	39 807 610
AVOIR	7 642 855	7 832 238
	48 272 215 $	47 639 848 $

FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (note 14)

ENGAGEMENTS (note 16)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

Guy Lord
Jacques Girard

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution, objets et opérations

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec, a principalement pour objets d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

Les revenus du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif sont réinvestis dans les productions du même type.

2. Conventions comptables

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au prix coûtant et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Produits dérivés

Les coûts de production des produits dérivés (disques, imprimés, figurines, etc.) sont imputés aux opérations dans l'exercice où ils sont encourus alors que les revenus et royautés provenant de la vente de ces produits le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Participations au coût des émissions du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif

Les participations au coût de ces émissions sont inscrites aux revenus reportés dès qu'elles sont attribuées et sont virées aux revenus aux dates de diffusion des émissions.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée:

70% pour la première diffusion;
30% pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de Radio-Québec et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations, sont inscrites aux prix d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la vie utile estimative des immobilisations comme suit:

Réseau d'antennes	20 ans
Améliorations au réseau d'antennes	10 ans
Centre de mise en ondes	5 ans
Matériel technique	10 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaires durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Vacances aux employés

Les vacances aux employés sont comptabilisées lors de leur paiement.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés au gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

3. Redressements affectés à l'exercice antérieur

Des corrections d'imputation au coût des émissions réalisées et en cours de production au 31 mars 1987 ont été effectuées et le passif relatif aux congés de maladie monnayables accumulés au 31 mars 1987 a été inscrit.

Ces deux redressements au 31 mars 1987 ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice de 7 mois terminé le 31 mars 1987:

Bilan

Émissions réalisées et en cours de production	(1 439 252)$
Créditeurs et frais courus -- congés de maladie	231 197
Avoir	(1 670 449)

Revenus et dépenses

Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses de l'exercice	(1 670 449)

Les chiffres comparatifs de 1987 ont été redressés pour donner effet à ces redressements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Créances garanties

	1988	1987
Prêt hypothécaire, 12 1/4%, remboursable par versements mensuels égaux de 49 685 $ jusqu'en 1991 et 38 217 $ jusqu'en 1997	3 009 463 $	3 207 106 $
Solde de prix de vente	59 795	70 815
	3 069 258	3 277 921
Versements échéant en deçà d'un an	261 055	191 916
	2 808 203 $	3 086 005 $

5. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	22 168 176 $	6 000 974 $	16 167 202 $	16 999 986 $
Centre de mise en ondes	366 923	226 219	140 704	214 039
Matériel technique	5 770 231	5 558 210	212 021	326 130
Ameublement et agencement	1 135 289	1 095 179	40 110	73 933
Équipement informatique	3 757	3 070	687	1 438
Matériel roulant	91 898	68 300	23 598	18 338
Améliorations locatives	1 912 450	1 074 165	838 285	815 374
	31 448 724	14 026 117	17 422 607	18 449 238
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel technique	10 650 620	4 621 182	6 029 438	6 300 128
Ameublement et agencement	907 045	550 137	356 908	426 287
Équipement informatique	674 533	290 066	384 467	331 606
	12 232 198	5 461 385	6 770 813	7 058 021
Équipement en cours de financement	1 151 681	62 355	1 089 326	226 340
	13 383 879	5 523 740	7 860 139	7 284 361
	44 832 603 $	19 549 857 $	25 282 746 $	25 733 599 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

6. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations, série "A", 17,5% échéant le 23 décembre 1996	3 125 000 $	3 675 000 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 10,0% à 18,9% échéant jusqu'en 1997	9 747 458	9 959 445
	12 872 458	13 634 445
Versements échéant en deçà d'un an	1 854 854	1 695 598
	11 017 604 $	11 938 847 $

Les versements en capital sur les obligations série "A" pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1989	350 000 $
1990	200 000
1991	225 000
1992	300 000
1993	425 000

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1989	2 418 018 $
1990	2 442 785
1991	2 666 271
1992	2 129 228
1993	1 282 514
1994 à 1997	1 218 304
Total des paiements minimums exigibles	12 157 120
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	2 409 662
	9 747 458 $

7. Avance du gouvernement du Québec

Avance, ne portant pas intérêt, et sans modalité de remboursement, de 1 800 000 $ consentie pour la constitution du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

8. Revenus reportés

Loyer reporté

Radio-Québec a perçu un loyer de 455 000 $ couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et pour leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail.

Participations reportées au coût des émissions

Les participations reportées au coût des émissions du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif au 31 mars 1988 s'élèvent à 250 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

9. Dépenses par catégorie

	1988 (12 mois)	1987 (7 mois)
Traitements, salaires et avantages sociaux	34 554 162 $	18 105 618 $
Services de transport et de communication	3 700 283	1 926 630
Services professionnels, administratifs et autres	10 085 715	5 673 088
Loyers	6 375 571	3 562 023
Fournitures et approvisionnements	3 452 570	2 151 950
Droits de télédiffusion et de distribution	6 949 825	3 017 493
Amortissement des immobilisations	3 087 274	1 667 279
Frais financiers	2 266 499	1 493 621
Mauvaises créances	41 368	15 631
	70 513 267	37 613 333
Émissions réalisées et en cours de production et participation dans les coproductions -- Variation de l'exercice	1 414 963	896 869
	71 928 230 $	38 510 202 $

10. Coût des émissions produites et diffusées

	1988 (12 mois)	1987 (7 mois)
Émissions réalisées et en cours de production au début	8 142 414 $	7 974 807 $
Coût de production de l'exercice		
Production nationales	24 358 912	12 908 616
Productions régionales	1 237 482	972 678
Amortissement du matériel technique	1 012 569	405 195
Frais généraux	3 075 325	2 300 622
Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif	2 218 968	1 406 436
	31 903 256	17 993 547
	40 045 670	25 968 354
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	6 540 826	8 142 414
Coût des émissions produites et diffusées	33 504 844 $	17 825 940 $

11. Frais financiers

	1988 (12 mois)	1987 (7 mois)
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	602 971 $	678 746 $
Intérêts sur obligations	617 090	389 267
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 046 438	425 608
	2 266 499 $	1 493 621 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

12. Revenus

	1988	1987
	(12 mois)	(7 mois)
Ventes, services et participations	10 490 607 $	5 193 736 $
Intérêts sur prêt hypothécaire et dépôts bancaires	467 695	366 494
	10 958 302 $	5 560 230 $

13. Poste extraordinaire

Ce poste représente les coûts reliés à la fermeture de bureaux régionaux et certains coûts de réorganisation des opérations:

	1988	1987
	(12 mois)	(7 mois)
Indemnités de départ -- bureau de Montréal	588 024 $	796 339 $
Indemnités de départ -- bureaux régionaux	78 808	95 701
Résiliation de baux	119 772	312 493
Autres	12 351	88 775
	798 955 $	1 293 308 $

14. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de Radio-Québec aux fins de présentation aux états financiers.

Les états financiers du Fonds de l'exercice de 5 1/2 mois terminé le 31 mars 1987 ont été redressés pour tenir compte de la correction des frais variables du coût des émissions produites et diffusées assumés par Radio-Québec. Ce redressement a eu pour effet d'augmenter de 113 548 $ l'excédent des revenus sur les dépenses, le montant dû par Radio-Québec ainsi que le solde du Fonds.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par Radio-Québec.

14. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif (suite)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 (12 mois)	1987 (5 ½ mois) (redressé)
Revenus		
Royautés sur vente de produits dérivés	709 348 $	280 093 $
Droits de diffusion	431 959	192 550
Ventes de cours et de matériel didactique	321 736	574 648
Participation dans les productions:		
Radio-Québec	350 000	
Autres participants	405 000	245 250
	2 218 043	1 292 541
Dépenses		
Coût des émissions produites et diffusées		
Émissions réalisées et en cours de production au début	679 673	
Coût de production des émissions de l'exercice incluant les frais généraux	2 989 433	1 527 869
	3 669 106	1 527 869
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	465 263	679 673
	3 203 843	848 196
Coût de distribution	459 563	431 000
	3 663 406	1 279 196
Moins: Dépenses assumées par Radio-Québec	1 202 250	113 548
	2 461 156	1 165 648
Excédent des dépenses sur les revenus de de l'exercice	243 113 $	(126 893)$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

14. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif (suite)

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 (12 mois)	1987 (5 ½ mois) (redressé)
Solde du Fonds au début		
Solde déjà établi	781 441 $	
Redressement -- dépenses assumées par Radio-Québec	113 548	
Solde redressé	894 989	
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(243 113)	126 893 $
Excédent des actifs nets acquis du Fonds renouvelable des moyens d'enseignement du gouvernement du Québec sur le prix d'acquisition		768 096
Solde du Fonds à la fin	651 876 $	894 989 $

BILAN

	1988	1987
Débiteurs	599 948 $	716 415 $
Dû par Radio-Québec	1 727 445	1 390 681
Émissions réalisées et en cours de production	465 263	679 673
	2 792 656 $	2 786 769 $
Créditeurs	90 780 $	91 780 $
Revenus reportés	250 000	
	340 780	91 780
Avance du gouvernement du Québec	1 800 000	1 800 000
	2 140 780	1 891 780
Solde du Fonds	651 876	894 989
	2 792 656 $	2 786 769 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

15. Échanges de services

Radio-Québec a effectué au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 1 676 000 $ (1987: 355 000 $). Le montant d'échanges de services non comptabilisé aux opérations, est établi en fonction de la valeur des services acquis ou des services rendus. Ces transactions n'ont aucun effet sur les résultats des opérations de la Société.

16. Engagements

Radio-Québec s'est engagée en vertu de contrats échéant jusqu'en 2013 à verser un montant total de 16 847 711 $ pour des locaux et autres biens et services.

Les montants exigibles en vertu de ces contrats pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1989	5 224 216 $
1990	4 215 298
1991	2 754 693
1992	2 506 365
1993	1 036 322

17. Événement postérieur à la date du bilan

Dette à long terme

Radio-Québec a effectué le 25 mai 1988 un emprunt de 10 000 000 $ par l'émission d'obligations dont 5 000 000 $ à 9,75% l'an, échéant le 25 mai 1993 et 5 000 000 $ à 11,25% l'an, échéant le 25 mai 2008.

Les intérêts semestriels et le remboursement du capital de cet emprunt seront payés par Radio-Québec au moyen des fonds provenant de subventions attribuées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juin 1988

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-4

REVENUS ET DÉPENSES
exercices terminés le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986 (note 13)
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	365 207	350 659
Permis de conduire (note 3)	79 624	80 299
Droits de délivrance et de renouvellement	48 917	44 442
Revenus de placements	358 354	328 477
Autres	5 910	4 488
	858 012	808 365
DÉPENSES		
Indemnités versées		
Remplacement du revenu	123 596	115 985
Décès	37 295	32 884
Forfaitaires pour séquelles	37 142	38 392
Frais de séjour et vêtements	13 104	12 916
Honoraires professionnels	9 595	8 821
Frais de réadaptation	6 802	5 360
Autres	6 809	5 922
	234 343	220 280
Coût des services de santé (note 8)	62 460	60 000
Augmentation de la réserve actuarielle	411 100	400 200
Frais d'administration (note 9)	137 945	127 977
	845 848	808 457
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTES SUIVANTS:	12 164	(92)
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs (note 10)	154 500	151 700
Coût des services de santé des exercices antérieurs		(40 000)
EXÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	166 664	111 608

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercices terminés le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986 (note 13)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	166 664	111 608
Éléments sans incidence sur les fonds		
Augmentation de la réserve actuarielle	256 600	248 500
Amortissement des immobilisations	5 865	5 400
	429 129	365 508
Variation des éléments hors caisse	199 788	128 660
Fonds générés par les activités d'exploitation	628 917	494 168
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	40 219	11 133
Dépôts à participation	388 460	468 988
Acquisitions d'immobilisations	1 380	19 365
Aliénations d'immobilisations	(308)	(4 963)
Fonds absorbés par les activités d'investissement	429 751	494 523
Montant attribué au gouvernement du Québec pour des immobilisations en matière de sécurité routière	200 000	
DIMINUTION DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	834	355
ENCAISSE AU DÉBUT	3 015	3 370
ENCAISSE À LA FIN	2 181	3 015

RÉSERVE DE STABILISATION
exercices terminés le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986 (note 13)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	654 078	525 691
Redressement		
Revenus de permis de conduire (note 3)	(16 779)	
Solde redressé	637 299	525 691
Excédent des revenus sur les dépenses	166 664	111 608
Montant attribué au gouvernement du Québec pour des immobilisations en matière de sécurité routière (note 6)	(200 000)	
SOLDE À LA FIN	603 963	637 299

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
		(note 13)
ACTIF		
Encaisse	2 181	3 015
Débiteurs	5 176	4 410
Revenus de placements courus	92 856	90 638
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	64 869	24 650
Dépôts à participation (note 4)	3 628 090	3 239 630
Immobilisations (note 5)	25 327	30 120
	3 818 499	3 392 463
PASSIF ET RÉSERVE		
Créditeurs et frais courus	21 880	33 078
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	207 731	42 316
Obligations envers les victimes --		
Réserve actuarielle (note 7)	2 542 100	2 285 500
Contributions reportées	223 803	214 447
Revenus de placements reportés	219 022	179 823
	3 214 536	2 755 164
Réserve de stabilisation	603 963	637 299
	3 818 499	3 392 463

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-P. Vézina, président-directeur-général
Paul Vézina, vice-président

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Constitution et fonctions

La Régie de l'assurance automobile du Québec a été instituée en corporation au sens du Code civil le 1er mars 1978. Elle a pour fonctions:

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
b) d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
c) d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

La Régie jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement et perçoit à ce titre les honoraires exigibles lors de l'immatriculation d'un véhicule et de la délivrance d'un permis de conduire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	50 ans
Équipement	Linéaire	5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
	Compte tenu de la valeur résiduelle	

Le mobilier et l'agencement, les acquisitions d'équipement et de matériel informatique et de bureautique non capitalisées ainsi que les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond:

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;
2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;
3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Recouvrements d'indemnités versées

Les créances provenant des indemnités à recouvrer pour des accidents survenus avant le 1er mars 1978 ne sont pas inscrites au bilan. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction des indemnités versées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

2. Conventions comptables (suite)

e) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

f) Revenus de placements

Le revenu attribué trimestriellement par la Caisse de dépôt et placement du Québec aux détenteurs d'unités de dépôts à participation du Fonds général comprend les gains et pertes à la vente de placements. Cette partie est reportée et amortie sur une période de 10 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, toutes les contributions de permis de conduire sont imputées aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance. Auparavant, les contributions pour le renouvellement des permis délivrés avant le 1er janvier 1986 étaient imputées aux revenus selon la période qui s'étend du 1er mars au dernier jour de février comprenant la date de renouvellement et la période correspondante suivante.

Suite à cette modification l'excédent des revenus sur les dépenses a été diminué de 12 542 000 $ (1986: 16 779 000 $) et les contributions reportées ont été augmentées de 29 321 000 $ (1986: 16 779 000 $).

4. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général.

Au 31 décembre 1987, la Régie détient 4 779 102 (1986: 4 338 023) unités de dépôts à participation du Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec dont le coût s'établit à 3 628 090 000 $ (1986: 3 239 630 000 $). Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation, la valeur des dépôts à participation détenus au 31 décembre 1987 est de 3 893 218 501 $ (1986: 3 727 652 753 $). La Régie possède 22,8% des unités de dépôts à participation en circulation (1986: 21,9%).

5. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1987			1986
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	1 636		1 636	1 636
Bâtisses	3 410	65	3 345	3 056
Matériel informatique et logiciels	31 492	11 452	20 040	24 999
Équipement	616	310	306	429
	37 154	11 827	25 327	30 120

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

6. Dû au gouvernement du Québec
(en milliers de dollars)

Ce poste comprend un montant de 200 millions $ à verser au gouvernement du Québec pour le coût d'immobilisations en matière de sécurité routière en vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile (L.Q., 1987, chapitre 88) entrée en vigueur le 18 décembre 1987.

Selon les ententes intervenues, cette somme sera versée de la façon suivante:

1988	50 000
1989	75 000
1990	75 000

7. Obligations envers les victimes -- Réserve actuarielle
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Demandes produites et acceptées:		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	2 224 900	2 009 400
Demandes à l'étude ou non encore produites:		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	190 200	163 500
Frais de gestion futurs:		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	127 000	112 600
	2 542 100	2 285 500

8. Coût des services de santé

La Régie verse annuellement au gouvernement du Québec une somme représentant le remboursement du coût des services de santé consécutif aux accidents routiers. Cette somme est indexée annuellement selon l'article 119 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9).

9. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Traitements et charges sociales	71 647	67 796
Frais de déplacement	2 118	1 694
Frais de perception des contributions	10 774	8 088
Services administratifs et professionnels	9 010	8 377
Honoraires et frais des experts en sinistres pour l'aide à l'accidenté	339	431
Frais de communication	7 262	6 362
Information et publicité	3 688	2 510
Mobilier, agencement et équipement et frais d'entretien	2 155	2 343
Location de locaux et d'équipement	9 009	8 396
Matériel d'informatique et de bureautique	3 174	5 294
Location et entretien du matériel informatique et bureautique	6 284	5 442
Impression, fournitures de bureau et autres dépenses	6 612	5 844
Amortissement des immobilisations	5 865	5 400
	137 945	127 977

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

10. Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs

Une comparaison de la réserve des années antérieures établie au 31 décembre 1987 avec celle anticipée sur la base de l'évaluation précédente nous permet d'établir à 154 500 000 $ le montant dégagé par l'ensemble des changements effectués ou des écarts observés dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1987.

11. Engagements
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 1987, les engagements contractuels minimaux pour des locaux et du matériel infomatique se répartissent comme suit:

1988	7 517
1989	4 916
1990	3 445
1991	1 492
1992	1 079
1993 et exercices subséquents	2 049
	20 498

12. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et l'employeur. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 496 720 $ (1986: 2 240 842 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1986 ont été redressés pour refléter la modification de la convention comptable mentionnée à la note 3 et ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CERTIFICAT
relatif à l'évaluation de la réserve actuarielle de la Régie de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 1987

L'évaluation au 31 décembre 1987 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 1988, a été effectuée en conformité avec les exigences de l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25). Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 1988 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite Loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978.

Le montant de la réserve actuarielle au 31 décembre 1987 s'établit à 2 542,1 millions de dollars et constitue une provision nécessaire et suffisante au paiement desdites indemnités.

À mon avis, les données ayant servi à l'évaluation sont suffisantes et dignes de foi, les hypothèses et méthodes utilisées sont appropriées aux circonstances et l'évaluation a été effectuée en conformité avec les principes actuariels généralement reconnus.

Jean-Pierre Provencher, f.i.c.a.
Martineau, Provencher et Associés ltée

Montréal, le 25 mars 1988

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la comptabilisation des revenus provenant des contributions de permis de conduire dont il est question à la note 3.

Conformité des opérations à la Loi sur l'assurance automobile

La Régie a modifié sa politique de tarification à l'égard des revenus provenant des contributions de permis de conduire. La décision de la Régie de donner un effet rétroactif à cette modification dans sa méthode d'inscription des revenus, tel qu'indiqué à la note 3, a eu pour résultat de diminuer l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice de 12 542 000 $ (1986: 16 779 000 $), d'augmenter les contributions reportées au 31 décembre 1987 de 29 321 000 $ (1986: 16 779 000 $) et de diminuer d'autant la réserve de stabilisation. À la date de ce rapport, bien que soumise pour approbation par le gouvernement, cette modification à la politique de tarification n'était pas approuvée, tel que l'exige l'article 197 de la Loi sur l'assurance automobile.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 31 mars 1988

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-26
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
		(note 7)
REVENUS		
Primes	11 702 888 $	5 432 840 $
Honoraires d'inspection	7 442	43 038
Intérêts sur dépôts et autres créances	265 376	13 140
Intérêts sur avances à des institutions		2 723
	11 975 706	5 491 741
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Traitements et autres rémunérations	176 516	165 518
Intérêts sur emprunts	85 239	721 273
Frais d'inspection	7 442	43 038
Autres frais d'administration	102 112	98 331
	371 309	1 028 160
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION	11 604 397	4 463 581
DIMINUTION DE LA PROVISION POUR PERTES	723 858	
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	12 328 255	4 463 581
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	8 306 829	3 843 248
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS À LA FIN	20 635 084 $	8 306 829 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	12 328 255 $	4 463 581 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Diminution de la provision pour pertes	723 858	
Fonds générés par les opérations	11 604 397	4 463 581
Variations des avances consenties à des institutions		460 000
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	990 423	5 842 287
Paiement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	(5 677)	(259 187)
Variation des autres actifs et passifs hors liquidités	(284 117)	174 985
Fonds générés par les activités d'exploitation	12 305 026	10 681 666
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds absorbés par les activités d'investissement:		
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(10 575 413)	(1 164)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds absorbés par les activités de financement:		
Remboursement des emprunts	(4 400 000)	(9 600 000)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	(2 670 387)	1 080 502
ENCAISSE AU DÉBUT	2 671 717	1 591 215
ENCAISSE À LA FIN	1 330 $	2 671 717 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1987

	1987	1986
		(note 7)
ACTIF		
Encaisse	1 330 $	2 671 717 $
Primes à recevoir et autres débiteurs	784 781	354 185
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	10 588 703	13 290
Avances à des institutions inscrites (note 3)	7 500 000	7 500 000
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)	3 454 593	3 715 481
	22 329 407 $	14 254 673 $
PASSIF		
Créditeurs	694 323 $	475 042 $
Emprunts		4 400 000
Intérêts courus sur emprunts		72 802
	694 323	4 947 844
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets accumulés	20 635 084	8 306 829
	21 635 084	9 306 829
	22 329 407 $	14 254 673 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 5)
ÉVENTUALITÉ (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Bouchard
Louis-Paul Nolet

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts a pour objets:

-- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

-- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

-- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

-- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

-- Le fonds d'assurance-dépôt doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées pour la Régie sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la Régie.

-- Lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provision pour pertes

La provision pour pertes, établie par une analyse cas par cas, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et bénéfices nets accumulés.

Frais d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec et n'est pas présenté aux états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

3. Avances à des institutions inscrites

	1987	1988
Société d'entraide économique du Québec inc., ne portant pas intérêt, remboursable en 1991 et entièrement garantie par un dépôt à terme auprès d'une institution bancaire	5 000 000 $	5 000 000 $
Fédération des caisses d'établissement du Québec, ne portant pas intérêt, remboursable en 1988 et entièrement garantie par des obligations	2 500 000	2 500 000
	7 500 000 $	7 500 000 $

4. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	1987	1986
Réclamations	12 254 593 $	13 239 339 $
Provision pour pertes	8 800 000	9 523 858
	3 454 593 $	3 715 481 $

Lorsque la Régie paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la Régie réclame de cette dernière la somme ainsi payée.

5. Dépôts garantis

Selon les déclarations annuelles des dépôts garantis soumises par les institutions inscrites au 30 avril 1987, ces dépôts s'élèvent à 35 milliards $ (1986: 31,6 milliards $), dont 7,4 milliards $ (1986: 6,2 milliards $), sont détenus par des compagnies de fiducie ou de prêts constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale, pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la Régie de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une compagnie de fiducie ou une compagnie de prêts constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

6. Éventualité

La Compagnie Crown Trust

Cette compagnie de fiducie, constituée en corporation en vertu d'une loi ontarienne, a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, la Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et The Registrar under the Loan ans Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust.

Les dépôts reçus au Québec par Crown Trust étant garantis par la Régie, une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour déterminer la nature et le montant des pertes que la Régie pourrait être appelée à assumer.

Considérant l'absence d'entente avec la Société d'assurance-dépôts du Canada à ce sujet et l'impossibilité d'établir une estimation de la perte éventuelle, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée aux états financiers.

Le règlement de cette affaire pourrait avoir un impact important sur l'avoir net du Fonds d'assurance-dépôts.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1986 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, à l'exception de l'éventuel redressement relatif au dénouement de l'entente à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, mentionné à la note 6, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 mars 1988

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-5

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance maladie	Autres programmes	Total 1988	Total 1987
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 479 137		69 694	1 548 831	1 437 858
Services optométriques	38 748	3 432		42 180	39 838
Services dentaires	72 146	40 464		112 610	114 488
Médicaments et services pharmaceutiques	251 293	91 798	103	343 194	298 092
Prothèses	23 110	7 571		30 681	28 797
Bourses et primes	19 040			19 040	12 985
Services hospitaliers (note 5)			129 377	129 377	113 448
	1 883 474	143 265	199 174	2 225 913	2 045 506
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 899	2 899	2 544
	1 883 474	143 265	196 275	2 223 014	2 042 962
Frais d'administration (note 6)	49 454	5 268	1 835	56 557	57 743
	1 932 928	148 533	198 110	2 279 571	2 100 705
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	1 889 479			1 889 479	1 745 572
Gouvernement du Québec		148 533	180 110	328 643	299 291
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 5)			18 000	18 000	15 902
Commission de la santé et de la sécurité du travail	41 849			41 849	38 503
Autres	1 600			1 600	1 437
	1 932 928	148 533	198 110	2 279 571	2 100 705

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	2 443	107
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	218 892	181 413
Frais à récupérer		
Programme d'assistance-maladie	14 962	21 110
Autres programmes	62 682	28 129
Diverses créances	2 508	2 002
Immeuble du siège social (note 4)	16 421	16 772
	317 908	249 533
PASSIF		
Chèques en circulation	9 096	11 306
Services à payer	285 596	212 371
Divers créditeurs et frais courus	6 795	9 084
Emprunt hypothécaire (note 4)	16 421	16 772
	317 908	249 533

Pour la Régie,

J.- Auguste Mockle, président-directeur général
Louise Carrier-Rivard, membre du Conseil d'administration
et du Comité de vérification

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

1. Constitution, fonction et financement

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour fonction d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le programme de rémunération des médecins résidents et des internes du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les parties suivantes d'autres programmes de ce ministère: le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi encourus.

Le financement du régime d'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes comprennent la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de l'emprunt hypothécaire remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, les montants imputés au coût de tous les programmes comprennent la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril alors qu'auparavant les dépenses relatives aux autres programmes étaient comptabilisées uniquement lors de leur déboursé. Cette modification appliquée de façon prospective a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988.

Actif et passif

Frais à récupérer	
Programme d'assistance-maladie	1 037
Autres programmes	27 443
	28 480
Services à payer	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

3. Modification d'une convention comptable (suite)

Coût et financement des programmes

Coût des programmes	28 480
Sources de financement	28 480

4. Immeuble du siège social et emprunt hypothécaire

	1988	1987
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	2 116	1 765
	16 421	16 772

Pour financer le coût de cet immeuble, la Régie a contracté en juillet 1983 un emprunt de 17 735 000 $, 12,25% l'an, remboursable par versements mensuels de 194 642 $ comprenant capital et intérêts et échéant le 1er août 1988.

Le remboursement de cet emprunt est garanti par le gouvernement du Québec.

5. Services hospitaliers

	1988	1987
Services hospitaliers reçus hors du Québec par ses résidents	111 377	97 546
Services hospitaliers reçus au Québec par des résidents des autres provinces	18 000	15 902
	129 377	113 448

6. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	38 030	38 947
Locaux, équipements et ameublement	8 549	8 992
Fournitures et approvisionnements	2 993	2 231
Services de transport et de communication	2 717	2 683
Intérêts sur emprunt hypothécaire	1 981	2 021
Services professionnels et autres	1 936	2 558
Amortissement de l'immeuble du siège social	351	311
	56 557	57 743

7. Rémunérations des professionnels de la santé

L'entente avec l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec est expirée depuis le 31 mai 1985, celles avec l'Association des chirurgiens dentistes du Québec et l'Association professionnelle des optométristes du Québec depuis le 31 mai 1987. D'ici la conclusion des nouvelles ententes, les professionnels concernés sont rémunérés selon les tarifs en vigueur.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

8. Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Les régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 618 372 $ (1987: 1 505 552 $) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. De plus, les contributions pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 3 785 820 $ (1987: 3 593 150 $) et sont incluses au coût des programmes dans Services médicaux et Services dentaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de la Régie au 31 mars 1988 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des dépenses relatives aux autres programmes dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 mai 1988

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-30
FONDS D'ASSURANCE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Revenus		
Cotisations des assurés	62 059 266 $	46 858 961 $
Contribution du gouvernement du Québec	124 118 532	93 717 922
	186 177 798	140 576 883
Dépenses		
Compensations aux assurés	135 648 834	157 891 722
Intérêts sur emprunt	1 364 401	3 840 621
Frais d'administration (note 6)	1 967 642	1 917 937
	138 980 877	163 650 280
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	1 967 642	1 917 937
	137 013 235	161 732 343
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	49 164 563	(21 155 460)
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Revenus		
Cotisations des assurés	14 541 248	12 074 278
Contribution du gouvernement du Québec	14 541 248	12 074 278
	29 082 496	24 148 556
Intérêts sur dépôts	1 590 519	3 238 597
	30 673 015	27 387 153
Dépenses		
Indemnités et compensations	21 753 498	56 486 372
Frais d'administration (note 6)	11 149 967	10 868 319
	32 903 465	67 354 691
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	11 149 967	10 868 319
	21 753 498	56 486 372
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 919 517	(29 099 219)
EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DES DEUX FONDS D'ASSURANCE	58 084 080 $	(50 254 679)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Déficit au début	159 327 984 $	138 172 524 $
Excédent des revenus sur les dépenses	49 164 563	(21 155 460)
Déficit à la fin	110 163 421	159 327 984
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Déficit (excédent) au début	6 057 067	(23 042 152)
Excédent des revenus sur les dépenses	8 919 517	(29 099 219)
(Excédent) déficit à la fin	(2 862 450)	6 057 067
DÉFICIT À LA FIN DES FONDS D'ASSURANCE	107 300 971 $	165 385 051 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	25 590 462 $	
Contribution du gouvernement du Québec à recevoir et courue	10 623 745	27 434 273 $
Débiteurs et intérêts courus	4 923 862	1 563 809
Avances aux assurés (note 3)	38 285 823	32 026 017
	79 423 892 $	61 024 099 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		14 369 812 $
Créditeurs	170 343 $	445 236
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	62 274 543	22 366 392
Cotisations et contribution non gagnées	124 279 977	131 110 353
Emprunt et intérêts courus		58 117 357
	186 724 863	226 409 150
DÉFICT		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles -- déficit (note 4)	110 163 421	159 327 984
Fonds d'assurance-récolte -- (excédent) déficit (note 5)	(2 862 450)	6 057 067
Déficit des fonds d'assurance	107 300 971	165 385 051
	79 423 892 $	61 024 099 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour la Régie,

Michel R. Saint-Pierre, président
Guy Blanchet, vice-président

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution, objet et financement

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le gouvernement. Le gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à créer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités et compensations garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des indemnités et compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés

Les cotisations et la contribution des régimes sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice au cours duquel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de fixation des prix utilisés pour la compensation.

Avances aux assurés

Les avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

Frais d'administration

Pour fins de présentation des états financiers, les frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec sont répartis entre les fonds d'assurance.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses des fonds d'assurance.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

Le coût des acquisitions du matériel et de l'équipement est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

3. Avances aux assurés

	1988	1987
Régimes		
Producteurs de maïs-grain	18 531 098 $	23 605 491 $
Producteurs de céréales	16 459 146	8 420 526
Producteurs de pommes de terre	3 295 579	
	38 285 823 $	32 026 017 $

4. Continuité par régime du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1987	Cotisations et contribution	Compensations aux assurés	Répartition des intérêts sur emprunt	Solde (déficitaire) au 31 mars 1988
Régime des producteurs de					
Veaux d'embouche *	(37 929 632)$	39 550 585 $	23 200 353 $	(331 170)$	(21 910 570)$
Bouvillons et bovins d'abattage *	(10 206 483)	12 284 372	8 480 574	20 395	(6 382 290)
Veaux lourds	(4 039 916)	10 138 379	4 914 941	174 822	1 358 344
Porcelets	(18 816 763)	27 451 867	52 977	1 480 338	10 062 465
Porcs à l'engraissement	12 024 855	35 581 335	11 313 446	2 217 161	38 509 905
Agneaux	(8 071 209)	5 912 246	3 242 162	(354 165)	(5 755 290)
Pommes de terre	(36 411 674)	9 361 506	(2 774 423)	(2 117 350)	(26 393 095)
Maïs-grain	(31 395 556)	31 192 279	57 669 435	(1 538 003)	(59 410 715)
Céréales	(11 605 047)	14 705 229	29 563 910	241 560	(26 222 168)
Betteraves sucrières **	(12 876 559)		(14 541)	(1 157 989)	(14 020 007)
	(159 327 984)$	186 177 798 $	135 648 834 $	(1 364 401)$	(110 163 421)$

* Au 31 décembre 1986, le régime boeuf de boucherie a été scindé en deux soit, le régime de veaux d'embouche et le régime de bouvillons et bovins d'abattage.

** Le 9 mars 1988, le gouvernement du Québec a autorisé le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à verser à la Régie des assurances agricoles du Québec, au cours de l'exercice 1988-1989, une subvention représentant le cinquième du total des déficits accumulés au 31 mars 1988, aux fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles dans la production de betteraves sucrières.

Pour chacun des quatre exercices subséquents, le ministre est aussi autorisé à verser une subvention égale à celle prévue au paragraphe précédent, majorée des intérêts courus.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Continuité par catégorie de culture du fonds d'assurance-récolte

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1987	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1988
Systèmes collectifs					
Céréales	934 489 $	1 142 226 $	2 022 323 $	130 837 $	185 229 $
Maïs fourrager	580 127	557 006	13 995	99 271	1 222 409
Foin	(9 893 254)	9 378 359	98 383	(30 148)	(643 426)
Maïs-grain	(3 823 530)	1 002 716	40 355	(253 750)	(3 [illegible] 919)
Miel	(409 619)	146 877	1 677	(24 199)	(288 618)
Systèmes individuels					
Grandes cultures					
Céréales	2 893 690			254 775	3 148 465
Maïs fourrager	1 814 170	2 604	2 395	159 821	1 974 200
Foin	3 055 580			269 005	3 324 585
Cultures commerciales					
Céréales commerciales	2 411 287	1 658 422	3 348 202	299 527	1 021 034
Céréales d'automne	(458 115)	405 756	305 328	(4 800)	(362 487)
Céréales de semence	435 523	9 879	14 949	38 766	469 219
Légumineuses	228 769	454 488	522 750	29 071	189 578
Maïs-grain	(2 185 815)	6 189 609	3 157 680	345 458	1 191 572
Cultures fruitières					
Bleuets	(243 525)	58 204	15 395	(17 126)	(217 842)
Fraises	(532 706)	354 434	745 938	(41 055)	(965 265)
Framboises	(276 255)	79 896	87 404	(20 077)	(303 840)
Pommiers nains et semi-nains	242 431	193 513	45 818	38 031	428 157
Pommes (classées)	(2 881 822)	1 517 332	2 875 061	(194 614)	(4 434 165)
Pommes (non classées)	(314 301)	142 418	113 604	(13 154)	(298 641)
Cultures industrielles					
Betteraves sucrières	(243 782)			(21 932)	(265 714)
Haricots jaunes	467 181	51 450	85 864	42 971	475 738
Haricots verts	16 368	66 212	104 204	3 254	(18 370)
Maïs sucré	158 640	179 172	249 516	20 633	108 929
Pois verts non ridés	416 257	210 733	256 902	44 558	414 646
Pois verts ridés	844 010	142 733	275 777	78 015	788 981
Tabac à cigare et à pipe	220 405	12 788	21 166	20 280	232 307
Tabac jaune	6 886 419	1 043 702	1 613 100	628 739	6 945 760
Cultures de serres					
Concombres	(4 378)	5 969	36 323	(1 724)	(36 456)
Laitue	(8 334)	1 854		(466)	(6 946)
Tomates	(70 912)	58 169	39 114	(2 399)	(54 256)
Cultures maraîchères					
Feuillus	(91 995)	285 943	662 662	6 296	(462 418)
Fruits	(507 930)	330 881	474 010	(23 884)	(674 943)
Racines	(1 004 571)	562 406	651 086	(48 981)	(1 142 232)
Vivaces	(2 875)	6 279	16 852	(505)	(13 953)
Pommes de terre	(4 072 412)	2 418 183	3 032 281	(187 218)	(4 873 728)
Divers	(636 282)	412 283	823 384	(32 757)	(1 080 140)
	(6 057 067)$	29 082 496 $	21 753 498 $	1 590 519 $	2 862 450 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

6. Frais d'administration

	1988	1987
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	767 247 $	582 329 $
Services de transport et de communication	68 208	41 804
Services professionnels, administratifs et autres	882 490	1 075 635
Entretien et réparations	12 304	10 526
Loyers	120 241	112 066
Fournitures et approvisionnements	54 384	53 845
Matériel et équipement	59 179	41 340
Autres dépenses	3 589	392
	1 967 642 $	1 917 937 $
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	4 347 735 $	3 299 864 $
Services de transport et de communication	386 511	236 891
Services professionnels, administratifs et autres	5 000 779	6 095 268
Entretien et réparations	69 720	59 647
Loyers	681 363	635 041
Fournitures et approvisionnements	308 175	305 122
Matériel et équipement	335 345	234 263
Autres dépenses	20 339	2 223
	11 149 967 $	10 868 319 $

7. Éventualité

La Régie fait l'objet d'une poursuite en recours collectif. Cette poursuite concerne le régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de boeuf de boucherie. La poursuite s'applique à la partie de ce régime qui a été remplacée le 31 décembre 1986 par le régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de veaux d'embouche.

Le litige, de l'ordre de 1 200 000 $, porte essentiellement sur la méthode d'évaluation des dommages.

Le 20 juin 1986, un jugement concernant cette poursuite a été rendu en faveur de la Régie. Toutefois, le jugement a été porté en appel par le demandeur en juillet 1986.

Aucune provision pour perte éventuelle n'a été inscrite aux états financiers à l'égard de cette poursuite. Toutefois, si une perte en résultait, elle serait imputée aux opérations de l'exercice alors en cours.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 septembre 1988

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
REVENUS		
Installations sportives		
Loyers et droits d'entrée	4 840	5 221
Stationnement	1 548	1 367
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux		
Loyers et stationnement	11 258	10 827
Redevances des concessions alimentaires	1 434	881
Restauration	741	1 612
Publicité	1 403	1 516
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	776	715
Travaux et services facturés à des locataires	407	730
Visites et souvenirs	641	454
Autres revenus	106	91
	23 154	23 414
DÉPENSES		
Traitements des employés réguliers	7 002	7 087
Traitements des employés occasionnels	1 377	1 475
Charges sociales	781	752
Contrats de service	5 896	6 275
Matériaux et location d'équipement	1 591	1 571
Aliments et boissons pour restauration	234	598
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	4 326	4 097
Assurances, taxes et servitude	1 024	975
Provision auto-assurance	170	
Honoraires professionnels	417	387
Commissions, cachets et droits	492	562
Intérêts sur les emprunts à court terme	472	723
Intérêts sur la dette à long terme	58	
Billets d'événements aux fins de revente	339	408
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	448	458
Publicité	267	174
Autres dépenses	419	541
Amortissement des immobilisations	2 030	2 094
Frais imputés au fonds de construction	(613)	(790)
	26 730	27 387
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(3 576)	(3 973)
Postes exceptionnels (note 3)	(454)	(523)
DÉFICIT TOTAL	(4 030)	(4 496)
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	4 030	4 496

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	80	55
Débiteurs	322	507
Solde de la subvention à recevoir	30	821
Avances au fonds de construction	86	65
Stock	423	589
Frais payés d'avance	357	326
Immobilisations, au coût non amorti (note 5)	9 158	9 309
	10 456	11 672
PASSIF		
Avances bancaires	231	167
Emprunts à court terme		6 757
Comptes fournisseurs et engagements à payer	4 027	3 588
Provision auto-assurance	170	
Dette à long terme (note 6)	5 000	
Revenus reportés	1 028	1 160
	10 456	11 672

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean Deschamps, administrateur
Pierre Laberge, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques (la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Principales pratiques comptables

Frais imputés au fonds de construction

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Impôts sur le revenu

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissements

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	10%
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20% pour les autres
Revêtement synthétique -- Stade	12,5%
Matériel roulant	10% et 26,3%

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

3. Postes exceptionnels

	1987	1986
Produits de réclamations	150	57
Frais de réparations majeures	(604)	(580)
	(454)	(523)

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

4. Subvention du gouvernement du Québec

La subvention du gouvernement du Québec à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit a été fixée de la façon suivante:

	1987	1986
Déficit total de l'exercice	4 030	4 496

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec verse à la Régie une subvention d'assistance financière établie de la façon suivante:

a) La Régie établit sa demande de subvention lors de la présentation du budget annuel;

b) Le gouvernement verse 75% de la subvention prévue au cours de l'année;

c) Le gouvernement verse, sur présentation des états financiers de la Régie, le solde requis pour combler le déficit jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration du budget;

d) Si le déficit d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart devrait alors être comblé par le Gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention d'équilibre prévue;

e) Si le versement de la première tranche (75%) de la subvention engendre un surplus, ce dernier devrait alors être récupéré par le Gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

5. Immobilisations

	1987		1986	
	Coût	Coût non amorti	Coût	Coût non amorti
Équipements	5 749	1 103	5 473	1 242
Appareils électroménagers	1 321	3	1 321	4
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239	692	1 239	816
Aménagements locatifs et spécifiques	10 731	4 830	10 510	5 723
Revêtement synthétique -- Stade	1 955	979	1 955	1 224
Matériel roulant	785	488	370	135
Projets en cours	1 063	1 063	165	165
	22 843	9 158	21 033	9 309
Amortissements cumulés	13 685		11 724	

6. Dette à long terme

	1987	1986
Obligations, portant intérêt au taux de 11,10% payable semestriellement, échéant le 24 septembre 1992	5 000	

Les obligations sont garanties par le gouvernement du Québec.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 2, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 16 décembre 1987

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7
FONDS DE CONSTRUCTION

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
FINANCEMENT		
Contributions reçues du fonds spécial olympique	72 878	66 530
Emprunt à long terme	2 773	
Produit d'un emprunt à long terme remis au fonds spécial olympique	(2 773)	
Remboursements d'emprunts à long terme	(32 000)	
Provenance des liquidités	40 878	66 530
INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(40 647)	(69 817)
Recouvrement de l'avance sur un contrat de construction	4 918	9 488
Produit de la cession d'immobilisations	8	
Transfert au fonds spécial olympique du produit de la cession d'immobilisations	(8)	
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	21	213
Utilisation des liquidités	(35 708)	(60 116)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	5 170	6 414
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(5 197)	(11 611)
TRÉSORERIE À LA FIN	(27)	(5 197)
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse		3
Découvert bancaire	(27)	
Emprunts à court terme		(5 200)
	(27)	(5 197)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 4)	1 199 795	1 168 432
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 215 955	1 184 592
Contributions reçues (note 5)	(720 895)	(650 790)
	495 060	533 802
Autres éléments d'actif		
Encaisse		3
Avance sur un contrat de construction	459	5 377
Frais payés d'avance	4	4
Frais à être assumés par le fonds spécial olympique (note 6)	128 981	154 384
	129 444	159 768
	624 504	693 570
PASSIF		
Découvert bancaire	27	
Dette à long terme (note 7)	604 211	660 688
Emprunts à court terme		5 200
Comptes fournisseurs et engagements à payer	2 010	11 294
Retenue sur un contrat de construction	3 000	3 000
Dû au fonds d'exploitation	86	65
Intérêts courus	15 170	13 323
	624 504	693 570

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean Deschamps, administrateur
Pierre Laberge, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

---

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, corporation mandataire du gouvernement du Québec, est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé, et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Lors de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds.

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

3. Principales pratiques comptables (suite)

Conversion des devises étrangères

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en devises des États-Unis. Ces emprunts sont convertis en devises canadiennes aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Aux cours des exercices subséquents, la perte ou le gain résultant de la conversion augmentera ou réduira les frais à être assumés par le fonds spécial olympique.

Frais imputés du fonds d'exploitation

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs directs et indirects, reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

4. Coût de contruction des installations

	1987	1986
Parc olympique		
Solde au début	1 068 387	991 420
Coût de parachèvement	30 364	70 394
Frais de financement et d'émission de la dette à long terme	851	6 573
Solde à la fin	1 099 602	1 068 387
Village olympique		
Solde au début	100 045	103 195
Coût de parachèvement	148	(3 150)
Solde à la fin	100 193	100 045
	1 199 795	1 168 432

5. Contributions reçues

	1987	1986
Fonds spécial olympique	458 884	388 779
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	720 895	650 790

6. Frais à être assumés par le fonds spécial olympique

	1987	1986
Intérêts courus sur emprunts	15 170	13 323
Perte de change reportée sur la dette à long terme en devises étrangères	113 811	141 061
	128 981	154 384

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

7. Dette à long terme

	1987	1986
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 3 juin 1990	35 000	60 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 10 juillet 1990	43 000	50 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000	50 000
Billets de 250 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres, payable trimestriellement, échéant en novembre 1994	328 875	347 700
Billets de 40 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux de 7,9866%, payable annuellement, échéant le 21 février 1994	52 620	55 632
Obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes, portant intérêt au taux de 9,6 %, payable semestriellement, échéant le 17 novembre 1993 (a)	94 716	
Billets de 70 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux annuel de ¼ de 1% au-dessus du taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres		97 356
	604 211	660 688

Tous les billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les versements annuels de capital sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 78 000 000 $ en 1990 et 50 000 000 $ en 1992.

a) Ces obligations pour un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes font l'objet d'une convention d'échange de devises («swap»). Au moment de l'emprunt, la Régie et une banque ont convenu d'échanger 100 000 000 $ en devises canadiennes contre 72 000 000 $ en devises des États-Unis. Cet emprunt a été principalement utilisé pour refinancer des billets de 70 000 000 $ en devises des États-Unis.

En vertu de la convention d'échange, la Régie rembourse semestriellement à la banque les intérêts courus sur un capital de 72 000 000 $ en devises des États-Unis au taux de 7,81% alors que la banque verse à la Régie les intérêts courus au taux de 9,6 % sur un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes. Par la suite, la Régie paie les intérêts au porteur des obligations en devises canadiennes.

À l'échéance de la convention d'échange et de l'emprunt, la Régie remboursera à la banque 72 000 000 $ en devises des États-Unis alors que la banque remboursera à la Régie une somme de 100 000 000 $ en devises canadiennes et la Régie remboursera les obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes.

Conséquemment, cet emprunt est converti en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date du bilan.

8. Éventualités

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1987, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 3 000 000 $ (29 000 000 $ en 1986). De plus, la Régie a obtenu au cours de l'exercice un jugement favorable n'entraînant aucun débours concernant une poursuite s'élevant à 24 000 000 $. Cependant, la requérante a entamé des procédures en évocation à l'encontre de cette décision.

Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de 618 000 $, présentée dans les comptes fournisseurs et engagements à payer, est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision serait imputée au coût des installations olympiques.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

---

9. Événement postérieur à la date du bilan

Subséquemment à la fin de l'exercice, la Régie a reçu une réclamation s'élevant à 18 000 000 $ relativement à la réalisation du parachèvement du complexe mât-toiture du Stade olympique. Cette réclamation n'est pas encore documentée et sera étudiée ultérieurement.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 16 décembre 1987

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-9 R-17 ET A-17

ÉVOLUTION DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Cotisations au Régime	1 803 706	1 598 724
Revenus de placements-net (note 7)	1 355 475	1 428 842
Autres revenus	1 534	684
	3 160 715	3 028 250
PRESTATIONS VERSÉES AUX PARTICIPANTS		
Rentes de retraite	1 483 769	1 292 164
Rentes de conjoint survivant	561 461	510 596
Rentes d'orphelin	14 120	14 503
Rentes d'invalidité	297 126	274 447
Rentes d'enfant d'invalide	5 428	5 622
Prestations de décès	46 828	41 349
	2 408 732	2 138 681
REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	7 938	8 251
	2 416 670	2 146 932
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 8)	62 514	59 187
	2 479 184	2 206 119
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	681 531	822 131
SOLDE DU COMPTE AU DÉBUT	12 395 849	11 573 718
SOLDE DU COMPTE À LA FIN	13 077 380	12 395 849

ADMINISTRATION DE PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ADMINISTRATION DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES		
Revenus d'honoraires d'enregistrement	1 376	1 382
Frais d'administration (note 8)	2 667	2 919
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	1 291	1 537
ADMINISTRATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES DU QUÉBEC		
Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec (note 8)	5 958	5 415

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation (note 3)	13 127 094	12 093 873
Revenus à recevoir	117 095	345 885
	13 244 189	12 439 758
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu	9 268	32 736
Débiteurs	2 646	2 477
Immobilisations (note 4)	3 932	5 202
Développement de systèmes informatiques (note 5)	5 413	3 849
	13 265 448	12 484 022
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	31 240	45 093
Emprunt bancaire	89 005	33 613
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	50 000	
Créditeurs	17 823	9 467
	188 068	88 173
SOLDE DU COMPTE (note 6)	13 077 380	12 395 849

Pour le Conseil d'administration,

Claude Legault
Stephen Jarislowsky

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et mandats de la Régie

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9 et modifications).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec ainsi que la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations familiales.

Le Régime de rentes du Québec assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

En vertu de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17 et modifications), la Régie a pour fonction d'établir des normes se rapportant à l'administration, à la solvabilité et aux placements des régimes supplémentaires, de prévoir des dispositions protégeant les droits des travailleurs, de surveiller les régimes, de s'assurer de leur conformité avec les normes prescrites et de promouvoir l'établissement des régimes supplémentaires de rentes et l'amélioration des régimes existants.

En vertu de la Loi sur les allocations familiales (L.R.Q., chapitre A-17), la Régie est chargée d'administrer le programme qui vise à compenser une partie des charges familiales en versant des allocations.

2. Conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la Direction selon une méthode mixte de comptabilisation qui comporte des éléments de comptabilité d'exercice et de caisse dans le cadre des conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les revenus de dépôts à participation attribués par la Caisse de dépôt incluant les gains et pertes à la vente de placements sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Immobilisations

Depuis le 1er avril 1985, les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel et communication	25%
Ameublement et équipement de bureau	20%
Équipement et logiciels informatiques	20%
Ordinateur	33 1/3%
Équipement de bureautique	33 1/3%
Véhicules	33 1/3%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail.

Développement de systèmes informatiques

Depuis le 1er avril 1985, les coûts de développement de systèmes sont capitalisés et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

2. Conventions comptables (suite)

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des cotisations, pénalités et intérêts attribués à la Régie par le ministère du Revenu au cours de l'exercice.

Ces revenus attribués par le Ministère à la Régie sont provisoires et demeurent sujets à vérification et à rectifications. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations au Régime de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits aux livres selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Honoraires d'enregistrement -- Régimes supplémentaires de rentes

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement.

3. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1988	1987
Nombres d'unités	16 787 678	15 579 628
Coût d'acquisition des unités	13 127 094 178 $	12 093 872 928 $
Valeur de réalisation par unité	830,98 $	906,10 $
Valeur de réalisation des unités	13 950 224 664 $	14 116 770 931 $
Pourcentages des unités détenues dans le fonds général	76,8 %	77,8 %

4. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel de communication	273 445 $	193 940 $	79 505 $	147 866 $
Ameublement et équipement de bureau	1 101 261	524 296	576 965	685 691
Équipement et logiciels informatiques	4 726 864	2 345 754	2 381 110	3 217 197
Équipement de bureautique	1 723 007	1 134 348	588 659	646 163
Améliorations locatives	944 191	648 844	295 347	464 719
Véhicules	38 373	27 475	10 898	40 741
	8 807 141 $	4 874 657 $	3 932 484 $	5 202 377 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Développement de systèmes informatiques

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	8 618 601 $	3 206 003 $	5 412 598 $	3 848 688 $

6. Solde du compte du Régime de rentes du Québec

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1988 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce solde ne couvre pas entièrement la valeur actualisée des obligations accumulées jusqu'à maintenant par le Régime.

Entre 1966 et 1986, le taux de cotisation était fixé à 3,6% des gains cotisables. Il est passé à 3,8% en 1987 puis à 4,0% en 1988. Ces taux, plus que suffisants pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration depuis le début du Régime, ont entraîné l'accumulation d'un solde de 13,1 milliards $ au compte du Régime de rentes au 31 mars 1988.

Les dispositions actuelles de la Loi sur le régime de rentes du Québec stipulent que les taux de cotisation à être appliqués en 1989, 1990 et 1991 sont respectivement 4,2%, 4,4% et 4,6%. La dernière analyse actuarielle régulière effectuée au 31 décembre 1986 prévoit que si le taux de cotisation de 1991 n'est pas haussé de nouveau à compter de 1992, les fonds accumulés depuis 1966 devront être graduellement désinvestis à partir de 1993 et jusqu'à leur épuisement en 2002.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec, une analyse actuarielle doit être disponible le 31 décembre 1989. Cette analyse actuarielle, qui sera déposée devant l'Assemblée nationale, doit servir à la révision des taux de cotisation applicables à compter de 1992.

7. Revenus de placements-net

	1988	1987
Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation		
Revenus de placements	1 127 615 484 $	1 101 561 472 $
Gains et pertes à la vente de placements	221 896 043	321 540 960
	1 349 511 527	1 423 102 432
Dépôts à vue	5 472 321	2 880 205
Dépôts à terme	1 264 948	3 332 647
	1 356 248 796	1 429 315 284
Intérêts sur dépôts bancaires	211 321	173 363
Intérêts sur emprunt bancaire	(354 552)	(646 080)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(630 479)	
	1 355 475 086 $	1 428 842 567 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

8. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	26 460 969 $	25 067 930 $
Transport et communications	7 990 628	7 175 760
Services professionnels	2 748 744	2 632 755
Entretien et réparations	778 437	670 511
Loyers	2 583 727	3 050 630
Fournitures	1 108 368	1 176 042
Matériel et équipement	48 604	68 283
Frais bancaires	402 416	418 663
Autres dépenses	139 473	74 319
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	24 728 132	23 883 235
Créances irrécouvrables	246 342	96 682
Amortissement des immobilisations et de développement de systèmes informatiques	3 902 942	3 206 721
	71 138 782	67 521 531
Moins: Frais imputés à l'administration de programmes de sécurité du revenu		
Régimes supplémentaires de rentes	2 666 583	2 919 453
Allocations familiales du Québec	5 958 334	5 415 036
	8 624 917	8 334 489
Frais d'administration du Régime de rentes du Québec	62 513 865 $	59 187 042 $

9. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 791 518 $ (1987: 657 370 $) pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à 338 022 $ (1987: 318 599 $) pour le Régime de retraite des fonctionnaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état de son évolution et l'état de l'administration de programmes de sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le solde du compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1988 ainsi que ses opérations et son évolution de même que les opérations de l'administration de certains programmes de sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1988

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
VENTES NETTES	569 529	519 629
DÉPENSES		
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement y afférent	492 979	445 441
Frais de vente et d'administration	14 384	13 681
Intérêts sur le passif à long terme (note 9)	19 461	19 120
Autres intérêts	7 657	10 100
Amortissement des immobilisations	26 355	24 749
	560 836	513 091
	8 693	6 538
Quote-part du bénéfice net de la société en commandite	213	
BÉNÉFICE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU ET POSTE EXTRAORDINAIRE	8 906	6 538
Impôts sur le revenu	359	263
	8 547	6 275
POSTE EXTRAORDINAIRE		
Avantage fiscal découlant d'un report de pertes	359	263
BÉNÉFICE NET DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	8 906	6 538
SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Perte excluant la quote-part du bénéfice net de la société en coparticipation	(1 109)	(450)
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net de la société en coparticipation	(223)	433
PERTE NETTE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(1 332)	(17)
BÉNÉFICE NET	7 574	6 521

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Apport du gouvernement du Québec pour les activités minières abandonnées	20 000	44 328
	20 000	44 328
Virement au déficit (note 11)	(20 000)	(44 328)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	283 285	289 823
Bénéfice net	8 906	6 538
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	274 379	283 285

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	505 018	549 329
Perte nette incluant la quote-part de la société en coparticipation	1 332	17
	506 350	549 346
Virement du surplus d'apport (note 11)	(20 000)	(44 328)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	486 350	505 018

SIDBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (note 12)
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
EXPLOITATION		
Bénéfice avant poste extraordinaire du secteur d'activités continuées	8 547	6 275
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Profit sur cession d'immobilisations	(502)	
Amortissement des immobilisations	26 355	24 749
Quote-part du bénéfice de la société en commandite	(213)	
Variation nette des autres éléments hors fonds	23 641	10 650
	57 828	41 674
Poste extraordinaire	359	263
	58 187	41 937
FINANCEMENT		
Dette à long terme		28 000
Dû à l'actionnaire	6 594	6 587
Versements sur le passif à long terme	(10 242)	(33 851)
	(3 648)	736
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(24 188)	(31 542)
Placement dans la société en commandite	(2 064)	
Variation du poste autre actif	(780)	(632)
Produit de la cession d'immobilisations	800	51
	(26 232)	(32 123)
DIMINUTION DU DÉCOUVERT ET DES EMPRUNTS DE BANQUE	(28 307)	(10 550)
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS DE BANQUE AU DÉBUT	94 670	105 220
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS DE BANQUE À LA FIN	66 363	94 670

SIDBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Comptes clients (note 7)	70 477	71 066
Stocks (notes 2 et 7)	149 463	152 804
Frais payés d'avance	772	717
	220 712	224 587
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 3)	51 456	47 906
PLACEMENTS		
Société en coparticipation (note 4)	10 716	10 939
Société en commandite (note 5)	2 277	
	12 993	10 939
IMMOBILISATIONS (note 6)		
Coût	554 736	531 954
Amortissement cumulé	288 068	262 821
	266 668	269 133
AUTRE ACTIF	2 806	2 092
	554 635	554 657

Au nom du Conseil d'administration,

M. John LeBoutillier
M. Robert Després

	1987	1986
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts de banque (note 7)	66 363	94 670
Comptes fournisseurs et frais courus	89 212	68 973
Dû à la société en coparticipation	491	
Versements exigibles à court terme sur le passif à long terme (notes 8 et 9)	10 020	10 327
	166 086	173 970
DETTE À LONG TERME (note 8)	27 945	29 130
DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (note 9)	484 294	509 415
DÛ À L'ACTIONNAIRE (note 10)	72 705	66 111
INSUFFISANCE DE L'ACTIF		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé:		
56 500 000 actions à dividende différé, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
56 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé:		
56 433 435 actions à dividende différé	564 334	564 334
DÉFICIT DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	(274 379)	(283 285)
	289 955	281 049
DÉFICIT DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(486 350)	(505 018)
	(196 395)	(223 969)
	554 635	554 657

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

Statut et nature des activités

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, exploite des complexes sidérurgiques.

Sommaire des principales conventions comptables

Principe de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de toutes ses filiales.

Stocks:

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût, du coût de remplacement et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements:

Les placements sont enregistrés à la valeur de consolidation.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Aménagements des terrains	4%
Bâtiments	2½% à 7%
Matériel et outillage	4% à 20%
Matériel roulant	4% à 25%
Mobilier et agencements	7% à 10%
Autres	5% à 8%

Régimes de retraite:

Les coûts des régimes de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite, établie sur la base des hypothèses émises par la direction, est imputée aux opérations annuellement et comprend les éléments suivants:

-- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé au prorata des années de services; et

-- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, selon la méthode de l'annuité, a) des redressements découlant de modifications aux régimes et aux hypothèses, b) des gains ou pertes actuariels et c) du déficit des régimes déterminés au moment de l'adoption des nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au poste autre actif.

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises étrangères:

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle comme suit:

-- les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan;

-- les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique; et

-- les gains et les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état des résultats au moment de leur réalisation, à l'exception des gains ou pertes non matérialisés relatifs à la dette à long terme qui sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle de la dette.

Contrat de location:

Le contrat de location à long terme à l'égard duquel la compagnie, à titre de preneur, conserve pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété des biens est comptabilisé comme immobilisation. La valeur des biens et l'obligation correspondante relative à ce contrat de location-acquisition sont comptabilisées à la valeur actualisée des loyers minimaux futurs, suivant un taux d'escompte approprié.

1. Modification d'une convention comptable

Au cours de l'exercice, la compagnie a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en matière de coûts et obligations découlant des régimes de retraite. Ces recommandations visent une répartition appropriée du coût des régimes sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les employés. Auparavant, la charge de retraite représentait les cotisations versées à la caisse de retraite au cours d'un exercice donné afin de pourvoir au financement du régime ainsi qu'à l'amortissement du déficit actuariel.

L'adoption de ces recommandations a entraîné une augmentation du bénéfice net de 836 000 $ par rapport à la méthode utilisée en 1986 et la présentation d'une charge de retraite reportée d'un montant équivalent au poste autre actif.

Ces recommandations étant appliquées prospectivement, aucun redressement n'a été apporté aux états financiers des exercices antérieurs.

2. Stocks
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Produits en cours et produits finis	88 111	96 079
Matières premières et fournitures	61 352	56 725
	149 463	152 804

3. Subventions à recevoir
(en milliers de dollars)

La direction estime que le gouvernement du Québec a convenu de prendre à sa charge les frais financiers engagés pour son secteur d'activités abandonnées. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a confirmé qu'il présentera au Conseil du trésor les demandes de crédits budgétaires y afférents.

Ce montant d'aide gouvernementale a été présenté en diminution des dépenses d'intérêt relatives au secteur abandonnées. Cette subvention sera versée par le gouvernement du Québec au moment où ces frais financiers seront déboursés par la compagnie.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

3. Subventions à recevoir (suite)
(en milliers de dollars)

Si le gouvernement décidait de verser un montant moindre, la réduction de la subvention serait imputée aux résultats du secteur d'activités abandonnées de l'exercice alors en cours.

Les subventions à recevoir ont été appliquées contre les éléments suivants:

	1987	1986
Intérêts	54 305	37 787
Frais d'émission reportés	1 022	1 022
(Gains) pertes reportés résultant des fluctuations dans les taux de change	(3 871)	9 097
	51 456	47 906

4. Placements dans la société en coparticipation

Statut et nature des activités:

La société en coparticipation, Normines Inc. est constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec. Elle regroupe comme actionnaires Sidbec, (avec une participation de 50,1%), British Steel Corporation (International) Limited (filiale en propriété exclusive de British Steel Corporation) et La Compagnie Minière Québec Cartier (CMQC).

En vertu d'un protocole d'entente daté d'octobre 1984, la société en coparticipation a cessé ses opérations minières en décembre 1984, a fermé ses installations minières et a loué ses installations de Port-Cartier à la CMQC.

États financiers:

Le bilan de la société en coparticipation se résume comme suit:

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	Total	Quote-part de la compagnie	
	1987	1987	1986
Actif			
Actif à court terme	2 247	1 123	1 356
Autres postes	20 566	10 306	10 321
	22 813	11 429	11 677
Passif et capital utilisé dans l'entreprise			
Passif à court terme	1 423	713	738
Capital utilisé dans l'entreprise	21 390	10 716	10 939
	22 813	11 429	11 677

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

4. Placements dans la société en coparticipation (suite)

Engagements:

La société en coparticipation a donné à bail les installations de Port-Cartier à la CMQC pour une période de 15 ans débutant le 1er janvier 1985, au loyer annuel de 1 $ pour les cinq premières années et selon un loyer proportionnel aux revenus de la CMQC provenant de la vente de boulettes pour le reste de la période. La CMQC pourra à sa seule discrétion mettre fin au bail après la période initiale de cinq ans et ce, en donnant un préavis de douze mois.

La société en coparticipation remettra (a) à la CMQC certains montants qu'elle recevra du gouvernement du Québec et (b) au gouvernement du Québec, à compter de l'année civile 1990, la totalité du loyer proportionnel reçu de la CMQC pour les installations de Port-Cartier et ce, jusqu'à concurrence des montants reçus en (a) plus les intérêts courus.

Les actionnaires se sont engagés à payer ou à rembourser à la société en coparticipation certains coûts résiduels et les coûts éventuels d'une fermeture permanente de l'usine de bouletage, incluant le capital et les intérêts des obligations à payer.

Éventualités:

Les commerçants de la ville de Gagnon réclament de la société en coparticipation des sommes excédant de 1 165 000 $ les provisions comptabilisées aux livres.

De l'avis de la direction de la société en coparticipation, les provisions comptabilisées aux livres relativement aux réclamations des commerçants de la ville de Gagnon sont suffisantes.

Tout montant pouvant résulter du dénouement de ces incertitudes serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

5. Placement dans la société en commandite

Au cours de l'exercice, la compagnie s'est engagée à titre d'associé commanditaire dans une société en commandite qui a pour but d'exploiter une entreprise de laminage à forfait.

La compagnie a contribué au cours de l'exercice, à titre d'apport de capital, une somme de 2 064 000 $ sous la forme suivante:

Terrain et bâtiments	714 000 $
Encaisse	1 350 000
	2 064 000 $

6. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1987		1986	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Terrains	6 333	6 333	6 394	6 394
Aménagement des terrains	9 267	3 763	8 855	3 624
Bâtiments	102 924	41 940	101 481	44 348
Matériel et outillage	361 993	158 720	336 661	153 969
Matériel roulant	4 999	1 746	3 956	901
Mobilier et agencements	9 308	5 101	7 521	4 199
Autres	13 428	4 894	9 221	1 203
Construction en cours	17 354	17 354	26 695	26 695
Solde à reporter	525 606	239 851	500 784	241 333

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

6. **Immobilisations** (suite)
(en milliers de dollars)

	1987		1986	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Solde reporté	525 606	239 851	500 784	241 333
Matériel et outillage loués en vertu de contrats de location-acquisition	29 130	26 817	31 170	27 800
	554 736	266 668	531 954	269 133

7. **Découvert et emprunts de banque**

Les comptes clients et les stocks sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts de banque.

8. **Dette à long terme**
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Filiale -- Sidbec-Dosco Inc.:		
Obligation relative aux biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition, remboursable par versements mensuels, échéant en l'an 2000 et garantie par une charge spécifique de premier rang de 15 000 000 $ sur l'usine de Longueuil	26 270	27 440
Autres dettes	2 945	2 204
Filiale -- Sidbec-Feruni Inc.:		
Obligations relatives aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition dont l'option d'achat a été exercée en 1987		1 063
	29 215	30 707
Versements exigibles à court terme	1 270	1 577
	27 945	29 130

Les loyers minimaux payables en vertu de contrats de location-acquisition se détaillent comme suit:

1988	3 382
1989	3 382
1990	3 382
1991	3 382
1992	3 382
1993 à 2000	24 809
Total des loyers minimaux futurs	41 719
Intérêts, au taux implicite de 8,23%, et taxes inclus dans les loyers minimaux futurs	15 449
	26 270

9. Dette garantie par l'actionnaire
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement du capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:		
Débentures à fonds d'amortissement détenues par la caisse de dépôt et placement du Québec:		
9 1/4%, série "A", échéant le 15 décembre 1990	7 750	8 000
8 3/4%, série "B", échéant le 15 juin 1991	8 000	8 250
9%, série "C", échéant le 1er septembre 1991	8 000	8 250
10 3/4%, série "D", échéant le 1er octobre 1989	10 000	15 000
10 1/4%, série "E", échéant le 15 mai 1995	26 000	28 000
10 3/4%, série "F", échéant le 16 février 1996	29 000	30 000
Emprunt de banque à terme, au taux bancaire préférentiel, remboursable par tranches de 20 000 000 $ le 26 avril de chacune des années jusqu'en 1993 inclusivement	120 000	140 000
Débentures sans intérêt, d'une valeur nominale de 174 602 000 $ (134 000 000 $ U.S.), échéant le 15 mai 1988, à la valeur escomptée au taux de 11,08%	168 028	160 812
Obligations à escompte:		
Au taux d'intérêt de 7,6%, échéant le 1er novembre 1995, d'une valeur nominale de 110 103 500 $ (84 500 000 $ U.S.), à la valeur escomptée au taux de 11,042%	90 813	94 621
Au taux d'intérêt de 8,82%, échéant le 30 août 1997, d'une valeur nominale de 29 411 765 $, à la valeur escomptée au taux de 11,15%	25 453	25 232
	493 044	518 165
Versements exigibles à court terme	8 750	8 750
	484 294	509 415

Le versement exigible à court terme sur l'emprunt de banque à terme ainsi que le prêt venant à échéance le 15 mai 1988 n'ont pas été présentés dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas rembourser ces emprunts à même le fonds de roulement.

Les versements sur les débentures à fonds d'amortissement au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, se détaillent comme suit:

1988	8 750
1989	9 250
1990	9 250
1991	14 500
1992	9 000

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

9. Dette garantie par l'actionnaire (suite)
(en milliers de dollars)

Au cours de l'exercice, les dépenses d'intérêt sur le passif à long terme du secteur d'activités abandonnées ont été réduites d'une subvention de 39 521 000 $ (43 651 000 $ en 1986) du gouvernement du Québec.

10. Dû à l'actionnaire
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Dû à l'actionnaire, au taux bancaire préférentiel, remboursable en quatre versements respectifs de 13 306 416 $ le 19 mars 1988, de 31 713 399 $ le 4 juin 1988, de 7 365 723 $ le 15 octobre 1988 et de 20 319 105 $ le 18 mars 1989	72 705	66 111

Les versements exigibles à court terme n'ont pas été présentés dans le passif à court terme puisque la compagnie ne prévoit pas les payer à même le fonds de roulement.

11. Virement du surplus d'apport au déficit

À la suite de résolutions des administrateurs, ratifiées par l'actionnaire, le déficit du secteur d'activités abandonnées a été réduit en 1985 de 48 800 000 $, en 1986 de 44 328 000 $ et au cours de l'exercice de 20 000 000 $ par le virement du surplus d'apport.

12. Évolution de la situation financière consolidée
(en milliers de dollars)

L'état de l'évolution de la situation financière comprend les éléments de variation du secteur d'activités continuées, et exclut par conséquent les éléments de variation du secteur d'activités abandonnées qui se détaillent comme suit:

	1987	1986
Exploitation		
Perte nette du secteur d'activités abandonnées	(1 332)	(17)
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Quote-part de la perte nette (du bénéfice net) de la société en coparticipation	223	(433)
Variation nette des autres éléments hors fonds	1 030	(8 196)
	(79)	(8 646)
Financement		
Subventions à recevoir	(3 550)	(14 254)
Emprunts à long terme	3 629	14 272
Dû à l'actionnaire		(15 700)
Versement sur le passif à long terme	(20 000)	(20 000)
Surplus d'apport	20 000	44 328
	79	8 646
Variation des liquidités		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

13. Régimes de retraite
(en milliers de dollars)

Une évaluation actuarielle a été effectuée afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Au 31 décembre 1987, les régimes de retraite affichaient un déficit établi comme suit:

	1987
Actif des caisses de retraite	87 887
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées	(105 021)
Déficit	(17 134)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987, la charge de retraite s'élève à 3 766 000 $.

14. Impôts sur le revenu

La compagnie et sa filiale Sidbec-Dosco Inc. sont exonérées de l'impôt sur le revenu au fédéral et au Québec. Au 31 décembre 1987, en ce qui a trait à la province de l'Ontario, la filiale, Sidbec-Dosco Inc., a cumulé des écarts temporaires s'élevant à 390 000 000 $ pour lesquels elle n'a pas comptabilisé de report d'impôts débiteur. De plus, des pertes fiscales de 57 000 000 $ pourront être appliquées contre les revenus imposables des exercices futurs dans la province de l'Ontario. Ces pertes expireront au cours des exercices suivants:

1990	21 500 000 $
1991	28 000 000 $
1992	7 500 000 $

15. Engagements

Les engagements de la compagnie et de ses filiales à l'égard de projets de construction et d'acquisition de matériel et d'outillage s'élèvent approximativement à 27 500 000 $.

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SIDBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de sidbec au 31 décembre 1987, ainsi que les états consolidés des résultats, du surplus d'apport, du déficit des secteurs d'activités continuées et abandonnées et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1987, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et, à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des coûts des régimes de retraite dont il est question à la note 1 des états financiers, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Richard
Comptables agréés

Montréal, le 3 février 1988

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
L.R.Q., c.C-37.1
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Subvention du ministère des Affaires municipales	3 693 700 $	4 615 700 $
Centres touristiques et récréatifs	1 057 176	1 348 818
Aéroport de Gatineau	249 528	231 211
Propriétés en location	122 752	121 959
Ventes de terrains et rentes emphytéotiques	270 305	481 867
Intérêts	137 971	164 485
Produit de la vente de l'entrepôt et de la maison Hammond		900 000
Produit de la vente de véhicules et équipements		47 597
Produits d'assurance	15 238	2 000
Participation à des activités régionales	25 349	
Autres revenus	47 462	
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs		
-- du fonds d'administration	264 901	97 434
-- du fonds des immobilisations	80 475	82 566
Transfert du surplus du fonds des produits de la disposition des biens immeubles	903 671	
Excédent du financement sur les dépenses en immobilisations effectuées au cours des exercices antérieurs	84 073	
Élimination de la réserve d'assurances	76 022	
Non participation au régime de rentes des employés de la société (note 4)	270 924	177 445
	7 299 547	8 271 082
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	1 959 530	2 620 571
Transports et communications	269 879	310 089
Services professionnels et administratifs	285 122	262 202
Entretien et réparations	16 592	15 551
Mauvaises créances	11 711	21 156
Charges locatives	90 545	180 478
Approvisionnements	44 687	97 844
Immobilisations à même les revenus		
Administration	309 317	64 580
Indemnités d'expropriation	116 084	647 696
Provision pour taxes d'améliorations locales futures	70 420	63 150
Provision pour fonds d'acquisition et de développement de terrains industriels	1 773	
Contribution au fonds des produits de la disposition des biens immeubles		900 000
Centres touristiques et récréatifs	2 161 818	2 657 442
Aéroport de Gatineau	944 556	933 892
Propriétés en location	101 326	121 649
	6 383 360	8 896 300
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	916 187 $	(625 218) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Déficit au début	(647 696)$	(22 478)$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	916 187	(625 218)
Surplus (déficit) à la fin	268 491 $	(647 696)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	743 214 $	2 173 111 $
Débiteurs (note 5)	364 233	360 643
Stock	41 665	118 100
Frais payés d'avance	214 940	157 550
Produit de la vente d'un terrain à recevoir (note 6)	43 038	43 038
	1 407 090 $	2 852 442 $
PASSIF ET SURPLUS		
Comptes fournisseurs et frais courus	177 420 $	140 997 $
Salaires et charges sociales à payer	157 652	518 800
Contributions de l'employeur à payer au régime de rentes des employés	105 312	69 851
Indemnités de départ à verser au régime de rentes des employés		201 074
Engagements	259 490	480 372
Indemnités d'expropriation à payer	198 109	530 094
Dépôts sur ventes d'immobilisations	37 209	263 026
Revenus perçus d'avance		46 331
Dû au fonds des immobilisations	102 524	204 290
Dû au fonds des produits de la disposition des biens immeubles		903 671
Provision pour taxes d'améliorations locales futures (note 7)	99 110	65 610
Provision pour acquisition et développement de terrains	1 773	
Réserve pour réclamations d'assurance		76 022
	1 138 599	3 500 138
SURPLUS (DÉFICIT)	268 491	(647 696)
	1 407 090 $	2 852 442 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président, directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du ministère des Affaires municipales pour des dépenses d'immobilisations		278 000 $
Immobilisations à même les revenus		
Indemnités d'expropriation	116 084 $	647 696
Administration	309 317	64 580
Centres touristiques et récréatifs	744	4 596
Propriétés en location		12 421
Dû à la ville de Hull, Parc technologique des Hautes Plaines (note 8)	209 995	2 040 527
	636 140	3 047 820
UTILISATION DES FONDS		
Dépenses en immobilisations		
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux	627 661	2 315 752
Équipements touristiques et récréatifs	116 828	53 153
Autres		7 417
Indemnités d'expropriation prises en charge par le fonds d'administration		585 522
Transfert du surplus des exercices antérieurs au fonds d'administration	84 073	
	828 562	2 961 844
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	(192 422)	85 976
FONDS (FONDS NÉGATIF) AU DÉBUT	84 073	(1 903)
FONDS (FONDS NÉGATIF) À LA FIN	(108 349)$	84 073 $
CONCILIATION DU FONDS (note 9)	(108 349)$	84 073 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

CAPITAL IMMOBILISÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	48 522 770 $	49 580 039$
Ajouter:		
Subvention du ministère des Affaires municipales pour dépenses d'immobilisations		278 000
Immobilisations à même les revenus		
Indemnités d'expropriation	116 084	647 696
Administration	309 317	64 580
Centres touristiques et récréatifs	744	4 596
Propriétés en location		12 421
	426 145	1 007 293
Déduire:		
Coût des terrains vendus	170 892	385 652
Coût et produits d'assurance des autres biens vendus ou détruits	137 439	1 010 822
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs virés au fonds d'administration	80 475	82 566
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs relatifs à l'acquisition d'immobilisations à même les revenus	153 055	
Indemnités d'expropriation à recevoir au 31 mars 1986 prises en charge par le fonds d'administration		585 522
Excédent du financement sur les dépenses en immobilisations effectuées au cours des exercices antérieurs	84 073	
	625 934	2 064 562
SOLDE À LA FIN	48 322 981 $	48 522 770 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Immobilisations, au coût (note 10)	50 681 852 $	50 479 224 $
Avance au fonds d'administration	102 524	204 290
Taxes payées d'avance		66 537
Compte à recevoir de la ville de Hull (note 8)	28 863	26 788
Encaisse	621	2 266
	50 813 860 $	50 779 105 $
PASSIF ET CAPITAL IMMOBILISÉ		
Dette auprès de la ville de Hull relativement au parc technologique des Hautes Plaines (note 8)		
Emprunt hypothécaire de premier rang	1 230 535 $	
Dû	1 019 987	2 040 527 $
	2 250 522	2 040 527
Indemnités d'expropriation à payer (note 8)	108 349	
Engagements		80 475
Subvention reportée, Office de planification et de développement du Québec	132 008	132 008
Comptes fournisseurs, retenues sur contrats et dépôt remboursable		3 325
	2 490 879	2 256 335
Capital immobilisé	48 322 981	48 522 770
	50 813 860 $	50 779 105 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président, directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES PRODUITS DE LA DISPOSITION DES BIENS IMMEUBLES

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Avance au fonds d'administration		903 671 $
SURPLUS		
Solde au début	903 671 $	
Contribution du fonds d'administration		900 000 $
Intérêts		3 671
	903 671	903 671
Transfert au fonds d'administration	(903 671)	
Solde à la fin		903 671 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président, directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Statut et nature des activités

La société, constituée en vertu de la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais, a pour objet de favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais et de réaliser des projets d'équipements industriels, commerciaux, récréatifs et touristiques.

2. Changement à une pratique comptable

Au cours de l'exercice, la société a adopté prospectivement la pratique comptable de n'inscrire aux engagements que les montants relatifs à des projets spécifiques ayant fait l'objet d'une commande ferme de biens ou services auprès de tiers.

3. Conventions comptables

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Amortissements

Aucun amortissement devant refléter l'usure ou la désuétude des immobilisations n'est comptabilisé.

Engagements

La société comptabilise les engagements envers ses fournisseurs sous forme de commandes fermes de biens et services pour des projets spécifiques.

Subvention reportée, Office de planification et de développement du Québec

La subvention est portée au capital immobilisé au fur et à mesure que les dépenses en immobilisations s'y rapportant sont effectuées.

Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

4. Non participation au régime de rentes des employés de la Société

Compte tenu du surplus actuariel et conformément aux règlements du régime, la société a annulé un passif envers le régime de rentes des employés de la société au montant de 270 924 $ au cours de l'exercice (177 445 $ en 1987). La dépense de l'exercice pour le régime de rentes s'élève à 105 312 $ (140 987 $ en 1987) et est incluse au poste salaires et charges sociales.

5. Débiteurs

	1988	1987
Ministère des Transports, vente de terrains	300 686 $	286 276 $
Shell Canada	20 331	25 855
Aéroport de Gatineau	3 553	1 278
Loyers	9 450	14 652
Autres	15 233	32 582
Avance au régime de rentes de la société	14 980	
	364 233 $	360 643 $

6. Produit de la vente d'un terrain à recevoir

Ce compte à recevoir résulte de la vente d'un terrain à l'aéroparc industriel de Gatineau et est encaissable, sans intérêt, en trois versements égaux échéant en décembre 1990, 1991 et 1992.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

7. Provision pour taxes d'améliorations locales futures

La société s'est engagée à payer les taxes d'améliorations locales relatives aux terrains vendus dans l'aéroparc industriel de Gatineau jusqu'à leur échéance en 1996. Afin de rencontrer cet engagement, la société affecte une partie du prix de vente des terrains pour pourvoir aux taxes d'améliorations locales futures. Un passif est inscrit au bilan correspondant aux sommes ainsi accumulées.

8. Parc technologique des Hautes Plaines

En vertu d'un protocole d'entente signé en 1987 avec la Ville de Hull et tel qu'il fut autorisé par le gouvernement du Québec, la société a procédé à l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation d'un parc pour industries non polluantes dans le secteur des Hautes Plaines à Hull.

Conformément à ce protocole, tous les coûts d'acquisition ainsi que les dépenses courantes reliées à la gestion des terrains et payés par la société seront remboursés par la Ville de Hull. En considération des sommes pour lesquelles la Ville de Hull se rend responsable, la société a accordé le 11 juin 1987 une hypothèque de premier rang en faveur de la Ville de Hull contre deux des trois terrains acquis pour un montant total de 1 230 535 $ plus intérêts calculés à 10,5% à compter du 6 mars 1987. Au fur et à mesure que des parcelles de terrain sont vendues, la société s'est engagée à verser à la Ville les sommes ainsi encaissées, en réduction de l'emprunt hypothécaire.

De plus, suite à un jugement du tribunal d'expropriation en date du 18 mai 1988, un montant de 108 349 $ (incluant intérêts et honoraires professionnels) a été inscrit comme indemnité finale d'expropriation à payer au 31 mars 1988.

Les transactions de l'exercice touchant le parc technologique des Hautes Plaines se résument à ce qui suit:

	1988	1987
Coûts d'acquisition payés par la société		1 935 095 $
Indemnité d'expropriation à payer	108 349 $	
Honoraires professionnels, taxes et autres dépenses courantes reliées à la gestion des terrains payés par la société	80 789	58 896
Intérêts	129 206	46 536
Total des dépenses de l'exercice	318 344	2 040 527
Coût des terrains acquis au début de l'exercice	2 040 527	
Coût des terrains acquis à la fin de l'exercice	2 358 871 $	2 040 527 $
Emprunt hypothécaire, Ville de Hull	1 230 535 $	
Dû à la Ville de Hull	991 124	2 013 739 $
Indemnité d'expropriation à payer	108 349	
	2 330 008	2 013 739
Excédent des sommes payées par la société sur les remboursements effectués par la Ville de Hull	28 863	26 788
	2 358 871 $	2 040 527 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

9. Conciliation du fonds

	1988	1987
Avance au fonds d'administration	102 524 $	204 290 $
Taxes payées d'avance		66 537
Compte à recevoir de la Ville de Hull	28 863	26 788
Encaisse	621	2 266
	132 008	299 881
Indemnités d'expropriation à payer	108 349	
Engagements		80 475
Subvention reportée, Office de planification et de développement du Québec	132 008	132 008
Comptes fournisseurs, retenues sur contrats et dépôt remboursable		3 325
	240 357	215 808
Fonds (fonds négatif) à la fin	(108 349) $	84 073 $

10. Immobilisations

	1988	1987
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux:		
Parc du Pontiac	761 963 $	778 055 $
Aéroparc industriel de Gatineau	5 066 791	4 918 341
Aéroport régional de Gatineau	9 219 985	9 219 985
Mini-parc urbain de Hull	100 609	187 218
Propriété, 82 rue Front	824 500	824 500
Parc technologique des Hautes Plaines	2 358 871	2 040 527
	18 332 719	17 968 626
Équipements touristiques et récréatifs:		
Marina du Lac Deschênes	3 074 050	2 956 000
Auberge Symmes	1 058 463	1 059 248
Parc du Lac Leamy	1 778 773	1 818 773
Parc du Lac Beauchamp	2 508 202	2 508 341
Centre touristique de la Haute-Gatineau	1 278 478	1 342 182
Centre touristique du Lac Leslie	2 053 232	2 053 232
Centre touristique du Lac de l'Argile	5 907 954	5 907 954
Centre touristique du Lac Simon	3 789 955	3 790 433
Centre touristique de la Petite-Rouge	1 307 291	1 307 291
Site du Lac Gagnon	1 363 943	1 366 482
Vallée du ruisseau Meech	7 467 548	7 466 975
Frayère Pelissier	70 423	70 423
	31 658 312	31 647 334
Autres:		
Ameublement et équipement	498 630	601 327
Véhicules	192 191	261 937
	690 821	863 264
	50 681 852 $	50 479 224 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

11. Éventualités

Au 31 mars 1988, certains cas d'expropriation soumis au Tribunal d'Expropriation étaient non réglés. Les demandes des expropriés plus indemnités supplémentaires (incluant les intérêts aux taux prescrits) totalisent 139 736 $. Tout paiement pouvant résulter du règlement final de ces cas d'expropriation serait imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel un jugement serait rendu.

Aussi, la société fait l'objet de mises en demeure totalisant 190 000 $ relativement au licenciement de deux employés. La direction est présentement dans l'impossibilité de prévoir le dénouement de cette affaire.

12. Événements postérieurs à la date du bilan

Transfert des parcs et centres touristiques:
Les parcs et centres touristiques ont été fermés le 2 janvier 1988. La société négocie présentement la cession des centres ruraux (centres du Lac de l'Argile, lac Simon, lac Leslie, Haute-Gatineau, Petite-Rouge et site du lac Gagnon) à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et la cession des parcs urbains (parc du lac Leamy à Hull, du lac Beauchamp à Gatineau et de la Marina du lac Deschênes à Aylmer) aux municipalités concernées. En juin 1988, à l'exception du cas du lac Leamy, des baux ont été signés avec les intervenants ci-haut mentionnés pour la location des centres et de leurs équipements sur une base mensuelle, pour une valeur nominale de 1 $, et ce, dans l'attente de pouvoir procéder à leur vente pour une valeur nominale de 1 $ quand toutes les formalités légales requises auront été complétées.

Syndicat des cols bleus:
À la suite de la fermeture des parcs et centres touristiques le 2 janvier 1988, le syndicat des cols bleus déposait à cette date des griefs collectifs suite au licenciement des employés cols bleus. En juin 1988, la société et le syndicat en venaient à une entente hors cour en considération du paiement d'une somme de 75 000 $. Cette somme sera imputée aux dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 1989.

13. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
CENTRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS		
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	1 252 608 $	1 653 452 $
Transports et communications	33 740	32 751
Services professionnels et administratifs	366 443	370 532
Entretien et réparations	93 330	97 185
Loyers	6 420	11 734
Approvisionnements	408 533	487 192
Immobilisations à même les revenus	744	4 596
	2 161 818 $	2 657 442 $
AÉROPORT DE GATINEAU		
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	256 233 $	242 030 $
Transports et communications	13 279	7 609
Services professionnels et administratifs	183 029	185 447
Entretien et réparations	235 563	280 638
Loyers	2 510	1 377
Approvisionnements	253 942	216 791
	944 556 $	933 892 $
PROPRIÉTÉS EN LOCATION		
DÉPENSES		
Services professionnels et administratifs	73 882 $	87 436 $
Entretien et réparations	17 514	19 972
Fournitures et approvisionnements	9 930	1 820
Immobilisations à même les revenus		12 421
	101 326 $	121 649 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Affaires municipales du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration, des immobilisations et des produits de la disposition des biens immeubles de la Société d'aménagement de l'Outaouais au 31 mars 1988, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus du fonds d'administration et les états du capital immobilisé et de l'évolution de la situation financière du fonds des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 3 et, à l'exception du changement de la pratique comptable concernant la comptabilisation des engagements, dont il est question à la note 2 des états financiers, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Ville de Hull, le 15 juin 1988

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
L.R.Q., c. D-8

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
REVENUS	1 971 024 $	1 311 877 $
Remises de revenus -- SEBJ, Hydro-Québec	301 644	206 137
REVENUS NETS	1 669 380	1 105 740
REVENUS DE TRANSFERT		
Fonctionnement		100 000
Activités non financées		125 000
Intérêts sur emprunts bancaires	902 099	1 450 604
	902 099	1 675 604
	2 571 479	2 781 344
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	276 543	271 779
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	5 831 958	4 993 993
Amortissements	232 220	293 466
Intérêts sur la dette à long terme	31 940	33 781
Intérêts et frais bancaires	902 098	1 450 604
	7 274 759	7 043 623
Recouvrement -- SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées	5 033 658	4 504 970
	2 241 101	2 538 653
	330 378	242 691
Redevances -- Les ressources du Lac Meston Inc.	453 479	
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	783 857	242 691
POSTE EXCEPTIONNEL		
Revenu de transfert -- service de la dette	4 067 902	3 419 396
BÉNÉFICE NET	4 851 759 $	3 662 087 $

DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
Solde au début	(69 301 557)$	(72 963 644)$
Bénéfice net	4 851 759	3 662 087
Solde à la fin	(64 449 798)$	(69 301 557)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte)	4 851 759 $	3 662 087 $
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	232 220	293 466
Profit sur vente d'immobilisations	(263 500)	(71 971)
Profit sur ventes d'infrastructures	(104 000)	
	4 716 479	3 883 582
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	1 296 168	508 475
Liquidités provenant de l'exploitation	6 012 647	4 392 057
INVESTISSEMENT		
Achats de placements	(48 565)	
Prêts		(14 000)
Encaissement de prêts	38 313	27 486
Radiation de placement		2
Achats d'immobilisations	(318 103)	
Ventes d'immobilisations	683 713	275 644
Contributions SEBJ et Hydro-Québec	147 985	
Ventes d'infrastructures	110 000	
Liquidités provenant de l'investissement	613 343	289 132
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme, liquidités absorbées par le financement	(308 160)	(30 192)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	6 317 830	4 650 997
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(11 154 407)	(15 805 404)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN (note 11)	(4 836 577)$	(11 154 407)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 938 456 $	26 498 $
Débiteurs (note 3)	1 656 298	1 927 975
Avances à des compagnies affiliées	81 020	77 304
Frais imputables au prochain exercice	22 473	
	3 698 247	2 031 777
PLACEMENTS (note 4)	3 006 777	2 996 525
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 011 460	2 493 775
INFRASTRUCTURES	91 000	97 000
	8 807 484 $	7 619 077 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 6)	6 775 033 $	11 180 905 $
Créditeurs et frais courus	2 062 117	988 922
Retenues sur contrats	117 632	140 147
Versements sur la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		34 865
	8 954 782	12 344 839
DETTE À LONG TERME		273 295
	8 954 782	12 618 134
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
Capital-actions (note 7)	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 8)	(64 449 798)	(69 301 557)
	(147 298)	(4 999 057)
	8 807 484 $	7 619 077 $

ÉVENTUALITÉ (note 9)

Au nom du Conseil d'administration,

Laurent Levasseur
Jean-Louis Dulac

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Existence juridique et type d'activités

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 LRQ c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2. Principales pratiques comptables

Présentation des états financiers

Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la loi sur le développement de la région de la Baie James soit, le Ministre des Affaires municipales, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Le coût non amorti des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de Radisson au coût total de 408 390 660 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99% des coûts nets de construction, soit 400 766 705 $, et 100% des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 une dévaluation de 7 526 955 $ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ.

Impôts sur le revenu

Étant des sociétés paragouvernementales, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. Débiteurs

	1987	1986
Société d'énergie de la Baie James	748 984 $	114 187 $
Hydro-Québec	612 559	1 495 575
Portion à court terme des prêts à recevoir	21 502	24 589
Autres	381 382	426 434
	1 764 427	2 060 785
Provision pour créances douteuses	108 129	132 810
	1 656 298 $	1 927 975 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

4. Placements

	1987	1986
Placements dans les filiales		
Actions de Somine Inc. détenues à 100%	1 $	1 $
Actions de Sodab détenues à 51%	510	510
	511	511
Placements en actions		
1 212 625 actions ordinaires de Les Ressources du Lac Meston Inc.		2 916 950
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc. (d'une valeur boursière de 5 348 947 $ au 31 décembre 1987)	2 965 515	
	2 966 026	2 917 461
Prêts à recevoir	40 751	79 064
	3 006 777 $	2 996 525 $

Les 1 212 625 actions ordinaires de Les Ressources du Lac Meston Inc. ont été échangées pour 2 849 668 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc. en date du 29 décembre 1987, soit 1 action de Les Ressources du Lac Meston Inc. pour 2,35 actions de Les Ressources Campbell Inc.

Les avances consenties à Socom furent échangées le 29 décembre 1987 pour 26 110 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc., comptabilisées à 48 565 $ soit le moindre de la valeur boursière ou des avances consenties à cette date.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé et contributions	1987 Coût non amorti	1986 Coût non amorti
Terrains	99 034 $		99 034 $	99 034 $
Immeubles	3 906 005	2 117 758 $	1 788 247	1 805 588
Maisons modulaires	835 326	775 722	59 604	419 462
Mobilier et équipement de bureau	1 266 283	1 259 895	6 388	2 353
Machinerie et équipement	1 565 158	1 560 091	5 067	14 338
Matériel roulant	1 432 399	1 379 279	53 120	153 000
	9 104 205 $	7 092 745 $	2 011 460 $	2 493 775 $

Un montant de 5 001 315 $ est inclus dans l'amortissement cumulé à titre de contributions de la part de la SEBJ et de l'Hydro-Québec.

6. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme maximale de 17 100 000 $. Toutefois pour tout emprunt supérieur à 11 530 000 $ la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique du Ministre des Affaires municipales. Au 31 décembre 1987, le ministre avait autorisé des emprunts totalisant 8 602 000 $.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987

---

7. Capital-actions

	1987	1986
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 0000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

8. Déficit accumulé

Le déficit accumulé de la SDBJ était de 64 449 798 $ en date du 31 décembre 1987 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'opération accumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 4 459 736 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine Inc.	19 330 886
Fer Albanel	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération accumulé	
Filiales	(1 153 937)
SDBJ	5 613 673
	4 459 736
	64 449 798 $

9. Éventualité

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, la SDBJ a versé la somme de 2 000 000 $ relativement au règlement d'une réclamation d'un entrepreneur.

L'administration de la Société tente présentement de récupérer cette somme en tout ou en partie auprès des bénéficiaires des ouvrages effectués.

10. Engagements

Les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et aux frais d'entretien y afférant se chiffrent à 605 156 $. Cette somme est remboursable en totalité par la Société d'énergie de la Baie James.

Matériel roulant	524 464 $
Entretien et réparations	80 692
	605 156 $

11. Insuffisance des liquidités

	1987	1986
Encaisse	1 938 456 $	26 498 $
Emprunts bancaires	(6 775 033)	(11 180 905)
	(4 836 577)$	(11 154 407)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le ministre Pierre Paradis
Responsable de l'application de la Loi sur le
développement de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1987 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheux Noiseux
Comptables agréés

Amos, le 18 juillet 1988

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
L.R.Q., c. S-10.001

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Revenus de placements (note 6)	1 605 066 $	1 042 740 $
Intérêts sur dépôts à terme	320 692	219 070
Autres revenus	27 051	36 889
	1 952 809	1 298 699
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 7)	3 238 722	3 019 676
	5 191 531	4 318 375
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	489 740	476 667
Garanties de prêts assumées	577 275	671 231
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus (note 3c)	153 696	(48 874)
	1 220 711	1 099 024
Frais d'administration (note 8)	1 903 953	1 848 184
Frais financiers (note 9)	654 220	695 139
	3 778 884	3 642 347
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 412 647	676 028
DÉFICIT AU DÉBUT	2 347 463	3 023 491
DÉFICIT À LA FIN	934 816 $	2 347 463 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 412 647 $	676 028 $
Éléments n'affectant pas les liquidités:		
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	153 696	(48 874)
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	(512 600)	(53 078)
(Gain) perte sur aliénations de biens immobiliers	(238 795)	43 242
Rentrées nettes générées par les opérations	814 948	617 318
Opérations reliées aux placements	3 784 167	1 604 488
Variation nette d'autres soldes hors liquidités	207 099	21 594
Fonds générés par les activités d'exploitation	4 806 214	2 243 400
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Fonds absorbés par les activités de financement:		
Remboursements d'avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 5)	(1 810 642)	(2 530 345)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2 995 572	(286 945)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	901 244	1 188 189
LIQUIDITÉS À LA FIN	3 896 816 $	901 244 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	5 733 298 $	3 076 891 $
Débiteurs	7 975	4 100
Intérêts courus sur dépôts à terme	57 426	13 575
Frais payés d'avance	24 205	9 812
	5 822 904	3 104 378
Placements		
Filiale (notes 3a et 4)	4 858 601	4 346 001
Aide financière et intérêts échus et courus (note 3b)	4 977 962	8 311 704
Biens immobiliers		440 326
	9 836 563	13 098 031
Immeuble du siège social	422 817	422 817
	16 082 284 $	16 625 226 $
PASSIF		
Emprunts bancaires	1 836 482 $	2 175 647 $
Créditeurs et frais courus	129 336	146 903
Contribution du gouvernement du Québec perçue d'avance	557 396	140 319
Garanties de prêts à payer	22 654	130 669
Prises en charge d'intérêts à payer	100 756	123 033
Dépôt sur option de vente d'un terrain		75 000
Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 5)	14 370 476	16 181 118
	17 017 100	18 972 689
DÉFICIT	934 816	2 347 463
	16 082 284 $	16 625 226 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Gérard Barbin
Jean-Claude Hudon

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

La Société est une corporation constituée selon la Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

-- FILIALE
Les comptes de la filiale S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive, ne sont pas consolidés avec ceux de la Société de développement des coopératives considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. Ce placement est comptabilisé à la valeur de réalisation nette.

-- AIDE FINANCIÈRE
L'aide financière est comptabilisée au coût. Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer une partie de cette aide financière, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus

La provision pour pertes est établie selon la méthode de l'analyse spécifique des cas.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est présenté au coût d'origine et n'est pas amorti.

3. Placements

a. Filiale -- à la valeur de réalisation nette

		Valeur de réalisation nette	
	Coût	1988	1987
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $		
499 actions privilégiées, catégorie "C", 8% non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000		
Avances sur billets, intérêt minimal 3%	5 001 000	4 858 601 $	4 346 001 $
	6 500 000 $	4 858 601 $	4 346 001 $

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 60 000 $ pour le premier trimestre de 1988 (0 $ en 1987).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

3. Placements (suite)

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1987 et 1986 est présenté à la note 4.

b. Aide financière et intérêts échus et courus

	1988	1987
Actions ordinaires	10 000 $	10 000 $
Parts privilégiées	1 685 530	1 777 530
Avances	705 267	787 912
Prêts subordonnés	4 483 906	8 019 192
Prêts garantis	971 482	1 524 762
	7 856 185	12 119 396
Intérêts échus et courus	234 452	306 836
	8 090 637	12 426 232
Provision pour pertes	3 112 675	4 114 528
	4 977 962 $	8 311 704 $

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans sa filiale, s'établit à 8 349 575 $ (31 mars 1987: 11 014 046 $) après déduction d'une provision pour pertes de 2 757 320 $ (31 mars 1987: 3 920 866 $).

c. Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

	1988	1987
Solde au début	4 114 528 $	4 377 937 $
Radiations de l'exercice	1 155 549	214 535
	2 958 979	4 163 402
Provision de l'exercice	153 696	(48 874)
Solde à la fin	3 112 675 $	4 114 528 $

4. Filiale en propriété exclusive -- sommaire des états financiers vérifiés
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.
BILAN
au 31 décembre 1987

	1988	1987
ACTIF		
À court terme	4 254 492 $	508 477 $
Placements, au coût	545 609	3 846 806
	4 800 101 $	4 355 283 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Filiale en propriété exclusive -- sommaire des états financiers vérifiés (suite)

	1987	1986
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. (suite)		
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
À court terme	1 500 $	9 282 $
Dû à l'actionnaire	5 001 000	5 001 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(1 701 399)	(2 153 999)
	4 800 101 $	4 355 283 $

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
Revenus	647 379 $	508 179 $
Dépenses	194 779	455 101
Bénéfice net de l'exercice	452 600	53 078
Déficit au début	2 153 999	2 207 077
Déficit à la fin	1 701 399 $	2 153 999 $

Les dépenses des exercices 1987 et 1986 incluent 150 030 $ d'intérêts minimaux sur avances de la Société de développement des coopératives.

5. Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs

	1988			1987
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
Solde au début	14 175 312 $	2 005 806 $	16 181 118 $	18 711 463 $
Remboursements	1 238 996	175 222	1 414 218	2 361 345
Remboursements par anticipation	347 307	49 117	396 424	169 000
	1 586 303	224 339	1 810 642	2 530 345
Solde à la fin	12 589 009 $	1 781 467 $	14 370 476 $	16 181 118 $

Les remboursements effectués en avril couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçus avant le 31 mars 1988 s'élèvent à 1 897 939 $ (31 mars 1987: 482 019 $).

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, dans le cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (suite)

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser, à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date. Durant l'exercice, ces remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 2 830 138 $.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Intérêts sur placements	1 493 526 $	932 618 $
Intérêts sur dépôts à terme	271 202	183 481
Provision pour perte sur aide financière et intérêts échus et courus	100 111	48 874
Autres	2 302	26 889
	1 867 141	1 191 862
DÉPENSES		
Intérêts minimaux sur avances -- 3%	454 494	515 834
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 412 647 $	676 028 $

6. Revenus de placements

	1988	1987
Intérêts sur aide financière	703 230 $	882 874 $
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	150 441	150 030
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	512 600	53 078
Gain (perte) sur aliénations de biens immobiliers	238 795	(43 242)
	1 605 066 $	1 042 740 $

7. Contribution du gouvernement du Québec

Cette contribution rembourse les dépenses suivantes:

	1988	1987
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	489 740 $	476 667 $
Garanties de prêts assumées	577 275	671 231
Provisions pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	253 807	
	1 320 822	1 147 898
Frais d'administration	1 903 953	1 848 184
Frais financiers	199 726	179 305
Montants à reporter	3 424 501 $	3 175 387 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

7. Contribution du gouvernement du Québec (suite)

	1988	1987
Montants reportés	3 424 501 $	3 175 387 $
Moins: Intérêts sur placements et dépôts à terme	161 029	145 711
Autres revenus	24 750	10 000
	185 779	155 711
	3 238 722 $	3 019 676 $

8. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	1 391 170 $	1 392 442 $
Frais de voyage et de déplacement	122 759	101 318
Frais de publicité et d'information	44 774	27 318
Fournitures de bureau	93 124	106 953
Honoraires professionnels	13 772	7 847
Télécommunications	64 636	68 619
Frais d'assemblée	17 177	17 276
Loyer et frais d'occupation	137 700	119 304
Matériel et équipement	18 841	7 107
	1 903 953 $	1 848 184 $

9. Frais financiers

	1988	1987
Intérêts sur emprunts bancaires	199 726 $	179 305 $
Intérêts sur avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	454 494	515 834
	654 220 $	695 139 $

10. Engagements et éventualités

a) L'aide financière, sous forme de prêt, autorisée mais non déboursée au 31 mars 1988 s'élevait à 9 900 $ (31 mars 1987: 499 500 $).

b) Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 18 757 800 $ au 31 mars 1988 (31 mars 1987: 13 318 900 $).

La prise en charge des intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives est accordée selon certaines conditions.

Les engagements y afférents au 31 mars 1988 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

--1989	528 900 $
--1990	414 600
--1991	123 000
--1992	63 600
--1993	44 800
	1 174 900 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

10. Engagements et éventualités (suite)

Les paiements effectués par la Société en vertu de ces formes d'aides sont remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 de l'état des revenus et dépenses ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 mai 1988

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 20)
REVENUS		
Intérêts sur prêts et compensation (note 13)	11 962	11 484
Intérêts sur dépôts bancaires	510	214
Dividendes	44	560
Primes gagnées (note 11)	53	296
Honoraires de garantie de remboursement d'emprunt (note 14)	709	270
Honoraires de gestion	556	
	13 834	12 824
Contributions du gouvernement du Québec (note 15)	82 906	88 167
	96 740	100 991
DÉPENSES		
Frais financiers (note 16)	7 210	7 427
Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés (note 6)	1 497	3 034
Réclamations d'intérêts (note 11)	53	296
	8 760	10 757
DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 15)		
Soutien financier aux entreprises	73 329	79 171
Dépenses de fonctionnement	9 577	8 996
	82 906	88 167
	91 666	98 924
REVENU NET	5 074	2 067

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 20)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	19 185	17 278
Redressement -- Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations (note 3)	265	105
Solde redressé	19 450	17 383
REVENU NET	5 074	2 067
SOLDE À LA FIN	24 524	19 450

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 20)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes générées par les opérations (note 17)	6 598	5 128
Opérations de prêts et de participation dans le capital-actions de sociétés	(207 418)	(46 289)
Variation nette d'autres soldes hors liquidités	6 097	2 507
Fonds absorbés par les activités d'exploitation	(194 723)	(38 654)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de la dette à long terme	110 000	10 500
Avances du gouvernement du Québec	51 082	26 313
Dotation du gouvernement du Québec	(445)	
Fonds générés par les activités de financement	160 637	36 813
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Fonds absorbés par l'activité d'investissement: Acquisition d'immobilisations	(505)	(554)
AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE AU COURS DE L'EXERCICE	34 591	2 395
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	3 474	1 079
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	38 065	3 474

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 20)
ACTIF		
Prêts (note 4)	371 142	192 229
Participation dans le capital-actions de sociétés (note 5)	59 176	34 889
Intérêts échus et courus	2 270	2 207
	432 588	229 325
Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés (note 6)	19 023	21 744
	413 565	207 581
Encaisse	935	4 011
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	8 767	10 759
Intérêts payés d'avance	332	56
Créance à recevoir garantie (note 7)	10 650	10 650
Frais d'émission d'obligations -- coût non amorti	39	66
Immobilisations (note 8)	1 631	1 336
	435 919	234 459
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	186 149	74 736
Intérêts échus et courus sur dette à long terme et sur avances du gouvernement du Québec	4 566	885
Avances du gouvernement du Québec (note 10)	115 032	63 950
Aide financière en cours de déboursement	11 508	11 732
Emprunt bancaire	39 000	7 485
Créditeurs et frais courus	242	10
Revenus reportés (note 11)	21 954	22 822
	378 451	181 620
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 12)	32 944	33 389
Fonds de réserve	24 524	19 450
	57 468	52 839
	435 919	234 459

ENGAGEMENTS (note 18)
ÉVENTUALITÉS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,

Gérald Tremblay
Guy Savard

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale. Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

Pour la réalisation de son objet, la Société accorde une aide financière à une entreprise dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement et destinés à favoriser le développement économique du Québec. Elle conseille également en matière de structure de capital les entreprises qui présentent une demande d'aide financière.

La Société doit s'assurer que l'entreprise, à laquelle elle accorde une aide, possède la structure financière requise, le personnel technique et de gestion adéquat et les moyens de production et de commercialisation voulus pour assurer la réalisation de son projet, lequel doit présenter des perspectives de rentabilité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participation dans le capital-actions de sociétés

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est comptabilisée au coût d'acquisition à la rubrique "Participation dans le capital-actions de sociétés". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes.

Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception et pour les autres, en appliquant, pour couvrir les pertes éventuelles, un taux basé sur l'expérience des pertes encourues sur les prêts. Pour la participation dans le capital-actions de sociétés, la provision pour pertes est établie par l'évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard des pertes sur les prêts et participation dans le capital-actions de sociétés pour lesquelles le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	10%

Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés

Les frais relatifs aux subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces dernières ont produit leur réclamation et ont satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Dette à long terme

Les obligations sont inscrites à leur valeur nominale. Pour ce qui est des obligations à un fort taux d'escompte, la dette est inscrite à sa valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel et est imputé à chaque année aux frais financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Frais d'émissions d'obligations

Les frais d'émission d'obligations sont amortis, selon la méthode linéaire, sur la durée de la dette.

Revenus reportés

a. Contribution aux intérêts sur obligations

La contribution reçue du gouvernement du Québec, représentant la différence entre la valeur actualisée des obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale, a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de la dette.

b. Contribution à l'acquisition d'immobilisations

Le coût d'acquisition des immobilisations est assumé par le gouvernement du Québec à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement. Cette contribution est reportée et virée aux opérations selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

c. Protection contre la hausse du taux d'intérêt

Les primes perçues et les intérêts qu'ellles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assume, le cas échéant, les frais excédentaires de ce programme.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration de la Société, assumés par le gouvernement du Québec, sont payés à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et de certains services de soutien est défrayé à même les crédits des différents ministères et organismes concernés et n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, la contribution du gouvernement du Québec relative aux acquisitions d'immobilisations est reportée et virée aux opérations selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations. Auparavant cette contribution était inscrite à titre de capital d'apport. Cette modification d'une convention comptable appliquée rétroactivement a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1988	1987
Revenus reportés	1 631	1 336
Revenu net	210	160
Capital d'apport	(2 106)	(1 601)
Fonds de réserve	475	265

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

4. Prêts

	1988	1987
Prêts garantis par le gouvernement du Québec (1)		
Prêts portant intérêt		
Aide aux activités de recherche et d'innovation	47 037	36 445
P.M.E. Innovatrice	6 814	11 740
Aide au développement touristique	2 837	4 438
Crédit à l'implantation	17 252	13 153
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	7 540	8 000
Prêts sans intérêt		
Aide au développement touristique	4 583	2 073
Technologie moderne et entreprises dynamiques	112 661	71 567
Tertiaire moteur	405	162
Industrie électronique	122	
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	135 300	
	334 551	147 578
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	30 481	43 714
Financement des exportations	1 950	937
Prêts participatifs portant intérêt		
Aide à l'investissement	4 032	
Aide aux activités de recherche et d'innovation	128	
	36 591	44 651
	371 142	192 229

(1) Les revenus relatifs à P.M.E. Innovatrice sont remis au gouvernement du Québec. Les frais financiers sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exception de ceux relatifs aux prêts des programmes d'aide aux activités de recherche et d'innovation, de crédit à l'implantation et de l'aide au développement touristique qui sont imputés à la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

5. Participation dans le capital-actions de sociétés -- au coût

	1988	1987
Participation garantie par le gouvernement du Québec (1)		
Actions ordinaires et privilégiées		
Urgence d'aide à la P.M.E.	976	976
Financement des entreprises	4 626	1 043
P.M.E. Innovatrice	2 741	2 219
Prêt de capitalisation	1 000	
Aide aux activités de recherche et d'innovation	478	
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec	10 060	60
Actions d'une classe particulière		
Aide au développement touristique	5 078	3 020
Technologie moderne et entreprises dynamiques	22 093	12 607
Tertiaire moteur	48	19
	47 100	19 944
Participation non garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	10 333	13 715
Financement des exportations	707	391
Formation de consortium	1 036	839
	12 976	14 945
	59 176	34 889

(1) Les revenus découlant de cette participation sont remis au gouvernement du Québec. Les frais financiers sont assumés par ce dernier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

6. Provisions pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés

	1988	1987
Solde au début	21 744	20 682
Déduire:		
Radiations		
Prêts	3 480	664
Participation dans le capital-actions de sociétés	738	1 341
	4 218	2 005
Ajouter:		
Recouvrement sur prêts radiés		33
	17 526	18 710
Ajouter:		
Provision additionnelle requise pour l'exercice		
Prêts	938	1 837
Participation dans le capital-actions de sociétés	559	1 197
	1 497	3 034
Solde à la fin	19 023	21 744
La provision pour pertes se répartit comme suit:		
Prêts	16 795	19 337
Participation dans le capital-actions de sociétés	2 228	2 407
	19 023	21 744

Les pertes anticipées découlant des prêts et participation dans le capital-actions de sociétés garantis par le gouvernement du Québec s'établissent à 26 920 080 $ au 31 mars 1988 (31 mars 1987: 17 393 564 $). Sont exclues de ces pertes anticipées celles se rapportant aux prêts sans intérêt vu que leur remboursement ne devient généralement exigible que 15 ans après leur déboursement et celles se rapportant aux actions d'une classe particulière lesquelles ne comportent aucune date de rachat.

7. Créance à recevoir garantie

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenues le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40% dans le capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation dans le capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $, lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêt bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981, formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1990 et 1991.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 8 203 042 $ au 31 mars 1988, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente et 4 603 042 $ pour les intérêts courus à cette date.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel informatique et logiciels	2 086	470	1 616	1 319
Ameublement et équipement	20	5	15	17
	2 106	475	1 631	1 336

9. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de la dette à long terme est garanti par le gouvernement du Québec.

	1988	1987
Obligations, série "C", 12 ½%, échéant le 3 décembre 1989	16 800	16 800
Obligations, série "D", sans intérêt, échéant le 7 juin 1995: valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05% l'an	13 849	12 436
Obligations, série "E", portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 5/8 de 1% et échéant le 24 mars 1991. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale le 24 mars 1988 ou à toute date de paiement d'intérêt par multiple de 5 000 000 $	35 000	35 000
Obligations, série "F", portant intérêt au taux annuel de 8,25% et échéant le 15 mai 1992. Les obligations sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations série "2F" de la Société portant intérêt au taux de 9,125% l'an à compter de la date d'immatriculation lors de l'échange et échéant le 15 mai 2007	110 000	
Emprunt de 1 190 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 6% (taux effectif de 8,88% compte tenu du contrat de change), remboursable le 6 février 1997. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par un contrat de change à taux fixe prédéterminé	10 500	10 500
	186 149	74 736

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

10. Avances du Gouvernement du Québec

	1988	1987
Avances remboursables portant intérêt selon les conventions d'aide financière à l'exception de celle concernant le mandat spécial qui porte intérêt au taux de 9,75%		
Programme P.M.E. Innovatrice		
Prêts	6 814	11 740
Intérêts échus et courus	698	1 042
Participation dans le capital-actions d'une société		
Mandat spécial (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	10 000	
Avances remboursables ne portant pas intérêt		
Programme P.M.E. Innovatrice		
Participation dans le capital-actions de sociétés	2 741	2 219
Prêts sans intérêt	67 561	33 303
Participation dans le capital-actions d'une classe particulière de sociétés	27 218	15 646
	115 032	63 950

11. Revenus reportés

	1988	1987
Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligations série "D":		
Solde au début	17 564	18 550
Contribution virée aux opérations	1 413	986
Solde à la fin	16 151	17 564
Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations:		
Solde au début	1 336	942
Contribution reçue	505	554
	1 841	1 496
Contribution virée aux opérations	210	160
Solde à la fin	1 631	1 336
Montants à reporter	17 782	18 900

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

11. Revenus reportés (suite)

	1988	1987
Montants reportés	17 782	18 900
Protection contre la hausse du taux d'intérêt:		
Solde au début	3 922	3 392
Primes perçues et intérêts	303	826
	4 225	4 218
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	53	296
Solde à la fin	4 172	3 922
	21 954	22 822

12. Dotation du Gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 millions $ pour la constitution d'une dotation. Au 31 mars 1988, cette dotation est de 32 944 115 $ (31 mars 1987: 33 389 115 $). Cette diminution de 445 000 $ représente le transfert au gouvernement d'une participation dans le capital-actions d'une société.

13. Intérêts sur prêts et compensation

	1988	1987
Prêts garantis par le gouvernement du Québec	6 402	5 166
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec	2 865	3 718
Prêts participatifs non garantis par le gouvernement du Québec	49	
	9 316	8 884
Compensation du gouvernement du Québec à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché	2 646	2 600
	11 962	11 484

14. Honoraires de garantie de remboursement d'emprunts

	1988	1987
Garanties assumées par le gouvernement du Québec	642	160
Garanties assumées par la Société	67	110
	709	270

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

15. Contributions du Gouvernement du Québec (1)

Les contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	Loi sur la Société de développement industriel du Québec		Loi du ministère de l'Industrie et du Commerce(4)	Loi sur l'aide au développement touristique	Total 1988	Total 1987
	Mandat général (2)	Mandats spéciaux (3)				
Soutien financier aux entreprises						
Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	41 519	9 102	2 977	3 026	56 624	63 963
Exonérations de remboursements de prêts et d'intérêts	342		685		1 027	611
Exécutions de garanties de remboursement d'emprunts	12 112		1 872		13 984	12 374
Perte sur prêts garantis par le gouvernement du Québec	1 694				1 694	820
Perte sur aliénation de participation dans le capital-actions de sociétés						1 403
	55 667	9 102	5 534	3 026	73 329	79 171
Dépenses de fonctionnement						
Traitements et autres rémunérations					7 212	6 737
Services informatiques					111	78
Loyers de bureau					1 157	1 111
Amortissement des immobilisations					210	160
Autres					887	910
					9 577	8 996
Total des contributions					82 906	88 167

(1) Des contributions additionnelles de 18 621 000 $ sont présentées distinctement: i) à l'état des revenus et dépenses: 2 646 000 $ pour compenser le manque à gagner sur des prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché et 15 470 000 $ en contrepartie de certains frais financiers encourus; ii) au passif à titre de revenus reportés: 505 000 $ pour l'acquisition d'immobilisations.

(2) Comprend les programmes: regroupement d'entreprises, aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne et les entreprises dynamiques, prêt de capitalisation, aide au développement de l'industrie électronique, aide à l'investissement pour les entreprises du tertiaire moteur, financement des entreprises, crédit à l'implantation et aide aux activités de recherche et d'innovation.

(3) Article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec.

(4) Comprend les programmes d'urgence d'aide à la PME, accès à la bourse, nouveaux entrepreneurs, petite et moyenne entreprise innovatrice, modernisation pour les industries du textile, bonneterie et vêtement ainsi qu'innovation dans l'industrie du meuble.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

16. Frais financiers

	1988	1987
Intérêts sur la dette à long terme	15 598	6 487
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	1 046	1 445
Intérêts et frais bancaires	5 459	2 737
Amortissement des frais d'émissions d'obligations	27	27
Frais d'une émission d'obligations assumés par le gouvernement du Québec	550	
	22 680	10 696
Moins: Contributions du gouvernement du Québec	15 470	3 269
	7 210	7 427

17. Évolution de la situation financière

	1988	1987
Activités d'exploitation		
Rentrées nettes générées par les opérations:		
Revenu net	5 074	2 067
Éléments n'affectant pas les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	210	160
Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés	1 497	3 034
Amortissement des frais d'émission d'obligations	27	27
Capitalisation de l'escompte sur obligations s'apparentant à de l'intérêt	1 413	986
Virement de revenus reportés	(1 623)	(1 146)
	6 598	5 128

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

18. Engagements

	1988	1987
Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par la Société:		
Prêts		
Garantis par le gouvernement du Québec	52 788	90 350
Non garantis par le gouvernement du Québec	28 366	5 649
Participation dans le capital-actions de sociétés		
Garantie par le gouvernement du Québec	10 500	
Non garantie par le gouvernement du Québec	943	1 627

Aides financières autorisées, soumises à certaines conditions de la Société, non déboursées au 31 mars. Ces aides seront financées à même les crédits votés annuellement par le Parlement ou à même un emprunt de la Société garanti par le gouvernement du Québec

Exercice	Prises en charge d'une partie du coût des emprunts	Subventions	Prêts sans intérêt	Actions d'une classe particulière		
1989	62 993	20 ? 94	96 958	14 294		
1990	40 928	6 970	92 175	9 975		
1991	25 470	5 291	26 283	6 902		
1992	17 497	4 499	13 031	2 829		
1993 et suivants	5 891	3 439	6 065	1 059		
	152 779	40 923	234 512	35 059	463 273	613 863
					555 870	711 489

En se basant sur l'expérience des trois dernières années, la Société estime que la liquidation des engagements au 31 mars 1988 pourrait résulter en des déboursés d'environ 393 778 000 $.

19. Éventualités

La Société garantit le remboursement d'emprunts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses et accorde des exonérations de remboursement soumises à certaines conditions. La dépense pouvant résulter de ces opérations sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. Cependant, pour certains programmes d'aide, les pertes éventuelles seront assumées par le gouvernement du Québec. Les montants maximaux de ces garanties de prêts et exonérations de remboursement se répartissent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

19. Éventualités (suite)

	1988	1987
Garantie de remboursement d'emprunts		
Assumée par la Société		
Financement des exportations	6 751	4 050
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	1 632	1 034
	8 383	5 084
Assumée par le gouvernement du Québec		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	99 080	96 876
Aide au développement touristique	3 952	8 665
Urgence d'aide à la PME	6 531	23 509
Financement des entreprises	140 814	199 182
Prêt de capitalisation	41 721	30 213
	292 098	358 445
	300 481	363 529
Exonération de remboursement d'emprunts accordée selon des conditions posées par la Société		
Assumée par le gouvernement du Québec		
Crédit à l'implantation	15 226	13 927
Financement des exportations	136	298
Aide aux activités de recherche et d'innovation	45 502	48 331
	60 864	62 556
	361 345	426 085

L'exécution des garanties de remboursement d'emprunts, que la Société et le gouvernement du Québec seraient appelés à assumer, pourrait résulter en une perte d'environ 472 000 $ et 18 866 000 $ respectivement.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 ont été redressés pour donner effet à la modification d'une convention comptable mentionnée à la note 3 et ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la comptabilisation de la contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juin 1988

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
L.R.Q., c. S-11.02

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988
REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	8 515 $
DÉPENSES	
Augmentation de la provision pour réclamations à payer (note 2)	46 628
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(38 113)
EXCÉDENT AU DÉBUT	41 451
EXCÉDENT À LA FIN	3 338 $

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	106 499 $	127 583 $
Débiteurs	1 839	3 868
	108 338 $	131 451 $
PASSIF		
Provision pour réclamations à payer (note 2)	105 000 $	90 000 $
EXCÉDENT	3 338	41 451
	108 338 $	131 451 $

ÉVENTUALITÉ (note 2)

Pour la Société,

Pierre Boisvert

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution, objets et cessation des activités

La Société de la Maison des sciences et des techniques, organisme constitué par une loi spéciale, a pour objets l'établissement, l'administration et l'exploitation de la Maison des sciences et des techniques destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à faire connaître les sciences et les techniques ainsi que leurs incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Le 25 juin 1986 le gouvernement du Québec a suspendu, pour une période indéterminée, les activités de la Société et en a assumé les droits et obligations à compter de cette date.

Les chiffres comparatifs de 1987 de l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ne sont pas présentés compte tenu de la cessation des activités de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1987.

2. Éventualité

Des procédures judiciaires en dommages et intérêts ont été intentées contre la Société par cinq de ses ex-employés en rapport avec leur congédiement. Les montants réclamés s'élèvent à 459 000 $. Malgré que la Société ait comptabilisé une provision pour perte éventuelle de 105 000 $ concernant ces réclamations, elle nie toute responsabilité à leur égard.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Maison des sciences et des techniques au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 juillet 1988

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-12.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice du 3 septembre 1986 au 2 septembre 1987

	1987	1986 (note 11)
REVENUS		
Locations	3 045 787 $	2 654 849 $
Redevances sur les billets vendus	1 139 140	970 544
Services auxiliaires	2 400 007	1 873 422
Animation culturelle	201 412	160 539
Productions de spectacles	483 360	56 907
Autres	610 295	519 853
	7 880 001	6 236 114
DÉPENSES (note 9)		
Services administratifs	4 220 410	3 719 811
Services de soutien	4 805 528	4 657 975
Services auxiliaires	1 221 286	1 231 916
Animation culturelle	367 789	301 422
Productions de spectacles	575 833	139 737
Direction artistique	168 783	148 410
Frais (revenus) financiers nets (note 8)	(59 500)	20 293
	11 300 129	10 219 564
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3 420 128	3 983 450
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Fonctionnement excluant les subventions pour le service de la dette (avoir et note 8)	4 023 500	3 983 450
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	603 372 $	

AVOIR
de l'exercice terminé le 2 septembre 1987

	1987	1986 (note 11)
SOLDE AU DÉBUT	19 766 063 $	13 684 601 $
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	603 372	
Contribution du gouvernement du Québec		
-- au remboursement des dettes à long terme	269 000	5 775 000
-- au fonds d'amortissement	545 000	
Revenus du fonds d'amortissement (note 6)	7 046	
Gain sur rachats anticipés d'obligations à fonds d'amortissement		306 462
SOLDE À LA FIN	21 190 481 $	19 766 063 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 2 septembre 1987 (1986: 3 septembre)

	1987	1986 (note 11)
ACTIF		
Encaisse	22 202 $	
Débiteurs	225 209	154 165 $
Construction en cours (note 3)	2 525 898	2 341 017
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 079 773	2 079 673
Stocks et frais payés d'avance	129 329	121 033
Immobilisations (note 4)	48 814 601	48 814 601
Réparations majeures en cours (note 5)	21 914 616	19 647 256
	74 711 628 $	73 157 745 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		525 422 $
Emprunts et avances bancaires (note 3)	2 525 898 $	2 841 017
Fournisseurs et frais courus	1 379 601	1 310 219
Dépôts -- Locations et ventes de billets	809 805	540 283
Dépôts à long terme relative aux immobilisations (note 6)	28 227 492	29 048 538
Dette à long terme relative aux réparations majeures en cours (note 7)	20 578 351	19 126 203
	53 521 147	53 391 682
AVOIR	21 190 481	19 766 063
	74 711 628 $	73 157 745 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Guy Joron, président
Alan B. Gold, vice-président

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
2 septembre 1987

---

1. Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

Le complexe architectural de la Place des Arts compte deux immeubles abritant quatre salles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Emplacement

L'emplacement est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction.

Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitablisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures en cours

Les réparations majeures sont inscrites au coût d'acquisition.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire.

Au parachèvement des travaux, les réparations majeures, à l'exception de celles attribuées aux améliorations majeures des édifices, seront comptabilisées comme frais reportés et seront amorties selon une méthode à être déterminée. Les améliorations majeures aux édifices seront alors virées aux immobilisations.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Équipement, mobilier et oeuvres d'art

Les acquisitions d'équipement, de mobilier et d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations de l'exercice.

Intérêts sur les dettes à long terme

Les intérêts sur les dettes à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
2 septembre 1987

---

3. Construction en cours

La construction et l'aménagement du Musée d'Art contemporain de Montréal sur l'emplacement de la Place des Arts, propriété de la Société, ont débuté au cours de l'exercice 1985. Les travaux de construction ont cessé en décembre 1985 suite à l'imposition d'un moratoire par le gouvernement du Québec. Ce moratoire a été levé au cours de l'exercice 1986-1987.

Pour financer ce projet, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à contracter des emprunts temporaires pour un montant ne devant excéder en aucun temps la somme de 20 millions de dollars. Au 2 septembre 1987, les emprunts et avances bancaires contractés à cette fin s'élevaient à 2 525 898 $ (2 341 017 $ en 1986).

4. Immobilisations

	1987	1986
Emplacement	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art	41 865 959	41 865 959
	48 814 601 $	48 814 601 $

5. Réparations majeures en cours

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scènes ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures des biens meubles et immeubles ainsi qu'aux installations. Ces travaux, dont le coût excluant les frais de financement temporaire est estimé à 21,2 millions de dollars, devaient s'échelonner sur une période de cinq ans se terminant en 1987. Au cours de l'exercice 1985, une partie de ces travaux a été financée par une émission d'obligations de 6 millions de dollars. Les modalités de financement à long terme du solde de ces réparations majeures ne sont pas déterminées.

	1987	1986
Solde au début	19 647 256 $	13 774 370 $
Travaux exécutés et frais de financement imputés au cours de l'exercice	2 267 360	5 872 886
Solde à la fin	21 914 616 $	19 647 256 $
Ce poste se compose comme suit:		
Coût des réparations majeures en cours	18 742 299 $	17 658 846 $
Frais de financement temporaire	3 172 317	1 988 410
	21 914 616 $	19 647 256 $

Au 2 septembre 1987, le coût des travaux à compléter s'élevait à environ 2,2 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
2 septembre 1987

6. Dette à long terme relative aux immobilisations

	1987	1986
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 15 avril 1965 - 18 200 000 $		
5,75% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	12 138 000 $	12 138 000 $
Émission du 1er juin 1966 - 13 000 000 $		
6,25% en série, échéant de 1967 à 1991	1 250 000	1 519 000
6,25% à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	8 392 000	8 392 000
	9 642 000	9 911 000
Émission du 6 novembre 1980 - 13 700 000 $		
12,50% et 13% en série, échéant de 1981 à 1990	3 000 000	3 000 000
13,50% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
	7 000 000	7 000 000
	28 780 000	29 049 000
Moins:		
Fonds d'amortissement	552 508	462
	28 227 492 $	29 048 538 $

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire se détaille comme suit:

1987-1988	856 000 $
1988-1989	901 000
1989-1990	947 000
1990-1991	3 997 000
1991-1992	1 050 000

Au cours de l'exercice, le fonds d'amortissement a augmenté suite à la contribution du gouvernement du Québec de 545 000 $ et à l'accumulation de 7 046 $ d'intérêts. Le solde du fonds à la fin de l'exercice s'élève ainsi à 552 508 $.

Ce fonds est composé de dépôts, portant intérêts, dans une institution financière.

7. Dette à long terme relative aux réparations majeures en cours

	1987	1986
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 19 février 1985 - 6 000 000 $		
12%, 12,20% et 12,25% en série, échéant de 1994 à 2003 et 2005	6 000 000 $	6 000 000 $
Avances bancaires moins encaisse	14 418 653	12 904 502
Fournisseurs et frais courus	159 698	221 701
	20 578 351 $	19 126 203 $

La dette relative aux réparations majeures en cours est considérée comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme.

Aucun versement en capital n'est à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
2 septembre 1987

8. Frais (revenus) financiers nets

	1987	1986
Intérêts sur obligations	2 977 973 $	3 365 150 $
Intérêts sur emprunts et avances bancaires	1 393 669	1 323 685
	4 371 642	4 688 835
Intérêts capitalisés à construction en cours	(192 398)	(87 426)
Intérêts capitalisés aux réparations majeures en cours	(1 183 907)	(1 193 936)
Revenus d'intérêts	(76 864)	(22 030)
	2 918 473	3 385 443
Moins:		
Subvention du gouvernement du Québec -- Intérêts sur obligations	2 977 973	3 365 150
	(59 500)$	20 293 $

9. Compensation tenant lieu de taxes assumée par le gouvernement du Québec

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles appartenant à la Société sont exempts de toutes taxes foncières, municipales ou scolaires. En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec a versé à la Ville de Montréal une compensation, tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles de la Société, au montant de 6 395 860 $ pour l'année civile 1986.

10. Événement postérieur à la date du bilan

La ministre des Affaires culturelles, dans sa lettre du 8 septembre 1987, donnait instruction à la Société d'affecter une somme de 500 000 $ à la création d'une réserve budgétaire applicable à la production à même son excédent de l'exercice terminé le 2 septembre 1987.

À cette fin, le 13 octobre 1987, la Société a créé un fonds de production.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1986 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 2 septembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 2 septembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 novembre 1987

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR
L.R.Q., c. S-12

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS DES OPÉRATIONS (note 12)	157 899	155 214
COÛTS DES OPÉRATIONS	151 697	145 696
BÉNÉFICE BRUT	6 202	9 518
Frais de vente et d'administration	9 750	10 600
Frais financiers (note 13)	3 871	4 189
Revenus de placements (note 14)	(12 581)	(7 936)
Dépenses diverses (Revenus divers)	39	(571)
	1 079	6 282
BÉNÉFICE AVANT POSTES SUIVANTS:	5 123	3 236
Impôts créditeurs (note 15)	1 459	670
Gain sur vente de placements	4 510	
Participations minoritaires	104	1 010
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	11 196	4 916
POSTE EXTRAORDINAIRE		
Quote-part du gain relatif à la vente d'une division d'une société satellite, moins les impôts s'y rapportant	4 399	
Autre		(291)
	4 399	(291)
BÉNÉFICE NET	15 595	4 625
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	7 083	2 458
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	22 678	7 083

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice avant poste extraordinaire	11 196	4 916
Éléments ne modifiant pas les liquidités		
Amortissements	4 131	4 331
Gains sur aliénations d'actifs	(4 720)	(354)
Participation dans les résultats de sociétés satellites	(5 426)	(2 753)
Participations minoritaires	(104)	(1 010)
Impôts reportés	(1 476)	(380)
Autres	(315)	(532)
Fonds générés par les opérations	3 286	4 218
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(6 189)	15 325
Fonds (absorbés) générés par les activités d'exploitation	(2 903)	19 543
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	2 500	27 000
Addition à la dette à long terme	7 068	8 327
Aide gouvernementale reçue	49	1 513
Participations minoritaires	12	4
	9 629	36 844
Remboursement de la dette à long terme	(2 983)	(5 557)
Fonds générés par les activités de financement	6 646	31 287
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions:		
Immobilisations	(8 013)	(7 827)
Placements	(8 987)	(35 519)
Autres éléments d'actif	(722)	(864)
Liquidités obtenues en excédent du coût d'acquisition d'une filiale		1 899
	(17 722)	(42 311)
Produits d'aliénations:		
Immobilisations	163	1 123
Placements	23 079	1 970
Autres éléments d'actif		785
Disposition d'une filiale incluant son endettement bancaire		5 206
	23 242	9 084
Fonds générés (absorbés) par les activités d'investissement	5 520	(33 227)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	9 263	17 603
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	(2 072)	(19 675)
LIQUIDITÉS (ENDETTEMENT BANCAIRE) À LA FIN	7 191	(2 072)

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des avances bancaires.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	17 736	5 579
Débiteurs et intérêts courus	13 658	8 501
Subventions et crédits d'impôts à recevoir	229	1 175
Stocks (note 4)	24 712	18 694
Frais payés d'avance	612	537
Versements à recevoir sur placements (note 5)	44	2 555
	56 991	37 041
PLACEMENTS (note 5)	99 794	96 142
IMMOBILISATIONS (note 6)	53 644	51 315
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	2 248	2 620
	212 677	187 118
PASSIF		
À COURT TERME		
Avances bancaires (note 8)	10 545	7 651
Créditeurs et frais courus	14 250	11 267
Versements sur la dette à long terme (note 9)	1 214	1 399
	26 009	20 317
DETTE À LONG TERME (note 9)	37 525	33 274
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE	12 864	13 830
IMPÔTS REPORTÉS		1 421
PARTICIPATIONS MINORITAIRES	1 174	1 266
	77 572	70 108
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé:		
1 250 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 1 075 000 actions		
(1987: 1 050 000 actions)	107 500	105 000
SURPLUS D'APPORT (note 11)	4 927	4 927
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	22 678	7 083
	135 105	117 010
	212 677	187 118

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 16)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 18)

Pour le Conseil d'administration,

Magdi Sayegh
Robert C. Darveau

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec -- REXFOR est une société à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour objets:

- de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;

- de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;

- de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de REXFOR, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux de ses filiales ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation.

Filiales en propriété exclusive:

Proforêt Inc. et ses filiales
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.
Énerbois Inc.
Gestion 1195 Inc.
Les Entreprises Matabois Ltée
2168-3768 Québec Inc.
Énerpan Inc.

Autre filiale:

Lignarex Inc. (participation 65%)

Entreprises en participation

Scierie des Outardes Enr.
Scierie Grand Remous Enr.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

La participation dans une société en commandite est comptabilisée également à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminuée de toute moins-value de nature permanente. La provision pour perte éventuelle sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens. Cependant, durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

	Taux
Aménagements de terrains	de 2,50% à 10,00%
*Chemins en forêt	de 10,00% à 33,33%
Bâtisses et camps en forêt	de 2,50% à 33,33%
Machinerie et équipement	de 6,67% à 20,00%
Équipement informatique	20,00%
Matériel roulant	de 10,00% à 33,33%

* Certaines filiales amortissent les chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour ensuite être soit imputés aux opérations ou capitalisés selon les résultats de ces études.

L'excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis est amorti aux résultats sur une période de 20 ans.

Les terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente sont évalués au moindre du coût amorti ou de la valeur nette de réalisation.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations et pour la création d'emplois sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont présentées au passif. Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées. Quant à celles reliées à la création d'emplois, elles sont virées aux résultats au fur et à mesure de la réalisation des conditions rattachées à ces subventions.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

3. Consolidation proportionnelle des entreprises en participation

Au 31 mars 1988, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation Scierie des Outardes Enr. et Scierie Grand Remous Enr., comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se compose comme suit:

	1988	1987
Actif	27 329	25 802
Passif	24 146	23 027
Revenus	49 750	48 393
Dépenses	49 342	47 661

4. Stocks

	1988	1987
Bois en grume	17 933	11 426
Bois d'oeuvre	4 639	5 173
Autres bois	402	396
Fournitures et carburant	1 738	1 699
	24 712	18 694

5. Placements

		1988	1987
À la valeur de consolidation			
Participation dans une société en commandite		3 000	3 000
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition		2 586	2 141
		5 586	5 141
Participation dans des sociétés satellites		72 908	72 177
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition		8 818	5 939
	(a)	81 726	78 116
		87 312	83 257
À la valeur d'acquisition			
Actions privilégiées		108	108
Prêts hypothécaires		145	145
Obligations et débentures		11 534	11 082
Prêts et avances			
avec intérêts		112	211
sans intérêts		700	2 125
Dépôts à terme			2 000
Autres		46	39
		12 645	15 710
Provision pour perte éventuelle sur prêts et avances		119	270
		12 526	15 440
		99 838	98 697
Versements à recevoir au cours du prochain exercice		44	2 555
		99 794	96 142

(a) Ce montant comprend un placement inscrit à 17 000 000 $ dont la valeur boursière est de 23 436 000 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

6. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et aménagements	2 365	300	2 065	2 149
Chemins en forêt	4 403	2 222	2 181	2 339
Bâtisses et camps en forêt	16 562	4 904	11 658	11 230
Machinerie et équipement	46 943	14 377	32 566	29 179
Équipement informatique	1 114	722	392	554
Matériel roulant	5 083	2 876	2 207	2 435
Construction en cours	2 265		2 265	3 285
	78 735	25 401	53 334	51 171
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Machinerie et équipement	106	6	100	
Matériel roulant	254	44	210	144
	79 095	25 451	53 644	51 315

La dépense d'amortissement des immobilisations de l'exercice s'élève à 4 246 000 $ (4 296 000 $ en 1986-1987) déduction faite de l'amortissement de l'aide gouvernementale reportée au montant de 942 000 $ (973 000 $ en 1986-1987).

7. Autres éléments d'actif

	1988	1987
Frais de démarrage et de premier établissement -- au coût amorti	415	383
Frais de développement des logiciels informatiques -- au coût amorti	346	427
Coût des études reliées aux projets d'investissements	423	762
Excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis -- au coût amorti	367	391
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente	62	62
Dépôt -- Commission de la santé et de la sécurité du travail	510	510
Autres	125	85
	2 248	2 620

8. Avances bancaires

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme

	1988	1987
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec:		
- Sans intérêt pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec les Industries I.T.T. du Canada Ltée, remboursables entre les années 1997 et 2000: Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,5% l'an	4 128	3 702
- Avec intérêts capitalisés au taux préférentiel bancaire plus 1%, sans modalité de remboursement	3 152	2 885
- Avec intérêts au taux préférentiel bancaire plus ½%		1 706
Autre		
- Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable le 30 avril 1991	7 500	7 500
Gestion 1195 inc.		
- Emprunts hypothécaires, 11 3/4%, remboursables par versements mensuels de 22 000 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	2 022	2 056
Énerbois inc.		
- Acceptation bancaire, 8,50%, remboursable par versements annuels minimums de 300 000 $, calculés en fonction d'un amortissement de 10 ans	400	700
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda inc.		
- Crédit rotatif, portant intérêt au taux préférentiel bancaire, renouvelable annuellement à partir d'avril 1990 ou convertible en prêt à terme portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de ¼% les deux premières années et de 3/8% par la suite, remboursable en 60 versements mensuels égaux et consécutifs, garanti par une obligation de première hypothèque	1 560	1 729
Scierie des Outardes enr.		
- Crédits rotatifs de deux ans, renouvelables annuellement pour une année additionnelle, pouvant être remboursés par la suite sur une période de cinq ans, au taux préférentiel des prêteurs	7 200	7 200
- Crédit spécial rotatif, taux préférentiel bancaire, renouvelable annuellement	720	720
Scierie Grand Remous enr.		
- Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $, échéant en 1992	2 700	3 300
Proforêt inc.		
- Acceptations bancaires, taux de base, renouvelables annuellement	6 000	2 000
Énerpan inc.		
- Emprunt à terme, taux variable, remboursable par versements trimestriels de 69 000 $ à compter du 30 octobre 1989	2 200	
Autres -- moins de 500 000 $	1 157	1 175
	38 739	34 673
Versements échéant au cours du prochain exercice	1 214	1 399
	37 525	33 274

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1988-1989 -- 1 214 000 $, 1989-1990 -- 1 094 000 $, 1990-1991 -- 3 001 000 $, 1991-1992 -- 8 376 000 $, 1992-1993 -- 575 000 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

10. Capital-actions

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 2 500 000 $ en paiement de 25 000 actions, portant son capital-actions émis et payé à 107 500 000 $.

Le solde du capital actions autorisé et non souscrit, soit 17 500 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

11. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

12. Ventes à l'exportation

Les revenus des opérations comprennent les ventes à l'exportation suivantes:

	1988	1987
Aux États-Unis	11 373	20 367
En Europe	21 034	13 645
	32 407	34 012

13. Frais financiers

	1988	1987
Intérêts sur la dette à long terme	3 029	3 448
Autres intérêts	842	741
	3 871	4 189

14. Revenus de placements

	1988	1987
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	866	156
Intérêts sur prêts, avances et obligations	3 243	2 852
Quote-part dans les bénéfices nets d'une société en commandite et des sociétés satellites	8 472	4 828
Dividende		250
	12 581	8 086
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur prêts et avances		150
	12 581	7 936

15. Impôts créditeurs

Les impôts créditeurs sont constitués de 1 459 000 $ de crédits d'impôts reliés à des pertes fiscales d'opération d'une filiale.

16. Engagements et éventualités

- REXFOR a signé avec une de ses sociétés satellites un contrat d'approvisionnement de 426 000 mètres cubes annuellement pour les six prochaines années.

- REXFOR est poursuivie pour un montant de 2 600 000 $ pour dommages relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises. Un jugement de la cour a libéré REXFOR pour tout dommage. Cependant, la demanderesse a porté ce jugement en appel.

- REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1 400 000 $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

16. Engagements et éventualités (suite)

- Un jugement de la Cour supérieure a condamné REXFOR à payer un montant de 20 000 $ plus les intérêts afférents lequel a été acquitté en avril 1988. La demanderesse a porté ce jugement en appel.

- En vertu d'une convention, une filiale s'est engagée à acheter sur demande, à compter du 1er avril 1990, toutes les actions détenues par son partenaire dans une enteprise à un prix équivalent au montant versé en mars 1985, 1 000 000 $, majoré d'un taux annuel composé mensuellement égal au taux demandé par une institution financière plus 5/8%.

- Une filiale a intenté une poursuite de l'ordre de 2 100 000 $ contre des tiers suite à un incendie survenu en 1985 à l'usine d'une de ses divisions.

- En vertu d'un acte de financement accordé à une société satellite, REXFOR s'engage à investir dans cette société les sommes nécessaires afin de combler 50% de l'excédent des coûts prévus pour la relance d'une usine jusqu'à concurrence de 5 000 000 $.

- Une filiale s'est portée garante conjointement et solidairement avec une de ses sociétés satellites des obligations au terme d'une lettre de crédit de 2 000 000 $ émise par une institution financière.

17. Avantage fiscal éventuel

Une filiale dispose d'un montant de 6 745 000 $ de crédits d'impôts à l'investissement non comptabilisés.

18. Événement postérieur à la date du bilan

En avril 1988, après un retrait de 6 500 000 $ de son capital investi dans une entreprise en participation, REXFOR a vendu son placement dans cette société pour une contrepartie minimum de 2 250 000 $ et maximum de 4 500 000 $, payable par versements annuels échelonnés sur 5 ans à compter de l'exercice se terminant le 31 mars 1990. Les versements annuels, d'un montant maximum de 900 000 $ chacun, seront établis en fonction du prix moyen réel des ventes de sciage par mètre cube de l'entreprise en participation. Toutefois, l'acheteur garantit le paiement d'un montant minimum de 2 250 000 $ à raison d'un montant minimum cumulatif de 450 000 $ par année.

REXFOR comptabilisera au cours du prochain exercice un gain de 7 380 000 $ sur l'aliénation de ce placement, et tout montant recouvré en sus du minimum de 2 250 000 $ sera imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il aura été reçu.

19. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, REXFOR et ses filiales ont conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec leurs sociétés satellites. Ces transactions entre apparentés comportent des revenus d'opérations de 18 141 000 $, des coûts d'opérations de 451 000 $, des revenus de placements de 1 760 000 $ et des revenus divers de 81 000 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec -- REXFOR au 31 mars 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 juin 1988

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13

RÉSULTATS
exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
VENTES (note 2)	1 007 665	948 354
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	468 156	427 167
Ventes et mise en marché, distribution et administration	159 422	150 341
	627 578	577 508
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	380 087	370 846
Intérêts sur emprunts à court terme	2 951	3 193
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 688	1 704
Amortissement des immobilisations	4 963	4 871
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
	10 009	10 175
BÉNÉFICE NET	370 078	360 671

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	1 555	1 884
Bénéfice net	370 078	360 671
	371 633	362 555
Dividende au ministre des Finances	371 000	361 000
SOLDE À LA FIN	633	1 555

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
EXPLOITATION		
Bénéfice net	370 078	360 671
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	5 370	5 278
Augmentation de la provision pour crédits de congés-maladie cumulés	500	500
	375 948	366 449
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(30 135)	(4 435)
Dividende	(371 000)	(361 000)
Liquidités provenant de (absorbées par) l'exploitation	(25 187)	1 014
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations	(7 432)	(3 306)
Ventes d'immobilisations	77	110
Liquidités absorbées par l'investissement	(7 355)	(3 196)
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement	(124)	(111)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(32 666)	(2 293)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(73 548)	(71 255)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN (note 3)	(106 214)	(73 548)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN
26 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Dépôts à terme		6 000
Débiteurs	17 134	13 487
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	129 638	106 575
Frais imputables au prochain exercice	8 378	6 576
	155 150	132 638
IMMOBILISATIONS (note 4)	45 501	43 109
IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	11 803	12 210
	212 454	187 957
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire et billets à terme	106 214	79 548
Créditeurs et frais courus	43 792	45 401
Dividende	6 000	6 000
	156 006	130 949
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS-MALADIE CUMULÉS	10 600	10 100
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	15 215	15 353
	181 821	156 402
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	633	1 555
	30 633	31 555
	212 454	187 957

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Au nom du Conseil d'administration,

Alain Cousineau, administrateur
Pierrette Roussin, administratrice

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
26 mars 1988

---

1. Principales pratiques comptables

Stocks

La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	taux variant entre 2,8% et 50%
Matériel roulant	taux variant entre 20% et 30%
Améliorations locatives	selon la durée du bail
Pavage et stationnement	8%

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 2,5%.

2. Ventes

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Distributeurs autorisés		
Ventes	190 511	176 015
Escomptes	(28 846)	(26 576)
	161 665	149 439
Succursales		
Ventes	846 000	798 915
	1 007 665	948 354

3. Insuffisance des liquidités

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
L'insuffisance des liquidités est constituée de:		
Dépôts à terme		6 000
Découvert bancaire, billets à terme	(106 214)	(79 548)
	(106 214)	(73 548)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
26 mars 1988

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1988	1987
		(en milliers de dollars)		
Terrains	6 399		6 399	6 399
Immeubles	15 292	4 485	10 807	7 828
Mobilier et machinerie	56 068	32 967	23 101	24 095
Matériel roulant	2 656	2 160	496	248
Améliorations locatives	12 724	8 765	3 959	3 851
Pavage et stationnement	1 003	264	739	688
	94 142	48 641	45 501	43 109

5. Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur non amortie 1988	1987
		(en milliers de dollars)		
Immeuble	16 280	4 477	11 803	12 210

6. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts calculés à 11%	15 353	15 477
Versements échéant au cours du prochain exercice	138	124
	15 215	15 353

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
		(en milliers de dollars)	
1989	138	1 682	1 820
1990	154	1 666	1 820
1991	172	1 648	1 820
1992	191	1 629	1 820
1993	214	1 606	1 820
1994 -- 2012	14 484	20 149	34 633
	15 353	28 380	43 733

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
26 mars 1988

---

7. Éventualité

Suite à l'annulation du projet de privatisation de certaines succursales du réseau, la Société des alcools du Québec a reçu des mises en demeure réclamant entre autres, la prise de possession de certaines d'entre elles. Dans certains cas, des poursuites judiciaires ont été intentées réclamant la prise de possession de certaines des succursales concernées et/ou une somme d'argent à titre de dommages et intérêts.

Concernant ces poursuites, s'il y avait obligation d'acquitter une réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

8. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975, a été établie à 88,8 millions de dollars. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec, ce montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs d'environ 10,3 millions de dollars chacun, depuis le 31 décembre 1978.

9. Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 53,0 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à:

	(en millions de dollars)
1989	13,4
1990	9,9
1991	8,8
1992	7,2
1993	5,0

10. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Gérard D. Levesque
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la
Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de la Société des alcools du Québec pour l'exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1988 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice de 52 semaines terminé le 26 mars 1988 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés

Montréal, le 27 avril 1988

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.01

RÉSULTATS
exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS BRUTS (annexe A)	25 554	19 019
DÉPENSES DIRECTES (annexe A)	22 859	17 313
PROFIT D'OPÉRATIONS (annexe A)	2 695	1 706
AUTRES DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme	(1 455)	(495)
Frais du siège social (annexe C)	(2 565)	(2 049)
	(4 020)	(2 544)
PERTE AVANT AMORTISSEMENT, POSTE EXTRAORDINAIRE ET SUBVENTION	(1 325)	(838)
Amortissement (note 6)	(2 160)	(1 592)
Revenu de subvention (annexe D)	182	926
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(3 303)	(1 504)
POSTE EXTRAORDINAIRE (note 13)	(530)	427
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(3 833)	(1 077)

DÉFICIT
exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 214	1 137
Ajouter:		
Perte nette	3 833	1 077
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	6 047	2 214

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant poste extraordinaire	(3 303)	(1 504)
Éléments d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 160	1 592
Variation nette des autres postes (note 14)	3 185	(1 735)
	2 042	(1 647)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	1 000	913
Augmentation de la dette à long terme	11 099	10 860
Diminution de la dette à long terme	(360)	(509)
	11 739	11 264
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations transférées		(913)
Acquisitions d'immobilisations	(10 682)	(9 995)
Produit de disposition	258	902
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Mont Ste-Anne	(3 057)	
	(13 481)	(10 006)
AUGMENTATION NETTE (DIMINUTION NETTE) DES LIQUIDITÉS	300	(389)
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26	415
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	326	26

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
31 mai
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
ÉLÉMENTS À COURT TERME		
Encaisse	326	26
Comptes-clients et autres débiteurs (note 3)	832	861
Stocks (note 4)	616	505
Placements à court terme (note 5)	1 994	2 754
Frais reportés au prochain exercice	1 333	831
	5 101	4 977
IMMOBILISATIONS (note 6)	43 779	36 045
AUTRES ACTIFS (note 7)	3 057	
	51 937	41 022
PASSIF		
DETTE À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 8)	3 246	2 782
Dépôts de clients	3 039	1 497
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale (note 9)	1 074	
Subvention perçue d'avance (annexe D)		71
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	551	557
	7 910	4 907
DETTE À LONG TERME (note 10)	20 786	10 041
	28 696	14 948
VALEUR NETTE		
Capital-actions (note 11)	29 288	28 288
Déficit	(6 047)	(2 214)
	23 241	26 074
	51 937	41 022

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Paul Berthiaume, administrateur
Michel Noël de Tilly, administrateur

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1988
(en milliers de dollars)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La société a été créée par la Loi sur les sociétés des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984.

Les établissements gérés par la société ont été regroupés comme suit aux fins de présentation des résultats des opérations de l'année:

	1988	1987
Parc du Mont Sainte-Anne	X	X
Réserve de l'Île d'Anticosti	X	X
Réserve faunique des Laurentides	X	
Réserve faunique de La Vérendrye		
Le Domaine (pêche et concession)	X	X
La Réserve faunique (chasse)	X	
Rivière à saumons -- Gaspésie		
Rivière St-Jean	X	
Rivière Matapédia	X	
Rivière Patapédia	X	
Manoir Montmorency	X	X
Auberge de Fort Prével	X	X
Gîte du Mont-Albert		
Gîte du Mont-Albert	X	
Camping du Mont-Albert	X	
Rivière Ste-Anne	X	
Village historique de Val-Jalbert	X	
Centres touristiques (campings)		
Amqui (vendu en juin 1987)		X
Baie de Percé	X	X
Coteau Landing (vendu en juin 1987)		X
Côte Ste-Catherine (vendu en mai 1988)	X	X
Fort Témiscamingue	X	X
Kénogami	X	X
Pointe des Cascades (vendu en juin 1987)		X
Stoneham (vendu en juin 1987)		X
Parc des Voltigeurs	X	X

2. Conventions comptables

a) Évaluation des stocks:

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations et amortissement:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la société par décret en 1985-1986 et en 1986-1987.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la société a été établie comme suit:

-- les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie à la valeur municipale;

-- la valeur des autres équipements est fonction des revenus nets qu'ils génèrent, sur la base d'une vente en bloc.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants (sauf l'année d'acquisition où on applique un demi-taux indépendamment de la date d'acquisition):

Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel (incluant leurs infrastructures et leurs chemins d'accès)	4%

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Remontées mécaniques incluant leur installation	5%
Matériel roulant incluant l'équipement lourd utilisé en montagne	14% à 20%
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20%
Remontées mécaniques louées en vertu d'un contrat de location-acquisiton	5%

Les coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne sont amortis linéairement sur une période de quinze ans débutant avec l'année d'ouverture du village du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne.

c) Impôts sur le revenu:

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la société sont attribuées au ministre des Finances de la Province de Québec; la société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

d) Régime de retraite:

Les employés réguliers de la société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la société.

3. Comptes-clients et autres débiteurs

	1988	1987
Clients	663	525
Autres débiteurs	169	336
	832	861

4. Stocks:

	1988	1987
Fournitures et pièces de rechange	486	385
Nourriture et boissons	104	53
Papeterie et divers	26	67
	616	505

5. Placements à court terme

	1988	1987
Billets du Trésor et acceptations bancaires, portant intérêt aux taux fluctuant entre 7,5% et 8,9%, échéant en dedans de 90 jours	994	2 754
Dépôt à terme, 7,75%, échéant le 4 juillet 1988	1 000	
	1 994	2 754

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1988
(en milliers de dollars)

6. Immobilisations

	Solde au 31-05-87	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31-05-88
Coût et valeurs transférées				
Terrains	5 476	15	471	5 020
Bâtiments, pistes de ski et infrastructures	11 030	4 987	302	15 715
Remontées mécaniques	1 951	433		2 384
Enneigement artificiel	12 609	834		13 443
Matériel roulant	1 515	330		1 845
Mobilier, équipement et améliorations locatives	1 747	586	49	2 284
Travaux en cours	298	260		558
	34 626	7 445	822	41 249
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipements et remontées mécaniques	4 146	2 963		7 109
Matériel roulant		274		274
	4 146	3 237		7 383
Coût total	38 772	10 682	822	48 632
Amortissement cumulé				
Coût et valeurs transférées	2 619	1 862	34	4 447
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	108	298		406
	2 727	2 160	34	4 853
Valeur nette	36 045	8 522	788	43 779

7. Autres actifs

	1988	1987
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne		
Achat de droits d'exclusivité commerciale	3 000	
Honoraires et divers	57	
	3 057	

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1988
(en milliers de dollars)

8. Fournisseurs et frais courus

	1988	1987
Fournisseurs	1 025	1 318
Frais courus	1 526	699
Salaires courus et déductions à la source à payer	695	765
	3 246	2 782

9. Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale

	1988	1987
Dans le contrat d'acquisition des droits d'exclusivité commerciale, le vendeur s'est engagé à ériger un nouveau chalet au pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne; une somme de 1 000 $ a été retenue et sera versée avec intérêts lorsque le nouveau chalet aura été complété	1 074	

10. Dette à long terme

	1988	1987
Emprunt hypothécaire sur le Centre skiable du Parc du Mont Ste-Anne, d'un montant original de 6 608 $ remboursable par versements gradués sur 25 ans, avec intérêts fixé pour cinq ans au taux moyen de 10,1%, échéant en 2012	6 348	6 608
Emprunt hypothécaire sur le Centre skiable du Parc du Mont Ste-Anne, d'un montant original de 4 300 $, remboursable par versements semestriels de 86 $, amortis sur une période de 25 ans, avec intérêt égal au taux préférentiel échéant en l'an 2013	4 300	
Dû en vertu de contrats de location-acquisition, de montants originaux totalisant 7 638 $, garantis par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payable sur 14 ans, remboursable par versements mensuels totalisant 89 $, capital et intérêts, au taux effectif variant de 9,86% à 11,5%, échéant de l'an 2000 à l'an 2003	7 463	3 757
Obligation de la ville de Beaupré, portant intérêt au taux de 5 3/8%, avec des remboursements de l'ordre de 7 $ par année, échéant en 2006	226	233
Dû au ministre des Finances, sans intérêt, remboursable à compter de 1990 à même les redevances perçues sur les activités commerciales au pied des pentes du Mont-Sainte-Anne	3 000	
	21 337	10 598
Portion échéant au cours du prochain exercice	551	557
	20 786	10 041

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1988
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

1989	551
1990	1 451
1991	1 559
1992	1 600
1993	1 645

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition sont les suivants:

1989	1 177
1990	1 161
1991	1 158
1992	1 158
1993	1 158

11. Capital-actions

Autorisé:
D'après sa loi constitutive, la société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $ — 75 000

	1988	1987
Émis:		
Émises en paiement de transfert d'actifs:		
Juin 1985 -- 251 000 actions	25 100	25 100
Mai 1987 -- 9 130 actions	913	913
Émises et payées au comptant: 32 750 actions (1987 -- 22 750)	3 275	2 275
	29 288	28 288

12. Engagements contractuels

La société s'est engagée par contrats de bail de cinq ans à compter de juillet 1985. Le solde de l'engagement au 31 mai 1988 s'établissait à 230 $ et les paiements annuels minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont de 115 $ chacun.

La société s'est engagée sur des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours pour un montant global de 1 292 $ au 31 mai 1988.

13. Poste extraordinaire

	1988	1987
En 1987/1988, les campings d'Amqui, de Coteau Landing, de Pointe des Cascades et de Côte Ste-Catherine ont été cédés aux municipalités concernées pour une somme nominale; ceci a occasionné une perte sur disposition d'actif de 700 $	(700)	
Montant à reporter	(700)	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1988
(en milliers de dollars)

13. Poste extraordinaire (suite)

	1988	1987
Montant reporté	(700)	
En juin 1987, le camping de Stoneham a été vendu pour une somme de 248 $, permettant à la société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 146 $	146	
En juin 1987, gain sur disposition d'un lot de terrain du camping de Fort Témiscamingue	24	
En mars 1987, la pourvoirie Rivière-aux-Saumons a été vendue pour une somme de 855 $, permettant à la société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 427 $		427
	(530)	427

14. Variation nette des autres postes

	1988	1987
Comptes-clients	29	(749)
Stocks	(111)	(58)
Placements à court terme	760	(754)
Frais reportés au prochain exercice	(502)	(573)
Fournisseurs et frais courus	464	658
Dépôts de clients	1 542	351
Subventions perçues d'avance	(71)	(610)
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale	1 074	
	3 185	(1 735)

15. Événements postérieurs à la date du bilan

En juin 1988, la société a assumé la gestion des biens suivants qui lui seront transférés par décret:

-- Divers équipements appartenant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans la Réserve faunique des Laurentides (Lac des Neiges et camp Belle Fontaine), dans le Parc de conservation des Grands-Jardins (camp Ste-Anne, Bois-Vert, chemin du Canot et Caribou), dans le Parc de conservation de la Jacques-Cartier (Lac à l'Épaule et ski de randonnée) et dans le Parc de conservation de la Gaspésie (refuges ou abris pour ski de randonnée).

-- Divers centres touristiques appartenant à la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAQ), comprenant ceux du Lac de l'Argile, du Lac Leslie, du Lac Simon, de la Petite Rouge et de la Haute Gatineau.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
A -- RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT:		
REVENUS BRUTS (annexe B)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	13 559	11 643
Réserve d'Anticosti	4 039	3 400
Manoir Montmorency	2 504	2 121
Réserve faunique des Laurentides	2 195	
Auberge de Fort Prével	673	651
Gîte du Mont-Albert	661	
Domaine et chasse dans La Vérendrye	651	334
Centres touristiques (campings)	639	870
Rivières à saumons -- Gaspésie	440	
Village historique de Val-Jalbert	193	
	25 554	19 019
DÉPENSES DIRECTES (annexe C)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	10 602	8 892
Réserve d'Anticosti	3 940	3 352
Manoir Montmorency	2 756	2 467
Réserve faunique des Laurentides	1 900	
Auberge de Fort Prével	781	738
Gîte du Mont-Albert	964	
Domaine et chasse dans la Vérendrye	398	321
Centres touristiques (campings)	873	1 543
Rivières à saumons -- Gaspésie	323	
Village historique de Val-Jalbert	322	
	22 859	17 313
PROFIT (PERTE) D'OPÉRATIONS		
Parc du Mont-Sainte-Anne	2 957	2 751
Réserve d'Anticosti	99	48
Manoir Montmorency	(252)	(346)
Réserve faunique des Laurentides	295	
Auberge de Fort Prével	(108)	(87)
Gîte du Mont-Albert	(303)	
Domaine et chasse dans La Vérendrye	253	13
Centres touristiques (campings)	(234)	(673)
Rivières à saumons -- Gaspésie	117	
Village historique de Val-Jalbert	(129)	
	2 695	1 706

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice du 1er juin au 31 mai 1988
(en milliers de dollars)

B -- REVENUS BRUTS PAR NATURE:

	Ski	Chasse et pêche	Hôtels et restaurants	Campings et activités d'été	Total
Parc du Mont-Sainte-Anne	12 943		40	576	13 559
Réserve d'Anticosti		3 999		40	4 039
Manoir Montmorency			2 504		2 504
Réserve faunique des Laurentides	240	1 700	144	111	2 195
Auberge de Fort Prével			594	79	673
Gîte du Mont-Albert	25	26	574	36	661
Domaine et chasse dans la Vérendrye		218	433		651
Centres touristiques (campings)				639	639
Rivières à saumons -- Gaspésie		440			440
Village historique de Val-Jalbert				193	193
	13 208	6 383	4 289	1 674	25 554

C -- DÉPENSES DIRECTES PAR NATURE:

	Consommation	Traitements	Autres dépenses directes	Total
Parc du Mont-Sainte-Anne	832	5 190	4 580	10 602
Réserve d'Anticosti	609	1 790	1 541	3 940
Manoir Montmorency	650	1 291	815	2 756
Réserve faunique des Laurentides	143	778	979	1 900
Auberge de Fort Prével	164	344	273	781
Gîte du Mont-Albert	222	453	289	964
Domaine et chasse dans la Vérendrye		225	173	398
Centres touristiques (campings)		425	448	873
Rivières à saumons -- Gaspésie		247	76	323
Village historique de Val-Jalbert		152	170	322
	2 620	10 895	9 344	22 859
Siège social		1 685	880	2 565
	2 620	12 580	10 224	25 424

D -- SUBVENTION PERÇUE D'AVANCE:

	1988	1987
Solde au début	(71)	(681)
Plus:		
Subvention au comptant reçue du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	(182)	(316)
Moins:		
Subvention appliquée en contrepartie des revenus de droits d'accès	71	
Revenu de subvention	182	926
Solde à la fin		(71)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1988 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la société au 31 mai 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés,
Comptables agréés

Québec, le 15 juillet 1988

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	20 755 771 $	20 058 027 $
Frais généraux et d'administration	3 871 101	4 059 596
Amortissement des immobilisations	2 547 886	2 702 210
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 907 626	3 015 040
	30 082 384	29 834 873
REVENUS		
Transport des véhicules	4 179 015	4 136 649
Transport des passagers	2 227 967	2 160 211
Autres (note 4)	417 157	449 584
	6 824 139	6 746 444
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES ET POSTE EXTRAORDINAIRE	23 258 245	23 088 429
Participations gouvernementales (note 5)	23 025 336	22 327 541
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	232 909	760 888
Gain sur aliénation d'un navire		80 706
PERTE NETTE	232 909	680 182
DÉFICIT (BÉNÉFICES NON RÉPARTIS) AU DÉBUT	345 022	(335 160)
DÉFICIT À LA FIN	577 931 $	345 022 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant poste extraordinaire	(232 909)$	(760 888)$
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 547 886	2 702 210
Virement de crédit reporté	(1 224 836)	(1 430 541)
Perte sur aliénations d'immobilisations	9 106	3 071
	1 099 247	513 852
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(106 437)	(203 216)
Fonds générés par les activités d'exploitation	992 810	310 636
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale aux immobilisations	5 496	100 000
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 103 805)	(1 206 006)
Fonds absorbés par les activités de financement	(1 098 309)	(1 106 006)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(117 460)	(26 096)
Réalisation de 50% du placement	27 500	
Produit d'aliénations d'immobilisations	1	106 671
Fonds (absorbés) générés par les activités d'investissement	(89 959)	80 575
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	195 458	714 795
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	3 073 807	3 788 602
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	2 878 349 $	3 073 807 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	2 878 349 $	3 073 807 $
Débiteurs et intérêts courus	206 493	182 728
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		657 500
	3 084 842	3 914 035
PLACEMENT (note 6)	27 500	55 000
IMMOBILISATIONS (note 7)	37 253 182	39 692 715
	40 365 524 $	43 661 750 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	3 008 572 $	3 646 543 $
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en deçà d'un an (note 8)	1 103 805	1 206 006
	4 112 377	4 852 549
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	26 644 452	27 748 257
CRÉDIT REPORTÉ (note 9)	8 686 626	9 905 966
	39 443 455	42 506 772
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé: 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
DÉFICIT	577 931	345 022
	922 069	1 154 978
	40 365 524 $	43 661 750 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon
Lise Dufour

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé comme suit:

	Taux	Méthode
Quais	5%	Amortissement décroissant.
Bâtiments	10%	
Navires	15%	
Ameublement et équipement	20%	
Roulant	30%	
Améliorations locatives	-	Durée estimative d'utilisation.
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	-	Amortissement en fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes.

Crédit reporté -- Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, la Société a réglé par voie d'une entente, le litige avec MIL Davie inc. portant sur la construction, en 1984 et en 1985, de deux traversiers. À cet égard, MIL Davie inc. a versé à la Société un montant de 1 439 215 $. Cet encaissement, plus les intérêts de 11 972 $ en découlant jusqu'à la date du déboursé, ont permis à la Société d'effectuer des paiements anticipés sur des obligations découlant des contrats de location-acquisition de ces traversiers conclus en 1986.

Pour tenir compte de ces transactions et après avoir corrigé l'amortissement accumulé au 31 mars 1987 s'appliquant à ces deux traversiers au montant de 227 206 $, des redressements ont été effectués de façon rétroactive.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs (suite)

Incidence de ces redressements sur les états financiers

Bilan au 31 mars 1987

Diminution de l'actif	
Immobilisations	
Coût	1 452 187 $
Amortissement accumulé	(227 206)
Coût non amorti	1 679 393 $
Diminution du passif	
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	
Court terme	(175 022)$
Long terme	1 785 024
	1 610 002
Fournisseurs et frais courus (intérêts courus)	69 391
	1 679 393 $

Revenus et dépenses et déficit des exercices terminés les 31 mars 1986 et 1987

Aucune incidence sur les résultats annuels des opérations de ces exercices vu que l'augmentation de l'amortissement égale la diminution des intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Les chiffres comparatifs de 1987 aux états financiers ont été redressés en conséquence.

4. Autres revenus

	1988	1987
Intérêts sur dépôts bancaires	220 326 $	199 703 $
Dividendes	20 350	24 200
Stationnement et divers	50 679	50 551
Machines distributrices	87 726	65 232
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	47 182	112 969
Perte sur aliénations d'immobilisations	(9 106)	(3 071)
	417 157 $	449 584 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Participations gouvernementales

	1988	1987
Gouvernement du Québec:		
-- Au fonctionnement		
Subvention reçue	21 800 500 $	20 239 500 $
Subvention à recevoir		657 500
	21 800 500	20 897 000
-- À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 9)	1 170 027	1 370 841
	22 970 527	22 267 841
Gouvernement du Canada:		
-- À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 9)	54 809	59 700
	23 025 336 $	22 327 541 $

6. Placement

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente 55 000 actions ordinaires classe "A", sans valeur nominale, des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane inc. Cette dernière a procédé, en septembre 1987, à la réduction de 50% de son capital-actions versé sans modifier le nombre d'actions émises et en circulation. La Société a reçu au cours de l'exercice un montant de 27 500 $ à cet égard.

7. Immobilisations

	1988				1987
	Immobilisations				(note 3)
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 795 452	74 622	2 010 909 $	1 859 165	1 932 284
Bâtiments	1 535 755	404 851	967 752	972 854	1 047 064
Navires	25 425 957	881 933	20 246 938	6 060 952	7 130 534
Ameublement et équipement	22 532	536 513	370 218	188 827	195 565
Roulant		38 924	27 582	11 342	6 939
Améliorations locatives	215 930	637 793	184 789	668 934	718 627
	31 060 420	2 592 781	23 808 188	9 845 013	11 113 952
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition		31 011 585	3 603 416	27 408 169	28 578 763
	31 060 420 $	33 604 366 $	27 411 604 $	37 253 182 $	39 692 715 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

7. Immobilisations (suite)

Installations portuaires -- Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1988	1987
		(note 3)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 10,6% à 10,8%, échéant jusqu'en 2001	27 748 257 $	28 954 263 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 103 805	1 206 006
	26 644 452 $	27 748 257 $

Les paiements minimaux exigibles découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versée en 1988, s'établissent comme suit:

1989	3 977 181 $
1990	3 931 356
1991	3 931 356
1992	3 889 492
1993	3 889 492
1994 à 2001	33 236 861
Total des paiements minimaux exigibles	52 855 738
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimaux exigibles	25 107 481
	27 748 257 $

9. Crédit reporté

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1988	1987
a. Gouvernement du Québec		
Solde au début	9 282 290 $	10 553 410 $
Participation de l'exercice	5 496	100 000
	9 287 786	10 653 410
Virement à l'état des revenus et dépenses et du déficit équivalent aux montants suivants:		
Amortissement des immobilisations	1 165 335	1 351 547
Solde non amorti sur immobilisations aliénées au cours de l'exercice	4 692	19 294
	1 170 027	1 370 841
Solde non amorti sur immobilisations transférées au gouvernement du Québec		279
	1 170 027	1 371 120
Solde à la fin (montants à reporter)	8 117 759	9 282 290

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

9. Crédit reporté (suite)

	1988	1987
Solde à la fin (montants reportés)	8 117 759 $	9 282 290 $
b. Gouvernement du Canada		
Solde au début	623 676	683 376
Virement à l'état des revenus et dépenses et du déficit équivalent au montant suivant:		
Amortissement des immobilisations	54 809	59 700
Solde à la fin	568 867	623 676
	8 686 626 $	9 905 966 $
Ce solde se rapporte aux montants suivants:		
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	1 811 752	1 883 570
Bâtiments	762 290	813 102
Navires	5 829 299	6 858 000
Ameublement et équipement	2 366	2 958
Améliorations locatives	172 746	183 542
	8 643 247	9 805 966
Solde non dépensé de la subvention spéciale pour réparations majeures	43 379	100 000
	8 686 626 $	9 905 966 $

10. Engagements

Contrat de location -- exploitation de navire

La période minimale du bail est de 10 ans et se termine en l'an 1990. Ce bail est renouvelable et comporte des options d'achat en 1990 au prix de 2 998 800 $ ou en 1995 au prix de 849 660 $ s'il y a prolongation de bail.

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de ce contrat de location est de 1 254 554 $. Le loyer imputé aux dépenses de l'exercice est de 627 277 $.

Contrat de location de local

Le bail de la gare intermodale signé en 1984 a une durée de 20 ans avec option de renouvellement. Le loyer annuel a été fixé à 33 1/3% des frais d'exploitation et le total des paiements minimaux futurs exigibles est estimé à 475 333 $. Le loyer de l'exercice est de 28 808 $.

Versements des cinq prochains exercices

Les versements des cinq prochains exercices à l'égard de ces baux, en supposant que le loyer relatif à la gare intermodale demeure aux montants versés en 1988, seront de 656 085 $ pour chacune des deux prochaines années et de 28 808 $ pour les années 1991, 1992 et 1993.

11. Congés de maladie

Les congés de maladie accumulés par les employés au 31 mars 1988 sont estimés à 608 000 $ (31 mars 1987: 613 000 $) et ne sont pas inscrits au passif. Le paiement de ces congés de maladie est sujet à certaines conditions stipulées dans les conventions collectives.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

12. Régimes de retraite

-- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

La majorité des employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 323 485 $ (1987: 256 470 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

-- Autres régimes

Les autres employés participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 186 244 $ (1987: 175 186 $).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juin 1988

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)
(Constituée en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies du Québec)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
exercice terminé le 31 janvier 1988

	1988	1987
REVENUS		
Subventions, gouvernement du Québec		137 800 $
Intérêts et autres revenus	22 931 $	33 579
	22 931	171 379
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (relevé 6)	25 885	170 501
REVENU NET (PERTE)	(2 954)	878
SURPLUS AU DÉBUT	418 938	418 060
SURPLUS À LA FIN	415 984 $	418 938 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 janvier 1988

	1988	1987
EXPLOITATION		
Revenu net (perte)	(2 954)$	878 $
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	20 401	27 829
Profit sur ventes d'immobilisations		(6)
	17 447	28 701
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	1 202	(207 861)
Liquidités provenant de (absorbées par) l'exploitation	18 649	(179 160)
INVESTISSEMENT		
Ventes d'immobilisations, liquidités provenant de l'investissement		1 100
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement	(13 662)	(14 071)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	4 987	(192 131)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	353 328	545 459
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 3)	358 315 $	353 328 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

BILAN
31 janvier 1988

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	6 438 $	7 163 $
Dépôts à terme et intérêts courus	351 877	346 165
Débiteurs (note 4)	19 709	13 000
Frais imputables au prochain exercice		4 011
	378 024	370 339
IMMOBILISATIONS (note 5)	44 360	55 450
BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION		
Équipement informatique, au coût	46 555	46 555
Amortissement cumulé	46 555	37 244
		9 311
	422 384 $	435 100 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	6 400 $	2 500 $
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice		13 662
	6 400	16 162
SURPLUS	415 984	418 938
	422 384 $	435 100 $

ÉVENTUALITÉ (note 6)

Au nom du Conseil d'administration,

Jacques Laurent
Alain Lelouche

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1988

---

1. Principales pratiques comptables

Immobilisations

L'amortissement du mobilier et de l'équipement de bureau est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20%.

Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%.

2. Nature des activités

La société à but non lucratif a pour but de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec. Depuis l'exercice 1986-1987, la société n'a pas obtenu de subvention du Québec. Il n'y avait plus aucune ressource permanente à l'emploi de la société.

3. Liquidités

	1988	1987
Les liquidités sont constituées de:		
Encaisse	6 438 $	7 163 $
Dépôts à terme et intérêts courus	351 877	346 165
	358 315 $	353 328 $

4. Débiteurs

	1988	1987
Solde de prix de vente sur immobilisations	2 800 $	2 800 $
Sous-location de locaux administratifs	13 964	2 583
Autres	2 945	7 617
	19 709 $	13 000 $

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	1988 Coût non amorti	1987 Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	131 291 $	86 931 $	44 360 $	55 450 $

6. Éventualité

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation pour les locaux administratifs de Montréal échéant le 30 novembre 1988 totalisent 25 390 $.

À compter du 1er septembre 1986, ces locaux ont été sous-loués aux organismes suivants:

Ministre responsable de l'application de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique;

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 janvier 1988

6. Éventualité (suite)

Ministre du Commerce extérieur et du Développement.

Pour la période du 1er novembre 1987 au 31 janvier 1988, aucun loyer n'a été versé au propriétaire étant donné que celui-ci et les sous-locataires sont présentement à négocier une nouvelle entente. Advenant la non-conclusion de cette entente, la société devra verser au propriétaire le montant total de 33 006 $ qui sera comptabilisé aux résultats de l'exercice alors en cours.

7. Événement subséquent

Un contrat a été signé le 15 janvier 1988 avec la compagnie Hualou (C.F.C.) inc. pour la somme de 7 000 $ pour services professionnels. Cette somme est payable en 2 versements égaux de 3 500 $ chacun, soit les 18 février et 18 mars 1988.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELEVÉ 6
exercice terminé le 31 janvier 1988

	1988	1987
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux		19 880 $
Indemnité de départ		71 206
Services extérieurs et consultants		495
Jetons, conseil d'administration		400
Frais de vérification et conseils administratifs	3 900 $	6 590
Frais de représentation		315
Frais de déplacement		1 978
Location, immeuble		22 850
Location, équipement		8 968
Assurance		535
Intérêts d'un contrat de location-acquisition	773	3 601
Communications		1 777
Poste et messagerie		252
Matériel de bureau		485
Taxes		3 004
Amortissement des immobilisations	11 090	13 863
Amortissement de biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	9 311	13 966
Perte (profit) sur ventes d'immobilisations		(6)
Frais divers	811	342
	25 885 $	170 501 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres du conseil d'administration de
Société d'exploitation des ressources
éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié les états de revenus et dépenses et surplus et de l'évolution de la situation financière de la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) pour l'exercice terminé le 31 janvier 1988 ainsi que le bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les revenus et dépenses et l'évolution de la situation financière de la société pour l'exercice terminé le 31 janvier 1988 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu, Noiseux
Comptables agréés

Montréal, le 21 avril 1988

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-8

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
		(note 14)
REVENUS		
Contributions (note 7)		
Gouvernement du Québec	201 380	196 360
Société canadienne d'hypothèques et de logement	120 671	104 307
	322 051	300 667
Recouvrement -- service de la dette imputé au programme de logement sans but lucratif	132 091	121 934
Intérêts sur prêts et avances	44 295	44 398
	498 437	466 999
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 7)	296 938	280 572
Frais d'administration (note 8)	25 113	20 095
	322 051	300 667
Intérêts sur emprunts (note 9)	172 933	163 510
Amortissement des immeubles d'habitation	2 748	2 169
	497 732	466 346
REVENU COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT	705	653
Gain net sur dispositions d'actifs		50
REVENU NET DE L'EXERCICE	705	703
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 015	312
EXCÉDENT À LA FIN	1 720	1 015

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986 (note 14)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation (note 10)	38 130	(848)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	1 300 465	1 468 558
Remboursements d'emprunts	(1 222 426)	(1 368 108)
Augmentation des intérêts courus sur emprunts	1 768	182
Augmentation des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	757	879
Fonds générés par les activités de financement	80 564	101 511
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Immeubles d'habitation	(92 919)	(110 009)
Prêts et avances	(3 216)	(4 448)
Encaissements sur prêts et avances	8 195	9 773
Diminution des intérêts courus sur prêts et avances	152	90
Produit d'aliénation d'actif		3 000
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(87 788)	(101 594)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	30 906	(931)
ENCAISSE AU DÉBUT	483	1 414
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	31 389	483

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Prêts et avances (note 3)	579 724	584 855
Immeubles d'habitation (note 4)	1 252 021	1 161 850
Créances		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	77 040	53 213
Gouvernement du Québec		15 342
Autres	2 773	2 753
Encaisse et dépôts à terme	31 389	483
	1 942 947	1 818 496
PASSIF		
Emprunts (note 5)	1 860 795	1 780 988
Créditeurs (note 6)	35 245	31 579
Contribution reportée -- gouvernement du Québec	39 516	
Fonds d'assurance des sinistres	5 671	4 914
	1 941 227	1 817 481
EXCÉDENT	1 720	1 015
	1 942 947	1 818 496

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour la Société,

Guy G. Bouchat, président du conseil d'administration
Jean-Paul Arsenault, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES
BILAN
au 31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	6	16
Créances		
Société d'habitation du Québec	5 671	4 914
Autres	10	3
	5 687	4 933
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	1 456	473
Solde du fonds	4 231	4 460
	5 687	4 933

ÉVOLUTION DU FONDS
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Revenus		
Primes	995	980
Intérêts	454	438
	1 449	1 418
Réclamations	1 678	520
EXCÉDENT DES RÉCLAMATIONS SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	229	(898)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 460	3 562
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 231	4 460

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale a pour objets:

-- d'aviser le ministre responsable sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
-- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
-- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
-- de favoriser le développement et la mise en oeuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
-- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
-- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, sanctionnée le 26 mars 1987 et entrée en vigueur le 1er avril 1987, en plus de modifier les objets de la Société, lui confère désormais la gestion complète de ses revenus et recettes. Cette disposition implique que la Société n'est plus tenue de remettre au Fonds consolidé du revenu une partie de ses revenus.

En plus de ses autres activités, la Société administre, depuis 1979, un fonds d'assurance pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance et sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec conformément aux accords directeurs intervenus entre ces organismes.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les modalités d'application de certaines conventions comptables sont exposées ci-dessous:

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

Pour les projets de construction d'immeubles d'habitation de la Société, des intérêts ainsi que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation. Le taux d'intérêt imputé est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs des emprunts à court terme contractés par la Société pour financer ces projets.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation est inscrit selon les modalités de remboursement du principal des emprunts contractés à l'égard de ces immeubles, généralement sur une période de 35 à 50 ans. Cette charge annuelle comprend l'amortissement du coût des terrains, des bâtisses et des équipements. Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Prêts et avances

Aucune provision pour non remboursement n'est inscrite relativement aux prêts et avances dont les remboursements sont en arrérages puisque ces montants sont comptabilisés au coût des propriétés, s'il y a acquisition par défaut de paiement.

c) Contributions

Les contributions financières du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au coût des programmes sont inscrites aux résultats en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés. La différence, en fin d'exercice, entre la contribution encaissée de chacun et leur quote-part est inscrite soit comme créance à recevoir ou contribution reportée.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

d) Recouvrement -- service de la dette imputé au programme de logement sans but lucratif

Le service de la dette que la Société doit assumer en vertu des emprunts contractés pour le financement de ses immeubles d'habitation dont la gérance est confiée à des mandataires, est généralement récupéré à même les subventions versées à ces mandataires en l'occurence les offices municipaux d'habitation du Québec, les municipalités nordiques et la Société de gestion immobilière SHQ.

e) Coût des programmes

Programme de logement sans but lucratif

Le coût du programme de logement sans but lucratif est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes.

Programme de supplément au loyer

Lorsque le programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société. Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société enregistre ces bénéfices conformément à la convention comptable applicable aux "autres programmes".

Corvée-Habitation

La quote-part de la Société au coût de ce programme correspond à 60% des subventions octroyées par le Fonds de relance de la construction domiciliaire, créé en vertu de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Programme d'aide à la restauration Canada-Québec

L'aide financière accordée prend la forme d'un prêt avec remise potentielle. Le prêt est considéré comme une dépense de l'année courante dès que le versement du prêt est approuvé par la Société.

Autres programmes

Le coût de chacun des autres programmes est enregistré aux livres en autant que les demandes de subventions aient été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent viennent à échéance avant la fin de l'exercice financier concerné.

f) Frais d'administration

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

Le coût des régimes de retraite de même que le coût du service téléphonique sont défrayés à même les crédits de certains ministères et organismes et ne sont pas présentés à l'état des résultats. Il en était de même pour le coût des autres avantages sociaux accordés aux employés avant le 1er avril 1987.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

3. Prêts et avances

	1987	1986
Prêts hypothécaires -- 6 7/8% à 15 1/8% remboursables par mensualités ou annuités	533 748	536 788
Prêts sans garantie hypothécaire -- 6 7/8% à 14,58% remboursables par mensualités	14 162	14 280
Obligations -- 6 7/8% à 9 5/8% remboursables par annuités	11 631	13 803
Avances	10 763	10 412
Intérêts courus	9 420	9 572
	579 724	584 855

4. Immeubles d'habitation

	1987	1986
Immeubles d'habitation parachevés	1 131 795	1 038 873
Propriétés acquises	58 494	56 788
	1 190 289	1 095 661
Amortissement cumulé	10 379	7 631
	1 179 910	1 088 030
Immeubles d'habitation en construction	72 111	73 820
	1 252 021	1 161 850

5. Emprunts

	1987	1986
Gouvernement du Québec		
Obligations -- 6 7/8% à 15,98% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	127 152	127 653
Intérêts courus	7 102	7 126
	134 254	134 779
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations -- 6 7/8% à 11% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	861 937	867 346
Emprunts hypothécaires -- 3½% à 7 7/8% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	1 729	1 848
Intérêts courus	49 398	49 631
	913 064	918 825
Montants à reporter	1 047 318	1 053 604

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

5. Emprunts (suite)

	1987	1986
Montants reportés	1 047 318	1 053 604
Autres		
Obligations -- 8,85% à 16¼% remboursables de 1988 à 1996 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	643 763	509 602
Emprunts à terme -- 9 3/8% à 14,58% remboursables par versements annuels ou mensuels échéant de 1988 à 1992	10 966	8 401
Financement temporaire: institutions financières	132 754	185 412
Intérêts courus	25 994	23 969
	813 477	727 384
	1 860 795	1 780 988

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, les emprunts hypothécaires et les emprunts à terme se détaille comme suit:

1988 -- 10 438
1989 -- 10 903
1990 -- 11 505
1991 -- 12 094
1992 -- 12 086

6. Créditeurs

	1987	1986
Société de gestion immobilière SHQ -- Fonds de relance de la construction domiciliaire	12 438	12 663
Entrepreneurs et fournisseurs	13 265	11 764
Bénéficiaires de subventions et divers	5 133	3 790
Retenues de garantie sur contrats de construction	4 409	3 362
	35 245	31 579

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

7. Coût et contributions aux programmes

Programmes	1987 Coûts	1987 Contributions Gouvernement du Québec	1987 Contributions S.C.H.L.*	1986 Coûts	1986 Contributions Gouvernement du Québec	1986 Contributions S.C.H.L.*
				(note 14)	(note 14)	(note 14)
Logement sans but lucratif						
Public						
Immeubles des offices municipaux d'habitation	35 484	15 359	20 125	38 540	16 525	22 015
Immeubles d'habitation de la Société gérés par des mandataires	130 332	45 607	84 725	125 406	45 797	79 609
	165 816	60 966	104 850	163 946	62 322	101 624
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif	609	153	456			
Autochtones en milieu urbain	186	44	142			
Autochtones en milieu rural	879	211	668			
	1 674	408	1 266			
	167 490	61 374	106 116	163 946	62 322	101 624
Aide aux personnes						
Supplément au loyer	7 367	5 254	2 113	6 223	4 389	1 834
Corvée-Habitation	1 109	1 109		10 418	10 418	
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	23 994	23 994		29 806	29 806	
Allocation -- logement en faveur des personnes âgées	20 196	20 196		18 601	18 601	
Loi sur l'habitation familiale	1 076	1 076		1 271	1 271	
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	11	11		11	11	
	53 753	51 640	2 113	66 330	64 496	1 834
Montants à reporter	221 243	113 014	108 229	230 276	126 818	103 458

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

7. Coût et contributions aux programmes (suite)

	1987			1986		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coûts	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coûts	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
				(note 14)	(note 14)	(note 14)
Montants reportés	221 243	113 014	108 229	230 276	126 818	103 458
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide au logement populaire	4 161	4 161		6 033	6 033	
Aide aux organismes sans but lucratif s'occupant des sans-abri	1 896	1 896				
Rénovation de territoires des municipalités					(15)	15
Encouragement québécois à la restauration résidentielle	79	79		9 363	9 363	
Aide à la restauration résidentielle	48 601	48 601		34 700	34 700	
Réparations d'urgence	46	13	33			
Aide à la restauration Canada-Québec	20 912	10 350	10 562			
Acquisition et aménagement des terrains Angus				200	200	
	75 695	65 100	10 595	50 296	50 281	15
Coût des programmes	296 938	178 114	118 824	280 572	177 099	103 473
Frais d'administration (note 8)	25 113	23 266	1 847	20 095	19 261	834
Coût total des programmes	322 051	201 380	120 671	300 667	196 360	104 307

* Société canadienne d'hypothèques et de logement

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

8. Frais d'administration

	1987	1986
		(note 14)
Traitements et autres rémunérations	17 600	15 053
Services de transport et de communication	1 111	1 051
Services professionnels, administratifs et autres	3 392	2 589
Entretien et réparations	102	114
Loyers	2 788	2 848
Fournitures et approvisionnements	761	538
Matériel et équipement	268	391
Subventions diverses	131	71
Autres dépenses	42	23
	26 195	22 678
Frais imputés		
Au coût de construction des immeubles d'habitation	974	2 468
À la Société de gestion immobilière SHQ	108	115
	1 082	2 583
	25 113	20 095

9. Intérêts sur emprunts

	1987	1986
Intérêts sur emprunts obligataires	160 918	151 759
Intérêts sur emprunts hypothécaires	93	97
Intérêts sur emprunts à terme	1 170	976
Intérêts sur financement temporaire	13 544	15 846
Intérêts sur avances du fonds d'assurance des sinistres	453	436
	176 178	169 114
Intérêts imputés		
Au coût des immeubles d'habitation en construction *	3 128	5 604
Au coût du programme d'aide à la restauration Canada-Québec	117	
	3 245	5 604
	172 933	163 510

* Les taux imputés en 1987 ont varié de 7,22% à 9,43% (8,34% à 11,56% en 1986).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1987
(en milliers de dollars)

10. Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation

	1987	1986
		(note 14)
Revenu net de l'exercice	705	703
Amortissement des immeubles d'habitation	2 748	2 169
Gain net sur dispositions d'actifs		(50)
Fonds générés par les opérations	3 453	2 822
Diminution (augmentation) des créances	(8 505)	2 547
Augmentation (diminution) des créditeurs	3 666	(6 217)
Contribution reportée -- gouvernement du Québec	39 516	
	38 130	(848)

11. Société de gestion immobilière SHQ

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation net alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 1,7 million de dollars. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 0,9 million de dollars et par le gouvernement du Québec pour un montant de 0,8 million de dollars. Ces données financières sont incluses à l'état des résultats de la Société d'habitation du Québec.

12. Engagements

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des immeubles d'habitation en construction s'élevaient à 24 millions de dollars au 31 décembre 1987 (1986: 23 millions de dollars).

13. Régimes de retraite

Les employés de la Société d'habitation du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions à ces régimes à titre d'employeur sont assumées par le gouvernement du Québec.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1986 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 1987 laquelle fait suite à la modification de la loi constitutive de la Société, principalement en ce qui a trait à l'administration de ses revenues et recettes et de son mode de financement. Les chiffres comparatifs de 1986 ont surtout été modifiés au niveau des éléments constituant le virement au Fonds consolidé du revenu présenté à l'état de l'excédent des états financiers de 1986, lesquels éléments sont maintenant imputés directement à différents postes de l'état des résultats.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec et le bilan du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent, l'état de l'évolution de la situation financière de la Société et l'état de l'évolution du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société et du fonds d'asssurance des sinistres au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats des opérations de la Société et l'évolution de sa situation financière de même que l'évolution du fonds d'assurance des sinistres pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 avril 1988

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
L.R.Q., c. S-8.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	(12 mois)	(4 ½ mois)
DÉPENSES		
Traitements	183 624 $	48 647 $
Services professionnels, administratifs et autres (note 3)	32 583	19 553
Services de transport et de communication (note 3)	71 228	10 347
Impression et frais de bureau	30 308	21 259
Matériel et équipement (note 3)	11 646	23 952
Location d'équipement de bureau	4 482	1 633
	333 871	125 391
REVENUS		
Intérêts sur placements à court terme	10 508	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	323 363	125 391
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	400 000	150 000
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	76 637	24 609
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	24 609	
SOLDE DU FONDS À LA FIN	101 246 $	24 609 $

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	40 370 $	84 851 $
Bons du trésor et acceptations bancaires	124 439	
	164 809 $	84 851 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	63 563 $	60 242 $
SOLDE DU FONDS	101 246	24 609
	164 809 $	84 851 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Yvon Martineau
André Bachand

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

ÉVOLUTION
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 (12 mois)	1987 (4 ½ mois)
PROVENANCE DES FONDS		
Contribution des donateurs (note 6)	519 500 $	101 000 $
Intérêts sur placements à court terme	39 813	
	559 313	101 000
UTILISATION DES FONDS		
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	559 313	101 000
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	101 000	
SOLDE DU FONDS À LA FIN	660 313 $	101 000 $

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	1 301 $	101 000 $
Bons du trésor et acceptations bancaires	659 012	
	660 313 $	101 000 $
SOLDE DU FONDS	660 313 $	101 000 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Yvon Martineau
André Bachand

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

La Société d'Investissement Jeunesse, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale, a notamment pour fonctions de:

- développer, avec la participation des entreprises privées ou publiques, l'esprit d'entreprise chez les jeunes;
- fournir une aide financière ou technique aux jeunes qui veulent établir une entreprise;
- favoriser la création d'emploi pour les jeunes par toutes mesures appropriées, notamment par une aide financière et technique à l'établissement ou à l'expansion de toute entreprise; et
- constituer et d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société autres que celles du fonds d'assistance financière.

Fonds d'assistance financière

La Société a constitué un fonds d'assistance financière destiné à recueillir les contributions des donateurs. Ces contributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Ce fonds permettra de défrayer les pertes et les frais inhérents à l'exécution de garanties que la Société accorde sur les prêts servant au démarrage d'entreprises par des jeunes promoteurs.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Certaines dépenses défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations.

3. Détail de certaines dépenses

	1988 (12 mois)	1987 (4½ mois)
Services professionnels, administratifs et autres		
Honoraires professionnels	8 675 $	5 528 $
Honoraires de vérification interne	11 765	6 500
Frais de déplacements des membres des comités	4 642	4 858
Réparations et entretien du mobilier et de l'équipement	2 512	2 419
Abonnements et cotisations aux associations	1 211	248
Assurances - incendie et responsabilité	678	
Formation	3 100	
	32 583 $	19 553 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

3. Détail de certaines dépenses (suite)

	1988 (12 mois)	1987 (4½ mois)
Services de transport et de communication		
Frais de déplacements	12 094 $	3 100 $
Communications	11 990	4 482
Frais de poste et messagerie	8 115	2 765
Conférence de presse	2 765	
Salons	9 847	
Promotion	26 417	
	71 228 $	10 347 $
Matériel et équipement		
Matériel informatique	10 832 $	15 320 $
Équipement de bureau	814	8 632
	11 646 $	23 952 $

4. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Ces dépenses, non présentées à l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations, sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988 (12 mois)	1987 (4½ mois)
Traitements et avantages sociaux	114 401 $	29 428 $
Loyer - locaux administratifs	47 435	15 812
	161 836 $	45 240 $

5. Engagements

La Société est liée par des baux d'une durée variant d'un à cinq ans pour la location de matériel et d'équipement. Le solde de ces engagements au 31 mars 1988 s'établit à 21 549 $ (1987: 26 863 $) et les paiements pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1989	5 548 $
1990	5 314
1991	5 314
1992	4 763
1993	610

6. Contributions des donateurs

La Société détient à la date de préparation des états financiers des engagements de contributions de donateurs au fonds d'assistance financière totalisant 429 000 $ (1987: 856 500 $). Ces montants seront versés sur une période variant d'un an à quatre ans.

7. Éventualité

Au 31 mars 1988, les garanties de prêts consenties par le fonds d'assistance financière à des institutions financières s'élèvent à 450 100 $.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'assistance financière de la Société d'Investissement Jeunesse au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état de l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats du fonds des opérations et l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 mai 1988

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1987

	1987	1986
REVENUS		
Locations de salles	756 839 $	487 085 $
Redevances sur les billets vendus	400 697	341 701
Productions de spectacles	71 099	128 280
Services auxiliaires (note 7)	44 853	78 903
Revenus financiers nets (note 8)	126 288	24 614
Autres	96 084	74 786
	1 495 860	1 135 369
DÉPENSES		
Services administratifs (note 9)	712 841	634 925
Services de soutien (note 10)	3 350 782	3 102 694
Communications	195 951	180 329
Productions de spectacles	229 304	238 365
	4 488 878	4 156 313
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 993 018	3 020 944
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Fonctionnement -- excluant la subvention pour le service de la dette (note 8)	2 698 371	2 687 687
Conservatoire de musique	345 100	336 392
	3 043 471	3 024 079
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	50 453 $	3 135 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 août 1987

	1987	1986
DÉFICIT AU DÉBUT	941 754 $	944 889 $
Subventions du gouvernement du Québec pour la résorption du déficit (note 6)	696 098	
	245 656	944 889
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice	50 453	3 135
DÉFICIT À LA FIN	195 203 $	941 754 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1987

	1987	1986
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice	50 453 $	3 135 $
Élément sans incidence sur les liquidités: Amortissemnent des frais d'émission d'obligations	8 321	3 467
	58 774	6 602
Variation des actifs et passifs hors liquidités liés à l'exploitation	3 628 092	(1 413 544)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	3 686 866	(1 406 942)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme -- variation nette	343 455	856 774
Subventions du gouvernement du Québec pour la résorption du déficit	696 098	
Frais d'émission d'obligations		(59 603)
Fonds générés par les activités de financement	1 039 553	797 171
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds absorbés par les activités d'investissement Acquisitions d'immobilisations	(400 268)	(710 869)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	4 326 151	(1 320 640)
(ENDETTEMENT BANCAIRE) LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(387 192)	933 448
LIQUIDITÉS (ENDETTEMENT BANCAIRE) À LA FIN	3 938 959 $	(387 192)$

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	3 938 959 $	52 808 $
Débiteurs	106 430	244 578
Stocks de fournitures	64 958	52 919
Immobilisations (note 3)	4 266 297	3 866 029
Frais d'émission d'obligations	47 815	56 136
Dû par le gouvernement du Québec		488 892
Avances à une compagnie théâtrale		32 634
	8 424 459 $	4 793 996 $
PASSIF		
Emprunt bancaire		440 000 $
Dépôts -- ventes de billets	416 492 $	923 255
Fournisseurs et frais courus	440 572	370 671
Subventions reportées (note 4)	3 469 143	51 824
Dette à long terme (note 5)	4 293 455	3 950 000
	8 619 662	5 735 750
DÉFICIT	195 203	941 754
	8 424 459 $	4 793 996 $

Pour le Conseil d'administration,

Me Louis Vézina
Me Claude Vadeboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1987

---

1. Constitution et objet

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice compte tenu des conventions comptables énoncées ci-desous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Les coûts des immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont accumulés dans un compte "Projet d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. Ces coûts comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs ainsi que les frais de financement temporaire. Après que le projet ait été financé à long terme, ces coûts sont alors répartis aux diverses catégories d'immobilisations.

Ces immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont présentées au coût et elles ne sont pas amorties.

Les autres immobilisations sont imputées aux opérations.

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec et les coûts afférents aux réparations majeures sont assumés par celui-ci.

Frais d'émission d'obligations

L'escompte et les frais d'émission d'obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante de l'emprunt.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur les billets vendus sont comptabilisés lors de l'encaissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du paiement.

3. Immobilisations

	Au coût	
	1987	1986
Équipements techniques de scène	2 372 829 $	2 372 829 $
Améliorations locatives	1 408 434	1 408 434
Ameublement et équipement de bureau	76 649	76 649
	3 857 912	3 857 912
Projet d'immobilisations en cours	408 385 *	8 117 *
	4 266 297 $	3 866 029 $

* Projet de 788 000 $ autorisé par le gouvernement du Québec et devant se terminer en 1987-1988.

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Cependant, en janvier 1985, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à acquérir pour le prix de 1 $ l'immeuble occupé par le Grand Théâtre de Québec. Le contrat d'acquisition de cet immeuble n'a pas encore été exécuté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1987

---

4. Subventions reportées

Au 31 août 1987 - 3 469 143 $
La Société a encaissé avant le 31 août 1987 la subvention de fonctionnement de 1987-1988 du gouvernement du Québec de 3 352 300 $. De plus, une subvention de 113 343 $ aux fins d'acquitter un droit de mutation suite à l'acquisition prochaine de l'immeuble dans lequel elle exerce ses activités et une autre de 3 500 $ relativement au sommet de la Francophonie à être tenu en septembre 1987 ont aussi été encaissées avant le 31 août 1987.

Au 31 août 1986 - 51 824 $
La subvention de fonctionnement de 1985-1986 du gouvernement du Québec prévoyait un montant spécifique pour taxes municipales, scolaires et d'affaires. Ces taxes se sont avérées moindres de 51 824 $.

5. Dette à long terme

	1987	1986
Obligations série «1»		
10%, échéant le 27 mars 1991	1 825 000 $	1 825 000 $
10,25%, échéant le 27 mars 1996	2 125 000	2 125 000
Emprunt bancaire*	237 000	
Fournisseurs et frais courus*	106 455	
	4 293 455 $	3 950 000 $

* L'emprunt bancaire et les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus qui se rapportent au projet d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Le gouvernement du Québec accorde une subvention annuelle pour pourvoir au paiement du service de la dette.

6. Subventions du gouvernement du Québec pour la résorption du déficit

La Société a reçu au cours de l'exercice une subvention spéciale du gouvernement du Québec au montant de 344 546 $ applicable à la résorption du déficit. De plus, elle a eu l'autorisation de se servir également à cette fin du solde non utilisé de 351 552 $ des subventions de fonctionnement annuelles reçues pour les taxes municipales, scolaires et d'affaires pour les exercices financiers 1985-1986 (51 824 $) et 1986-1987 (299 728 $). Ces subventions totalisent 696 098 $.

7. Services auxiliaires

	1987	1986
Revenus		
Services scéniques	733 120 $	745 143 $
Ateliers	16 624	15 067
Concessions de bars	48 866	46 886
	798 610	807 096
Dépenses		
Services scéniques	729 251	681 150
Ateliers	16 046	16 858
Concessions de bars	8 460	30 185
	753 757	728 193
	44 853 $	78 903 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1987

8. Revenus financiers nets

	1987	1986
Subvention du gouvernement du Québec pour le service de la dette - intérêts sur obligations	400 312 $	
Intérêts sur la dette à long terme	(407 322)	(223 558) $
Amortissement des frais d'émission d'obligations	(8 321)	(3 467)
Intérêts sur dépôts bancaires	139 441	35 656
Intérêts et frais bancaires	(4 832)	(7 575)
Intérêts capitalisés au projet d'immobilisations en cours	7 010	
Intérêts capitalisés au projet d'immobilisations 1982 -- 1985		223 558
	126 288 $	24 614 $

9. Services administratifs

	1987	1986
Traitements et avantages sociaux	411 268 $	395 768 $
Indemnités de départ	57 721	11 951
Honoraires professionnels	75 411	55 324
Déplacements et représentation	22 230	24 842
Communications	10 950	14 277
Papeterie et fournitures	14 283	15 959
Assurances incendie et responsabilité	22 804	13 298
Matériel et équipement	79 456	77 809
Autres frais	18 718	25 697
	712 841 $	634 925 $

10. Services de soutien

	1987	1986
Entretien, gardiennage et électricité	1 033 987 $	969 918 $
Exploitation des salles	594 039	502 965
Exploitation des guichets	553 485	476 824
Taxes municipales et scolaires	1 169 271	1 152 987
	3 350 782 $	3 102 694 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1987 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 novembre 1987

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND THÉATRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
Cotisations pour le service courant		
Employeurs (note 2)		91 802 $
Employés	59 212 $	62 295
	59 212	154 097
Cotisations additionnelles d'employés	53 000	106 213
Remboursements de cotisations d'employés		(311)
	112 212	259 999
Intérêts sur dépôts	191 694	172 748
	303 906	432 747
Prestations pour l'achat de rentes de retraite	93 183	99 885
Frais de gestion	5 427	5 530
	98 610	105 415
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	205 296	327 332
ACTIF NET AU DÉBUT	1 639 265	1 311 933
ACTIF NET À LA FIN	1 844 561 $	1 639 265 $

ACTIF NET
au 31 décembre 1986

	1986	1985
Dépôt dans les fonds généraux d'une compagnie mutuelle d'assurance et intérêt accumulés	1 838 756 $	1 627 653 $
Cotisations à recevoir	5 805	11 612
ACTIF NET	1 844 561 $	1 639 265 $

Pour le Conseil d'administration,

Me Louis Vézina
Me Claude Vadeboncoeur

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1986

---

1. Description du régime

Le régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec est un régime contributif à cotisations déterminées et il est constitué par les cotisations des employés et de l'employeur.

2. Gain actuariel

Le conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec a approuvé à la fin de l'année 1985 des modifications aux règlements du régime supplémentaire de rentes de ses employés. L'évaluation actuarielle révisée au 31 décembre 1984, donnant effet à ces modifications, révèle un gain actuariel de 116 000 $. Ce montant est utilisé jusqu'à concurrence de 98 000 $ pour exonorer l'employeur de sa cotisation à compter du 1er janvier 1986; au cours de 1986, 87 956 $ a été appliqué à cette fin.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 décembre 1986 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1986 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 mars 1987

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-14.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Locations d'espaces -- événements	2 034 754 $	1 669 626 $
Redevances (note 6)	1 352 244	1 003 690
Services auxiliaires (note 7)	1 754 696	1 331 955
	5 141 694	4 005 271
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 8)	13 204 686	13 546 829
Frais d'événements (note 9)	1 937 136	1 735 813
Frais financiers -- net (note 10)	8 733 829	8 580 747
	23 875 651	23 863 389
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	18 733 957	19 858 118
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 11)	17 815 103	19 533 790
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	918 854	324 328
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 268 912	3 593 240
EXCÉDENT À LA FIN	2 350 058 $	3 268 912 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	(918 854)$	(324 328)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des frais reportés	333 411	292 989
Perte sur aliénation de mobilier et équipement	7 096	23 135
	(578 347)	(8 204)
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	1 748 086	(576 117)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	1 169 739	(584 321)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(601 656)	(756 416)
Produit des aliénations d'immobilisations		10 886
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(601 656)	(745 530)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds générés par les activités de financement:		
Apport du gouvernement du Québec	584 897	581 210
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	1 152 980	(748 641)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	7 292 989	8 041 630
LIQUIDITÉS À LA FIN	8 445 969 $	7 292 989 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse ainsi que les dépôts à terme et intérêts courus.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 761 838 $	357 800 $
Dépôts à terme et intérêts courus	6 684 131	6 935 189
Débiteurs	480 667	408 622
Subvention à recevoir		237 838
Frais payés d'avance	158 293	144 595
Réclamations d'assurance à recevoir		469 632
	9 084 929	8 553 676
IMMOBILISATIONS (note 3)	84 604 282	84 009 722
FRAIS REPORTÉS, AU COÛT AMORTI	5 499 345	5 832 756
	99 188 556 $	98 396 154 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	5 403 422 $	4 184 849 $
Dépôts des clients	354 968	447 182
	5 758 390	4 632 031
DETTE À LONG TERME (note 4)	86 500 000	86 500 000
	92 258 390	91 132 031
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Excédent	2 350 058	3 268 912
Apport du gouvernement du Québec (note 5)	4 580 108	3 995 211
	6 930 166	7 264 123
	99 188 556 $	98 396 154 $

Pour le Conseil d'administration,

Justine Sentenne
Gaston Viallet

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objets:

-- d'administrer et d'exploiter le Palais des Congrès de Montréal;
-- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des Congrès;
-- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des Congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles ne sont pas amorties.

Frais reportés

Le coût d'un contrat de change fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt en monnaie étrangère est reporté.

L'amortissement de ces frais reportés est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'emprunt et est comptabilisé à la date de paiement des intérêts.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

-- Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société
Contribution aux acquisitions d'immobilisations.

-- Subvention de fonctionnement
Contribution pour combler l'excédent des dépenses sur les revenus des opérations.

3. Immobilisations

	1988	1987
Terrains	2 985 051 $	2 985 051 $
Bâtisse	97 915 526	97 567 427
Mobilier et équipement	8 906 143	8 659 682
	109 806 720	109 212 160
À déduire:		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
Subvention du gouvernement du Québec	500 000	500 000
Subvention du gouvernement du Canada sous forme de transferts à titre gratuit de mobilier et équipement	464 600	464 600
Subvention d'Hydro-Québec	237 838	237 838
	84 604 282 $	84 009 722 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Dette à long terme

	1988	1987
BILLET À PAYER		
The Industrial Bank of Japan Limited 20 000 000 $ US, garanti par le gouvernement du Québec, 13% l'an (taux effectif de 13,35% compte tenu des frais reportés), non rachetable par anticipation et échéant le 27 septembre 1996. Un contrat de change prévoit le coût en dollars canadiens des paiements des intérêts et du remboursement du capital	32 500 000 $	32 500 000 $
OBLIGATIONS		
Série "B", garanties par le gouvernement du Québec, 12,85% l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1989	12 000 000	12 000 000
Série "C", garanties par le gouvernement du Québec, 13,20% l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1994	12 000 000	12 000 000
Série "D", garanties par le gouvernement du Québec, à taux d'intérêt variable, non rachetables avant le 15 mars 1988 et échéant le 14 mars 1991	30 000 000	30 000 000
	54 000 000	54 000 000
	86 500 000 $	86 500 000 $

5. Apport du gouvernement du Québec

	1988	1987
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	4 458 235 $	3 873 338 $
Mobilier transféré à titre gratuit	121 873	121 873
	4 580 108 $	3 995 211 $

6. Redevances

	1988	1987
Billets vendus	257 033 $	205 476 $
Services alimentaires	935 371	672 838
Services électriques	76 452	60 838
Services audio-visuels	76 154	57 610
Autres	7 234	6 928
	1 352 244 $	1 003 690 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

7. Services auxiliaires

	1988	1987
Stationnement	548 320 $	415 682 $
Aménagement	419 824	316 603
Audio-visuel	395 628	366 564
Vestiaire	125 361	86 302
Info Montréal	8 955	10 806
Médiatique	37 186	16 943
Kiosque de souvenirs	79 176	57 999
Autres	140 246	61 056
	1 754 696 $	1 331 955 $

8. Frais d'opération et d'administration

	1988	1987
Taxes	4 767 312 $	4 797 603 $
Assurances et permis	174 580	140 345
Électricité et chauffage	930 442	952 510
Gardiennage	456 073	449 526
Entretien et réparations	2 173 637	2 068 168
Loyer	37 040	116 747
Publicité et promotion	938 381	1 094 643
Traitements et avantages sociaux	3 092 063	3 113 081
Services professionnels et administratifs	320 473	463 362
Frais de déplacement	50 094	64 281
Téléphone, messagerie	124 692	148 744
Papeterie et impression	84 452	76 239
Perte sur aliénation de mobilier et équipement	7 096	23 135
Autres frais	48 351	38 445
	13 204 686 $	13 546 829 $

9. Frais d'événements

	1988	1987
Traitements -- personnel à l'événement	732 210 $	656 554 $
Créations de pages	14 435	9 246
Services alimentaires	15 009	6 782
Aménagement	907 228	891 998
Services audio-visuels	98 951	80 814
Impression de billets	3 138	5 319
Sécurité	3 668	20 216
Kiosque de souvenirs	81 485	58 128
Divers	81 012	6 756
	1 937 136 $	1 735 813 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

10. Frais financiers -- net

	1988	1987
Intérêts sur la dette à long terme	9 017 287 $	9 199 456 $
Amortissement des frais reportés	333 411	292 989
Autres intérêts et frais bancaires	7 932	8 661
	9 358 630	9 501 106
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	624 801	920 359
	8 733 829 $	8 580 747 $

11. Subvention du gouvernement du Québec

	1988	1987
La subvention du gouvernement du Québec se compose comme suit:		
Subvention de fonctionnement	17 815 103 $	19 533 790 $
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	584 897	581 210
	18 400 000 $	20 115 000 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juillet 1988

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES
L.R.Q., c. S-14.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
		(note 3)
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	78 104 $	342 081 $
Subvention du gouvernement du Québec		6 686 542
	78 104	7 028 623
DÉPENSES		
Contribution au programme d'amélioration de l'Île Notre-Dame et de son Parc floral	499	6 435 559
Services professionnels	444	30 091
Honoraires d'un contractuel		39 053
Frais de déplacement		2 860
Intérêts sur avances		108 386
	943	6 615 949
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	77 161 $	412 674 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	363 913 $	(76 660)$
Redressements:		
Montant dû par la ville de Montréal au 31 décembre 1986 (note 3)	(44 355)	
Intérêts courus au 31 décembre 1986 (note 3)	16 456	
	(27 899)	
Solde redressé	336 014	(76 660)
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	77 161	412 674
SOLDE À LA FIN	413 175 $	336 014 $

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

BILAN
au 31 décembre 1987

	1987	1986
		(note 3)
ACTIF		
Encaisse	102 124 $	101 747 $
Dû par la ville de Montréal (note 2)	305 845	220 785
Débiteurs	2 634	2 634
Intérêts courus	3 276	17 076
	413 879 $	342 242 $
PASSIF		
Créditeurs	704 $	6 228 $
EXCÉDENT	413 175	336 014
	413 879 $	342 242 $

CESSATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ (note 4)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Pomerleau
Ghislain Leblond

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Constitution et mandat de la Société

La Société du Parc des expositions agro-alimentaires est une corporation constituée par une loi spéciale.

La Société a comme mandat d'exécuter les obligations du gouvernement du Québec découlant d'une entente avec la ville de Montréal concernant le Programme d'amélioration de l'Île Notre-Dame et de son Parc floral. Le gouvernement du Québec assume par l'intermédiaire de la Société 87,5% des dépenses prévues de ce programme jusqu'à concurrence d'un montant de 9 188 000 $; le solde de 12,5% est assumé par la ville de Montréal. Au 31 décembre 1987, la contribution du gouvernement du Québec, au montant de 9 188 000 $, était entièrement versée à la Société.

2. Dû par la ville de Montréal

Suite à l'entente intervenue avec la ville de Montréal, les contributions du gouvernement du Québec au Programme d'amélioration de l'Île Notre-Dame et de son Parc floral sont versées dans un compte en fidéicommis géré par la ville de Montréal. Les intérêts gagnés sur ces sommes en fidéicommis doivent être remis à la Société.

Le montant des intérêts à recevoir de la ville de Montréal s'établissait à 305 845 $ au 31 décembre 1987 (220 785 $ au 31 décembre 1986).

3. Redressements affectés à l'exercice antérieur

Le montant dû par la ville de Montréal au 31 décembre 1986 a été surévalué de 44 355 $ et les intérêts courus sur cette créance ont été sous-évalués de 16 456 $ à cette même date.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 ont été redressés en conséquence, ce qui a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

Dû par la ville de Montréal	(44 355) $
Intérêts courus	16 456
Excédent	(27 899)
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	(27 899)

4. Cessation des activités de la Société

Au cours de l'exercice, la Société a versé un montant de 499 $ à la ville de Montréal, lequel représente la dernière tranche de la contribution du gouvernement du Québec au Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral.

Le 15 avril 1987, le Parlement a sanctionné la Loi abrogeant la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires (1987, chapitre 20). Cette loi entrera en vigueur à la date qui sera fixée par proclamation du gouvernement. Au 31 décembre 1987, la Société était, à toutes fins pratiques, inopérante.

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifé le bilan de la Société du Parc des expositions agro-alimentaires au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 août 1988

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-15

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
REVENUS (note 6)	3 059 385 $	2 747 422 $
DÉPENSES D'OPÉRATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (note 7)		
Administration générale	641 552	1 031 721
Bâtisses	409 512	321 440
Installations portuaires	136 491	174 331
Matériel et équipement	112 199	110 518
Réseau d'aqueduc et d'égout	169 559	88 034
Réseau d'eau industrielle	328 365	286 460
Routes et rues	130 125	123 645
Terrains et parc de stationnement	93 826	150 027
	2 021 629	2 286 176
Amortissement des immobilisations	1 955 560	1 852 068
	3 977 189	4 138 244
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS D'OPÉRATIONS	917 804	1 390 822
Service de la dette et participation aux réseaux d'acqueduc et d'égout de la ville de Bécancour (note 8)	5 012 463	5 351 062
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTE SUIVANT	5 930 267	6 741 884
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 9)	6 691 602	6 930 991
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	761 335 $	189 107 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi -- avoir	6 332 304 $	4 268 365 $
Redressement Comptabilisation de l'amortissement des immobilisations (note 3)	15 830 302	13 978 234
Solde redressé -- déficit	(9 497 998)	(9 709 869)
Excédent des revenus sur les dépenses	761 335	189 107
Acquisitions d'immobilisations assumées par le gouvernement du Québec	24 168	22 764
DÉFICIT À LA FIN	8 712 495 $	9 497 998 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	761 335 $	189 107 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissements des immobilisations	1 955 560	1 852 068
Perte sur aliénations d'immobilisations		11 582
Gain sur ventes de lots	(263 630)	(4 683)
	2 453 265	2 048 074
Encaissements sur ventes de lots	164 126	4 750
Acquisitions de lots à vendre	(126 022)	(50 684)
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	1 805 048	(554 224)
Fonds générés par les activités d'exploitation	4 296 417	1 447 916
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	15 000 000	51 400 000
Remboursement de la dette à long terme	(17 442 930)	(51 608 025)
Fonds absorbés par les activités de financement	(2 442 930)	(208 025)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 472 601)	(705 469)
Subvention du gouvernement du Québec	238 052	69 727
	(2 234 549)	(635 742)
Contribution du gouvernement du Québec aux acquisitions d'immobilisations	24 168	22 764
Produit d'aliénations d'immobilisations		475
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(2 210 381)	(612 503)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(356 894)	627 388
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	722 000	94 612
LIQUIDITÉS À LA FIN	365 106 $	722 000 $

Les liquidités de la Société comprenn[illegible] caisse diminué de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	494 106 $	722 000 $
Débiteurs	937 885	654 104
Subvention à recevoir		69 727
Frais payés d'avance	191 637	63 131
Solde de prix de vente de lots	36 620	
	1 660 248	1 508 962
SOLDE DE PRIX DE VENTE DE LOTS	86 620	
LOTS À VENDRE	4 137 199	4 034 913
IMMOBILISATIONS (note 4)	37 791 048	37 512 059
	43 675 115 $	43 055 934 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	129 000 $	
Créditeurs	8 707	2 001 $
Dépôts sur vente de lots	1 161 546	34 428
Estimations progressives et retenues sur contrats	1 088 357	74 573
	2 387 610	111 002
DETTE À LONG TERME (note 5)	50 000 000	52 442 930
DÉFICIT	8 712 495	9 497 998
	43 675 115 $	43 055 934 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 10 et 11)

Pour la Société,

Nicole D. Gélinas
Pierre Clouâtre

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objet

La Société, constituée par la Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec, a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux opérations.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, à différents taux, en fonction de leur durée d'utilisation.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

Le coût des avantages sociaux incluant la contribution de l'employeur aux régimes de retraite gouvernementaux ainsi que le coût de certains services de soutien sont assumés par divers ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, les immobilisations sont maintenant amorties. Cette modification de convention comptable appliquée rétroactivement a eu pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers:

	1988	1987
Immobilisations	17 778 192 $	15 830 302 $
Avoir	17 778 192	15 830 302
Excédent des revenus sur les dépenses	1 955 560	1 852 068

Les chiffres comparatifs de 1987 ont été redressés pour donner effet à cette modification.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Immobilisations

	1988			1987
	Coût*	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	68 798 $		68 798 $	40 131 $
Bâtisses	4 430 736	1 542 746 $	2 887 990	3 006 855
Aqueduc et égout	4 907 890	2 411 127	2 496 763	2 606 644
Routes et rues	5 442 390	3 380 963	2 061 427	1 958 992
Aires d'entreposage et stationnement	262 307	120 788	141 519	154 130
Installations portuaires	34 537 260	8 313 527	26 223 733	27 254 203
Usine et réseau d'eau industrielle	4 841 146	1 596 173	3 244 973	1 902 064
Réseau ferroviaire	338 787	80 027	258 760	266 954
Ameublement et agencement	53 826	20 426	33 400	37 059
Mobilier de bureau	133 576	75 893	57 683	53 578
Équipement et outillage	63 366	49 392	13 974	19 926
Machinerie industrielle	287 617	44 728	242 889	137 972
Matériel roulant	199 541	142 402	57 139	73 551
Gazoduc	2 000		2 000	
	55 569 240 $	17 778 192 $	37 791 048 $	37 512 059 $

* Coût d'origine moins subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant.

5. Dette à long terme

	1988	1987
Billets à terme, Industrial Bank of Japan, The Yasuka Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Nissan Fire and Marine Insurance Co. Ltd., garantis par le gouvernement du Québec 9,57%, remboursements semi-annuels des intérêts, aucun versement en capital, échéant en 1993	35 000 000 $	35 000 000 $
Billet à terme		16 400 000
Acceptation bancaire, taux de 8,8%*	15 000 000	
	50 000 000	51 400 000
Avances du gouvernement du Québec		1 042 930
	50 000 000 $	52 442 930 $

* Cette acceptation bancaire est considérée à long terme compte tenu qu'elle sera substituée par un emprunt à long terme.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

6. Revenus

	1988	1987
Vente de lots		
Vente de lots	287 366 $	4 750 $
Coût des lots vendus	23 736	67
	263 630	4 683
Autres revenus		
Loyers -- édifices	289 159	574 810
Loyers -- terrains	468 352	325 662
Droits portuaires	1 268 713	1 193 337
Eau industrielle	412 469	339 970
Eau potable	150 766	123 159
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	48 340	29 901
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	143 563	133 547
Divers	14 390	22 353
	2 795 755	2 742 739
	3 059 385 $	2 747 422 $

7. Dépenses d'opérations par catégorie

	1988	1987
Traitements, salaires et allocations	744 332 $	723 654 $
Fournitures et approvisionnement	488 658	410 906
Entretien et réparations	401 641	301 605
Taxes foncières	271 018	277 824
Services professionnels	220 281	230 998
Mauvaises créances	(170 852)	170 852
Transport et communication	58 879	115 932
Loyers	2 972	34 862
Perte sur aliénation d'immobilisations		11 582
Autres dépenses	4 700	7 961
	2 021 629 $	2 286 176 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

8. Service de la dette et participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour

	1988	1987
Intérêts sur dette à long terme		
Gouvernement du Québec	18 653 $	2 324 645 $
Billet à terme et acceptation bancaire	4 751 486	2 780 553
	4 770 139	5 105 198
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	289 574	293 114
Subvention du ministère des Affaires municipales	(47 250)	(47 250)
	5 012 463 $	5 351 062 $

9. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1988	1987
Traitements, salaires et allocations	744 332 $	723 654 $
Intérêts sur dette à long terme		
Gouvernement du Québec	18 653	2 324 645
Billet à terme et acceptation bancaire	4 751 486	2 780 553
Fournitures et approvisionnement	488 658	410 906
Entretien et réparations	401 641	301 605
Services professionnels	220 281	230 998
Transport et communications	58 879	115 932
Loyers	2 972	34 862
Autres dépenses	4 700	7 836
	6 691 602 $	6 930 991 $

10. Engagements

Service de la dette de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la Ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Évolution de l'exercice des emprunts sur obligations relatifs à cet engagement:

Émissions originales	Au 31 mars 1987	Versements de l'exercice			Au 31 mars 1988
		Montant	Intérêts	Capital	
1 000 000 $	82 000 $	6 970 $	6 970 $		82 000 $
1 478 000	1 319 000	187 028	168 028	19 000 $	1 300 000
672 000	608 000	64 650	56 650	8 000	600 000
450 000	220 900	30 926	30 926		220 900
3 600 000 $	2 229 900 $	289 574 $	262 574 $	27 000 $	2 202 900 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

10. Engagements (suite)

Contrats relatifs à l'aménagement et aux installations du parc industriel

Les engagements de la Société envers des entrepreneurs pour des contrats octroyés, reliés aux travaux d'infrastructure non réalisés, s'élevaient à 4 125 766 $ au 31 mars 1988.

11. Éventualités

-- Suite à un jugement de la Cour supérieure rendu le 24 août 1983, la Société a été condamnée à payer un montant de 912 823 $ avec intérêts, pour des travaux de dragage, suite à une réclamation d'un entrepreneur. Les intérêts courus au 31 mars 1988 s'élèvent à 336 119 $.

   Le 12 septembre 1983, les membres du Conseil d'administration de la Société ont donné suite aux recommandations des conseillers juridiques et ont porté la cause en appel; de ce fait aucun passif n'a été enregistré dans les livres de la Société au 31 mars 1988. Si la décision est maintenue, la réclamation sera alors comptabilisée.

-- En février 1987, suite à une action intentée par un entrepreneur contre une compagnie chargée de l'aménagement portuaire, cette dernière a été autorisée à appeler en garantie la Société pour un montant de 846 890 $. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action en garantie. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

-- Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée en 1980 contre la Société. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action; en conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

Les montants pouvant résulter du dénouement des éventualités mentionnées seront imputés aux immobilisations à la date de leur règlement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du centre du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juin 1988

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL
L.R.Q., c. S-16
ÉTAT DES FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987	Cumulatif au 31 mars 1988
IMMOBILISATIONS			
Implantations industrielles et infrastructure de base			
Système de refoulement des eaux usées			2 242 537 $
Aménagement physique			1 486 865
Aménagement -- Mirabel (centre-ville)			500 000
Plans d'aménagement, arpentage, ingénierie et gérance des projets			558 070
Fonctionnement des installations (note 5)	132 918 $	105 615 $	823 783
	132 918	105 615	5 611 255
ADMINISTRATION			
Traitements et avantages sociaux			1 335 186
Loyers et autres frais	3 424	8 550	1 633 405
	3 424	8 550	2 968 591
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire avant déduction des intérêts sur dépôts bancaires	136 342	114 165	8 579 846
Intérêts sur dépôts bancaires			362 041
FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE	136 342 $	114 165 $	8 217 805 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(13 895)$	37 410 $
Diminution de la cotisation payée d'avance		5 763
Augmentation (diminution) des créditeurs	113 691	(29 201)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(1 683)	6 727
	98 113	20 699
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation nette de la participation de l'actionnaire	34 955	89 262
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	(136 342)	(114 165)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(3 274)	(4 204)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 333	34 537
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 059 $	30 333 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	27 059 $	30 333 $
Débiteurs	69 192	55 297
	96 251	85 630
PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE		
Infrastructure (notes 3 et 6)	8 217 805	8 081 463
	8 314 056 $	8 167 093 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	204 074 $	90 383 $
Revenus reportés	5 044	6 727
	209 118	97 110
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 4)	1 000	1 000
Participation de l'actionnaire	8 103 938	8 068 983
	8 104 938	8 069 983
	8 314 056 $	8 167 093 $

Au nom du Conseil,

Jean-Maurice Éthier, administrateur
Yves Rancourt, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution de la société

Suivant une entente-cadre entre le Canada et le Québec prévoyant la signature d'ententes auxiliaires relatives à la réalisation de projets de développement, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) 1976-1979 a été signée le 18 juin 1976. À la suite de cette entente auxiliaire, qui a été prolongée jusqu'au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec a constitué, par la loi sanctionnée le 30 juin 1976, la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1982, une demande de reconduction de l'entente auxiliaire a été soumise aux parties concernées. À la suite de cette demande, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de renouveler l'entente auxiliaire, tandis que le gouvernement du Canada faisait connaître sa décision de se retirer de la société. Conséquemment, le gouvernement du Québec est devenu le seul actionnaire de la société.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Infrastructure

Les coûts relatifs à l'infrastructure comprennent les frais directement reliés aux différents projets ainsi que les frais d'administration de la société, déduction faite des intérêts sur dépôts bancaires. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1988, la société n'en est qu'au stade de l'aménagement du territoire et, conséquemment, aucun amortissement n'est comptabilisé.

Participation de l'actionnaire

La participation de l'actionnaire est portée aux états financiers jusqu'à concurrence des sommes mises à la disposition de la société.

3. Infrastructure

Les terrains visés par les projets pertinents à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire sont la propriété du gouvernement du Canada.

4. Capital-actions

	1988	1987
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis		
1 000 actions ordinaires	1 000 $	1 000 $

5. Fonctionnement des installations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1988, une somme de 61 680 $ (56 144 $ en 1987) a été comptabilisée en contrepartie de l'utilisation de certaines installations de la société. Cette contrepartie a été portée en réduction des coûts de fonctionnement des installations.

Les frais totaux de fonctionnement des réseaux ont été réduits par les redevances de la Ville de Mirabel et de la compagnie Fondoir Laurentide Inc.

6. Événement postérieur à la date du bilan

Le 1er juin 1988, la société a cédé à la ville de Mirabel tous les équipements et les réseaux d'aqueduc et d'égout. À titre de compensation pour l'exploitation, l'entretien et la réfection des équipements et des réseaux d'aqueduc et d'égout, l'actionnaire a versé une somme de 800 000 $ à la ville de Mirabel.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Société du parc industriel et
commercial aéroportuaire de Mirabel

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel au 31 mars 1988 ainsi que les états des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1988 ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross,
Comptables agréés

Montréal (Québec), le 29 juin 1988

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU -- HAUTERIVE
L.Q., 1975, c. 48

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
REVENUS		
Péage	1 355 113 $	1 191 930 $
Autres	2 770	4 255
	1 357 883	1 196 185
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	377 568	318 824
Contrat de gérance	48 000	48 000
Taxes municipales et scolaires	339 876	287 230
Assurances	57 032	29 257
Entretien, réparations et électricité	181 663	202 665
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	13 863	15 194
Frais de déplacement	13 189	11 815
Frais de bureau	22 370	22 752
Honoraires professionnels	2 009	5 029
	1 055 570	940 766
Intérêts sur emprunt bancaire	11 396	38 586
	1 066 966	979 352
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT AMORTISSEMENT	290 917	216 833
Amortissement du complexe du port ferroviaire	60 240	61 775
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	230 677	155 058
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 032 651	877 593
EXCÉDENT À LA FIN	1 263 328 $	1 032 651 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU -- HAUTERIVE

BILAN
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	76 810 $	
Débiteurs	104 616	64 661 $
Frais payés d'avance	16 331	11 631
	197 757	76 292
COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE (note 3)		
Frais capitalisés	9 616 474	9 585 405
Moins: Contributions	7 831 772	7 831 772
	1 784 702	1 753 633
Amortissement accumulé	640 150	579 910
	1 144 552	1 173 723
	1 342 309 $	1 250 015 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	78 981 $	24 200 $
Chèques en circulation moins encaisse		33 164
Emprunt bancaire		160 000
	78 981	217 364
EXCÉDENT	1 263 328	1 032 651
	1 342 309 $	1 250 015 $

Pour le Conseil d'administration,

Jacques Asselin
Michel Caron

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU -- HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Constitution et objet

La Société, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis au taux de 5% selon la méthode de l'amortissement dégressif.

3. Complexe du port ferroviaire

	1987	1986
Frais capitalisés -- au coût	9 616 474 $	9 585 405 $
Moins: Contributions		
Gouvernement du Québec	3 831 772	3 831 772
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Ville de Baie-Comeau	1 000 000	1 000 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
	7 831 772	7 831 772
	1 784 702 $	1 753 633 $
Additions des frais capitalisés de l'exercice	31 069 $	3 505 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Q.N.S. Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 378 $.

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU -- HAUTERIVE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau--Hauterive au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 22 février 1988

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
VENTES	492 725	315 639
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	32 082	18 003
Déduire		
Amortissement des immobilisations	20 172	11 450
Amortissement des frais de démarrage	7 022	2 273
Autres amortissements	709	79
Intérêts et frais sur la dette à long terme	15 770	3 370
Intérêts et frais sur la dette à court terme	3 339	4 481
	47 012	21 653
Ajouter		
Revenus de placements	10 964	3 496
Quote-part dans les bénéfices d'une filiale non consolidée et de compagnies affiliées	44 670	40 031
	55 634	43 527
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS, INTÉRÊTS MINORITAIRES ET POSTES EXTRAORDINAIRES	40 704	39 877
Impôts		73
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS MINORITAIRES ET POSTES EXTRAORDINAIRES	40 704	39 950
Intérêts minoritaires	11 014	(275)
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	51 718	39 675
Postes extraordinaires (note 9)	142 248	2 982
BÉNÉFICE NET	193 966	42 657

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	128 360	85 691
Bénéfice net	193 966	42 657
Quote-part dans les redressements de conversion des devises étrangères d'une compagnie non consolidée	(2 588)	12
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	319 738	128 360

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:		
EXPLOITATION		
Liquidités générées par l'exploitation, avant les postes extraordinaires (note 10)	24 859	13 368
Augmentation des retenues sur contrats et autres	(8 353)	(1 473)
Dividendes de compagnies non consolidées		1 171
Quote-part de récupération d'impôts		2 389
Frais reliés au retrait d'un secteur d'activité par une filiale		(799)
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	15 762	(33 831)
	32 268	(19 175)
FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires		32 000
Augmentation de la dette à long terme, net	87	81 372
Augmentation (diminution) des avances à long terme sur contrats et des revenus reportés	32 724	(2 445)
Augmentation (diminution) de la part des actionnaires minoritaires	13 451	(587)
Augmentation de l'avantage fiscal à recouvrer	(1 [illegible]6)	
	45 056	110 340
INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) des placements, net	146 012	(20 000)
Construction en cours		(79 514)
Frais de démarrage	(6 256)	(26 489)
Augmentation d'immobilisations, net	(40 592)	(6 847)
Réalisation de placements	1 355	413
Disposition d'une filiale (nette des liquidités)		9 251
Déficit bancaire (liquidités) d'une filiale exclue de la consolidation	197	(82 875)
Frais d'acquisition et de vente d'investissements	(4 640)	
Coûts relatifs à la rationalisation et à la spécialisation d'une filiale	(2 283)	
	93 793	(206 061)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	171 117	(114 896)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(39 822)	75 074
LIQUIDITÉS À LA FIN	131 295	(39 822)

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et de dépôts à terme, moins les emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	173 292	12 683
Comptes à recevoir	124 733	73 270
Contrats en cours et stocks (note 3)	41 198	42 356
Frais payés d'avance	3 369	4 409
	342 592	132 718
ACTIF À LONG TERME		
Placements (note 4)	398 234	345 471
Construction en cours		250 943
Immobilisations, moins amortissement de 137 888 000 $ (68 831 000 $ en 1986)	357 914	91 756
Frais de démarrage, moins amortissement de 9 295 000 $ (2 273 000 $ en 1986)	26 768	27 534
Autres éléments d'actif (note 5)	14 897	6 731
	797 813	722 435
	1 140 405	855 153
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 6)	41 997	52 505
Comptes à payer	97 074	60 268
Facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours	41 762	1 691
Fraction à moins d'un an des avances à long terme	12 500	
Fraction à moins d'un an de la dette à long terme	13 608	2 105
	206 941	116 569
PASSIF À LONG TERME		
Dette à long terme (note 7)	212 500	234 541
Gain sur change reporté	9 605	
Avances à long terme sur contrats et revenus reportés	35 841	15 617
Part des actionnaires minoritaires	5 770	10 056
	263 716	260 214
PART DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	347 500	347 500
Surplus d'apport	2 510	2 510
Bénéfices non répartis	319 738	128 360
	669 748	478 370
	1 140 405	855 153

Approuvé par le Conseil d'administration,

Yvon Marcoux, administrateur
Georges Pouliot, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre

---

1. Résumé des conventions comptables importantes

a) Consolidation

Les compagnies incluses dans la consolidation, avec les pourcentages de participation respectifs, sont les suivantes:

	1987	1986
	% de participation	
Dofor Inc. (i)	100,0	
Marine Industrie Limitée et ses filiales	65,0	65,0
Éthylec Inc. (ii)	100,0	100,0
Industries Tanguay Inc.	99,6	98,5
Bio-Méga Inc.	100,0	100,0
Société générale d'aluminerie Inc. (iii)	100,0	100,0
Société québécoise d'aluminium Inc. et sa filiale	100,0	100,0

i) Au 31 décembre 1986, les placements de la société dans Dofor Inc. et sa filiale Donohue ont été présentés à leur valeur de consolidation car la société avait annoncé son intention de se départir de ces filiales.

Au cours de l'exercice 1987, la société a disposé de son placement dans Donohue mais a décidé de maintenir son placement dans Dofor Inc. Par conséquent, les états financiers de Dofor Inc. sont consolidés au 31 décembre 1987.

ii) Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans Pétromont, société en commandite, Pétromont Inc., Alcools de Commerce Enr., Pipeline Shawinigan Enr. et sont comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle.

iii) Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans le Projet de l'Aluminerie de Bécancour et dans Aluminerie de Bécancour Inc. par l'intermédiaire d'Albecour, société en commandite.

Les résultats des filiales et compagnies affiliées sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

b) Placements

Les placements dans les autres compagnies, dont la SGF détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion, sont présentés à la valeur de consolidation. Tous les autres placements sont présentés au coût.

c) Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

d) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant, s'il y a lieu. La majorité des amortissements est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

e) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre

---

1. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

f) Impôts sur le revenu et impôts reportés

Les bénéfices de la SGF et de ses filiales à part entière ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les compagnies soumises à l'impôt pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts.

g) Frais de démarrage

Les frais de démarrage sont évalués au coût et incluent toute dépense orientée vers l'exploitation de l'usine d'aluminium. Depuis mai 1986, ils incluent les frais d'administration, les frais financiers et toute dépense qui excède les frais d'exploitation qu'engendrerait l'usine en régime d'opération normal. En mars 1987, l'usine a cessé d'être en période de mise en exploitation et a atteint son régime normal.

Ces frais sont amortis depuis mai 1986 selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans et proportionnellement au nombre de cuves mise en marche.

h) Opérations conclues en devises étrangères

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle, comme suit:

- Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.
- Les coûts engagés pour les immobilisations sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des opérations.
- La dette à long terme est convertie au cours en vigueur à la date du bilan.
- Les stocks, les revenus et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction.

i) Gains ou pertes sur change reportés

Ces gains ou pertes sur change reportés représentent principalement les gains ou pertes de change non réalisés qui sont rattachés à la dette à long terme d'une filiale. Les gains ou pertes de change ne sont pas amortis puisqu'il y a assurance que les rentrées de fonds futures en dollars des États-Unis assurent une couverture efficace contre les risques de change sur les dettes à long terme libellées en dollars des États-Unis.

j) Régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées afférents aux services courants sont portés aux résultats de l'exercice. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficits actuariels sont amortis sur la durée moyenne des services futurs des employés couverts par ces régimes.

2. Acquisition de filiales

Au 30 janvier 1987, Marine Industrie Limitée a acquis toutes les actions en circulation de Versatile Davie Inc., Versatile Vickers Inc. et Versatile Systems Engineering Inc. Les opérations de ces sociétés sont incluses dans les états financiers consolidés depuis la date d'acquisition. L'actif net acquis au montant de 18 906 000 $, est comptabilisé selon la méthode de l'achat pur et simple.

3. Contrats en cours et stocks

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Contrats en cours, au coût	3 427	3 053
Stocks	37 771	39 303
	41 198	42 356

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre

4. Placements

	1987		1986	
	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)
Placements, à la valeur de consolidation				
Dofor Inc.			90,7	293 529
Domtar Inc. (valeur du marché 342 214 000 $)	28,0	348 357		
Placements, au coût		7 377		6 942
Débentures subordonnées, 6%, remboursables de 1989 à 1997		22 500		25 000
Billets subordonnés, à un taux maximum de 8 ½% pour les premiers cinq (5) ans, remboursables en 1998		20 000		20 000
		398 234		345 471

5. Autres éléments d'actif

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Retenues sur contrats et autres	12 542	4 189
Achalandage de consolidation		840
Perte sur change reportée		548
Crédit d'impôt à l'investissement, net des impôts sur le revenu reportés	2 355	1 154
	14 897	6 731

6. Emprunts bancaires

Certains emprunts bancaires sont garantis par des cessions de comptes à recevoir et de stocks d'une valeur aux livres d'environ 124 530 000 $ de même que par des charges fixes et flottantes de certains biens de filiales.

7. Dette à long terme

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
SGF		
Billets à payer à l'actionnaire, 10 1/4%,		15 000
Filiales		
Obligations première hypothèque garanties par une charge flottante, remboursables par versements annuels variables, au taux de 11 1/8%, échéant en 1991	5 460	6 620
Emprunts bancaires, au taux préférentiel ou 3/8% au-dessus du taux LIBOR, au choix de l'emprunteur, garantis par la Province de Québec, remboursables à compter de 1988	194 698	186 097
Emprunts bancaires, taux préférentiel plus 1/4 de 1%, garantis par des obligations hypothécaires, échéant en 1996	4 750	5 000
Emprunt garanti par une charge spécifique sur les immobilisations, portant intérêt au taux préférentiel, remboursable sur dix ans	9 010	
Comptes à payer à être financés par des dettes à long terme et par l'émission d'actions ordinaires en 1987		16 884
Dû au gouvernement fédéral, sans intérêt, remboursable à compter de 1991	3 333	
Billets à payer, à des taux et échéances divers	5 867	4 245
Emprunt sans intérêt, échéant en 2001	2 990	2 800
	226 108	236 646
Fraction à moins d'un an	13 608	2 105
	212 500	234 541

La dette à long terme totale au montant de 226 108 000 $ comprend 149 000 000 $ (135 000 000 $ en 1986) en devises des États-Unis.

Au cours de l'exercice 1985, une filiale a conclu des conventions d'échange de paiements d'intérêts pour fixer à long terme le coût d'emprunt d'une dette à taux variable. Au 31 décembre 1987, cette filiale avait établi des taux fixes sur 70 000 000 $ US, à un taux d'intérêt effectif moyen de 9,90% sur une période moyenne de 3,3 ans.

Les versements requis au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

	$ Can	$ US
1988	3 873 000	7 450 000
1989	3 705 000	14 900 000
1990	3 834 000	14 900 000
1991	4 743 000	16 763 000
1992	3 042 000	18 625 000

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre

8. Capital-actions

Les actions de la SGF sont détenues par le gouvernement du Québec.

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Autorisé (actions d'une valeur nominale de 10 $)		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
34 750 000 actions ordinaires	347 500	347 500

9. Postes extraordinaires

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Quote-part dans les frais et la perte prévue à la fermeture de divisions d'une filiale	(8 919)	
Quote-part dans la matérialisation d'avantages fiscaux par une filiale		1 553
Quote-part dans les postes extraordinaires d'une compagnie non consolidée		2 249
Perte pour dévaluation de placement	(1 274)	
Bénéfice lors de la vente de placements	154 682	165
Quote-part des coûts relatifs à la rationalisation et la spécialisation d'une filiale	(2 241)	(985)
	142 248	2 982

10. Liquidités générées par l'exploitation

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Bénéfice de l'exercice avant postes extraordinaires	51 718	39 675
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	20 172	11 450
Amortissement des frais de démarrage	7 022	2 273
Autres amortissements	709	79
Profit sur réalisation d'immobilisations	(169)	(29)
Impôts reportés	5	(324)
Quote-part dans les bénéfices d'une filiale non consolidée et de compagnies affiliées	(44 670)	(40 031)
Intérêts minoritaires	(11 014)	275
Radiation d'actifs à long terme	1 086	
	24 859	13 368

11. Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Augmentation des comptes à recevoir	(51 316)	(9 498)
Diminution (augmentation) des contrats en cours et stocks	662	(34 308)
Diminution des souscriptions à recevoir		17 335
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	1 037	(2 846)
Augmentation (diminution) des comptes à payer	25 308	(4 514)
Augmentation de la facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours	40 071	
	15 762	(33 831)

12. Engagements

Éthylec Inc.

Pétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec Inc., pourrait être tenue de rembourser en totalité ou en partie, à même une partie des bénéfices futurs de certaines de ses usines, une aide financière de 50 000 000 $ reçue des gouvernements du Canada et du Québec en 1983 et 1984.

De plus, aux termes d'une entente intervenue le 18 janvier 1985, le gouvernement du Québec a convenu de compenser les pertes encourues par Pétromont à son usine de Varennes et à son usine de polyéthylène de Montréal-Est jusqu'au 9 septembre 1988 à moins qu'il n'y soit mis fin antérieurement, conformément aux dispositions de l'entente prévue à cet effet. Cette entente comporte par ailleurs certaines clauses pouvant entraîner le remboursement par Pétromont, d'une partie de l'aide gouvernementale reçue. Ces remboursements se sont élevés à 6 400 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987 et ne pourront excéder 6 400 000 $ pour chacun des exercices se terminant les 31 décembre 1988 et 1989.

Aux termes d'une entente intervenue le 20 août 1986, Pétromont bénéficie d'une contribution financière pouvant atteindre 55 800 000 $ visant à la rembourser des coûts en capital qu'elle engagera pour moderniser et convertir les installations de son usine de Varennes. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1987, Pétromont a comptabilisé 20 314 297 $ (20 275 986 $ en 1986) en vertu de cette entente.

Donohue St-Félicien Inc.

Aux termes d'une convention intervenue en juin 1977, la SGF s'est engagée à prêter les fonds requis par Donohue St-Félicien Inc. pour le paiement des intérêts et du capital des obligations première hypothèque, valeur nominale de 100 000 000 $ US et 35 000 000 $, émises par celle-ci, si ces fonds n'étaient pas autrement disponibles. Au 31 décembre 1987, le solde de ces obligations était de 62 500 000 $ US et de 21 875 000 $ et l'emprunteur prévoit avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au versement annuel du capital et des intérêts en juillet 1988.

Cet engagement de la SGF est garanti par la Province de Québec.

Baux

Les principaux baux en vertu desquels les compagnies sont présentement engagées et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 1997 totalisent 12 123 000 $.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1986 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1987.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1987 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que ses résultats d'exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair,
Comptables agréés

Montréal, le 19 février 1988

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES
L.R.Q., c. S-10.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Intérêts sur placements à court terme et sur prêts	1 761 537 $	1 823 158 $
Subvention du gouvernement du Québec	1 037 634	1 100 000
Quote-part dans les résultats d'une société en commandite	152 297	115 628
	2 951 468	3 038 786
DÉPENSES		
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises (note 8)	3 112 689	1 051 149
Recouvrements de prêts radiés	(1 378)	(18 985)
Frais de recouvrements de prêts	9 354	773
Frais d'administration	1 379 742	1 233 184
Intérêts sur emprunt bancaire		194 219
	4 500 407	2 460 340
REVENU NET (PERTE NETTE)	(1 548 939)$	578 446 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	1 681 285 $	2 259 731 $
Perte nette (revenu net)	1 548 939	(578 446)
Intégration le 30 mars de l'excédent de la Société générale du cinéma du Québec (note 2)	(143 487)	
SOLDE À LA FIN	3 086 737 $	1 681 285 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds générés par les opérations (note 13)	1 446 139 $	1 554 707 $
Variation des actifs et passifs hors liquidités	13 733	349 791
Fonds générés par les activités d'exploitation	1 459 872	1 904 498
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions		1 000 000
Remboursement d'emprunt bancaire		(3 000 000)
Fonds absorbés par les activités de financement		(2 000 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements effectués		
Prêts	(12 122 027)	(8 921 486)
Acquisitions d'immobilisations	(33 418)	(18 679)
Participations au capital-actions d'entreprises		(739 000)
Prêts convertis en participations au capital-actions d'entreprises		(895 420)
	(12 155 445)	(10 574 585)
Investissements réalisés		
Remboursement de prêts	9 015 879	10 525 457
Aliénation de participation au capital-actions d'entreprises		125 001
Remboursement du prêt à la Société en commandite	610 000	885 000
Retraits dans la société en commandite	381 750	203 600
Fonds (absorbés) générés par les activités de financement	(2 147 816)	1 164 473
LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES LORS DE L'INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA	3 420 421	
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2 732 477	1 068 971
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT	2 421 416	1 352 445
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN	5 153 893 $	2 421 416 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
Prêts (note 4)	14 518 909 $	12 446 237 $
Participations au capital-actions d'entreprises (note 5)	1 061 445	2 977 445
Participation dans une société en commandite -- à la valeur de consolidation (note 6)	23 076	862 529
	15 603 430	16 286 211
Encaisse et placements à court terme	5 153 893	2 421 416
Encaisse -- dépôt en fidéicommis	73 049	
Débiteurs	64 987	33 117
Immobilisations (note 7)	147 901	72 662
Autre élément d'actif		
Frais de mise en oeuvre au coût amorti	35 209	52 814
	21 078 469 $	18 866 220 $
PASSIF		
Dépôt en fidéicommis	73 049 $	
Fournisseurs et frais courus	383 080	124 816 $
Montants à verser en vertu des programmes d'aide (note 9)	3 261 857	
Subvention reportée (note 10)	24 531	
	3 742 517	124 816
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport	922 689	922 689
Déficit	(3 086 737)	(1 681 285)
	17 335 952	18 741 404
	21 078 469 $	18 866 220 $

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Charles Denis
Pierre Goyette

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

La Société générale des industries culturelles -- SOGIC est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale. La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises culturelles québécoises, de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétivité de leurs produits ainsi que d'en assurer la diffusion, et de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant entre autres dans les domaines du cinéma, des services de communication et du patrimoine immobilier. La Société exerce depuis le 30 mars 1988 les fonctions et pouvoirs en matière de cinéma qui lui sont conférés par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications) et exerce aussi, par décret du gouvernement, les fonctions et pouvoirs du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique en matière de promotion des exportations des biens et services relatifs au secteur des industries culturelles.

2. Intégration le 30 mars 1988 de la Société générale du cinéma du Québec et changement de nom de la Société

La Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (1987, chapitre 71) sanctionnée le 17 décembre 1987 et entrée en vigueur le 30 mars 1988, intègre la Société générale du cinéma du Québec avec la Société de développement des industries de la culture et des communications -- SODICC. La Société générale des industries culturelles, en vertu de cette intégration, acquiert les droits de la Société générale du cinéma du Québec et en assume les obligations. De plus, cette loi édicte que cette dernière société est dorénavant désignée sous le nom Société générale des industries culturelles ou sous le sigle SOGIC.

Bilan condensé, extrait des états financiers vérifiés de la Société générale du cinéma du Québec au 29 mars 1988, intégré aux états financiers de la SOGIC:

Actif à court terme	
Liquidités	3 420 421 $
Autres	137 591
Immobilisations	58 902
	3 616 914 $
Passif à court terme	
Montants à verser en vertu des programmes d'aide	3 261 857 $
Autres	211 570
Excédent	143 487
	3 616 914 $

Compte tenu du peu d'importance, les opérations des 30 et 31 mars 1988 découlant de l'intégration de la Société générale du cinéma du Québec, de même que celles reliées à l'exercice des fonctions et pouvoirs du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique en matière de promotion des exportations de biens et services, seront incluses et présentées avec celles de l'exercice se terminant le 31 mars 1989.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique "Participations au capital-actions d'entreprises". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide ainsi accordée à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

3. Conventions comptables (suite)

Participation dans une société en commandite -- à la valeur de consolidation

La Société comptabilise sa participation dans une société en commandite à la valeur de consolidation. Selon cette méthode cette participation est inscrite au coût et est augmentée ou diminuée de la quote-part de la Société dans les résultats nets de la société en commandite depuis son acquisition.

Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	linéaire	10%
Équipement	linéaire	20%
Matériel informatique	dégressif	33 1/3%
Matériel roulant	dégressif	30%
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

Autre élément d'actif

Les frais de mise en oeuvre sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

Conventions comptables en vigueur à compter du 30 mars 1988

Programmes d'aide -- dépenses

L'aide financière accordée sous forme de subventions, prêts et participations est comptabilisée aux dépenses à la date de son acceptation formelle par le postulant à l'exception de celle attribuée au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production qui est comptabilisée à la date où elle est attribuée par la Société.

Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, le redressement de la dépense s'y rapportant est comptabilisé comme annulation de projets dans l'exercice au cours duquel les faits sont déterminés et connus.

Programmes d'aide -- revenus

Les retours sur les prêts, les participations et les visas en vertu des programmes d'aide sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

4. Prêts

	1988			1987
	Prêts	Intérêts courus et échus	Total	Total
Solde au 31 mars	16 422 632 $	376 131 $	16 798 763 $	14 637 709 $
Provision pour pertes (note 8)	2 237 715	42 139	2 279 854	2 191 472
	14 184 917 $	333 992 $	14 518 909 $	12 446 237 $

5. Participations au capital-actions d'entreprises

	1988	1987
Actions ordinaires, au coût	2 909 856 $	2 909 856 $
Actions privilégiées, au coût	651 589	651 589
	3 561 445	3 561 445
Provision pour pertes (note 8)	2 500 000	584 000
	1 061 445 $	2 977 445 $

6. Participation dans une société en commandite -- à la valeur de consolidation

La Société détient une participation de 50,9% de l'avoir de la société en commandite "Les Habitations Thibaudeau-Amyot". Elle détient également une participation de 51% dans le capital-actions ordinaires de "La Compagnie du Porche Inc." qui agit comme commandité et qui détient 0,2% de l'avoir de la société en commandite.

	1988	1987
Les Habitations Thibaudeau-Amyot, 25 450 unités -- au coût	25 450 $	25 450 $
Transfert de propriétés immobilières à la valeur attribuée	160 335	130 915
Prêt		610 000
	185 785	766 365
Quote-part du bénéfice net depuis la date d'acquisition	422 590	299 713
	608 375	1 066 078
Retraits	585 350	203 600
	23 025	862 478
La compagnie du Porche Inc. 51 actions ordinaires -- au coût	51	51
	23 076 $	862 529 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

7. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	81 368 $	48 727 $	32 641 $	32 734 $
Équipement	63 483	27 882	35 601	29 744
Matériel informatique	13 979	4 659	9 320	
Matériel roulant	17 998	450	17 548	
Améliorations locatives	92 054	49 447	42 607	
Oeuvres d'art	10 184		10 184	10 184
	279 066 $	131 165 $	147 901 $	72 662 $

8. Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

	1988	1987
Solde au début	2 775 472 $	2 411 555 $
Radiations de l'exercice	1 108 307	687 232
	1 667 165	1 724 323
Provision de l'exercice	3 112 689	1 051 149
Solde à la fin	4 779 854 $	2 775 472 $
La provision pour pertes se subdivise comme suit:		
Prêts	2 279 854 $	2 191 472 $
Participations au capital-actions d'entreprises	2 500 000	584 000
	4 779 854 $	2 775 472 $

9. Montants à verser en vertu des programmes d'aide

Des montants totalisant 430 185 $ inclus dans les montants à verser en vertu des programmes d'aide de 3 261 857 $ ont été attribués pour des nouveaux projets au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de location.

Il existe une probabilité que les nouveaux projets, soumis dans des délais ne devant pas dépasser trois ans par les postulants, ne soient pas acceptés par la Société. En l'occurence, ce montant pourrait faire l'objet d'ajustement dans les années subséquentes.

10. Subvention reportée

La Société a reçu au cours de l'exercice une subvention de 30 000 $ du ministère des Affaires culturelles, afin de défrayer les dépenses relatives à une étude sur l'implication culturelle des petites et moyennes entreprises. Au 31 mars 1988, seul un montant de 5 469 $ de cette subvention avait été utilisé laissant un solde reporté de 24 531 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

11. Capital-actions

	1988	1987
Autorisé:		
200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
195 000 actions	19 500 000 $	19 500 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon des conditions déterminées par le gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises.

12. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	1 021 395 $	888 344 $
Honoraires des administrateurs		7 750
Honoraires professionnels	26 863	3 628
Voyage, représentation et congrès	44 693	40 923
Loyer	95 850	92 596
Taxes et assurances	21 330	38 093
Entretien et réparations	24 075	10 036
Papeterie et frais de bureau	40 503	48 933
Publicité et promotion	41 688	35 005
Frais de communication	25 366	23 315
Amortissement des immobilisations	17 081	23 135
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 605	17 605
Autres frais	3 293	3 821
	1 379 742 $	1 233 184 $

13. Fonds générés par les opérations

	1988	1987
Revenu net (perte nette)	(1 548 939)$	578 446 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises	3 112 689	1 051 149
Amortissement des immobilisations	17 081	23 135
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 605	17 605
Quote-part dans les résultats d'une société en commandite	(152 297)	(115 628)
	1 446 139 $	1 554 707 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

14. Engagements et garanties

Engagements

-- Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1988 s'élève à 7,9 millions $ (5,9 millions $ en 1987).
-- La Société s'est engagée, en vertu de baux échéant jusqu'en 1994, à verser un montant total de 2 245 875 $ pour des locaux administratifs. Les montants exigibles s'établissent comme suit:

1989	287 707 $
1990	344 217
1991	348 986
1992	340 909
1993	306 436

Garanties

Au 31 mars 1988, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires accordées à des emprunteurs s'élève à 1 543 600 $ (90 000 $ en 1987). De plus, la Société a émis en faveur d'emprunteurs des lettres de crédit irrévocables totalisant 1 612 860 $ au 31 mars 1988 (1 500 000 $ en 1987).

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société générale des industries culturelles au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1988

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-18.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 29 mars 1988

	29 mars 1988	31 mars 1987
REVENUS		
Subventions -- gouvernement du Québec (note 6)	9 844 779 $	9 593 300 $
Revenus nets d'intérêts	351 905	282 282
Retours sur placements en vertu des programmes d'aide:		
Placements	895 170	1 089 074
Subventions	56 000	
Visas et divers	85 485	22 527
	11 233 339	10 987 183
DÉPENSES		
Affectation de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice précédent	100 865	674 218
Programmes d'aide: (note 7)		
Production	5 899 919	5 216 586
Diffusion	1 700 127	1 687 895
Développement	1 151 083	1 211 439
Promotion et projets spéciaux	1 033 314	869 274
Primes à la qualité, primes au succès et aide automatique aux entreprises de production (note 5)	480 185	100 000
	10 264 628	9 085 194
Annulations de projets de programmes d'aide d'exercices antérieurs	805 227	51 668
	9 459 401	9 033 526
Frais d'administration (note 8)	1 529 586	1 380 304
	11 089 852	11 088 048
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	143 487 $	(100 865)$

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

ACTIF ET PASSIF
au 29 mars 1988

	29 mars 1988	31 mars 1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	3 420 421 $	3 828 689 $
Encaisse -- dépôt en fidéicommis	73 049	73 064
Intérêts courus	18 246	14 036
Subventions à recevoir	44 779	
Débiteurs	1 517	2 240
	3 558 012	3 918 029
IMMOBILISATIONS (notes 3 et 4)	58 902	
	3 616 914 $	3 918 029 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Dépôt en fidéicommis	73 049 $	73 064 $
Créditeurs et frais courus	138 521	137 480
Programmes d'aide (note 5)	3 261 857	3 708 350
Subvention reportée		100 000
	3 473 427	4 018 894
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	143 487	(100 865)
	3 616 914 $	3 918 029 $

Pour la Société,

Jean-Guy Lavigne
Huguette Gauthier

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
29 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

La Société générale du cinéma du Québec, corporation au sens du Code civil, a été instituée selon la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications).

La Société a pour fonctions:

-- de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant des normes établies;

-- de promouvoir ou d'aider financièrement la création cinématographique et la production de films reconnus comme films québécois;

-- de promouvoir ou d'aider financièrement la distribution et l'exploitation de films au Québec ainsi que le développement des industries techniques;

-- de promouvoir et d'aider financièrement le cinéma québécois en favorisant sa représentation dans les festivals et autres manifestations cinématographiques et de promouvoir la culture cinématographique au Québec;

-- d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois; et

-- d'encourager ou d'aider financièrement la formation, la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine du cinéma.

Dissolution de la Société

La Loi modifiant la loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (1987, chapitre 71) sanctionnée le 17 décembre 1987 et entrée en vigueur le 30 mars 1988 stipule que la Société générale des industries culturelles du Québec acquiert les droits de la Société générale du cinéma du Québec et en assume les obligations. Cette loi annule également la constitution de cette dernière Société.

En conséquence, cette Société a été dissoute le 30 mars 1988.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

À compter du 1er avril 1987, les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants.

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	solde dégressif	20%
Matériel informatique	solde dégressif	33 1/3%
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

Programmes d'aide

L'aide financière accordée sous forme de subventions, prêts et participations est comptabilisée aux dépenses à la date de son acceptation formelle par le postulant à l'exception de celle attribuée au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production qui est comptabilisée à la date où elle est attribuée par la Société. Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, le redressement de la dépense s'y rapportant est comptabilisé comme annulation de projets dans l'exercice au cours duquel les faits sont déterminés et connus.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 mars 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

Revenus

Les retours sur les prêts, les participations et les visas sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement. Les subventions et les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, les immobilisations sont capitalisées et amorties alors qu'auparavant les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les améliorations locatives étaient imputés aux opérations. Cette modification appliquée prospectivement a pour effet de présenter à l'état de l'actif et du passif au 29 mars 1988 des immobilisations pour un montant de 58 902 $ et d'augmenter d'autant l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice 1988.

4. Immobilisations

		29 mars 1988	
	Coût	Amortissement accumulé	Net
Mobilier et équipement	8 719 $	1 744 $	6 975 $
Matériel informatique	13 979	4 659	9 320
Améliorations locatives	52 661	10 054	42 607
	75 359 $	16 457 $	58 902 $

5. Programmes d'aide -- passif

	29 mars 1988	31 mars 1987
Subventions, prêts et participations		
Primes à la qualité, primes au succès et aide automatique aux entreprises de production:		
Montant à verser pour projets acceptés	50 000 $	
Montants attribués pour nouveaux projets*	430 185	200 000 $
	480 185	200 000
Autres à verser	2 781 672	3 508 350
	3 261 857 $	3 708 350 $

* Il existe une probabilité que les projets soumis dans des délais ne devant pas dépasser trois ans par les postulants, ne soient pas acceptés par la Société. En l'occurence, ce montant pourrait faire l'objet d'ajustement dans les années subséquentes. La dépense de l'exercice relativement à ces primes comprend un montant de 430 185 $ (1987: 100 000 $) pour lesquels aucun projet n'avait été accepté en fin d'exercice.

6. Subventions -- gouvernement du Québec

Ces subventions sont versées pour les fins suivantes:

	1988	1987
Programmes d'aide	8 270 450 $	8 320 000 $
Frais d'administration	1 474 329	1 373 300
	9 744 779	9 693 300
Subvention reportée -- programmes d'aide	100 000	(100 000)
	9 844 779 $	9 593 300 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 mars 1988

---

7. Programmes d'aide

L'aide accordée par la Société au cours de l'exercice l'a été sous forme de:

	1988	1987
Subventions	2 415 931 $	2 384 063 $
Participations	7 848 697	6 701 131
	10 264 628 $	9 085 194 $

8. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	1 033 870 $	806 955 $
Honoraires professionnels	102 704	122 116
Représentation et déplacement	32 635	25 672
Loyer et assurances	95 078	95 371
Entretien et réparations	14 487	13 415
Publicité et information	60 572	82 287
Fournitures et approvisionnements	52 752	37 255
Communication	36 445	36 616
Location d'équipement	15 374	13 769
Mobilier, agencement et améliorations locatives		82 388
Intérêts et frais bancaires	34	169
Honoraires des administrateurs		780
Amortissement des immobilisations	16 457	
Divers	2 023	268
	1 462 431	1 317 061
Frais reliés aux programmes d'aide:		
Honoraires des lecteurs	23 700	16 500
Participation aux festivals de films	43 455	46 743
	67 155	63 243
	1 529 586 $	1 380 304 $

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'état des revenus et dépenses de 1986 et 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Société générale du cinéma du Québec au 29 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 29 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception du changement de la méthode de comptabilisation des immobilisations dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 mai 1988

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17.1

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PRODUITS		
Location (note 11)	341 951	316 793
Services de construction	2 082	3 894
Quote-part du bénéfice net (perte nette) de Place Desjardins Inc.	1 588	(587)
Autres	1 900	3 158
	347 521	323 258
CHARGES		
Frais d'exploitation des immeubles		
En location	134 293	129 440
En propriété	74 716	78 575
Coût des services de construction	2 112	3 806
Frais financiers -- net (note 12)	34 727	15 800
Impôts fonciers	47 888	47 431
Frais généraux et administratifs	29 019	27 664
Amortissements	16 081	12 422
	338 836	315 138
BÉNÉFICE NET	8 685	8 120
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 240	(6 880)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	9 925	1 240

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	8 685	8 120
Éléments n'entraînant pas de décaissement:		
Amortissement des immobilisations	15 003	11 445
Amortissement des frais reportés	1 224	1 077
Quote-part du (bénéfice net) perte nette de Place Desjardins Inc.	(1 588)	587
(Gain) perte sur cession d'immobilisations	(328)	4
Liquidités générées par les opérations	22 996	21 233
Évolution nette des soldes d'autres éléments d'actif et de passif *	(8 947)	20 474
Liquidités générées par les activités d'exploitation	14 049	41 707
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	196 279	174 385
Encaissement sur investissement dans un contrat de location-financement	70	86
Remboursement d'emprunts bancaires	(59 791)	35 674
Versements sur dette à long terme	(3 076)	(1 411)
Remboursement au gouvernement du Québec	(75 000)	(155 000)
Liquidités générées par les activités de financement	58 482	53 734
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(87 120)	(90 210)
Acquisitions de matériel et outillage	(696)	(1 041)
Produit de la cession d'immobilisations	953	1 093
Liquidités absorbées par les activités d'investissement	(86 863)	(90 158)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(14 332)	5 283
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(2 263)	(7 546)
LIQUIDITÉS À LA FIN	(16 595)	(2 263)

* Comprend les variations survenues dans les comptes débiteurs, les autres éléments d'actif et les comptes créditeurs et frais courus. Les liquidités comprennent l'encaisse diminuée des chèques en circulation.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Immeubles (note 3)	846 657	773 283
Placement (note 4)	9 120	7 532
Matériel et outillage	3 472	4 658
Investissement dans un contrat de location-financement (note 5)	2 153	2 223
Débiteurs	21 183	12 762
Autres éléments d'actif (note 6)	6 848	8 123
Encaisse	1 519	110
	890 952	808 691
PASSIF		
Dû au gouvernement du Québec (note 7)	137 985	212 985
Dette à long terme (note 8)	477 501	284 298
Emprunts bancaires	93 643	153 434
Créditeurs et frais courus	66 117	66 694
Chèques en circulation	18 114	2 373
	793 360	719 784
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec (note 10)	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	9 925	1 240
	97 592	88 907
	890 952	808 691

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVENTUALITÉS (note 15)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU BILAN (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Miville Vachon, président-directeur général
Charles E. Plamondon, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec. Elle a pour objets de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilières.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

-- En exploitation et à l'usage de la Société

Les immeubles en exploitation et à l'usage de la Société acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres immeubles sont comptabilisés au coût.

-- En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

-- Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la juste valeur marchande. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

-- Terrains en attente ou en cours d'aménagement

Les terrains en attente ou en cours d'aménagement sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût comprend les frais d'acquisition, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Matériel et outillage

Le matériel et l'outillage acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les acquisitions subséquentes sont inscrites au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à l'usage de la Société est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5% l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 30 à 50 ans.

Le matériel et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée variant de 5 à 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux correspondant à celui facturé au client.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en construction et aux terrains en attente ou en cours d'aménagement est capitalisée en considérant le taux moyen pondéré des dettes portant intérêt.

Placement

La Société comptabilise sa participation dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et il est augmenté ou diminué de la quote-part de la Société dans le bénéfice net ou la perte nette de la compagnie à compter de la date d'acquisition. Le placement est diminué de l'amortissement de l'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises et des dividendes payés par cette compagnie.

L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises est amorti selon la même méthode que les immeubles en exploitation.

Frais reportés

Les coûts reliés à des aménagements réalisés avant le début des opérations de la Société et les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

Les frais relatifs au coût d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette, selon la méthode de l'amortissement constant.

Les frais reportés sont inscrits au poste "Autres éléments d'actif".

Travaux en cours

Les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux sont montrés comme travaux en cours au poste "Autres éléments d'actif". Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Contrats de location

-- Location-acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

-- Location-exploitation

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

-- Location-financement

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés aux clients de la Société, la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir est comptabilisée comme s'il s'agissait d'une disposition d'actif et d'un investissement.

Le revenu de financement découlant de ces contrats est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement uniforme sur la durée du bail.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

3. Immeubles

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagements majeurs	Total 1988	Total 1987
En exploitation	92 344	599 264	27 063	54 757	773 428	652 219
À l'usage de la Société	3 908	6 686	224		10 818	10 970
	96 252	605 950	27 287	54 757	784 246	663 189
En construction	1 172	47 937		4 016	53 125	128 718
Destinés à la vente	2 409	40 018			42 427	1 392
Terrains en attente ou en cours d'aménagement	343				343	321
	100 176	693 905	27 287	58 773	880 141	793 620
Amortissement cumulé		23 982	724	8 778	33 484	20 337
	100 176	669 923	26 563	49 995*	846 657	773 283

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	1988	1987
Frais financiers	5 907	8 976
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	734	1 125
Frais généraux et administratifs	2 437	2 708
	9 078	12 809

* Incluant 20 409 000 $ d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

4. Placement

	1988	1987
49% des actions ordinaires de Place Desjardins Inc., à la valeur de consolidation (valeur comptable 1988: 2 166 000 $; 1987: 546 000 $) découlant des états financiers vérifiés au 31 décembre 1987 et ceux non vérifiés au 31 mars 1988	9 120	7 532

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

5. Investissement dans un contrat de location-financement

Total des paiements minimaux à recevoir en vertu de la location d'un immeuble

Exercice	
1989	345
1990	345
1991	345
1992	345
1993	345
Par la suite	2 506
Total des paiements minimaux à recevoir	4 231
Moins: Revenu de financement non gagné	2 078
Investissement dans un contrat de location-financement	2 153

6. Autres éléments d'actif

	1988	1987
Frais reportés -- au coût amorti		
Aménagements réalisés avant le début des opérations de la Société	1 466	2 443
Coût d'émission de la dette à long terme	1 246	888
Développement de systèmes informatiques	522	624
	3 234	3 955
Frais payés d'avance	2 024	2 144
Travaux en cours	1 590	629
Fournitures*		1 395
	6 848	8 123

* À compter du présent exercice, les fournitures sont imputées aux résultats lors de leur acquisition. Le stock de fournitures au 31 mars 1988 n'est plus présenté comme autre élément d'actif.

7. Dû au gouvernement du Québec

	1988	1987
Billet à demande, ne portant pas intérêt*	137 985	212 985

* La Société a remboursé 75 millions $ au gouvernement du Québec le 31 mars 1988 et 155 millions $ le 31 mars 1987.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations (a)		
Série A, portant intérêt au taux effectif de 10,30%, échéant en 1995	40 800	40 800
Série B, portant intérêt au taux effectif de 8,68% jusqu'en 1990 et de 9,36% par la suite, échéant en 2006 avec option d'échéance anticipée en 1990	50 000	50 000
Série C, portant intérêt au taux effectif de 9,36% échéant en 1991, échangeables en obligations de série 2C portant intérêt au taux effectif de 9,73%, échéant en 2006 (b)	72 000	72 000
Série D, portant intérêt au taux effectif de 10,91%, échéant en 2000, avec option d'échéance anticipée (c)	50 000	
Série E, portant intérêt au taux effectif de 10,36%, échéant en 2013, avec option d'échéance anticipée (d)	75 000	
Billets dont le paiement du capital et des intérêts, effectué en YENS, est couvert par des contrats de change à taux fixe prédéterminé (a)		
Intérêt au taux effectif de 12,31% remboursable par versements annuels de 8 160 000 $ à compter de 1991	40 800	40 800
Intérêt au taux effectif de 9,72%, échéant en 1997	50 000	50 000
Intérêt au taux effectif de 10,04%, échéant en 1994	40 000	
Intérêt au taux effectif de 11,56%, échéant en 1992	30 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (e)	24 961	25 348
Emprunts à taux et à échéances variables (f)	3 940	5 350
	477 501	284 298

(a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.
(b) Au 31 mars 1988, aucun détenteur des obligations de série C n'a exercé son privilège d'échange.
(c) Du 1er au 31 janvier de chacune des années 1991 à 1997, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, de leurs obligations à la valeur nominale le 17 février de la deuxième année suivant l'année d'exercice de l'option; en pareil cas, les obligations porteront intérêt, malgré le taux du coupon d'intérêt semi-annuel de 10,625% au taux de 8,625% l'an à compter du 17 février suivant la date de l'exercice de l'option.
(d) Le 28 mars de chacune des années 1989 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait racheter au cours des 12 prochains exercices est de 4,5 millions $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme (suite)

(e) Les versements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisiton sont:

Exercice	
1989	4 653
1990	4 653
1991	4 653
1992	4 653
1993	4 653
Par la suite	59 807
Total des versements minimaux à payer	83 072
Moins: Intérêts théoriques au taux de 13,56%	41 858
Frais accessoires	16 253
	58 111
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	24 961

(f) Le montant des versements en capital à effectuer au cours des 5 prochains exercices se détaille comme suit:

1989	1 152
1990	1 096
1991	718
1992	253
1993	157

9. Capital-actions

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	1988	1987
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	80 001	80 001

10. Apport du gouvernement du Québec

L'apport du gouvernement du Québec a été acquis par la substitution de la Société immobilière du Québec à la Société de développement immobilier du Québec le 1er octobre 1984.

11. Produits de location

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont été facturés aux ministères et organismes publics à partir des coûts prévisibles approuvés par le gouvernement du Québec. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes publics selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes publics.

En mars 1988, la Société a accordé aux ministères et organismes publics une diminution de loyer totalisant 11 115 000 $ dont le paiement a été effectué sous forme de ristourne proportionnelle au volume d'affaires transigé avec chacun d'eux.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

12. Frais financiers -- net

	1988	1987
Dépenses d'intérêts:		
Dette à long terme		
Obligations et billets	29 853	16 209
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 219	3 265
Emprunts à taux et échéances variables	473	645
Amortissement du coût d'émission de la dette à long terme	146	100
Emprunts bancaires	12 240	7 401
	45 931	27 620
Revenus d'intérêts:		
Aménagements majeurs facturés à des clients	4 777	1 881
Dépôts à court terme et autres	245	680
Investissement dans un contrat de location-financement	275	283
	5 297	2 844
	40 634	24 776
Moins: Intérêts capitalisés aux immeubles	5 907	8 976
	34 727	15 800

13. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires, administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Les coûts de ces régimes sont partagés également entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 786 000 $ (1987: 1 622 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

14. Engagements

Contrats de location-exploitation

Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont:

Exercice	
1989	105 117
1990	85 055
1991	71 266
1992	58 990
1993	51 452
Par la suite	457 042
Total des versements minimaux	828 922

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

14. Engagements (suite)

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 1988, le coût total estimatif des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et à des projets majeurs d'aménagement s'élèvent à 131 millions $ dont 23 millions $ ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

Congés de maladie

Les obligations conditionnelles de la Société concernant les congés de maladie accumulés par ses employés s'élèvent à quelque 5,8 millions $ au 31 mars 1988, dont la majeure partie provient du transfert des actifs et passifs du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au 1er octobre 1984. Ces congés de maladie seront imputés aux opérations, soit au fur et à mesure de leur utilisation par les employés, ou soit lors de leur règlement.

15. Éventualités

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société.

16. Événement postérieur au bilan

Le 13 avril 1988, la Société a disposé de l'un de ses immeubles destinés à la vente. Cette vente s'est effectuée à la valeur aux livres de 40 103 685 $ payé comptant par le Musée de la civilisation.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1988

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-18

RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS		
Intérêts	59 398 $	98 192 $
Remboursement de frais suite à la vente des placements détenus dans Gestion Électromec Inc.	20 000	
	79 398	98 192
DÉPENSES		
Frais généraux et d'administration	664 521	706 955
Frais de recherche	41 477	36 812
Frais de publicité et d'impression	125 917	86 881
	831 915	830 648
	752 517	732 456
Excédent des dépenses sur les revenus -- Projet Pointe-de-la-Martinière	18 871	19 955
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS POUR L'EXERCICE	771 388 $	752 411 $

DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	871 232 $	118 821 $
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	771 388	752 411
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 642 620 $	871 232 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	(771 388)$	(752 411)$
Amortissement des immobilisations n'affectant pas les liquidités	8 150	8 498
	(763 238)	(743 913)
Diminution (augmentation) nette des soldes de fonds de roulement hors caisse liés à l'exploitation		
Intérêts à recevoir	2 614	10 274
Avances pour frais de déplacements	(500)	150
Comptes créditeurs et dettes courues	35 081	(179 457)
	37 195	(169 033)
Liquidités affectées aux activités d'exploitation	(726 043)	(912 946)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente des placements	400 000	
Nouvelles immobilisations	(5 059)	(29 157)
Liquidités provenant des (affectées aux) activités d'investissement	394 941	(29 157)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS NETTES	(331 102)	(942 103)
LIQUIDITÉS NETTES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	692 071	1 634 174
LIQUIDITÉS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	360 969 $	692 071 $
Les liquidités nettes s'établissent comme suit:		
Encaisse	210 969 $	117 165 $
Dépôts à terme	150 000	574 906
LIQUIDITÉS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	360 969 $	692 071 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	210 969 $	117 165 $
Dépôts à terme	150 000	574 906
Intérêts à recevoir	1 942	4 556
Avances pour frais de déplacements	1 200	700
	364 111	697 327
PLACEMENTS DÉTENUS DANS GESTION		
ÉLECTROMEC INC.,(vendus au cours de l'exercice)		400 000
IMMOBILISATIONS (note 3)	2 792 561	2 795 652
	3 156 672 $	3 892 979 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et dettes courues	60 292 $	25 211 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé, émis et entièrement payé: 1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 $ chacune	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	4 738 000	4 738 000
DÉFICIT	(1 642 620)	(871 232)
	3 096 380	3 867 768
	3 156 672 $	3 892 979 $

Signé et approuvé au nom du Conseil,

J.F. Bourassa, administrateur
Marc Lefrançois, administrateur

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

DÉPENSES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Frais généraux et d'administration		
Salaires et avantages sociaux	383 363 $	378 698 $
Appointements des administrateurs	14 550	22 350
Loyer	63 110	61 870
Assurances	1 327	992
Taxes d'affaires	3 431	3 473
Télécommunications et frais de poste	26 588	29 182
Banque de données	5 567	2 387
Traitements de données	1 868	1 462
Frais de bureau	14 923	14 349
Location d'équipement	4 702	10 209
Frais de voyage et de représentation	130 274	122 662
Honoraires de consultation		40 001
Honoraires juridiques et de vérification	6 091	10 101
Frais bancaires	577	721
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	7 403	8 443
Équipement informatique	747	
Améliorations locatives		55
	664 521 $	706 955 $

RÉSULTATS -- PROJET POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Revenus		
Location de bâtiments	4 250 $	4 300 $
Dépenses		
Taxes	19 212	21 947
Entretien	3 200	1 600
Assurances	709	708
	23 121	24 255
Excédent des dépenses sur les revenus	18 871 $	19 955 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

---

1. Nature des activités

En vertu de sa loi constitutive, la Société Inter-Port de Québec a pour fonctions:

a) d'élaborer des plans et programmes en vue de l'établissement dans la zone de Québec d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de Québec et de contribuer au développement de celle-ci;

b) d'exécuter les travaux requis pour la mise en oeuvre des plans et programmes qui auront ainsi été élaborés et d'exercer les industries, les commerces et les autres activités de nature à contribuer au développement du complexe industriel.

La Société peut s'associer à toute personne ou société pour l'accomplissement de ces objets.

De plus, tel qu'il est défini par un arrêté en conseil, la Société Inter-Port de Québec a pour mandat:

a) de préparer des plans et des projets en vue de stimuler le développement industriel de la zone spéciale de Québec, par la réalisation d'études de présélection industrielle et d'études de faisabilité de projets et la préparation de documents de promotion industrielle;

b) de mettre à la disposition des autres intervenants régionaux, notamment les commissariats industriels, les instruments de promotion industrielle mis au point par la Société;

c) d'acquérir et de développer, en exécutant les travaux requis, des sites industriels "au bord de l'eau", c'est-à-dire situés sur les rives de part et d'autre du fleuve; le cas échéant, assister les municipalités dans le développement des autres sites industriels de la région;

d) d'effectuer la promotion des projets industriels en mettant l'accent sur ceux qui sont des parties composantes d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire et, pour le reste, en coordonnant ses efforts avec les commissariats industriels de la région;

e) d'exercer directement des activités industrielles ou commerciales en s'associant à toute personne ou entreprise.

2. Conventions comptables

Immobilisations

Le prix coûtant des terrains à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier, de l'équipement de bureau ainsi que de l'équipement informatique est calculé selon la méthode du solde dégressif.

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'entente auxiliaire Canada -- Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

---

3. Immobilisations

		1988			1987
	Taux d'amortissement	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains -- Pointe-de-la Martinière		2 758 678 $		2 758 678 $	2 758 678 $
Mobilier et équipement de bureau	20%	87 428	57 779 $	29 649	36 974
Équipement informatique	30%	4 981	747	4 234	
Améliorations locatives		15 752	15 752		
		2 866 839 $	74 278 $	2 792 561 $	2 795 652 $

L'amortissement de l'exercice s'élève à 8 150 $ (8 498 $ en 1987).

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de la Société Inter-Port de Québec

Nous avons vérifié le bilan de Société Inter-Port de Québec au 31 mars 1988 et les états des résultats, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Laliberté Lanctôt
Comptables agréés

Québec (Canada), le 5 mai 1988

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987 (Redressé note 3)
REVENUS		
Intérêts sur prêts aux filiales et à la compagnie satellite	69	167
Autres intérêts	314	954
	383	1 121
REVENUS AVANT QUOTE-PARTS		
Quote-part dans la perte des filiales avant postes extraordinaires (voir page 533)	(15 226)	(19 534)
Quote-part dans le bénéfice net (perte) de la compagnie satellite	(9)	50
	(15 235)	(19 484)
	(14 852)	(18 363)
DÉPENSES		
Frais généraux d'administration	1 150	1 375
Amortissement de l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis		358
	1 150	1 733
PERTE D'EXPLOITATION AVANT LES POSTES SUIVANTS	16 002	20 096
FRAIS FINANCIERS	17 529	7 126
	33 531	27 222
SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	21 205	6 700
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	12 326	20 522
POSTES EXTRAORDINAIRES (note 4)	8 472	19 226
PERTE NETTE	20 798	39 748

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987 (Redressé note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	285 160	247 944
Redressement affecté à des exercices antérieurs (note 3)	(1 425)	(1 457)
Redressé	283 735	246 487
PERTE NETTE	20 798	39 748
	304 533	286 235
TRANSFERT DU SURPLUS D'APPORT		(2 500)
SOLDE À LA FIN	304 533	283 735

SURPLUS D'APPORT
exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT		2 500
Subvention gouvernementale	5 685	
Transfert au déficit		(2 500)
SOLDE À LA FIN	5 685	

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987 (Redressé note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant postes extraordinaires	(12 326)	(20 522)
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Quote-part dans la perte des filiales et de la compagnie satellite	15 235	19 484
Amortissements	93	459
Divers		13
	3 002	(566)
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	3 544	148
Fonds provenant de (utilisés par) l'exploitation	6 546	(418)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisition de placements	(112)	(166 740)
Investissement dans les filiales et la compagnie satellite	(14 597)	(42 500)
Remboursement d'avances faites à des filiales	1 450	(330)
Encaissement de placements	30	2 927
Dividendes de filiales	11	8 182
Fonds destinés aux investissements	(13 218)	(198 461)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(271)	(403)
Emprunt à long terme	1 375	169 955
Émission de capital-actions		28 300
Subvention gouvernementale présentée à titre de surplus d'apport	5 685	
Fonds provenant du financement	6 789	197 852
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	117	(1 027)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	5 359	6 386
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	5 476	5 359

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987 (Redressé note 3)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	5 476	5 359
Débiteurs	596	3 139
Avances à des filiales		1 450
	6 072	9 948
PLACEMENTS (note 5)	86 141	95 221
IMMOBILISATIONS (note 6)	684	743
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	476	510
	93 373	106 422
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 259	2 299
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	21 784	572
	25 043	2 871
DETTE À LONG TERME (note 8)	208 809	228 917
	233 852	231 788
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
Capital-actions (note 9)	158 369	158 369
Surplus d'apport	5 685	
Déficit	(304 533)	(283 735)
	(140 479)	(125 366)
	93 373	106 422

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Au nom du Conseil d'administration,

André Saunier, administrateur
Benoit Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Existence juridique et rôle de la Société

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au Gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans des entreprises minières, manufacturières et de recherche reliées au secteur de l'amiante.

2. Principales pratiques comptables

Placements dans les filiales

Au cours de l'exercice précédent, la Société a transféré à une société en commandite, société dans laquelle elle ne détient pas un contrôle effectif, l'administration et l'opération de ses entreprises minières. Elle a poursuivi son programme de désinvestissement dans le secteur manufacturier et a procédé à la vente de plusieurs filiales manufacturières. De plus, des négociations relatives à la privatisation des autres placements manufacturiers du groupe sont en cours.

Dans les circonstances, il n'est plus jugé approprié de consolider les opérations des filiales avec celles de la compagnie mère puisque la consolidation ne constitue plus la meilleure façon de renseigner l'actionnaire de la Société. Les participations détenues dans les filiales sont donc présentées à leur valeur de consolidation.

Les placements dans les filiales sont les suivants:

	Participation détenue en %	
	1988	1987
Mines-SNA Inc.	100,0	100,0
Société Asbestos Limitée, filiale de Mines-SNA Inc.	54,6	54,6
Les mines d'amiante Bell, Ltée	100,0	100,0
Atlas Turner Inc. et ses filiales	100,0	100,0
93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	100,0	100,0
Lupel-SNA Inc.	100,0	100,0
151222 Canada Inc. (Distex-SNA Inc.) et ses filiales	100,0	100,0
Filaq-SNA Inc.		67,7
Descon-SNA Inc.	100,0	100,0
Magnaq Inc.	100,0	100,0
Fusoroc Inc.	100,0	100,0
133299 Canada Inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA Inc.	80,0	80,0
Ceram-SNA Inc.	99,6	99,6
Industries 3-R Inc. (satellite)		30,0

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant en fonction de leur vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

Bâtisse industrielle	5%
Mobilier et équipement	10%

Autres éléments d'actif

- Frais reportés, bâtisse industrielle

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 5%.

- Frais d'obligations reportés

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée des obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

2. Principales pratiques comptables (suite)

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le Gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de rencontrer ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

La portion de cette aide qui s'applique au remboursement en capital de la dette de la Société et de ses filiales est présentée à l'état du surplus d'apport tandis que la portion servant à financer la perte d'opération est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le Gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu, il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. Redressement affecté à des exercices antérieurs

Ce redressement représente la quote-part des redressements des filiales et a eu pour effet d'augmenter les placements de 1 425 000 $ au bilan au 31 mars 1987 et d'augmenter la quote-part dans la perte des filiales et la perte nette de l'exercice 1987 de 32 000 $.

4. Postes extraordinaires
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Quote-part dans le poste extraordinaire d'une filiale résultant de la dévaluation des immobilisations et de certains autres éléments d'actif d'entreprises minières	5 752	
Perte (profit) résultant de la cessation des activités de certaines filiales	2 720	(1 640)
Perte correspondant à l'excédent du prix payé pour les actions de Mines-SNA Inc. sur leur valeur aux livres à la date d'acquisition		20 090
Coûts relatifs à l'interruption de lignes de production et à la dévaluation de certaines installations d'unités de production d'amiante-ciment		776
	8 472	19 226

5. Placements, à la valeur de consolidation
(en milliers de dollars)

	1988	1987 (Redressé note 3)
Placements dans les filiales (voir page 535)		
Mines-SNA Inc. et sa filiale, Société Asbestos Limitée	58 287	64 546
Les Mines d'amiante Bell, Ltée	26 529	27 743
Atlas Turner Inc. et ses filiales	796	3 787
93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	234	26
Lupel-SNA Inc.	88	85
151222 Canada Inc. (Distex-SNA Inc.) et ses filiales	25	25
Filaq-SNA Inc.		212
Descon-SNA Inc.	141	133
Magnaq Inc.	(4 497)	(5 543)
Fusoroc Inc.	(1 076)	(1 405)
133299 Canada Inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA Inc.	904	818
Ceram-SNA Inc.	4 148	4 369
Montants à reporter	85 579	94 796

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Placements, à la valeur de consolidation (suite)
(en milliers de dollars)

	1988	1987 (Redressé note 3)
Montants reportés	85 579	94 796
Autres placements		
Prêt à Industries 3-R Inc. et à Filaq Inc.	262	125
Prêt à Roto-SNA Inc.	300	300
	86 141	95 221

Ces placements comprennent également des prêts et avances consentis par la Société nationale de l'amiante.

6. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1988	Coût non amorti 1987
Mobilier et équipement	352	267	85	110
Terrain et bâtisse industrielle	735	136	599	633
	1 087	403	684	743

7. Autres éléments d'actif
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Frais reportés, bâtisse industrielle, au coût non amorti	403	428
Frais d'obligations reportés, au coût non amorti	73	82
	476	510

8. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Emprunt renouvelable à 90 jours, au taux des acceptations bancaires majoré de 3/8 à 1% et remboursable en partie par anticipation et échéant le 3 novembre 1992	169 930	169 955
Billets à demande, sans intérêt, contractés auprès de Mines-SNA Inc.	35 002	33 627
Obligations, taux de 5/8 de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques, rachetables par anticipation, échéant le 20 juin 1996	23 500	23 500
Emprunt hypothécaire, taux préférentiel, échéant en février 2000, capital remboursable par des versements mensuels de 2 346 $ et garanti par le terrain et la bâtisse industrielle	335	363
Montants à reporter	228 767	227 445

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

	1988	1987
8. Dette à long terme (suite) (en milliers de dollars)		
Montants reportés	228 767	227 445
Billet à ordre		218
Emprunt du Gouvernement du Québec, ½ de 1% au-dessus du taux préférentiel, remboursable conditionnellement aux profits de certaines filiales échéant en 1988	1 826	1 826
	230 593	229 489
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	21 784	572
	208 809	228 917

Les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à: 1989, 21 784 000 $; 1990 à 1992, 25 028 000 $ annuellement et 1993, 75 028 000 $.

9. Capital-actions
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Autorisé		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
158 369 actions	158 369	158 369

D'après la loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances du Gouvernement du Québec.

10. Éventualités

Recours collectif

Le 13 novembre 1986, une procédure judiciaire fut intentée par des actionnaires du Québec et de l'Ontario de Société Asbestos Limitée afin de demander l'autorisation d'exercer un recours collectif relativement à la transaction par laquelle la Société nationale de l'amiante s'assurait du contrôle de Mines-SNA Inc., laquelle est l'actionnaire majoritaire de la Société Asbestos Limitée.

Les intimés nommés à cette instance sont: Société Asbestos Limitée, Mines-SNA Inc. Société nationale de l'amiante, General Dynamics Limited et le Procureur Général du Québec.

Un jugement fut rendu le 12 mars 1987 rejetant cette demande. Ce jugement a été porté en appel.

Recours devant la Commission des valeurs mobilières

Il s'agit de plaintes déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un Comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée ("SAL"); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions de la société à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation ("GD") pour l'achat des actions de la société privée Mines-SNA Inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

10. Éventualités (suite)

Litiges

Des personnes travaillant ou ayant travaillé pour des entreprises utilisatrices d'amiante, alléguant qu'une longue exposition aux fibres d'amiante a porté atteinte à leur santé, ont intenté, aux États-Unis, de nombreuses poursuites à l'encontre de divers fournisseurs de fibres et de produits d'amiante. Certaines filiales de la Société font partie des nombreux fournisseurs de fibres d'amiante et fabricants de produits d'amiante cités dans certaines de ces causes. De plus, elles ont été nommées dans diverses poursuites relatives à l'enlèvement de produits à base d'amiante. Ces filiales n'admettent aucune responsabilité et toutes les causes sont contestées aux États-Unis. Toutefois, et même si un jugement défavorable était rendu contre elles aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre ces dernières avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par ses assurances.

Permanence de l'entreprise

L'affaissement du marché de l'amiante, ayant entraîné les résultats déficitaires de ces dernières années, et devant l'hypothèse où le Gouvernement du Québec cesserait d'accorder son appui financier à la compagnie, cette dernière serait dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations.

De plus, les emprunts effectués par la Société relativement à l'acquisition de Mines-SNA Inc. (169 930 000 $) et de Mines d'Amiante Bell Ltée (23 500 000 $) sont garantis par le Gouvernement du Québec.

11. Engagements et garanties

La Société s'est portée garante de dettes de 9 462 000 $ contractées par certaines de ses filiales. Le remboursement de ces dettes, constituées principalement de sommes dues en vertu de contrats de location-acquisition, s'échelonne jusqu'en 1992.

Elle garantit de plus le paiement d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997 contracté par une filiale pour un montant total de 14 779 000 $ et les espaces locatifs de la filiale sont sous-loués jusqu'à l'échéance du bail. Les paiements en vertu du contrat pour les 5 prochains exercices se répartissent comme suit: 1989, 1 375 000 $; 1990, 1 418 000 $; 1991, 1 460 000 $; 1992, 1 502 000 $ et 1993, 1 544 000 $.

12. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTAT DES RÉSULTATS

	Ventes	Coût des ventes et frais généraux	Frais d'intérêts	Amortissement	Autres dépenses (revenus)	Participations minoritaires	Bénéfice net (perte nette)
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos Ltée		1 219	1 121	1 632	1 789		(5 761)
Les Mines d'amiante Bell, Ltée		234	433	2 329	618		(3 614)
Atlas Turner Inc. et ses filiales	6 233	8 007	232	435			(2 441)
Lupel-SNA Inc.		3			(6)		3
151222 Canada Inc.					(52)		52
Filaq-SNA Inc, (2 mois)	105	100	4	10			(9)
Descon-SNA Inc.		3			(11)		8
Magnaq Inc.		318	603		(17)		(904)
Fusoroc Inc.		31	303	137	(150)		(321)
133299 Canada Inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA Inc.			40	47	(195)	22	86
Ceram-SNA Inc.			95	196	2 034		(2 325)
	6 338	9 915	2 831	4 786	4 010	22	(15 226)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

	ACTIF				
	À court terme	Placements et avances	Immobilisations	Autres actifs	Total
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos Ltée	3 315	41 224	24 810	97	69 446
Les Mines d'amiante Bell, Ltée	2 779	6 014	22 858		31 651
Atlas Turner Inc. et ses filiales	3 633	182	3 685	54	7 554
93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	144	115			259
Lupel-SNA Inc.	79	10			89
151222 Canada Inc.	149	500			649
Descon-SNA Inc.	170				170
Magnaq Inc.	176		1 530		1 706
Fusoroc Inc.	60		1 167		1 227
133299 Canada Inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA Inc.	9	1 130			1 139
Ceram-SNA Inc.	1 641		1 163	2 379	5 183
	12 155	49 175	55 213	2 530	119 073

* Ces éléments constituent le placement dans les filiales à la valeur de consolidation.

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

À court terme	Dette à long terme	Prêts et avances de SNA *	Capital-actions *	Bénéfices non répartis (déficit) *	Total
3 725	7 434	45 300	21 490	(8 503)	69 446
3 922	1 200	41 600	15 000	(30 071)	31 651
6 258	500	16 692	32 712	(48 608)	7 554
25		208	250	(224)	259
1			100	(12)	89
624			25		649
4	25		1 944	(1 803)	170
1 094	5 109		14 068	(18 565)	1 706
545	1 758		4 525	(5 601)	1 227
9	226	297	503	104	1 139
335	700		14 537	(10 389)	5 183
16 542	16 952	104 097	105 154	(123 672)	119 073

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de la Société nationale de l'amiante au 31 mars 1988 ainsi que les états des résultats, de surplus d'apport, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu, Noiseux
Comptables agréés

Thetford Mines, le 27 mai 1988

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
L.R.Q., c. S-18.21

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	8 973	7 786
Revenus financiers -- nets (note 4)	452	494
	9 425	8 280
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 656	2 914
Transport et communications	622	589
Services professionnels, administratifs et autres	4 428	4 122
Entretien et réparations	29	23
Loyers	486	429
Fournitures	108	75
Matériel et équipement	96	77
Amortissement des immobilisations		51
	9 425	8 280

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN COURS
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Études d'avant-projet	5 977	9 828
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	25 752	37 786
Études préliminaires	2 735	
Travaux d'assainissement		
Réhabilitation	124 096	115 715
Interception	431 949	353 057
Traitement	430 177	376 995
	986 222	845 767
Aménagement des berges	2 493	
	1 023 179	893 381

ÉVOLUTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN COURS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987	Cumulatif (Décembre 1980 au 31 mars 1988)
Solde au début	893 381	756 212	
Additions	197 820	216 478	1 200 177
	1 091 201	972 690	1 200 177
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	68 022	79 309	176 998
Solde à la fin	1 023 179	893 381	1 023 179

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Créances à recevoir (note 5)	5 723	5 374
Frais payés d'avance	515	795
	6 238	6 169
CRÉANCES À LONG TERME (note 6)	1 161 224	972 688
ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE À LONG TERME	48 929	56 833
FONDS RÉSERVÉS POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME	3 695	1 687
	1 220 086	1 037 377
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	25 265	18 052
Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus (note 7)	16 397	16 834
	41 662	34 886
REVENUS REPORTÉS	5 047	5 710
DETTE À LONG TERME (note 8)	1 173 377	996 781
	1 220 086	1 037 377

ENGAGEMENTS (note 9)
ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre-Maurice Vachon
Jean-Yves Babin

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

1. Constitution, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, corporation au sens du Code civil constituée par loi spéciale, a pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;

- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;

- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau.

La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre la construction, l'amélioration ou l'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

La Société est sans but lucratif; elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les travaux et les études d'assainissement qu'elle exécute.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement et autres travaux.

- Facturation

  Les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

  • En fonction des déboursés effectués pour les études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC), les études d'avant-projet et les études préliminaires.

  • Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion facturés sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, le cas échéant, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Dépenses

Les dépenses d'exploitation courantes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Ouvrages d'assainissement en cours

Les coûts imputables aux ouvrages d'assainissement, d'aménagement des berges, ainsi que les frais de financement temporaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d 'exercice.

La Société, même si elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités, demeure propriétaire des ouvrages d'assainissement jusqu'au moment où ils sont cédés aux municipalités. Les ouvrages sont cédés lorsque les procédures de livraison définitive des unités de traitement sont complétées même si d'autres types de travaux ne sont pas terminés.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement des eaux et d'aménagement des berges, déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations, excluant celles reliées aux travaux d'assainissement, dont le coût unitaire est de plus de 50 000 $, sont capitalisées au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Les autres sont imputées aux dépenses.

Intérêts sur la dette à long terme

Les frais d'intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du déboursé.

Escompte et frais d'émission de dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de dette à long terme sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt et l'amortissement est comptabilisé à la date d'anniversaire de l'emprunt.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

3. Honoraires de gestion

	1988	1987
Études d'avant-projet	20	124
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	354	442
Études préliminaires	318	
Travaux d'assainissement	7 418	7 607
Travaux municipaux	156	311
Autres	44	9
	8 310	8 493
Virement des ou (aux) revenus reportés	663	(707)
	8 973	7 786

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

4. Revenus financiers -- nets

	1988	1987
Intérêts facturés au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités	101 940	96 831
Intérêts imputés aux ouvrages d'assainissement en cours	1 649	2 209
	103 589	99 040
Moins:		
Intérêts sur la dette à long terme	75 257	63 364
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	8 777	8 043
Intérêts sur emprunts bancaires	19 103	27 139
	103 137	98 546
	452	494

5. Créances à recevoir

	1988	1987
Intérêts à recevoir sur créances à long terme		
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités	5 050	3 883
Municipalités	576	1 124
	5 626	5 007
Autres	97	367
	5 723	5 374

6. Créances à long terme

	1988	1987
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités:		
Études d'avant-projet	7 403	8 244
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	30 231	29 242
Études préliminaires	2 296	
Travaux d'assainissement	965 226	806 554
Aménagement des berges	2 103	175
Montants à reporter	1 007 259	844 215

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

6. Créances à long terme (suite)

	1988	1987
Montants reportés	1 007 259	844 215
Municipalités:		
Études préliminaires	120	
Travaux d'assainissement	137 329	112 472
Aménagement des berges	897	
	138 346	112 472
Ouvrages réalisés et non facturés	15 619	16 001
	1 161 224	972 688

Ces créances portent intérêt à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont remboursables dans les délais suivants:

Études d'avant-projet	5 ans
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	5 ans
Études préliminaires	5 ans
Travaux d'assainissement:	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Aménagement des berges	20 ans

7. Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus

	1988	1987
Opérations de la Société		
Fournisseurs	778	833
Ouvrages réalisés		
Fournisseurs	7 006	4 915
Retenues sur contrats	8 613	11 086
	15 619	16 001
	16 397	16 834

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations (a)		
Diverses émissions de 6,40% à 13,15% (taux effectifs de 9,5% à 13,43% compte tenu de l'escompte ou de la prime) remboursables de 1988 à 1993, intérêts payables annuellement ou semi-annuellement (b)	534 160	384 160
Effets à payer (a)		
Taux de 6% à 10,56% (taux effectifs de 8,93% à 13,43% compte tenu de l'escompte) remboursables de 1989 à 1997, intérêts payables annuellement ou semi-annuellement (b)	462 879	412 879
Emprunts bancaires (c)	176 338	199 742
	1 173 377	996 781

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, le solde en capital non amorti de ces dettes sera refinancé à long terme.

(b) Certains de ces emprunts ont été contractés en monnaies étrangères. Le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

(c) Ces emprunts seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées.

9. Engagements

En vertu des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages d'assainissement des eaux et d'aménagement des berges, la Société s'est engagée pour les montants suivants:

	1988	1987
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	2 034 747	1 941 000
Ouvrages réalisés	1 200 177	1 002 357
Solde à réaliser	834 570	938 643

La Société s'est engagée par des baux s'étendant jusqu'au 30 novembre 1990 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement au 31 mars 1988 s'établit à 0,7 million $.

10. Éventualités

Au 31 mars 1988, des réclamations représentant un montant de 28,7 millions $ ont été soumises par différents fournisseurs de la Société. La Société conteste ces réclamations. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers. Tout montant qu'elle pourrait être appelée à verser sera comptabilisé au projet concerné et subséquemment facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le tableau des ouvrages d'assainissement en cours au 31 mars 1988 ainsi que le tableau de leur évolution au cours de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mai 1988

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
		(note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec:		
Intérêts sur la dette à long terme	379 940 $	1 329 424 $
Fonctionnement		1 030 983
	379 940	2 360 407
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	301 492	405 993
Honoraires des administrateurs		38 827
Honoraires professionnels	131 933	17 117
Frais de voyage et de représentation	27 078	39 763
Loyer de bureau, taxes et assurances	96 263	92 693
Fournitures et frais de bureau	12 344	28 289
Amortissement des immobilisations	6 708	26 503
Frais financiers -- net (note 12)	663 782	1 298 661
	1 239 600	1 947 846
(PERTE) BÉNÉFICE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS:	(859 660)	412 561
Dévaluation d'un placement (note 6 a)	(1 107 471)	(2 250 988)
Gain sur aliénation de placements	634 293	3 633 142
Participation dans la perte nette de Québécair		(10 417 428)
Quote-part dans les résultats des compagnies satellites		90 322
Perte sur aliénation du placement dans Québécair		(1 353 525)
	(473 178)	(10 298 477)
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	1 332 838 $	9 885 916 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(1 332 838)$	(9 885 916)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	6 708	26 503
Éléments des résultats relatifs aux placements	473 178	10 298 477
Fonds (absorbés) générés par les opérations	(852 952)	439 064
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(141 039)	15 174
Fonds (absorbés) générés par les activités d'exploitation	(993 991)	454 238
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(6 750 000)	(14 832 100)
Emprunts à long terme		3 050 268
Encaissement de subventions à recevoir		2 673 067
Fonds absorbés par les activités de financement	(6 750 000)	(9 108 765)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénation de placements	1 007 000	8 965 734
Remboursement de l'avance consentie à un mandataire	2 250 000	2 130 232
Solde de prix de vente de Québécair	5 000 000	
Frais afférents à la vente de Québécair		(2 356 989)
Acquisitions d'immobilisations		(225)
Fonds générés par les activités d'investissement	8 257 000	8 738 752
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	513 009	84 225
ENCAISSE AU DÉBUT	518 170	433 945
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	1 031 179 $	518 170 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	33 432 671 $	21 622 132 $
Redressement -- provision pour des réclamations à payer (note 3)	1 412 849	
Solde redressé	34 845 520	21 622 132
Perte nette de l'exercice	1 332 838	9 885 916
Réduction de la subvention à recevoir (note 11)	4 500 000	3 337 472
SOLDE À LA FIN	40 678 358 $	34 845 520 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1987

	1987	1986
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	634 475 $	518 170 $
Dépôts à terme	396 704	
Débiteurs	15 350	37 518
Frais payés d'avance	10 014	5 265
Subventions à recevoir (note 4)	4 500 000	4 500 000
Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement (note 5)	800 268	2 250 000
Solde de prix de vente de placements à recevoir		5 000 000
	6 356 811	12 310 953
AVANCES À UN MANDATAIRE DÉSIGNÉ PAR LE GOUVERNEMENT (note 5)		800 268
PLACEMENTS (note 6)	3 804 659	5 284 837
SUBVENTIONS À RECEVOIR		4 500 000
IMMOBILISATIONS (note 7)		6 708
	10 161 470 $	22 902 766 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	103 714 $	262 172 $
Provision pour réclamations (note 13)	1 756 046	1 756 046
Versements sur la dette à long terme (note 8)	5 300 268	7 550 268
	7 160 028	9 568 486
DETTE À LONG TERME (note 8)		4 500 000
	7 160 028	14 068 486
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	28 679 800	28 679 800
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 10)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(40 678 358)	(34 845 520)
	3 001 442	8 834 280
	10 161 470 $	22 902 766 $

ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Michaud
Jean-P. Vézina

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 1987

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale.

Selon cette loi, la Société a pour objets:

-- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

-- de maximiser les retombées socio-économiques pour les québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

-- d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût diminué de toute baisse de valeur de nature permanente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

3. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Ce redressement inscrit une augmentation de la provision pour des réclamations à payer de 1 412 849 $ au 31 décembre 1986 dont la direction était dans l'impossibilité d'évaluer leur issue probable à cette date (note 13).

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1986:

Passif consolidé	
Provision pour réclamations	1 412 849 $
Déficit consolidé	1 412 849
Résultats consolidés	
Perte sur aliénation du placement dans Québécair et perte nette de l'exercice	1 412 849

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1987

4. Subventions à recevoir

	1987	1986
En rapport avec le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québécair. Cette subvention a été cédée en garantie de la dette à long terme de la Société (note 8) et est encaissable à raison de 4 500 000 $ par année jusqu'en 1988	4 500 000 $	9 000 000 $
Portion à recevoir en deçà d'un an	4 500 000	4 500 000
		4 500 000 $

5. Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement

En vertu du règlement visant à favoriser le financement d'un programme de réduction du nombre de permis de taxi dans l'agglomération de Montréal, le gouvernement a désigné un mandataire qui, par l'entremise de la Société, reçoit sous forme d'avances les sommes nécessaires au rachat des permis.

	1987	1986
Avances consenties	800 268 $	3 050 268 $
Portion à recevoir en deçà d'un an	800 268	2 250 000
		800 268 $

6. Placements

	1987	1986
Placements de portefeuille		
Propair Inc. -- actions privilégiées catégorie A, sans dividende, non rachetables -- au coût	3 000 000 $	3 000 000 $
Corporation de gestion La Vérendrye -- actions ordinaires -- au coût dévalué (a)	804 659	1 912 130
	3 804 659	4 912 130
Compagnie satellite -- à la valeur de consolidation		
Navigation Sonamar Inc.		372 707
	3 804 659 $	5 284 837 $

(a) La valeur comptable de ce placement a été réduite d'un montant de 1 107 471 $ au 31 décembre 1987 (2 250 988 $ au 31 décembre 1986) pour tenir compte d'une baisse de valeur de nature permanente. La Société a reçu une offre d'achat en date du 9 mars 1988 au montant de 804 659 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1987

7. Immobilisations

	1987	1986
Mobilier et équipement informatique -- au coût	79 511 $	79 511 $
Amortissement accumulé	79 511	72 803
Coût non amorti		6 708 $

8. Dette à long terme

	1987	1986
Débentures Série "A", taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne, moins 0,625%, remboursables par versements annuels de 4 500 000 $ échéant le 22 décembre 1988 (a)	4 500 000 $	9 000 000 $
Emprunt bancaire à terme, taux préférentiel, remboursable en tout temps avant le 1er octobre 1988	800 268	3 050 268
	5 300 268	12 050 268
Versements échéant en deçà d'un an	5 300 268	7 550 268
		4 500 000 $

(a) Ces débentures sont garanties par la cession au fiduciaire, pour le bénéfice exclusif des détenteurs de débentures, de la subvention autorisée par le décret 2665-83. Ce décret autorise le ministre des Transports à accorder à la Société, pour et au nom du gouvernement, une subvention à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, afin de pourvoir au complet paiement, aux échéances de capital et d'intérêts qui sont stipulées aux débentures, y compris à toute date de rachat anticipé total ou partiel, du capital ou des intérêts alors payables sur les débentures selon le cas.

9. Capital-actions

	1987	1986
Autorisé:		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
286 798 actions	28 679 800 $	28 679 800 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

10. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie "B", participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

11. Réduction de la subvention à recevoir

À la demande du Conseil des ministres, la Société a affecté au cours de l'exercice un montant de 4 500 000 $ (3 337 472 $ en 1986) au remboursement de sa dette à long terme provenant du produit de l'aliénation de placements. La subvention à recevoir du gouvernement du Québec en 1987, relative au remboursement de la dette à long terme, a donc été réduite du même montant. Cette réduction a été imputée au déficit de la Société compte tenu que cette subvention avait été comptabilisée au surplus d'apport et virée subséquemment au déficit.

12. Frais financiers -- net

	1987	1986
Intérêts sur la dette à long terme	934 810 $	2 000 878 $
Moins: Intérêts gagnés provenant:		
Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement	140 285	465 840
Dépôts bancaires	130 743	124 308
Prêt à Québécair		112 069
	271 028	702 217
	663 782 $	1 298 661 $

13. Éventualités

Selon la convention de vente des actions de Québécair au 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que l'acquéreur ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986:

a. Poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales provenant du congédiement d'employés , de l'inexécution de contrats et de manquement à des engagements.

b. Réclamations éventuelles contre Québécair pour certains frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement.

Au 31 décembre 1987, le montant total des poursuites et autres réclamations reçues s'élève à 16 511 149 $ (8 596 717 $ au 31 décembre 1986). La provision pour des réclamations à payer a été estimée à 1 756 046 $ par la direction de la Société selon les renseignements disponibles. Au cours de l'exercice, cette provision a été augmentée de 1 412 849 $ par un redressement affecté à l'exercice antérieur.

Toute somme que la Société pourra être appelée à verser après le 31 décembre 1987 en addition à la provision pour des réclamations à payer à cette date, relativement aux litiges ci-haut mentionnés, sera comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986 affectant la perte sur aliénation du placement dans Québécair.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état de l'évolution de la situation financière de 1986 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1987 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 avril 1988

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM
L.R.Q., c. S-19

RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	(note 2)	
EXPLOITATION MINIÈRE		
Revenus net d'exploitation	40 021 934 $	49 177 813 $
Frais d'exploitation	41 370 876	40 323 755
Redevances	509 395	521 468
	41 880 271	40 845 223
(Perte) bénéfice d'exploitation	(1 858 337)	8 332 590
PROJETS MINIERS ABANDONNÉS ET AUTRES DÉPENSES		
Projets miniers abandonnés	1 530 315	5 621 648
Travaux de recherche	447 358	626 558
Autres dépenses nettes	1 567 853	3 035 686
	3 545 526	9 283 892
	(5 403 863)	(951 302)
Revenus (frais) financiers nets (note 11)	40 526	(2 988 950)
Participation dans les bénéfices nets de compagnies associées	6 687 113	2 848 883
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT DROITS MINIERS ET POSTES EXTRAORDINAIRES	1 323 776	(1 091 369)
Droits miniers		(331 000)
Postes extraordinaires (note 12)	5 577 583	26 311 316
BÉNÉFICE NET	6 901 359	24 888 947
DÉFICIT AU DÉBUT	26 941 746	51 830 693
DÉFICIT À LA FIN	20 040 387 $	26 941 746 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	(note 2)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds (absorbés) générés par les opérations (note 13)	(1 851 928)$	2 903 237 $
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(35 435 218)	1 072 526
Fonds (absorbés) générés par les activités d'exploitation	(37 287 146)	3 975 763
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(7 357 353)	(84 724 113)
Dette à long terme		11 210 440
Revenus reportés		(637 950)
Fonds (absorbés) par les activités de financement	(7 357 353)	(74 151 623)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations:		
Filiale-Mines Seleine inc.	39 038 675	
Placements	12 732 612	104 106 214
Immobilisations	59 069	589 992
Acquisitions:		
Filiale de Mines-Seleine inc., excluant ses liquidités	(2 471 726)	
Placements	(177 935)	(10 645 072)
Immobilisations	(3 152 227)	(8 140 767)
Frais reportés	(3 830 964)	(2 402 247)
Stock de lingots d'or		(2 649 146)
Fonds générés par les activités d'investissement	42 197 504	80 858 974
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS DE L'EXERCICE	(2 446 995)	10 683 114
LIQUIDITÉS (ENDETTEMENT BANCAIRE) AU DÉBUT	3 581 306	(7 101 808)
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 134 311 $	3 581 306 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1988

	1988	1987
	(note 2)	
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	10 634 311 $	4 971 716 $
Débiteurs	429 500	4 017 190
Soldes de prix de vente (note 4)	43 236 398	
Stock de lingots d'or (note 5)	1 740 406	648 546
Frais payés d'avance	82 390	390 025
Ajustement à recevoir sur convention d'échange		2 098 015
Réclamations à recevoir		6 474 960
Versements sur placements échéant en deçà d'un an (note 6)		4 264 162
Stocks de sel et de fournitures		9 753 210
	56 123 005	32 617 824
STOCK DE LINGOTS D'OR (note 5)	1 178 459	2 000 600
PLACEMENTS (note 6)	51 377 280	51 587 554
IMMOBILISATIONS (note 7)	542 626	16 309 515
FRAIS REPORTÉS (note 8)	14 293 055	11 975 133
	123 514 425 $	114 490 626 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	9 500 000 $	1 390 410 $
Créditeurs et frais courus	4 771 767	2 712 254
Versements sur la dette à long terme		669 339
Revenus reportés (note 9)	561 015	593 089
	14 832 782	5 365 092
DETTE À LONG TERME		6 688 014
REVENUS REPORTÉS (note 9)	1 122 030	1 779 266
	15 954 812	13 832 372
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé: 12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payés: 11 060 000 actions	110 600 000	110 600 000
SURPLUS D'APPORT	17 000 000	17 000 000
DÉFICIT	(20 040 387)	(26 941 746)
	107 559 613	100 658 254
	123 514 425 $	114 490 626 $

ENGAGEMENTS (note 14) ET ÉVENTUALITÉS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

Robert De Coster, administrateur
André F. Laurin, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'exploration minière -- SOQUEM, constituée par loi spéciale, a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. Aliénations de placements

Mines Seleine inc., filiale en propriété exclusive

Conformément à une convention de vente et d'achat d'actions intervenue le 31 mars 1988, SOQUEM a vendu à la Société Canadienne de Sel, Limitée la totalité des actions ordinaires qu'elle détenait dans Mines Seleine inc. pour 39 038 675 $. Le gain sur cette transaction s'élève à 4 734 072 $.

Selon les renseignements disponibles à la date de préparation des états financiers, le gouvernement se propose de recouvrer en tout ou en partie le produit net de cette vente selon des modalités législatives à être déterminées.

La Société minière Louvem inc., compagnie associée

Le 5 novembre 1987, SOQUEM a vendu à Ressources Ste-Geneviève Ltée les 3 093 954 actions ordinaires qu'elle détenait dans La Société minière Louvem inc. pour 8 353 677 $ dont 2 756 713 $ versés comptant et le solde exigible en quatre versements trimestriels de 1 399 241 $ plus les intérêts y afférents. Cette transaction a entraîné une perte de 1 164 883 $.

3. Conventions comptables

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de sa filiale à part entière, Soquemines inc.

Les états consolidés des résultats et de l'évolution de la situation financière regroupent également les opérations de la filiale Mines Seleine inc. jusqu'au 31 mars 1988, date de son aliénation.

Stock de lingots d'or

Ce stock de lingots d'or est évalué à la valeur de réalisation nette.

Placements

SOQUEM comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition. Aucun amortissement n'est calculé sur les immobilisations des projets miniers qui n'ont pas atteint le stade d'exploitation commerciale. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée.

Frais reportés

- Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon;

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

---

3. Conventions comptables (suite)

- Les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation du cours de l'or sont reportés et sont virés aux résultats lors de la disposition de lingots d'or;

- Les gains ou pertes non réalisés sur change étranger sont reportés et virés aux résultats lors du remboursement des sommes exigibles en vertu des contrats de vente d'or ou au moment de la disposition de lingots d'or;

- Les honoraires et commissions relatifs aux contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et sont amortis sur la durée de ces contrats.

Revenus reportés

Les revenus découlant des contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et imputés aux revenus de l'exercice financier où il y a livraison. Toutefois, l'acheteur est remboursé lorsqu'il se prévaut de son option d'annuler une livraison.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif à court terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice, à l'exception des gains ou pertes sur change étranger non réalisés sur le stock de lingots d'or et les contrats de vente d'or qui sont reportés.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

4. Soldes de prix de vente

	1988	1987
Aliénation du placement dans la filiale en propriété exclusive Mines Seleine inc., encaissable en 1988, portant intérêt au taux préférentiel d'une banque à charte canadienne (35 000 000 $ ont été encaissés en avril 1988) (note 2)	39 038 675 $	
Aliénation du placement dans la compagnie associée, La Société minière Louvem inc., encaissable en trois versements trimestriels de 1 399 241 $ plus les intérêts calculés au taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne, le dernier versement échéant en novembre 1988 (note 2)	4 197 723	
	43 236 398 $	

5. Stock de lingots d'or

	1988	1987
Lingots destinés à la vente	1 179 391 $	
Lingots réservés pour contrat de vente d'or venant à terme en deçà d'un an	561 015	648 546 $
	1 740 406	648 546
Lingots réservés pour autres contrats de vente d'or	1 178 459	2 000 600
	2 918 865 $	2 649 146 $

Une partie du stock de lingots d'or au montant de 1 739 474 $ a été réservée afin d'assurer le respect des obligations reliées aux contrats de vente d'or. Au 31 mars 1988, ce stock est constitué de 3 640 onces d'or fin. Les obligations reliées à ces contrats sont de 1 180 onces pour chacune des trois prochaines années pour un total de 3 540 onces.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

6. Placements

	1988	1987
Compagnie associée - à la valeur de consolidation* (valeur au marché: 106 920 788 $; en 1987: 184 727 521 $)	50 479 340 $**	50 867 551 $
Prêt à une compagnie associée		4 264 162
Autres - au coût	897 940	720 003
	51 377 280	55 851 716
Moins: versements échéant en deçà d'un an		4 264 162
	51 587 554 $	51 377 280 $

* La fin de l'exercice financier de la compagnie associée est le 31 décembre. La participation dans les résultats nets de cette compagnie a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 1987 et d'états financiers non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1988.

** Ce montant comprend des actions totalisant 7 150 057 $, réservées pour l'exercice de bons de souscription avant le 15 janvier 1990 en contrepartie d'un montant de 12 381 413 $.

7. Immobilisations

	1988	1987
Terrains, bâtisses, équipements et autres	1 909 436 $	25 025 716 $
Frais de développement		409 945
Infrastructures		115 450
	1 909 436	25 551 111
Amortissement et épuisements accumulés	1 366 810	9 241 596
	542 626 $	16 309 515 $

8. Frais reportés

	1988	1987
Projets miniers au stade d'exploration		
Solde au début	11 811 528 $	43 289 446 $
Frais d'exploration	3 830 964	2 195 901
Frais de mise en valeur		206 350
Projets miniers abandonnés	(1 530 315)	(5 621 648)
Projets miniers transférés		(28 258 521)
Solde à la fin	14 112 177	11 811 528
Autres éléments reliés aux contrats de vente d'or		
Solde au début	163 605	2 036 173
Perte (gain) reporté non réalisé sur change étranger et cours de l'or	220 361	(229 477)
Amortissement et radiation	(203 088)	(1 643 091)
Solde à la fin	180 878	163 605
	14 293 055 $	11 975 133 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

9. Revenus reportés

	1988	1987
Contrats de vente d'or	1 683 045 $	2 372 355 $
Moins:		
Contrat échéant en deçà d'un an	561 015	593 089
	1 122 030 $	1 779 266 $

10. Capital-actions

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Société est de 125 000 000 $. Son capital-actions émis et payé s'élève à 110 600 000 $ au 31 mars 1988.

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 14 400 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

11. Revenus (frais) financiers nets

	1988	1987
Revenus d'intérêts-nets	827 781 $	1 845 747 $
Intérêts sur dette à long terme	(787 255)	(4 799 537)
Intérêts sur contrats de location-acquisition		(35 160)
	40 526 $	(2 988 950) $

12. Postes extraordinaires

	1988	1987
Gain sur aliénation du placement dans la filiale en propriété exclusive, Mines Seleine inc. (note 2)	4 734 072 $	
Perte sur aliénation du placement dans la compagnie associée, La Société minière Louvem inc. (note 2)	(1 164 883)	
Gain sur transfert net d'actifs à Cambior inc. le 13 août 1986		37 227 451 $
Frais de réorganisation suite aux transactions avec Cambior inc.	(736 317)	(4 761 008)
Radiation suite au règlement de réclamations d'assurance incluant les frais connexes	(335 915)	(8 996 116)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par des compagnies associées	3 080 626	440 989
Matérialisation d'un avantage relié aux droits miniers		2 400 000
Revenus extraordinaires	5 577 583 $	26 311 316 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

13. Fonds (absorbés) générés par les opérations

	1988	1987
Bénéfice (perte) avant droits miniers et postes extraordinaires	1 323 776 $	(1 091 369)$
Postes extraordinaires affectant des postes à court terme	(1 820 808)	(8 628 103)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement et épuisement des immobilisations et amortissement de l'achalandage	2 514 035	8 230 581
Frais reportés - virement aux opérations	1 733 403	7 264 740
Participation dans les bénéfices nets de compagnie associées compte tenu des dividendes reçus	(5 987 336)	(2 848 883)
(Gain) sur aliénation de placements	(57 533)	(1 983)
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations	442 535	(21 746)
	(1 851 928)$	2 903 237 $

14. Engagements

Contrats de location-exploitation

SOQUEM est engagée en vertu de baux de location-exploitation pour un montant total maximal de 3 850 000 $, s'échelonnant jusqu'à l'an 2000 à raison de loyers annuels maximaux de 390 000 $ pour la location d'espaces de bureaux et d'entrepôts. Le total minimal des versements à effectuer sur ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établit à 1 586 000 $.

15. Éventualités

a) En vertu de la convention relative à l'aliénation du placement dans Mines Seleine inc. intervenue le 31 mars 1988, SOQUEM a contracté divers engagements de nature financière. Il pourrait en résulter des entrées ou des sorties de fonds pour la Société dont les montants ne peuvent être déterminés à la date de préparation des états financiers. Le montant résultant du dénouement de cette transaction sera considéré comme redressement à affecter aux exercices antérieurs.

b) Une action en dommages et intérêts de 3,8 millions $ a été intentée par SOQUEM et un cabinet d'ingénieurs-conseils contre un entrepreneur relativement au travail effectué par ce dernier. L'entrepreneur, par contre, a logé une demande reconventionnelle de 3 991 565 $ conjointement contre SOQUEM et le cabinet d'ingénieurs-conseils. Selon le conseiller juridique de la Société, il est peu probable qu'elle soit condamnée à payer des dommages-intérêts à l'entrepreneur. Aucun gain éventuel ou provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisé relativement à ce dossier.

c) SOQUEM dispose d'une importante réserve de dépenses accumulées pouvant servir à réduire son assiette fiscale aux fins de calcul de droits miniers. Au 31 mars 1988, il existe un écart temporaire de 3 800 000 $ entre les dépenses au point de vue comptable et celles utilisées aux fins de droits miniers. Cet écart produit un avantage éventuel relié aux droits miniers de 690 000 $ qui n'a pas été comptabilisé aux livres.

Le montant de tout gain ou perte pouvant résulter des éventualités b) et c) sera porté aux résultats lorsque connu.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière -- SOQUEM au 31 mars 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats et du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1988

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
L.R.Q., c. S-20

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	3 778 870 $	3 699 972 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	2 979 892	2 976 624
REVENU BRUT	798 978	723 348
Service à la clientèle (note 5)	224 734	208 095
Frais généraux et d'administration (note 6)	551 108	455 153
	775 842	663 248
REVENU NET DE L'EXERCICE	23 136	60 100
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	135 100	75 000
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	158 236 $	135 100 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	285 921 $	23 625 $
Placements temporaires	50 000	223 601
Débiteurs	361 351	355 406
Stock de publications	289 899	265 307
Travaux en cours -- publications	355 847	298 081
Frais payés d'avance	21 501	18 185
	1 364 519 $	1 184 205 $
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	277 967 $	386 063 $
Revenus reportés	928 316	663 042
	1 206 283	1 049 105
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT	158 236	135 100
	1 364 519 $	1 184 205 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour la Société,

Jacques Viau
Guy Mercier

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Constitution et fonctions

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

L'excédent des revenus sur les dépenses d'un exercice financier de la Société doit versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement dont le montant maximum est déterminé par le gouvernement.

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Société a obtenu l'autorisation du gouvernement d'augmenter son fonds de roulement jusqu'à un montant maximum de 250 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de publications

Le stock de publication est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et des frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations du ministère de la Justice et des autres organismes.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 25% par année.

Travaux en cours -- publications

Les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette estimative. Le coût des travaux en cours de chaque publication est établi de la même manière que pour le stock de publications.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier, d'équipement informatique et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Comptabilisation des revenus provenant des publications

Les revenus provenant d'abonnements sont crédités sur leur durée. Pour les autres publications, la date d'expédition détermine à quel exercice les revenus appartiennent.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), défrayée à même les crédits d'un organisme du gouvernement du Québec, n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

3. Revenus provenant des publications et des services

	1988	1987
Clientèle privée	2 609 255 $	2 256 494 $
Barreau du Québec	600 541	575 137
Ministère de la Justice	234 204	250 691
Chambre des notaires	214 016	171 226
Autres organismes	120 854	446 424
	3 778 870 $	3 699 972 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

4. Coût des publications et des services

	1988	1987
Stock de publications et travaux en cours au début	563 388 $	400 536 $
Frais de l'exercice		
Frais directs de fabrication	2 300 070	2 297 435
Frais généraux imputés	911 834	1 014 108
	3 775 292	3 712 079
À déduire:		
Participations dans certaines publications:		
Ministère de la Justice	74 554	59 634
Autres organismes	75 100	112 433
	3 625 638	3 540 012
Stock de publications et travaux en cours à la fin	645 746	563 388
	2 979 892 $	2 976 624 $

5. Service à la clientèle

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	74 549 $	66 074 $
Fournitures	61 450	71 208
Loyer et taxes municipales	13 642	17 305
Mobilier et équipement	14 988	2 514
Frais généraux imputés	60 105	50 994
	224 734 $	208 095 $

6. Frais généraux et d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	871 528 $	749 724 $
Honoraires professionnels	81 064	27 065
Déplacements et frais de représentation	29 707	21 292
Communications et messagerie	83 145	99 859
Loyer et taxes municipales	231 312	229 020
Équipement, mobilier et entretien	133 225	325 839
Papeterie et fournitures de bureau	59 751	44 347
Documentation	12 669	12 420
Assurances	18 907	10 689
Mauvaises créances	1 739	
Montants à reporter	1 523 047	1 520 255

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

6. Frais généraux et d'administration (suite)

	1988	1987
Montants reportés	1 523 047 $	1 520 255 $
À déduire:		
Frais généraux et d'administration imputés:		
Coût des publications et des services	911 834	1 014 108
Service à la clientèle	60 105	50 994
	971 939	1 065 102
	551 108 $	455 153 $

7. Engagements

La Société est liée par des baux à long terme échéant en 1992 pour des locaux administratifs et de l'équipement, dont le montant de loyer minimum global est de 949 865 $.

Les loyers annuels minimums des quatre prochains exercices s'établissent comme suit:

1989	264 773 $
1990	265 253
1991	265 763
1992	154 076

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'état des revenus et dépenses de 1987 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1988

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA
L.R.Q., c. S-21

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
REVENUS DE PLACEMENTS		
Bénéfice net (perte nette) des filiales (note 5)		
C.D.M.V. Inc.	2 002 593 $	1 470 095 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	503 940	(199 535)
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	6 680 549	6 641 839
Société québécoise des pêches	1 557 709	(86 536)
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- BIO-AGRAL	(143 493)	(168 806)
	10 601 298	7 657 057
Intérêts	? 364 397	2 284 551
Dividendes	1 883 377	1 991 485
Gain sur aliénations de participations au capital-actions	78 816	1 865 148
Autres revenus	347 258	33 131
	15 275 146	13 831 372
PROVISION POUR PERTES		
Participations au capital-actions et prêts incluant intérêts courus et à recevoir (note 4c)	(739 834)	2 854 148
Garanties d'emprunts bancaires (note 8)		(459 000)
	(739 834)	2 395 148
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	806 514	657 665
Frais de déplacement et de représentation	107 425	65 725
Services professionnels et administratifs	207 526	156 642
Loyer et entretien des locaux	125 153	128 837
Taxe sur le capital	110 423	95 864
Frais financiers	5 474	7 210
Divers frais	128 979	116 445
Amortissement des immobilisations	12 554	18 280
	1 504 048	1 246 668
BÉNÉFICE NET	14 510 932	10 189 556
BÉNÉFICES NON RÉPARITS (DÉFICIT) AU DÉBUT	6 153 179	(4 036 377)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	20 664 111 $	6 153 179 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	14 510 932 $	10 189 556 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Bénéfice net des filiales moins dividendes	(8 196 870)	(5 496 467)
Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts	(803 055)	2 373 168
Gain sur aliénations de participations au capital-actions	(78 816)	(1 865 148)
Perte sur aliénations d'immobilisations	6 712	2 338
Amortissement des immobilisations	12 554	18 280
Fonds générés par les opérations	5 451 457	5 221 727
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	456 128	(4 442 887)
Fonds générés par les activités d'exploitation	5 907 585	778 840
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'avances du gouvernement du Québec	(110 500)	(38 000)
Actif cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec		892 945
Fonds (absorbés) générés par les activités de financement	(110 500)	854 945
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Participations au capital-actions et prêts consentis	(7 705 847)	(4 032 365)
Produit d'aliénations de participations au capital-actions	1 464 444	4 445 326
Diminution de prêts	1 514 515	4 400 394
Autre élément d'actif	(362 612)	
Placements dans des filiales en propriété exclusive	(104 291)	(641 383)
Acquisitions d'immobilisations	(32 895)	(10 049)
Produit d'aliénations d'immobilisations	3 170	12 600
Fonds (absorbés) générés par les activités d'investissement	(5 223 516)	4 174 523
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	573 569	5 808 308
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	18 630 220	12 821 912
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	19 203 789 $	18 630 220 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

BILAN
au 31 mars 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	19 203 789 $	18 630 220 $
Débiteurs	10 511	8 237
Dû par le gouvernement du Québec (note 3)	1 535 741	199 785
Intérêts courus et dividendes à recevoir	1 465 720	1 200 497
Versements de capital sur les placements échéant en deçà d'un an (note 4 a et b)	1 433 514	3 522 239
	23 649 275	23 560 978
PLACEMENTS		
Filiales en propriété exclusive (notes 4 a et 5)	35 977 215	27 676 054
Participations au capital-actions et prêts (note 4 b et c)	27 147 073	21 538 314
	63 124 288	49 214 368
IMMOBILISATIONS (note 6)	70 693	60 234
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 7)	362 612	
	87 206 868 $	72 835 580 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	122 111 $	151 255 $
Provision pour réclamations -- garanties d'emprunts bancaires (note 8)	36 000	36 000
	158 111	187 255
AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	151 500	262 000
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé		
850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
558 000 actions	55 800 000	55 800 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 10)	10 433 146	10 433 146
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	20 664 111	6 153 179
	86 897 257	72 386 325
	87 206 868 $	72 835 580 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Jean Guilbault, c.a.
Agnès Jarnuszkiewicz

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1988

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires -- SOQUIA, constituée par une loi spéciale, est une compagnie à fonds social et elle a pour objets:

de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et sont attribuées au ministre des Finances.

2. Conventions comptables

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive soit C.D.M.V. Inc., Usine de congélation de St-Bruno Inc., Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc., Société québécoise des pêches et Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- (BIO-AGRAL) sont présentées à leur valeur de consolidation.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA vu que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

Participations au capital-actions

Les participations au capital-actions sont présentées à leur valeur d'acquisition. Ces participations ne dépassent pas à l'origine 50% du capital-actions de l'entreprise faisant l'objet d'une intervention financière de SOQUIA. Si, par la suite, SOQUIA en acquiert le contrôle effectif pour la protection de son placement ou pour assurer la continuité d'un projet d'intervention, la participation continue d'être présentée au coût sous ce même poste au bilan.

Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts

La provision pour pertes sur les participations au capital-actions est établie par évaluation de chacune des participations au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation estimative. Pour les prêts, la provision est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes:

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Véhicule	25%	Solde dégressif
Équipement informatique	20%	Solde dégressif
Logiciel	20%	Linéaire
Améliorations locatives	-	Durée du bail

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

2. Conventions comptables (suite)

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Dû par le gouvernement du Québec

Suite à la convention d'achat d'actions intervenue le 18 septembre 1986 entre le gouvernement du Québec et Sucre Lantic Limitée pour la vente de la totalité des actions de la Raffinerie de sucre du Québec, SOQUIA a effectué, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, des opérations dont le solde pour les frais assumés et à être remboursés par ce dernier s'établit à 1 535 741 $ au 31 mars 1988 (1987: 199 785 $).

4. Placements

	1988	1987
a. Filiales en propriété exclusive -- à la valeur de consolidation		
C.D.M.V. Inc.		
Actions ordinaires -- au coût	1 750 000 $	1 750 000 $
Bénéfices non répartis	6 568 082	5 125 489
	8 318 082	6 875 489
Usine de congélation de St-Bruno Inc.		
Actions ordinaires -- au coût	1 064 473	1 064 473
Bénéfices non répartis	965 296	461 356
Prêt	434 000	473 000
	2 463 769	1 998 829
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.		
Actions ordinaires -- au coût	6 024 111	6 024 111
Bénéfices non répartis	15 371 580	10 535 460
	21 395 691	16 559 571
Société québécoise des pêches		
Actions ordinaires -- au coût	2 650 000	2 650 000
Bénéfices non répartis (déficit)	814 117	(743 592)
Prêts et avances	366 328	369 578
	3 830 445	2 275 986
Montants à reporter	36 007 987	27 709 875

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

4. **Placements (suite)**

	1988	1987
Montants reportés	36 007 987 $	27 709 875 $
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- BIO-AGRAL*		
Déficit	(752 732)	(609 239)
Prêt	757 960	611 418
	5 228	2 179
	36 013 215	27 712 054
Versements échéant en deçà d'un an	36 000	36 000
	35 977 215 $	27 676 054 $

* Société constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Au 31 mars 1988, aucune action de son capital-actions n'avait été émise.

	1988	1987
b. Participations au capital-actions et prêts -- au coût		
Actions ordinaires *	22 361 975 $	20 042 766 $
Actions privilégiées *	1 124 295	9 745 236
	23 486 270	29 788 002
Prêts	6 233 041	8 605 330
	29 719 311	38 393 332
Versements échéant en deçà d'un an	1 397 514	3 486 239
	28 321 797	34 907 093
Provision pour pertes	1 174 724	13 368 779
	27 147 073 $	21 538 314 $

* Au 31 mars 1988, une provision pour pertes de 625 400 $ (1987: 10 938 362 $) est pourvue sur ces actions.
À la date de fermeture de chacune des entreprises concernées, les actions ordinaires avaient une valeur comptable de 36 834 656 $ (1987: 33 132 895 $).

Au 31 mars 1988, des subventions de 400 000 $ (1987: 947 210 $) du gouvernement du Québec ont été déduites du coût de ces placements dont 50 000 $ (1987: 100 000 $) des actions ordinaires de 350 000 $ (1987: 847 210 $) des actions privilégiées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

4. Placements (suite)

	1988	1987
c. Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts (incluant intérêts courus et à recevoir)		
Solde au début	13 923 936 $	11 069 788 $
Radiations de l'exercice:		
Participations au capital-actions	9 474 583	
Prêts	1 916 417	
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	573 113	
	11 964 113	
	1 959 823	11 069 788
Provision de l'exercice:		
Participations au capital-actions	(838 379)	302 751
Prêts	35 324	2 070 417
	(803 055)	2 373 168
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	63 221	480 980
	(739 834)	2 854 .148
Solde à la fin	1 219 989 $	13 923 936 $
La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit:		
Participations au capital-actions	625 400 $	10 938 362 $
Prêts	549 324	2 430 417
	1 174 724	13 368 779
Intérêts courus et dividendes à recevoir	45 265	555 157
	1 219 989 $	13 923 936 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

5. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	BIO-AGRAL	Total 1988	Total 1987
Bilan au 31 mars							
Actif à court terme	10 702	421	12 403	3 835		27 361	18 931
Placements		331				331	2 301
Immobilisations au coût amorti	2 323	1 769	11 970	14	7	16 083	12 427
Autres actifs			780			780	1 014
	13 025	2 521	25 153	3 849	7	44 555	34 673
Passif à court terme							
Envers des tiers	4 427	57	2 476	19	2	6 981	5 466
Envers SOQUIA	280	36	922			1 238	1 116
Dette à long terme							
Envers des tiers			359			359	427
Envers SOQUIA		398		366	758	1 522	1 407
Avoir de l'actionnaire SOQUIA:							
Capital-actions	1 750	1 065	6 024	2 650		11 489	11 489
Bénéfices non répartis (déficit)	6 568	965	15 372	814	(753)	22 966	14 768
	13 025	2 521	25 153	3 849	7	44 555	34 673
Résultats et bénéfices non répartis (déficit) de l'exercice							
Ventes	39 160	1 954	16 469	1 574		59 157	49 620
Bénéfice brut	5 250	671	16 469	1 574		23 964	19 432
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	3 247	167	9 788	16	144	13 362	11 795
Bénéfice (perte) avant	2 003	504	6 681	1 558	(144)	10 602	7 637
Poste exceptionnel							19
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	2 003	504	6 681	1 558	(144)	10 602	7 656
Bénéfices non répartis (déficit) au début	5 125	461	10 535	(744)	(609)	14 768	9 273
	7 128	965	17 216	814	(753)	25 370	16 929
Dividendes	560		1 844			2 404	2 161
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	6 568	965	15 372	814	(753)	22 966	14 768

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	1988 Net	1987 Net
Mobilier et équipement	146 094 $	113 423 $	32 671 $	39 184 $
Véhicule	25 070	1 045	24 025	7 969
Équipement informatique	23 364	13 368	9 996	12 495
Logiciel	1 462	1 169	293	586
Améliorations locatives	54 427	50 719	3 708	
	250 417 $	179 724 $	70 693 $	60 234 $

7. Autre élément d'actif

Immeubles destinés à la vente

Le 31 août 1987, le gouvernement du Québec a cédé à titre gratuit à la Société son droit de racheter des terrains et des bâtisses situés à Mont St-Hilaire pour une valeur nominale de 1 $. Il lui a aussi donné le mandat de diriger et exécuter un plan visant la réutilisation de ces immeubles à d'autres fins industrielles. Ces immeubles étant destinés à la vente, la Société capitalise à ce projet tous les frais encourus s'y rapportant depuis le 28 septembre 1987, date de leur acquisition.

8. Provision pour réclamations -- garanties d'emprunts bancaires

	1988	1987
Solde au début	36 000 $	495 000 $
Diminution de l'exercice		(459 000)
Solde à la fin	36 000 $	36 000 $

La Société est caution pour un montant maximal de 1,1 million $ au 31 mars 1988 (31 mars 1987 --2,9 millions $ pour des emprunts bancaires et des dettes à long terme de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA ou une de ses filiales détient ou détenait une participation.

Au 31 mars 1988, les soldes des emprunts bancaires et des dettes à long terme de ces entreprises, faisant l'objet de ces garanties, étaient de 600 000 $ (31 mars 1987 -- 2,3 millions $).

9. Capital-actions

Le fonds social autorisé de la Société est de 85 000 000 $.

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 29 200 000 $, sera payé selon les besoins de la Société, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement.

10. Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec

	1988	1987
Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec et convertis en placements dans les filiales	9 540 201 $	9 540 201 $
Réclamation par la Raffinerie de sucre du Québec cédée à titre gratuit par le gouvernement du Québec et inscrite à la valeur de réalisation nette	892 945	892 945
	10 433 146 $	10 433 146 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1988

11. Éventualités

Lors de l'aliénation des actions de Pêches Nordiques Inc., le 3 avril 1987, SOQUIA s'est portée garante envers les acquéreurs et cette compagnie de toutes pertes, dommages, coûts ou dépenses découlant d'actions ou de réclamations antérieures à cette date.

Relativement à cette garantie, un fournisseur a intenté une poursuite de 377 781 $ contre la compagnie en règlement de frais de courtage. Une provision de 31 192 $ pour pertes éventuelles a été comptabilisée, montant que la Société estime suffisant pour régler ce litige. De plus, une poursuite au montant de 142 375 $ a été intentée par un ancien employé. De l'avis de la Société, cette poursuite est sans fondement et aucune provision pour pertes éventuelles n'a été pourvue.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires -- SOQUIA au 31 mars 1988 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 avril 1988

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP
L.R.Q., c. S-22

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Ventes de pétrole et de gaz naturel	46 740	72 976
Moins: redevances	1 183	9 002
	45 557	63 974
Participation dans les résultats nets d'une compagnie satellite (note 4 (a))	7 300	8 894
	52 857	72 868
DÉPENSES		
Pétrole et gaz naturel	30 047	35 445
Amortissement et épuisement	18 274	17 660
Frais généraux et d'administration	7 008	6 796
Frais financiers nets (note 10)	6 589	15 501
	61 918	75 402
PERTE AVANT POSTES SUIVANTS ET POSTE EXTRAORDINAIRE	(9 061)	(2 534)
Impôts sur le revenu reportés	(493)	(707)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Noverco Inc.	93	5 252
Gain (perte) sur aliénation de placement	33	(383)
(PERTE) BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(9 428)	1 628
Perte sur aliénation d'actifs (note 3)	(29 655)	
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(39 083)	1 628

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Déficit au début	42 207	43 835
Perte nette (bénéfice net) de l'exercice	39 083	(1 628)
Déficit à la fin	81 290	42 207

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds générés par les opérations (note 11)	7 534	11 494
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(2 813)	9 688
Fonds générés par les activités d'exploitation	4 721	21 182
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme -- variation nette	(140 963)	(16 588)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(667)	(592)
Émission de capital-actions		10 000
Gain reporté sur change étranger		452
Fonds absorbés par les activités de financement	(141 630)	(6 728)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Produit net d'aliénation d'actifs	177 794	
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	(4 051)	(12 642)
Acquisitions d'immobilisations	(112)	(6 800)
Acquisitions de placements	(39 620)	(2 065)
Acquisitions d'autres actifs		(769)
Aliénation d'autres actifs	102	
Subvention en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	207	2 080
Produit d'aliénation d'immobilisations	125	234
Fonds générés (absorbés) par les activités d'investissements	134 445	(19 962)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(2 464)	(5 508)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 789	10 297
LIQUIDITÉS À LA FIN	2 325	4 789

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	2 325	4 789
Débiteurs	4 517	7 325
Subventions à recevoir		1 409
Stock de matériel de forage -- au coût	174	170
Frais payés d'avance		193
	7 016	13 886
PLACEMENTS (note 4)	140 531	99 565
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 5)	8 307	199 910
IMMOBILISATIONS (note 6)	8 744	45 362
AUTRES ACTIFS	1 425	1 527
	166 023	360 250
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	6 602	13 311
Versements échéant au cours du prochain exercice:		
Dette à long terme (note 7)	857	2 636
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	753	667
Avances sur contrats de vente de gaz		510
	8 212	17 124
DETTE À LONG TERME (note 7)	23 955	163 139
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	1 246	1 999
AVANCES SUR CONTRATS DE VENTE DE GAZ		5 136
GAIN REPORTÉ SUR CHANGE ÉTRANGER		452
IMPÔTS SUR LE REVENU REPORTÉS		707
	33 413	188 557
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	213 900	213 900
Déficit	81 290	42 207
	132 610	171 693
	166 023	360 250

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Marc G. Fortier, président du Conseil d'administration
Richard Pouliot, président et chef de la direction

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale, a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. Depuis le 1er avril 1981, la Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive:

-- Exploration SOQUIP Inc. et sa filiale, SOQUIP Atlantique Inc.;
-- SOQUIP Alberta Inc.;*
-- Sundance Oil Company et sa filiale, Sundance Oil Colorado Inc.;
-- Sundance Oil Canada Ltd.;
-- Soligaz Inc. (agent administratif du consortium Soligaz).

* Incluant les opérations de sa filiale Exploration SOQUIP Alberta Inc. jusqu'au 30 septembre 1987.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette compagnie satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier, avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon cette méthode, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage, de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

La Société capitalise les intérêts sur emprunts reliés à certains éléments d'actif au taux effectif d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces éléments d'actif comprennent les terrains inexploités dont l'évaluation n'a pas été entreprise ou complétée, de même que les projets importants en cours de forage, de mise en valeur ou de construction.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Les coûts d'acquisition et d'exploration de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères déterminées par la direction de SOQUIP, comportant des frais encourus depuis le début des opérations jusqu'au 31 mars 1981 et qui n'ont pas donné lieu à la découverte de réserves d'hydrocarbures économiquement exploitables, ont été radiés le 31 mars 1986.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant appliqué au solde dégressif aux taux annuels suivants:

Usines de traitement de gaz	5%
Gazoduc	6%
Entrepôts et équipement	5% à 20%
Matériel roulant	5% à 30%

Les améliorations locatives sont amorties proportionnellement à leur durée d'utilisation déterminée en fonction du bail.

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations.

Contrats de location-acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation qui en découle sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un bail-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

Les postes des états financiers en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens en utilisant les cours suivants: l'actif et le passif à court terme de même que la dette à long terme, au cours de clôture; les autres éléments d'actif et de passif, au cours pratiqué à la date d'acquisition ou de prise à charge; les revenus et les frais, au cours moyen de l'exercice, sauf pour l'épuisement et l'amortissement convertis au cours utilisé pour les éléments d'actif auxquels ils se rapportent. Les gains et les pertes résultant de la conversion de la dette à long terme sont amortis sur la durée résiduelle de la dette.

Impôts sur le revenu

La Société et certaines de ses filiales ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu. Les filiales assujetties aux impôts utilisent la méthode du report d'impôts pour tenir compte des écarts temporaires entre le revenu comptable et le revenu imposable.

3. Aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited

Le 1er octobre 1987, les propriétés pétrolifères et gazéifères, les immobilisations, les actifs à court terme de SOQUIP Alberta Inc. et toutes les actions ordinaires en circulation de Exploration SOQUIP Alberta Inc. ont été vendues à Sceptre Resources Limited (Sceptre) en contrepartie de la considération suivante:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

3. Aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited (suite)

8 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale de Sceptre Resources Limited (à la valeur attribuée et au cours boursier de 5 $ l'action)	40 000
Dette de SOQUIP Alberta Inc. assumée par Sceptre Resources Limited	155 000
	195 000

En plus de cette considération, SOQUIP Alberta Inc. a obtenu le droit d'acquérir sans frais un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires additionnelles de Sceptre en fonction du rendement des propriétés vendues, au cours des cinq ans débutant le 1er janvier 1988. Cette considération éventuelle sera comptabilisée comme gain au moment de l'émission des actions par Sceptre.

La perte sur cette aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited a été établie à 29 655 000 $.

4. Placements

	1988	1987	1988	1987
À la valeur de consolidation				
Noverco Inc. (a)				
8 000 000 actions ordinaires, (1987: 8 000 000 actions ordinaires) sans valeur nominale (cours boursier 93 000 000 $; 1987: 111 000 000 $)	15,36%	15,43%	85 927	84 614
Parex, société en nom collectif (b)	33,33%	33,33%	14 604	14 951
À la valeur d'acquisition (note 3)				
Sceptre Resources Limited				
8 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale (cours boursier 34 000 000 $)	13,76%		40 000	
			140 531	99 565

(a) La participation dans les résultats nets de Noverco Inc. au montant de 7 300 000 $ (1987: 8 894 000 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 septembre 1987 et d'états financiers non vérifiés pour la période allant jusqu'au 31 mars 1988. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 6 080 000 $ (1987: 5 760 000 $).

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de Parex qui est au stade de l'exploration.

Selon l'entente de participation dans PAREX, un changement dans le Programme d'encouragement du secteur pétrolier qui rend impossible l'obtention de subventions représentant environ 80% des coûts d'exploration, permet aux partenaires de se retirer de celle-ci.

Les partenaires n'ont pas encore déterminé leurs intentions suite à l'abolition de ce programme.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX est résumée ci-après:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

	1988	1987
Actif	14 215	14 230
Passif	386	54
Avoir de SOQUIP	13 829	14 176

Les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de Parex au 31 mars 1988. Les derniers états financiers vérifiés de PAREX couvrent l'exercice terminé le 31 décembre 1987.

5. Propriétés pétrolifères et gazéifères

	1988	1987
Évaluation complétée -- au coût moins radiation	18 820	216 702
En voie d'évaluation	2 599	16 248
	21 419	232 950
Épuisement accumulé	13 112	33 040
	8 307	199 910

Des intérêts sur la dette à long terme de 450 000 $ (1987: 1 011 000 $) et des frais généraux de 1 114 000 $ (1987: 2 563 000 $) ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des propriétés. Des subventions reçues durant l'exercice de divers programmes gouvernementaux au montant de 207 000 $ (1987: 1 802 000 $) ont été déduites du coût des propriétés.

L'épuisement de l'exercice s'élève à 16 530 000 $ (1987: 14 571 000 $) et comprend une radiation de 9 000 000 $ effectuée en fin d'exercice pour inscrire les propriétés à leur valeur de recouvrement.

6. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Usines de traitement de gaz, équipement, matériel roulant, entrepôts et terrains	7 473	2 725	4 748	41 090
Gazoduc	1 172	312	860	915
Équipement et matériel roulant loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 025	889	3 136	3 357
	12 670	3 926	8 744	45 362

L'amortissement de l'exercice est de 1 744 000 $ (1987: 3 089 000 $).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

7. Dette à long terme

	1988	1987
Soquip		
Emprunts sans intérêt remboursables au rythme de la production de certaines réserves de gaz	107	144
Exploration Soquip Inc.		
Acceptation bancaire, à même un montant autorisé de 3 800 000 $, portant intérêt au coût des fonds du prêteur plus 3/4%, remboursable par versements de 750 000 $ en 1989 et en 1990 et 2 300 000 $ en 1991	3 775	
Billet sans intérêt		7 677
	3 775	7 677
Soquip Alberta Inc.		
Emprunt bancaire renouvelable le 1er avril 1990, portant intérêt au taux de base ou au coût des fonds plus 1/2%	8 500*	
Emprunt bancaire		148 913
Autres dettes	12 430	9 041
	20 930	157 954
	24 812	165 775
Versements échéant au cours du prochain exercice	857	2 636
	23 955	163 139

* La marge de crédit autorisée est de 25 000 000 $ et l'emprunt bancaire en découlant est garanti par le nantissement de toutes les actions de Sceptre Resources Limited.

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Les paiements minimaux exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1989	954
1990	1 313
Total des paiements minimaux exigibles	2 267
Moins: Montant représentant les intérêts calculés au taux moyen de 12,12%	268
Valeur actualisée	1 999
Moins: Versements échéant au cours du prochain exercice	753
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 246

9. Capital-actions

Le capital-actions de la Société est constitué d'actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune détenues par le gouvernement du Québec.

	1988	1987
Autorisé		
5 100 000 actions	255 000	250 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

9. Capital-actions (suite)

	1988	1987
Émis et versé 4 278 000 actions	213 900	213 900

Souscriptions additionnelles

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 41 100 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement, aux conditions qu'il déterminera.

10. Frais financiers nets

	1988	1987
Intérêts sur dette à long terme	9 221	17 723
Gain sur remboursement anticipé de dette à long terme	(1 377)	
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	287	363
Autres revenus d'intérêts	(527)	(1 574)
Gain sur change étranger	(565)	
	7 039	16 512
Intérêts capitalisés aux propriétés pétrolifères et gazéifères	450	1 011
	6 589	15 501

11. Fonds générés par les opérations

	1988	1987
(Perte nette) bénéfice net	(39 083)	1 628
Éléments ne modifiant pas les liquidités:		
Amortissement et épuisement	18 274	17 660
Impôts sur le revenu reportés	493	707
Gain reporté sur change étranger	(452)	
Perte sur aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited (note 3)	29 655	
(Gain) perte sur aliénation de placement	(33)	383
Gain sur aliénation d'immobilisations	(7)	(28)
Participation dans les résultats nets des compagnies satellites, déduction faite des dividendes versés	(1 220)	(3 134)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Noverco Inc.	(93)	(5 252)
Virement d'avances sur contrats de vente de gaz		(470)
Fonds générés par les opérations	7 534	11 494

12. Engagements et éventualités

(a) En vertu du contrat de société constituant PAREX en septembre 1983, la filiale d'Exploration SOQUIP Inc. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la Société PAREX.

De plus, PAREX s'est engagée dans le forage de deux puits sur la côte est canadienne. Le montant total d'investissement prévu pour la filiale s'établit à environ 380 000 $.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988
(en milliers de dollars)

12. Engagements et éventualités (suite)

Une action en justice de 544 000 $ a été intentée contre la Société relativement au paiement de sa quote-part des dépenses de forage d'un puits. Selon l'opinion des dirigeants de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'a été inscrite aux états financiers consolidés concernant cette réclamation.

(b) Le 8 avril 1986, la Société s'est portée garante avec un de ses partenaires du paiement de certains frais à être encourus dans le cadre d'un projet de développement de marché. La quote-part de la Société dans cet engagement conditionnel s'élève au montant maximum de 890 000 $.

(c) La Société est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 1991 pour des espaces à bureaux pour un montant de 2 181 000 $. Ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

Les loyers minimaux des quatre prochains exercices s'établissent comme suit:

1989	1 003
1990	486
1991	488
1992	204

(d) Gain éventuel à la suite de l'aliénation des actifs à Sceptre Resources Limited tel que mentionné à la note 3.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 de l'état des résultats consolidés ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988, entre autres, pour présenter aux revenus les ventes brutes de pétrole et de gaz naturel faites par SOQUIP à titre d'agent intermédiaire en vertu de certains contrats d'approvisionnement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières -- SOQUIP au 31 mars 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mai 1988

SODIC QUÉBEC INC.

RÉSULTATS
exercice clos le 31 mars

	1988	1987
AIDE FINANCIÈRE		
Subvention du gouvernement du Québec	13 100 000 $	6 325 488 $
AUTRES REVENUS		
Intérêts	504 046	257 733
Location du système de gestion du pari mutuel		171 200
Vente du système de gestion du pari mutuel	50 000	195 000
Divers	1 993	16 248
	556 039	640 181
	13 656 039	6 965 669
DÉPENSES		
ACTIVITES RELIÉES AUX PROGRAMMES		
Bourses		
Événements organisés par Sodic Québec Inc. (annexe A)	4 299 000	4 299 000
Autres bourses (annexe B)	3 174 584	1 331 113
Primes (annexe B)	357 088	351 078
Aide financière à l'industrie (annexe B)	509 355	599 831
Total des programmes	8 340 027	6 581 022
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Administration (annexe C)	640 143	577 382
Opération et entretien du système de gestion du pari mutuel		78 079
Amortissement -- système de gestion du pari mutuel		123 083
Amortissement -- autres immobilisations	12 464	16 850
	652 607	795 394
	8 992 634	7 376 416
EXCÉDENT DES REVENUS (DES DÉPENSES)	4 663 405 $	(410 747)$

SODIC QUÉBEC INC.

SURPLUS CUMULÉS
exercice clos le 31 mars

	1988	1987
RÉSERVE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX HIPPODROMES (note 5)		
Solde au début	628 575 $	383 333 $
Versements d'aide effectués durant l'exercice concernant les projets réservés antérieurement	(169 019)	(160 706)
Augmentation pour des nouveaux programmes	4 992 741	405 948
Virement du surplus non réservé	4 823 722	245 242
Solde à la fin	5 452 297 $	628 575 $
SOLDE NON RÉSERVÉ		
Solde au début	802 113 $	1 458 102 $
Excédent des revenus (des dépenses)	4 663 405	(410 747)
	5 465 518	1 047 355
Affectation à la réserve pour aide financière aux hippodromes	(4 823 722)	(245 242)
Solde à la fin	641 796 $	802 113 $

SODIC QUÉBEC INC.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice clos le 31 mars

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus (des dépenses)	4 663 405 $	(410 747)$
Postes hors caisse imputés aux résultats		
Amortissement	12 464	139 933
Vente du système de gestion du pari mutuel	(50 000)	(195 000)
	4 625 869	(465 814)
Dépôts de mises en nomination	(15 431)	(383 350)
Variation du fonds de roulement d'exploitation		
Éléments reliés aux programmes	(43 630)	(105 839)
Autres postes	(49 359)	43 743
	4 517 449	(911 260)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(44 882)	(27 910)
Dépôt pour améliorations locatives	(90 000)	
Produit de la vente d'immobilisations	50 652	65 000
Diminution du débiteur à long terme	30 000	30 000
	(54 230)	67 090
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	4 463 219	(844 170)
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 436 085	2 280 255
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	5 899 304 $	1 436 085 $
Représentée par:		
Encaisse	260 928 $	200 919 $
Dépôts à terme	5 638 376	1 235 166
	5 899 304 $	1 436 085 $

SODIC QUÉBEC INC.

BILAN
31 mars

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	260 928 $	200 919 $
Dépôts à terme	5 638 376	1 235 166
Débiteurs	33 526	17 079
Dépôt pour améliorations locatives	90 000	
Frais reportés au prochain exercice	9 281	2 205
Portion réalisable du débiteur à long terme (note 2)	30 000	30 000
	6 062 111	1 485 369
DÉBITEUR À LONG TERME (note 2)	300 000	330 000
IMMOBILISATIONS (note 3)	79 876	48 111
	6 441 987 $	1 863 480 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs		
Activités reliées aux programmes	94 845 $	138 475 $
Administration	46 080	71 917
Dépôts de mises en nomination	41 728	34 530
	182 653	244 922
PASSIF À LONG TERME		
Dépôts de mises en nomination	165 231	187 860
	347 884	432 782
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 4)	10	10
SURPLUS CUMULÉS		
Réserve pour aide financière aux hippodromes (note 5)	5 452 297	628 575
Solde non réservé	641 796	802 113
	6 094 103	1 430 698
	6 441 987 $	1 863 480 $

PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENT CONTRACTUEL ET ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT (notes 6, 7 et 8)

Pour le Conseil d'administration,

Louis Bernard, administrateur
Yvan Rouleau, administrateur

SODIC QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

---

1. Statuts et nature des activités

La société, constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, est vouée à la promotion et au développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec.

2. Débiteur à long terme

	1988	1987
Créance sans intérêt, remboursable par versements annuels de 30 000 $ jusqu'au 1er mai 1990 plus un versement final de 240 000 $ le 1er mai 1991, garantie par une caution conjointe et solidaire des principaux actionnaires de La Piste Prévert Inc.	330 000 $	360 000 $
Portion réalisable au cours du prochain exercice	30 000	30 000
	300 000 $	330 000 $

3. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	68 962 $	39 530 $	29 432 $	21 133 $
Matériel roulant	19 838	10 117	9 721	14 540
Logiciel et équipement informatique	73 585	32 862	40 723	12 437
	162 385	82 509	79 876	48 110
Système de gestion du pari mutuel				1
	162 385 $	82 509 $	79 876 $	48 111 $

L'amortissement est calculé selon la méthode du solde décroissant aux taux annuels de 20% pour le mobilier de bureau et de 30% pour le matériel roulant et le système informatique.

4. Capital-actions

Autorisé:
Nombre illimité d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.

	1988	1987
Émis:		
1 action ordinaire	10 $	10 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. Réserve pour aide financière aux hippodromes

Certains des programmes administrés par la société comportent des ententes avec les hippodromes par lesquelles la société leur accorde une aide financière conditionnellement à la réalisation de projets spécifiques. Certaines sommes prévues aux budgets et aux ententes n'ont pas été versées au cours de l'exercice soit parce que les hippodromes ont reporté les projets correspondants ou que ceux-ci ont été abandonnés et remplacés par de nouveaux. La société a décidé de mettre de côté à même les surplus cumulés, les sommes correspondant aux programmes d'aide accordés mais non réalisés à la fin de l'exercice. Leur ventilation par programme s'établit comme suit au 31 mars:

	1988	1987
Programme d'aide financière à l'industrie		
Aide aux pistes		457 326 $
Promotion et publicité		15 064
Plan de communication et marketing	315 000 $	
Aide à la gestion de l'hippodrome Blue Bonnets	200 000	
Aide au renouvellement et à l'amélioration des ouvrages immobiliers et des équipements des hippodromes	4 457 500	
Aide de services professionnels en regard du programme précédent	44 497	
Aide (congé d'intérêt) au financement des infrastructures selon le programme soumis par les hippodromes	435 300	
	5 452 297	472 390
Programme de bourses		
Bourses supplémentaires		156 185
	5 452 297 $	628 575 $

6. Passif éventuel

Une poursuite de 567 019 $ a été intentée contre la société par un ex-employé. La société croit un bien-fondé de sa défense et n'a comptabilisé aucune somme à son passif. Tout montant quelle pourrait éventuellement être appelée à verser sera considéré comme dépense de l'exercice alors en cours.

7. Engagement contractuel

La société s'est engagée par contrat de bail de cinq ans et trois mois à compter du 31 mars 1988. Le loyer minimum à payer suivant le bail se chiffre à 540 384 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont de 102 930 $ annuellement.

8. Événement subséquent

À compter du 31 mars 1988, les fonctions et pouvoirs en matière de courses de chevaux actuellement dévolus à Sodic Québec Inc., seront confiés à la Commission des courses de chevaux du Québec et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

En vertu de la Loi sur les courses de chevaux sanctionnée par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1987, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation acquiert les droits de Sodic Québec Inc. et en assume les obligations, eu égard aux activités de promotion de l'industrie québécoise de l'élevage des chevaux de course. La Commission acquiert les autres droits de Sodic Québec Inc. et en assume les autres obligations.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 1987 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1988. De plus, les chiffres de 1987 ont été vérifiés par un cabinet de comptables agréés autre que Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau.

SODIC QUÉBEC INC.

ACTIVITÉS RELIÉES AUX PROGRAMMES
exercice clos le 31 mars 1988

ANNEXE A -- ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR SODIC QUÉBEC INC.

Dans le cadre des événements organisés par la société, celle-ci perçoit à titre d'agent, des sommes prélevées des propriétaires de chevaux et des hippodromes, lesquelles sont ajoutées aux bourses annoncées à même ses budgets. Les sommes versées par les propriétaires de chevaux sont constituées de frais d'inscription par événement, appelés aussi frais de départs, et de frais d'inscription annuels, connus sous les termes de "paiements de mise en nomination" et "frais de soutien". L'ensemble de ces programmes s'analyse comme suit:

	1988	1987
CIRCUIT "A"		
Bourses Sodic	2 525 000 $	2 525 000 $
Inscriptions annuelles	190 030	275 940
Frais de départs	594 570	517 500
Part de la piste	139 200	118 000
	3 448 800	3 436 440
CIRCUIT "B"		
Bourses Sodic	699 000	699 000
Inscriptions annuelles	178 000	148 550
Frais de départs (perçus par les hippodromes)	121 200	108 600
Part de la piste	49 500	44 350
	1 047 700	1 000 500
SÉRIE PERFECTA		
Bourses Sodic	675 000	675 000
Inscriptions annuelles	139 900	171 800
Frais de départs	171 180	160 100
Part de la piste	45 350	46 100
	1 031 430	1 053 000
COUPE DES ÉLEVEURS		
Bourses Sodic	400 000	400 000
Inscriptions annuelles	218 200	189 000
Frais de départs	99 000	120 000
Part de la piste	100 000	100 000
	817 200	809 000
	6 345 130 $	6 298 940 $

La répartition de ces sommes selon leur source s'établit comme suit:

Bourses de Sodic Québec Inc.	4 299 000 $	4 299 000 $
Prélèvements des propriétaires de chevaux	1 712 080	1 691 490
Prélèvements des hippodromes	334 050	308 450
	6 345 130 $	6 298 940 $

SODIC QUÉBEC INC.

ACTIVITÉS RELIÉES AUX PROGRAMMES (suite)
exercice clos le 31 mars 1988

ANNEXE B -- AUTRES ÉVÉNEMENTS

Les programmes financés par la société autres que les Circuits "A" et "B", les Séries Perfecta et la Coupe des Éleveurs comprennent les items suivants:

	1988	1987
BOURSES		
Bourses supplémentaires	3 116 084 $	1 271 113 $
Expositions régionales	58 500	60 000
	3 174 584 $	1 331 113 $
PRIMES		
Primes aux éleveurs et autres	357 088 $	351 078 $
AIDE FINANCIÈRE À L'INDUSTRIE		
Aide aux hippodromes		265 358 $
Aide au renouvellement et à l'amélioration des immobilisations	42 500 $	
Promotion et publicite	388 537	273 864
Étude de communications et marketing	40 717	
Centre des inscriptions	3 059	2 372
Recherche équine	30 000	30 000
Service de juges -- Circuit "C"	4 542	4 903
Groupe de travail (Rapport Mireault)		23 334
	509 355 $	599 831 $

AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mars 1988

	1988	1987
ANNEXE C -- FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	312 784 $	363 760 $
Honoraires professionnels	170 846	40 172
Déplacements	12 234	25 000
Congrès, réunions et cours de formation	13 288	10 375
Promotion, publicité et représentation	16 198	23 283
Équipement de bureau et de communication	18 845	18 470
Loyer	63 558	59 637
Assurances et taxes	11 905	13 003
Papeterie et frais divers	20 475	22 172
Mauvaises créances	10	1 510
	640 143 $	577 382 $

SODIC QUÉBEC INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Sodic Québec Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Sodic Québec Inc. au 31 mars 1988 ainsi que les états des résultats, des surplus cumulés et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Sodic Québec Inc. au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau
Comptables agréés

Québec, le 27 avril 1988

2332-7190 QUÉBEC INC.

RÉSULTATS ET DÉFICIT
exercice de dix mois et demi terminé le 31 décembre 1987

	1987
	(10 ½ mois)
VENTES	12 158 $
COÛT DES VENTES	97 301
PERTE BRUTE	(85 143)
FRAIS D'EXPLOITATION	
Frais de vente	22 482
Frais d'administration	8
Frais de financement	42
	22 532
PERTE D'EXPLOITATION	(107 675)
AUTRES REVENUS (Intérêts)	42 891
PERTE AVANT PARTICIPATION DANS LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE FILIALE	(64 784)
PARTICIPATION DANS LES RÉSULTATS D'UNE COMPAGNIE FILIALE	1
PERTE NETTE ET DÉFICIT	(64 785)$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2332-7190 QUÉBEC INC.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de dix mois et demi terminé le 31 décembre 1987

	1987
	(10 ½ mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Perte avant participation dans les résultats de la compagnie filiale	(64 784)$
Participation dans les résultats de la compagnie filiale	(1)
	(64 785)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(289 767)
Fonds affectés aux activités d'exploitation	(354 552)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émission d'actions catégorie "A"	1
Surplus d'apport de l'actionnaire	1 421 802
Fonds provenant des activités de financement	1 421 803
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition de placement	(300 000)
Fonds affectés aux activités d'investissement	(300 000)
LIQUIDITÉS À LA FIN	767 251 $

2332-7190 QUÉBEC INC.

BILAN
au 31 décembre 1987

	1987
	(10 ½ mois)
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	17 251 $
Dépôts à terme	750 000
Débiteurs (note 3)	107 683
Stocks (note 4)	182 084
	1 057 018
À RECEVOIR DE MULTI-PÊCHES INC. (note 5)	300 000
PLACEMENT (note 6)	
	1 357 018 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	
Capital-actions (note 7)	1 $
Surplus d'apport (note 8)	1 421 802
Déficit	(64 785)
	1 357 018 $

Au nom du Conseil,

Terence Griffin, administrateur
Lucien Biron, administrateur

2332-7190 QUÉBEC INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 1987

---

1. Constitution

La compagnie par actions a été constituée sous la dénomination sociale LES PLACEMENTS DU CAP INC. sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies de Québec. Le 24 avril 1987, la dénomination sociale a été modifiée pour 2332-7190 QUÉBEC INC.

2. Principales conventions comptables

a) Évaluation des stocks

Les stocks de produits finis sont évalués au moindre du prix coûtant (méthode du prix de revient moyen) et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de fournitures et d'emballage sont évalués au moindre du prix coûtant (méthode de l'épuisement successif) et de la valeur nette de réalisation.

b) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les soldes des comptes et les transactions effectuées en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens de la façon suivante:

- Les espèces étrangères et les montants libellés en devises étrangères qui sont dus ou à recevoir par la compagnie sont redressés en fonction du cours du change à la date du bilan.

- Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de leur acquisition.

- Les revenus et les dépenses résultant des opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période en cause.

c) États financiers non consolidés

Ces états financiers ont été préparés uniquement pour fins administratives. Par conséquent, la participation dans la filiale "Les Crustacés des Îles Inc." a été comptabilisée à la valeur de consolidation et les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus à l'exception du fait qu'ils ne sont pas consolidés.

Les états financiers consolidés n'ont pas été préparés car la consolidation de la filiale unique "Les Crustacés des Îles Inc." ne constituerait pas la meilleure façon de renseigner les actionnaires étant donné l'intention bien arrêtée de la compagnie de se défaire de sa participation dans celle-ci.

d) Impôts sur le revenu

La compagnie n'est pas une corporation imposable en vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149(1) (d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

3. Débiteurs

Dividendes à recevoir du syndic de la faillite de Pêcheurs Unis du Québec	82 957 $
Autres débiteurs	569
À recevoir de la filiale Crustacés des Îles Inc.	24 157
	107 683 $

4. Stocks

Fournitures et emballage	120 000 $
Équipements	62 084
	182 084 $

2332-7190 QUÉBEC INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1987

---

5. À recevoir de Multi-Pêches Inc.

Solde du prix de vente de certains actifs, garanti par un acte de fiducie comportant une charge spécifique, une charge flottante et un nantissement commercial de deuxième rang sur tous les biens vendus et certains autres biens, ces garanties étant toutefois subordonnées aux garanties exigées par le financement à long terme de l'acquéreur sur un montant maximum de 750 000 $, remboursable par versements annuels dont le montant sera le plus élevé de 20% des bénéfices nets de l'acquéreur découlant des opérations des actifs vendus ou 30 000 $, le premier versement devenant exigible le 1er mai 1989, au taux d'intérêts de 8%	300 000 $

6. Placement

100% des actions dans la filiale "Les Crustacés des Îles Inc.", non consolidées au coût	—

7. Capital-actions

a) La compagnie a émis 1 action catégorie A pour une considération monétaire de 1 $.

b) Autorisé:

Nombre illimité d'actions catégorie "A", sans valeur nominale, votantes

Nombre illimité d'actions catégorie "B", sans valeur nominale, non votantes, dividende préférentiel aux autres catégories d'actions, non cumulatif, au taux minimum et maximum respectifs de 1% et 12% par année, rachetables au gré de la compagnie ou des premiers détenteurs d'actions seulement

Nombre illimité d'actions catégorie "C", sans valeur nominale, non votantes, dividende préférentiel aux actions catégorie "A", non cumulatif, au taux minimum et maximum respectifs de ½% et 12% par année, rachetables au gré de la compagnie ou des premiers détenteurs d'actions seulement

Émis et payable sur appel de versement:

1 action catégorie "A"	1 $

8. Surplus d'apport

Un surplus d'apport d'un montant initial de 1 570 579 $ représentant deux cessions de créances en faveur de la compagnie a été réduit d'une somme de 148 777 $ pour tenir compte des ajustements sur la privatisation de l'usine de Grande-Entrée.

9. Éventualités

Suite à la vente des actions de Madelipêche Inc., la présente compagnie s'est engagée à assumer la responsabilité des litiges suivants qui existaient à Madelipêche Inc. en date du 13 février 1987.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1987

---

9. Éventualités (suite)

1. Poursuites en demande

a) Poursuite judiciaire

En février 1985, une action en dommages et intérêt, a été intentée au montant de 3 581 173 $, contre une institution prêteuse et un cabinet d'experts-comptables en Cour Supérieure du district de Québec. L'évaluation de cette dernière est difficile à déterminer puisqu'il s'agit d'un cas de responsabilité qui devra être tranché par un jugement. Cependant, tout dividende que la compagnie pourra percevoir à la suite de la faillite de Pêcheurs Unis du Québec viendra réduire le montant de l'action intentée contre les défendeurs. Le montant pouvant résulter du dénouement de l'action sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

2. Poursuites en défense

a) En 1986, une poursuite représentant un montant de 55 399 $ a été intentée par un ancien pêcheur de l'entreprise contre la compagnie à la suite du versement d'un bonus en 1983.

La compagnie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision n'est incluse au bilan initial et le montant pouvant résulter du dénouement de la poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

b) En 1986, une poursuite représentant un montant de 108 000 $ a été intentée contre la compagnie par un cadre supérieur allégant un congédiement illégal et injustifié.

La compagnie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision n'est incluse au bilan initial et le montant pouvant résulter du dénouement de la poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

c) En 1986, une poursuite représentant un montant de 23 000 $ a été intentée contre la compagnie par un pêcheur allégant avoir été congédié illégalement.

La compagnie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision n'est incluse au bilan initial et le montant pouvant résulter du dénouement de la poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

10. Événement subséquent

Le 11 mai 1988, la direction apprenait que la compagnie de laquelle un solde de prix de vente de 300 000 $ est à recevoir est en sérieuses difficultés financières.

2332-7190 QUÉBEC INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1987

	1987
	(10 ½ mois)
COÛT DES VENTES	
Stocks au début	14 145 $
Coût de fabrication	83 156
Stocks à la fin	
	97 301 $
COÛT DE FABRICATION	
Matières premières	
Stocks au début	203 156 $
Achats	
Stocks à la fin	(120 000)
	83 156 $
FRAIS DE VENTE	
Frais de transport	12 790 $
Frais d'entreposage	4 900
Salaires	4 792
	22 482 $
FRAIS D'ADMINISTRATION	
Fournitures de bureau et papeterie	8 $
FRAIS DE FINANCEMENT	
Intérêts bancaires	42 $

2332-7190 QUÉBEC INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
2332-7190 QUÉBEC INC.

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de 2332-7190 Québec Inc. au 31 décembre 1987 ainsi que les états non consolidés des résultats et déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice de dix mois et demi terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie, ces états financiers non consolidés sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la compagnie au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de dix mois et demi terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés, comme le mentionne la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Corbeil, Boudreau
Comptables agréés

Cap-aux-Meules, le 15 mars 1988
(et le 11 mai 1988 relativement à la note 10).